



**Thèse Présenté par
Dialla Diallo**

**Université des
Sciences Juridique et
Politique**

**MIGRATION ET DEVELOPPEMENT DANS
LES
COMMUNES DE DIALAFARA ET FATAO
(MALI)**

28 janvier 2014



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Université des Sciences Juridique et Politique

**Institut Supérieur de Formation et de
Recherche Appliquée
(ISFRA)**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

THÈSE :

Thème :

**MIGRATION ET DEVELOPPEMENT DANS LES
COMMUNES DE DIALAFARA ET FATAO (MALI)**

Présentée et soutenue par

Dialla Diallo

Sous la direction du Pr. Denis Dougnon

Pour l'obtention du Doctorat de l'ISFRA

en Socio-anthropologie

Membres du jury :

Président : Pr Issaka BAGAYOGO

Membres :

- Dr Moussa SOW, Directeur de recherche (ISH) ;
- Dr Balla DIARRA, Maître de conférences (ISFRA) ;
- Dr Niapégué Pierre CISSE, Maître de conférences (ISFRA) ;
- Pr Denis DOUGNON, Professeur (ISFRA).

Date de soutenance : le 28 janvier 2014

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES CARTES ET DES PHOTOS	IV
DEDICACE	V
REMERCIEMENTS	VI
SIGLES ET ABREVIATIONS	VIII
RESUME	XI
SUMMARY	XIII
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'ETUDE.....	3
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE.....	4
CHAPITRE II : METHODOLOGIE	14
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES ZONES D'ETUDE	40
CHAPITRE I : L'HISTOIRE DU PEUPEMENT ET LA STRUCTURE SOCIALE DES QUARTIERS, VILLAGES ET EX-CANTONS DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	41
CHAPITRE II : DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA.....	66
TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS.....	85
CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE FAMILLE DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	86
CHAPITRE II : PERCEPTION DES ENQUETES DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA SUR LA MIGRATION .	93
CHAPITRE III : DYNAMIQUES MIGRATOIRES DES SONINKE ET MALINKE DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA.....	102
CONCLUSION	180
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	186
TABLE DES MATIERES	201
ANNEXES.....	205

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des chefs de famille des communes de Fatao et Dialafara selon le sexe et la localité.....	86
Tableau 2 : Répartition des chefs de famille de la commune selon la taille de la famille.....	87
Tableau 3 : Répartition des chefs de famille des communes de Fatao et Dialafara selon le niveau d’instruction.....	89
Tableau 4 : Répartition des communes selon la profession du chef de famille.....	90
Tableau 5 : Répartition des chefs de famille dans les Communes de Fatao et Dialafara selon le statut matrimonial.....	91
Tableau 6 : Répartition des raisons de la migration selon les déclarations des chefs de famille.....	102
Tableau 7 : Destination des migrants selon les chefs de famille.....	105
Tableau 8 : L’effectif des migrants dans les Communes de Dialafara et de Fatao.....	109
Tableau 9 : Répartition des chefs de famille selon le mode de financement de la migration.....	111
Tableau 10 : Répartition des fonds transférés par les migrants des communes de Fatao et Dialafara selon le mode de financement de la migration.....	114
Tableau 11 : Répartition des communes selon la moyenne des montants transférés par migrant (entre 2007 et 2010).....	119
Tableau 12 : Montants d’argent envoyés par les migrants Soninké et Malinké selon la durée de migration.....	120
Tableau 13 : Systèmes de transfert au Mali utilisés par les migrants.....	124
Tableau 14 : Destination par priorité des sommes envoyées par les migrants selon les chefs de village.....	128
Tableau 15 : Les infrastructures scolaires des quartiers et villages d’étude de la Commune de Fatao.....	132
Tableau 16 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Fatao (Année scolaire 2011-2012).....	136
Tableau 17 : Répartition des élèves du second cycle fondamental de Fatao (Année scolaire 2011- 2012).....	138
Tableau 18 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Mountan Soninké (année scolaire 2011-2012).....	139
Tableau 19 : Le second cycle de Mountan Soninké.....	140
Tableau 20 : Répartition des élèves du 1 ^{er} cycle de Diabira (année scolaire 2011-2012).....	141
Tableau 21 : Répartition des élèves du 1 ^{er} cycle de Gourdy (Année scolaire 2011-2012).....	142
Tableau 22 : Répartition des élèves du 1 ^{er} cycle de Kaïmpo (Année scolaire 2011-2012).....	143
Tableau 23 : Infrastructures sanitaires de la Commune de Fatao.....	146
Tableau 24 : Présentation des partenaires de l’ASACO de la Commune et leurs rôles.....	148
Tableau 25 : logements, mosquées, vestibules et miradors du quartier de Fatao de la Commune de Fatao.....	149
Tableau 26 : Logements, mosquées, vestibules et miradors des autres quartiers et villages de la Commune de Fatao.....	152
Tableau 27 : Infrastructures hydrauliques dans la Commune de Fatao.....	154
Tableau 28 : Infrastructures scolaires de la Commune de Dialafara.....	159
Tableau 29 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Dialafara (Année scolaire 2011-2012).....	163
Tableau 30 : Répartition des élèves du second cycle fondamental de Dialafara.....	164
Tableau 31 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Kéniékéniéba (Année scolaire 2011 2012).....	165
Tableau 32 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Kéniégoulou.....	166
Tableau 33 : Répartition des élèves de l’école de Diourdaloma.....	167
Tableau 34 : Répartition des élèves au premier cycle fondamental de Bakagni (Année scolaire 2011- 2012).....	168
Tableau 35 : Infrastructures sanitaires de la Commune de Dialafara.....	169
Tableau 36 : Infrastructures immobilières de la Commune de Dialafara.....	172

Tableau 37 : Infrastructures hydrauliques dans la Commune de Dialafara.....	175
Tableau 38 : Répartition des communes selon la moyenne des montants investis par migrant.....	179

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES CARTES ET DES PHOTOS

Liste des cartes	
Carte 1 : Localisation des villages d'étude de la Commune de Fatao.....	41
Carte 2 : Localisation des villages de la Commune de Dialafara.....	51
Carte 3 : Limites des communes du cercle de Diéma.....	66
Carte 4 : Localisation des communes du cercle de Kéniéba.....	67
Carte 5 : Localisation des quartiers et villages d'étude de la Commune de Fatao (Google Earth).....	70
Carte 6 : Localisation des villages d'étude de la Commune de Dialafara.....	73
Carte 7 : carte sanitaire de Dialafara.....	171
Liste des photos	
Photo 1 : Ecole Fondamentale de Fatao (Premier Cycle).....	56
Photo 2 : Dispensaire de Fatao.....	57
Photo 3 : Vue d'une fontaine à Fatao.....	58
Photo 4 : L'intérieur d'une classe de l'Ecole Fondamentale de Diabira.....	59
Photo 5 : L'école primaire de Kaïmpo.....	143
Photo 6 : Le premier cycle fondamental de Diourdaloma.....	167

DEDICACE

Je dédie cette thèse à ma famille qui m'a soutenu pendant toutes ces années avec tant de patience.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury : Messieurs le Pr Issiaka BAGAYOGO, le Dr Moussa SOW, le Dr Balla DIARRA, le Dr Niapégué Pierre CISSE et particulièrement mon directeur de thèse, le professeur Denis Dougnon qui n'a ménagé aucun effort pour assurer à ce travail un caractère scientifique.

Mes sincères remerciements vont à l'endroit de Monsieur le Dr Tiéman Coulibaly dont l'engagement n'a jamais fait défaut pendant toute la durée de la rédaction du présent travail. Je remercie également Isaië Dougnon et Balla Diarra respectivement professeurs à la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines et à l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA).

Je remercie aussi la direction de l'Institut des Sciences Humaines pour son appui financier et matériel.

Ce travail n'aurait pu se réaliser sans l'aide du programme pauvreté, à travers son responsable, Dr Félix Yaouaga Koné qui a accepté d'insérer dans le programme le thème "migration et pauvreté". Cela m'a permis de me rendre sur le terrain à plusieurs reprises.

Mes remerciements vont à tous les autres membres du programme : Messieurs Tiéman Coulibaly, Domaké Coulibaly, Daouda Diakité, Mesdames Samassékou Kankou Traoré et Traoré Hadiza Djibo pour leur sincère collaboration.

Cette thèse a bénéficié du soutien moral et matériel de Messieurs Mamadi Dembélé, Moussa Sow, Famakan O. Konaté, Alamouta Danioko, Sidi Sissoko SOUNGOUTOUMBA Daniogo et Ibrahima Songoré.

Je voudrais également remercier les membres du programme gouvernance de l'Institut des Sciences Humaines : Messieurs Moussa Sow, Jean Ives Traoré, Adama Diawara, Baba Coulibaly et Hadiza Djibo pour leur soutien moral.

Grâce au concours et à l'implication des autorités traditionnelles et administratives des communes de Fatao et Dialafara, j'ai pu réaliser mes enquêtes sans obstacles majeurs. Je leur exprime, pour ce faire, mes sincères remerciements.

Je resterai toujours reconnaissant à Messieurs Souleymane Sofara, Mamourou Diarra, Makan Coulibaly, Sékouba Fofana et à Gaoussou Sissoko pour l'accueil chaleureux qu'ils ont bien voulu nous réserver durant tout le séjour dans les quartiers et villages d'enquêtes.

Mes remerciements vont à Mamadou N'Daou de l'Institut des Sciences Humaines pour sa participation à l'élaboration du présent document.

Enfin, je tiens à remercier ma famille dont le soutien et les encouragements ont été indispensables pour la réalisation de cette thèse.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACP : Afrique, Caraïbes, Pacifique

ADD : Association pour le Développement du village de Dialafara.

ADEMA/ PASJ : Alliance pour la Démocratie au Mali/Parti Africain pour la Solidarité et la Justice.

AFRIKALI : Afrique Kalifabougou.

ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales.

AN-RM : Assemblée Nationale de la République du Mali.

AOF : Afrique Occidentale Française.

ASACO : Association de Santé Communautaire.

BAD : Banque Africaine de Développement.

CADD : Cellule d'Appui à la Décentralisation et Déconcentration.

CDPDE : Centre de développement pour la petite Enfance.

CED : Centre d'Education pour le Développement.

CFSI : Comité Français pour la Solidarité Internationale

CFCT : Centre de Formation des Collectivités Territoriales.

CIDS : Collectif des Ingénieurs pour le Développement du Sahel.

CMLN : Comité Militaire de Libération Nationale.

CMMI : Commission Mondiale sur les Migrations Internationales.

CRPO : Contrat de Retour dans le Pays d'Origine.

CSCOM : Centre de Santé Communautaire.

CSRFB : Centre de Santé de Référence.

DCAP : Directeur du Centre d'Animation Pédagogique.

DGME : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur.

DNCT : Direction Nationale des Collectivités Territoriales.

FAC : Fonds d'Aide et de Coopération.

FANDEMA (langue nationale malinké) : « Aide-Toi-Toi -même ».

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine.

FM : Modulation de Fréquence.

FSP : Fonds de Solidarité Prioritaire.

GISTI : Groupe d'Intervention et de Soutien aux Travailleurs Immigrés.

GRDR : Groupe de Recherche pour le Développement Rural.

HCC : Haut Conseil des Collectivités.

HLM : Habitat à Location Modérée.

KARED : Kaarta pour l'Action et la Recherche pour le Développement.

MATCL : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

MICOMI : Mission Internationale au Co développement et aux Migrations Internationales.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

OIM : Organisation Internationale des Migrations.

OIT : Organisation Internationale du Travail.

OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

PDLM : Programme de Développement Local Migration.

PDSEC : Programme de Développement Social Economique et Culturel.

PGRN : Projet de Gestion des Ressources Naturelles.

PME/PMI : Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

RACE : Recensement Administratif à Caractère Electoral.

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

RPM : Rassemblement pour le Mali.

SMIC : Salaire Minimum de Croissance.

TDRL : Taxe de Développement Régional et Local.

TOKTEN : Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (transfert de connaissances à travers les Nationaux Expatriés).

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture.

USRDA : Union Soudanaise, section du Rassemblement Démocratique Africain.

INSTAT : Institut National de la Statistique.

ZSP : Zone de Solidarité Prioritaire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

RESUME

Les travaux scientifiques sur la migration dans la région de Kayes sont nombreux. Mais ils ont surtout documenté la migration des Soninké et son impact sur le développement des communes. Pourtant, outre les Soninké, des Malinké, Peulh, Kakolo, Kassonké, Bambara, Maures, Diallonké, Diawanbé, Diakanké peuplent aussi la première région du Mali et tous ont une tradition migratoire. Jusqu'ici, à notre connaissance, aucun chercheur n'aurait étudié la migration des autres communautés.

Cette étude, qui analyse et compare les dynamiques migratoires en zones soninké de Fatao et malinké de Dialafara, vise à combler ce déficit afin de contribuer à mieux faire comprendre les rapports entre migration et développement local.

La méthode d'analyse a combiné l'analyse qualitative et l'analyse quantitative. Ainsi, nous avons pu établir que les migrants soninké sont plus nombreux et mieux organisés que les migrants malinké. La migration soninké est plus ancienne en France. De nombreux Soninké ont même été des logeurs des Malinké en France. Ceci tend à prouver que les communautés ethniques ne sont pas cloisonnées entre elles.

Les causes de la migration dans les deux communes restent essentiellement économiques. L'Europe, singulièrement la France, demeure la destination privilégiée aujourd'hui. Le départ vers les pays d'accueil s'effectue selon les modes d'organisation familial et individuel.

Dans les deux communes, les fonds transférés par les migrants du canal familial sont supérieurs aux montants envoyés par les migrants autofinancés. Ceci dénote la reconnaissance d'une dette sociale. Ainsi, dans la Commune Soninké de Fatao, les migrants financés par la famille ont envoyé 345 987 700 FCFA contre 139 067 000 FCFA pour ceux de la Commune Malinké de Dialafara depuis la mise en place de la décentralisation jusqu'aux années 2009 et 2012.

Cependant, le rapport entre le nombre de migrants et les sommes transférées indique que chaque migrant de la Commune de Dialafara a transféré en moyenne 682 745FCFA contre 335 390FCFA dans la Commune de Fatao entre 2009 et 2012. Ce qui infirme l'hypothèse selon laquelle les migrants soninké transfèrent plus d'argent que les migrants malinké.

En ce qui concerne le domaine d'investissement, on note que les fonds transférés par les migrants des deux communes sont consacrés à la réalisation des services sociaux de base et à la consommation familiale plutôt qu'à des secteurs porteurs générateurs d'emplois.

Nous pouvons conclure en disant que la migration dans les communautés d'étude vise l'amélioration des conditions de vie dans lesdites communautés mais elle ne permet pas de créer des activités génératrices de revenus et d'emplois.

Mots clefs : Migration, commune, infrastructure, quartier, village, transfert d'argent.

SUMMARY

The scientific works about migration in the region of Kayes are numerous. But they have gathered information on Soninke people migration and its effect on the development of the communes. Yet, besides Soninké, Malinké, Fulani, Kakolo, Kassonké, Bambara, Maura, Diallonké, Diawanbé, Diakanké people in addition of the first region of Mali they all have a migratory tradition. Until now, according to what we know about it, any researcher has studied the migration of other communities.

This study which analyses and compares the migratory dynamics in Soninke areas of Fatao and Malinké area of Dialafara goals to make good this deficit in order to contribute by letting the link between migration and local development well understand.

The method of analysis has combined quantitative and qualitative analyses. In this way we have established that the Soninke migrants are more numerous and well organized compared to Malinké migrants. Many Soninke people have even welcome Malinké in their lodging in France. This fact tries to prove that the ethnical communities are not part one another.

The causes of migration in both communes stay essentially economic. Europe, particularly France, stay the destination the well envied today. The departure towards the countries of destination is done according to the ways of familial and individual organization.

In both communes, the transferred amounts by those who have been sent by their families are superior compared to the amounts sent by those who paid direct from their own pockets. In this way, in Soninke commune of Fatao, the migrants who have been sent by their families sent 345 987 700 FCFA opposite to 139067000 FCFA for those of Malinké commune of Dialafara about putting into service of the decentralization in years 2009-2012.

Therefore, the link between the number of migrants and the amounts they sent shows that each migrant of the commune of Dialafara has sent on average 682 745 FCFA

opposite to 335 390 FCFA in the commune of Fatao. This fact invalidates the hypothesis according to what the Soninke migrants sent much money compared to Malinké migrants.

Concerning the field of investment, we note that the amounts sent by the migrants of commune of Fatao are strictly used for the building whereas in the commune of Dialafara, they are destined in general case to familial consumption.

This study permits us to conclude that migration goals to improve the living conditions of both communities in addition, it permits to create activities which permit to get money and jobs.

Keywords: migration, commune, infrastructure, district, village, money transfer.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

La migration peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. La définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui concerne le temps, l'on considère généralement de passer une durée d'au moins six mois effectifs hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (communes, cercle, région, pays, etc.).

D'après Remiche A. (2001), les mouvements migratoires constituent une sorte d'école de la vie où les candidats vont à la découverte du monde pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leurs parents restés derrière eux. Ils peuvent avoir des répercussions économiques, sociales et culturelles importantes pour les pays de départ et d'accueil.

Le déterminant principal des migrations est le désir de l'homme d'améliorer son statut sur le plan matériel ou financier. L'aspect économique demeure donc, hier comme aujourd'hui, la principale cause du phénomène.

Au départ, la vocation première des regroupements de migrants était de reconstruire l'architecture communautaire et culturelle originelle, de favoriser la solidarité financière et morale entre les membres, de venir en aide à ceux qui éprouvent des difficultés (situations précaires, protection sociale, rapatriement...). A partir de 1981, la loi française de 1901, relative aux associations, est étendue aux regroupements étrangers. Ces associations se concentrent alors sur des actions de développement en direction de leurs villages ou communes d'origine. Les actions de développement ont notamment pris de l'ampleur depuis la mise en place de la décentralisation au Mali en 1996. Depuis lors, le migrant devient le principal acteur dans la réalisation de nombreuses infrastructures de base. Il est même consulté par les autorités communales pour l'élaboration du programme de développement économique social et culturel (PDSEC) car il vit dans un pays où il a acquis des compétences et modes d'organisation sociale. Pour de nombreuses questions d'amélioration des conditions

de vie des populations des zones de départ, l'émigré joue un rôle prépondérant. Du pays d'accueil, le migrant effectue non seulement des transferts de fonds à la famille restée au pays mais aussi à l'ensemble de la communauté. (L. Gauvrit L. G. Le Bahers G., 2004).

La présente étude, qui cherche à comprendre en analysant les rapports entre les migrations soninké et malinké et le développement local des communes de Fatao et Dialafara au Mali, porte sur trois parties.

La première partie, qui traite de la présentation de l'étude, est composée de trois chapitres. Dans le premier chapitre nous évoquons la problématique, les objectifs et les hypothèses. Le deuxième chapitre porte sur la méthodologie où nous avons défini également quelques concepts et modèles explicatifs de la migration. Enfin, dans le chapitre trois, nous avons abordé l'immigration des Maliens en France et les programmes de retour initiés par les gouvernements successifs.

La deuxième partie qui est consacrée à la présentation des zones d'étude, comprend quatre chapitres. Dans les deux premiers chapitres nous avons abordé l'histoire du peuplement des villages d'étude et la création de la Commune urbaine de Fatao. Les deux derniers chapitres rappellent quelques caractéristiques sur les ex-cantons qui ont donné naissance à l'ex-arrondissement de Dialafara, l'histoire du peuplement des villages d'étude de Dialafara et l'érection de l'ex-arrondissement en commune rurale de Dialafara.

Enfin, l'analyse des résultats constitue la troisième partie de la thèse. Elle comporte trois chapitres. Dans les premier et deuxième chapitres, nous analysons les caractéristiques sociodémographiques des chefs de famille et la perception des enquêtés sur la migration. Le chapitre trois est une analyse des dynamiques migratoires des Soninké et Malinké.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'ETUDE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

Les mouvements migratoires ont marqué et continuent de marquer l'humanité. Si au départ, ces flux migratoires partaient des campagnes vers les villes ou des pays d'origine vers les pays les plus proches, aujourd'hui, ces déplacements se font de plus en plus dans des directions très éloignées. A l'apogée de la domination ibérique sur les Amériques, plus d'un demi-million d'Espagnols et de Portugais ont migré dans les colonies d'Amérique pour mettre en valeur de nouvelles terres. À la même période, près de 700 000 sujets britanniques sont également allés travailler dans les colonies d'Amérique (PNUD, 2009).

D'après le rapport du PNUD (2009). Entre le XVe et la fin du XIXe siècle, 11 à 12 millions d'esclaves africains ont été exportés de force dans les plantations d'Amérique. À partir du XIXe siècle, avec l'avènement du capitalisme, les migrants ont commencé à fuir les zones moins développées vers celles plus développées pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi, entre 1842 et 1900, ce sont environ 2,3 millions de Chinois et 1,3 millions d'Indiens qui sont partis s'engager comme ouvriers sous contrat en Asie du Sud-Est, en Afrique du Sud et en Amérique du Nord. Dans ces pays, notamment dans les villes, ces migrants ont joué un rôle crucial dans le développement économique des pays d'accueil. Ce développement économique a engendré une urbanisation accrue au détriment des campagnes qui se vident de leurs populations. La forte urbanisation ayant découlé de la révolution industrielle britannique était principalement due aux déplacements des habitants des campagnes vers les villes. La part de la population rurale a alors baissé dans toutes les économies qui se sont développées. Aux Etats-Unis, la population rurale est passée de 79% en 1820 à moins de 4% en 1980. En République de Corée, elle a chuté de 63% en 1963 à 7% en 2008.

D'après le même Rapport, plus d'un million de personnes quittaient chaque année l'Europe pour l'Amérique en quête de conditions de vie plus favorables. Ces migrants procédaient à des transferts de fonds qui occupaient une place importante dans l'amélioration des conditions de vie des pays de départ. Ces transferts de fonds étaient

effectués par coursier, virements, services postaux ou des maisons de commerce. En 1910, aux Etats-Unis, un émigré britannique envoyait dans son pays le cinquième de ses revenus. Le quart de la migration européenne de l'époque aux Etats-Unis était financé par les fonds envoyés par les migrants qui y sont déjà installés. Ces mouvements économiques étaient rendus possibles par des attitudes et des politiques qui, non seulement étaient réceptives à la migration mais aussi, l'encourageaient activement. Ainsi, dans les années 1880, la moitié des émigrants argentins recevaient une subvention pour payer le voyage tandis qu'au Brésil en 1850, des terres étaient gratuitement offertes aux migrants (PNUD, 2009).

L'immense majorité des personnes qui se déplacent aujourd'hui à travers le monde, le font à l'intérieur des frontières de leur propre pays. Ces mouvements concernent environ 740 millions de migrants internes contre 214 millions de migrants internationaux. Les 64% de ces migrants internationaux vivent dans les pays développés tandis que les 34% des migrants internes sont dans les pays en développement (Rapport PNUD, 2009).

S'agissant des continents d'accueil (PNUD, 2009), l'Europe occupe la première place en termes d'accueil avec 56,1 millions de migrants soit 7,7% de sa population. Elle est suivie de l'Asie avec 49,9 millions (1,4% de la population asiatique), de l'Amérique du Nord avec 40,8 millions soit 12,9% de la population américaine, de l'Afrique avec 16,3 millions de migrants (2% de la population africaine). Enfin, l'Amérique latine se place derrière avec 5,9 millions de migrants.

D'après O. Merabet et F. Gendreau (2006), le phénomène migratoire en provenance du continent africain est aussi ancien que l'espèce humaine. C'est à partir de l'Afrique qu'Homo sapiens s'est répandu dans le monde entier et en premier lieu en Europe. La migration, déclarent les mêmes auteurs, a répandu des connaissances technologiques et fait le succès de toutes les grandes Nations et Civilisations.

Concernant les pays d'accueil, ce sont les Etats-Unis qui arrivent en première position avec 42,8 millions suivis de la Russie qui compte 12,3 millions, l'Allemagne 9,1 ;

l'Arabie Saoudite 7,3 ; le Canada et la France accueillent chacun 7,2 millions d'immigrés. Ils devancent donc, l'Inde avec 6,3 millions de migrants, le Royaume-Uni avec ses 6,5 millions, l'Espagne 6,4 millions d'immigrés et l'Australie avec 5,8 millions de migrants (PNUD, 2009).

La France est également l'un des pays de l'Union Européenne qui compte proportionnellement le plus de personnes issues de l'immigration internationale (1^{re} et 2^e générations) parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans avec 13,1% d'immigrés et 13,5% d'enfants d'au moins un immigré, soit un total de 26,6%, devant notamment le Royaume-Uni 24,4%, les Pays-Bas 23,5%, la Belgique 22,9%, l'Allemagne 21,9% et l'Espagne 20,2% ¹.

Le Mali², pays sahélien et enclavé, connaît aussi, depuis la période des empires et de l'ère coloniale, de grands mouvements de population (l'Empire du Ghana : VIIIe–XIe siècle, l'Empire du Mali : XIIIe–XIVe siècle, l'Empire Songhoy de Gao : XVe–XVIe siècle) et royaumes (royaumes bambara de Ségou, massasi du Kaarta, peul du Macina, khassonké, Sénoufo, etc.). Ces mouvements ont été notamment générés par l'administration coloniale française qui a rapidement pris le contrôle du commerce dans la zone, obligeant ainsi les Soninké, traditionnellement commerçants, à s'orienter vers une activité agricole (O. Merabet, F. Gendreau, (2006). Cette reconversion a engendré des flux migratoires en direction du Sénégal notamment. Dans un premier temps, il s'agissait d'une migration (le navetanat) purement saisonnière et de courte distance dans ce pays ouest africain.

¹ fr.wikipedia.org/wiki/Données_statistiques_sur_l'immigration_en_France

² Les deux tiers du Mali sont désertiques et il n'a aucun débouché sur la mer. Le Mali est aussi un pays totalement enclavé et fait frontière avec 7 pays : l'Algérie au Nord, la Côte d'Ivoire et la Guinée-Conakry au Sud, le Niger et le Burkina Faso à l'Est, le Sénégal et la Mauritanie à l'Ouest. Selon le dernier Recensement de la Population et de l'Habitat, l'effectif total de la population résidente (ou de droit) des ménages ordinaires s'élève à 14 528 662 habitants. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. Ces derniers représentent 7 204 990 individus (soit 49,6%) tandis que les femmes sont 7 323 672 (soit 50,4%) soit un rapport de masculinité de 98 hommes pour 100 femmes. Du point de vue administratif, le Mali compte 8 régions et un District (Bamako), 49 cercles et 703 communes dont 607 rurales et 96 urbaines. Enfin, selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2005, le Mali se classait à la 174^e place sur 177 pays (Rapport du Recensement Général de la Population et de L'Habitat, 2009). En matière de migration, le Mali connaît de forts mouvements internationaux et d'importants déplacements internes. Saisonnière au départ, la migration malienne devient une migration d'installation de longue durée.

Sous l'influence de la sécheresse, qui a frappé tous les pays du Sahel, ces mouvements, même s'ils ne constituent pas un phénomène nouveau, ont pris de l'ampleur à partir du début des années 1970. A la sécheresse, presque devenue endémique, il faut ajouter les programmes d'ajustement structurel récurrents, le poids de la dette extérieure et la décomposition des structures socio-économiques traditionnelles à la campagne. Ainsi, la seule alternative à une sortie de crise pour une population confrontée à des difficultés de toutes sortes est la migration. On pourrait même parler de stratégies migratoires basées sur des réseaux de solidarité familiale afin de diversifier les sources de revenus.

En effet, dès la fin des années 1970, la crise s'est manifestée en premier lieu par le bradage de nombreuses entreprises d'Etat, le retard chronique dans le paiement des salaires des fonctionnaires et l'arrêt des investissements publics et privés. Les brimades des autorités sont devenues monnaies courantes à tous les niveaux. Encore une fois, de nombreux Maliens, au niveau de toutes les régions, vont se retrouver à l'extérieur dans le but d'améliorer leurs conditions de vie, de celles de leurs familles et de l'ensemble de la communauté. Selon l'adage traditionnel malinké: « *ni sigi tènà ko min ban Mandé, taama de b'o ban* ». (Traduit en français : les problèmes que la sédentarité ne peut pas résoudre, trouveront leurs solutions dans la migration) (Keïta, 2001).

Les Maliens émigrent en direction de nombreux pays. Les premières destinations sont d'abord transfrontalières et concernent les pays de l'espace CEDA. Ainsi, les Maliens vont au Sénégal depuis l'époque du navetanat (nous l'avons souligné plus), en Côte d'Ivoire où le nombre de migrants va fortement augmenter (dans ce pays, avant les événements tragiques qu'a connus le pays entre 2002 et 2011, il y aurait, 1 à 1, 2 millions de migrants (O. Merabet et F. Gendreau, 2006), au Ghana, au Burkina Faso, en Guinée, au Niger, en Mauritanie. Les Maliens sont également présents dans les zones minières et pétrolières de l'Afrique centrale (République Démocratique du Congo, Congo-Brazza, Gabon, Guinée Equatoriale) et australe (Angola, Afrique du Sud, Zambie, Mozambique), l'Afrique du Nord (Libye).

Les flux migratoires maliens n'ont jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif. Cependant, d'après les statistiques de la Direction Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME, 2005), il y aurait 4 millions de migrants dans le monde dont la grande majorité 3,5 millions soit 96,5%, résident en Afrique.

L'Europe accueille également aussi les Maliens. Parallèlement aux mouvements migratoires vers les pays africains, de nombreux Maliens (notamment les Soninké) de la région de Kayes migraient déjà vers la France dès la fin des années 1950. Aujourd'hui, l'effectif des migrants au niveau de ce continent s'élèverait à 200 000 migrants. Parmi eux, 55000 Maliens dont 21000 femmes, vivent en France (C. Daum et P. Cissé, 2011).

Les 29% des migrants maliens (contre seulement 12% de Sénégalais) sont obligés de vivre dans les foyers, centres d'hébergement et d'accueil de longue durée et dans les habitats à loyer modéré (HLM). L'objectif de ces migrants est de pouvoir économiser de l'argent afin de faire face aux nombreuses sollicitations (consommation familiale, réalisations des services sociaux de base, surtout depuis la mise en place de la décentralisation) des parents résidents au pays et de la communauté (CFSI, 2003).

Les Maliens immigrés en France sont en majorité (80%) originaires de la région de Kayes (P. Courteaux, N. Bentaleb et al. 2003). C. Daum et P. Cissé (2010) affirment même que 66% des ménages de la région de Kayes comptent au moins un migrant en France. L'une des spécificités de ces ressortissants, singulièrement les migrants Soninké, réside dans le lien communautaire très étroit qu'ils entretiennent avec leurs villages d'origine. Ce lien communautaire a un impact sur l'ampleur de la migration et l'implication des migrants dans la réalisation de secteurs de développement dans les communes de la région de Kayes.

La migration en direction de l'Europe, principalement la France, bien que limitée depuis le contrôle de l'immigration de travail, reste toujours d'actualité pour de nombreux jeunes (les récents naufrages des mois de Septembre et d'octobre sur les côtes de l'île de Malte en Italie occasionnant des centaines de victimes en sont une

illustration). Elle constitue aujourd'hui, sans ambiguïté, une source de revenus non négligeable pour le développement : *Les migrants constituent une richesse, non seulement pour le pays de départ mais aussi pour le pays d'accueil. La migration a construit, par ailleurs, les nations européennes et américaines. Elle est donc une chance pour tous qu'il ne faut pas sous-estimer* » (O. Merabet et F. Gendreau, 2006).

Au Mali particulièrement, d'après le RGPH (2009), les migrants interviennent dans plusieurs domaines (éducation, santé, agriculture, environnement, etc.) afin de créer les conditions de développement local (intercommunauté, coopération décentralisée, etc.)

Dans le seul cercle de Yélimané, habité majoritairement par des Soninké, la rente migratoire a permis en 20 ans, la réalisation de 70 salles de classe, 45 logements de maîtres, 14 medersas, 11 dispensaires, 7 maternités, 12 pharmacies, une bibliothèque, 180 puits et forages, 5 châteaux d'eau, 6 petits barrages, 19 coopératives, un bureau de poste, 45 mosquées. A l'échelle régionale, les 64% des infrastructures existantes sont l'œuvre de la diaspora. Ainsi, les émigrés de la région de Kayes deviennent les premiers acteurs au développement local (S. Kéïta, 2000).

Il est également important de noter que le Mali est non seulement un pays d'émigration mais aussi de transit et d'installation. Il a connu en effet des périodes fastes avec le développement du commerce transsaharien reliant le sud au nord par les routes du sel et de l'or³. Le nombre d'immigrés dans les différentes régions et dans la capitale s'élève à 110 410 personnes (soit 2 fois le nombre de migrants maliens présents en France) dont 52580 femmes. Les immigrants sont plus nombreux dans le District de Bamako : 30804 personnes (30 %) dont 14963 femmes. Il est suivi des régions de Sikasso : 24364 étrangers (22, 1%) dont 11530 femmes, Ségou : 13954 (12, 6%) dont 6000 femmes Kayes : 13880 (12,6%) dont 6813 femmes, 13%. La région de Kidal occupe la dernière place avec seulement 366 étrangers (0,3%) dont 139 femmes (RGPH, 2009).

³ Revue Jamana, Spécial émigrés, 1987.

Le déterminant principal des migrations est le désir de l'homme d'améliorer son statut sur le plan matériel ou financier. Donc, l'aspect économique est de nos jours, comme par le passé, le plus important des raisons qui poussent les hommes à émigrer là où la demande de main d'œuvre s'exprime souvent. En France, avant la fermeture des frontières, les entreprises, malgré les problèmes économiques et le chômage, restaient toujours demandeurs de main d'œuvre bon marché singulièrement dans les secteurs peu rémunérateurs (bâtiment, nettoyage, travaux publics, restauration, etc.). Le système de noria, à l'époque (l'aîné se faisait remplacer par le cadet), était très développé (Christian Poiret, 1996).

En plus des raisons économiques, il y a aussi les raisons initiatiques. Ici, l'émigration apparaît comme une sorte d'école de la vie où l'on venait découvrir le monde (Brun, F. 2001).

Les migrations sont dues aussi à une situation de guerre et à une quête d'identité. En effet, en milieu soninké, surtout, une grande considération s'attache à celui qui a beaucoup voyagé. Le statut social figé des jeunes, des femmes et des anciens captifs dans les sociétés traditionnelles pousse aussi ces individus à aller vivre dans un pays ou dans un Etat où ils croient qu'il est possible d'y être plus riches, plus libres et plus heureux. Les jeunes pourraient prospérer et acquérir le statut d'aîné et les anciens captifs sur lesquels pèse en certains endroits le lignage de naissance une opportunité de promotion dans le pays d'immigration. Les femmes, quant à elles, enfin, auraient la possibilité de s'émanciper de l'ordre social traditionnel (L. Gauvrit L., Le Bahers G., 2004).

Les mouvements migratoires maliens ont fait l'objet de nombreuses études.

Ainsi, Adams A. (1977), retrace la dynamique des mouvements migratoires des Soninké de la région du Fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) tant sur le plan interne que sur le plan international. L'auteur affirme que depuis la période du Royaume de Wagadu, les Soninké, voyageurs et commerçants, restent toujours de grands migrants.

Dans l'ouvrage "Questions migratoires, valeurs, sens et contresens, 2006", Merabet et Gendreau parlent d'antériorité du phénomène migratoire Soninké sur le territoire français, et de sa variabilité par rapport aux Toucouleur et Peul : Le comportement migratoire varie selon les sociétés d'origine. La participation aux mouvements migratoires des Soninké et Toucouleur est fonction de leur organisation sociale. Alors, à partir des années 1950, les Soninké ont progressivement abandonné le navétanat pour commencer à migrer vers la France où certains Soninké ont déjà été mobilisés dans l'armée française lors de la deuxième guerre mondiale. A la fin des hostilités, quelques-uns y sont restés et ont favorisé l'établissement des réseaux migratoires. Les Toucouleur et les Peul, quant à eux, ont maintenu leur migration en direction des pays africains, leur principale destination.

Amselle J.-L. (1976) abonde dans le même sens qu'Adams. Il évoque les raisons qui poussent les Soninké, agriculteurs et commerçants, à émigrer vers la France : « *Engagés depuis des siècles dans des activités commerciales couvrant l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, les Soninké de la vallée du Sénégal se sont trouvés confrontés à la fin du XIXème siècle, avec la disparition du commerce de la gomme qui leur procurait le numéraire, à une situation de délaissement économique. Celle-ci, ainsi que la perception de l'impôt par les Français, les ont contraints à se reconvertir dans le navétanat au Sénégal et ensuite à émigrer vers la France* ».

Dans le même ordre d'idée Jean-Loup Amselle, Tounkara D. (2003), Gauvrit L. et Le Bahers G. (2004) ont travaillé sur les réalisations des Soninké à travers les associations de développement dans les villages de la vallée du fleuve Sénégal, plus précisément dans la partie Ouest des cercles de Kayes, de Yélimané, de Nioro, de Diéma et la partie nord du cercle de Bafoulabé. Ces études ont porté sur la contribution croissante des associations de migrants dans les actions de développement des zones de départ. A ce sujet, Cissé P. Diarra S. (2003) s'expriment : « *Dans la région de Kayes, la profondeur de la pauvreté est estimée à 43,3% contre 45,1% pour Ségou et 53,1% pour Mopti* ». Pour ces auteurs, dans la région de Kayes, la contribution des émigrés

internationaux, ne profite pas seulement à la famille, elle est aussi orientée vers le développement sectoriel du milieu d'origine.

E. Todd (1994), dans son livre (le destin des immigrants), ne reconnaît qu'une seule communauté migrante au Mali, les Soninké: «*L'immigration des Maliens est presque exclusivement d'ethnie Soninké* ».

Dans son document « *Dimension ethnique de la migration* », S. Traoré (1998) fait une analyse de la migration des Soninké et des Halpular (Toucouleurs) dans la vallée du fleuve Sénégal. Il souligne non seulement l'importance numérique des Soninké sur le territoire français mais aussi les effets positifs et négatifs générés par le phénomène migratoire : « *Si la migration contribue au développement d'une zone, elle engendre par la même occasion un déficit d'actifs qui constitue un lourd handicap pour les projets de développement* ».

L'historien François Manchuelle (2008) a montré l'ancienneté du processus migratoire des Soninké du Haut Fleuve Sénégal qui a débuté au milieu du XIXe Siècle. Manchuelle souligne que dans les années 1840, les jeunes Soninké quittaient les régions soninkés pour une saison de travail comme « navetanes » sur les bords de la Gambie.

Au regard de la documentation, les travaux scientifiques sur les migrations au Mali, en général et dans la région de Kayes en particulier, sont nombreux. Mais, ils ont surtout documenté la migration Soninké et son impact sur le développement des communes. Ils ont spécifiquement étudié les déterminants, les destinations du phénomène, les transferts d'argent et leur destination dans les zones de départ des migrants soninké de la vallée du Fleuve Sénégal. Pourtant, outre les Soninké, les Malinké, Peulh, Kakolo, Kassonké, Bambara, Maures, Diallonké, Diawanbé, Diakanké peuplent singulièrement la première région de Kayes et tous ont une tradition migratoire. Alors, jusqu'ici, à notre connaissance, très peu de chercheurs ont étudié la migration des autres communautés.

Cette étude, qui analyse et compare les dynamiques migratoires en zone soninké de Fatao et malinké de Dialafara vise à combler cette insuffisance afin de contribuer à mieux faire comprendre les rapports entre migration et développement local. Pour mieux la conduire, nous tenterons de répondre aux questions de recherche suivantes :

- Quels sont les rapports entre les migrations Soninké et Malinké et le développement local des communes de Dialafara et Fatao ?
- En quoi, la dynamique migratoire des Soninké diffère-t-elle de celle des Malinké ?

1.1. Les objectifs

1.1.1. Objectif général :

Cette étude entend comparer les migrations Soninké et Malinké et contribuer à faire comprendre les rapports entre migration et développement dans les communes Malinké de Dialafara et Soninké de Fatao.

1.1.2. Objectifs spécifiques :

- analyser et comparer l'histoire migratoire des Soninké et Malinké des communes de Fatao et Dialafara ;
- analyser et comparer les dynamiques migratoires en zones Soninké de Fatao et Malinké de Dialafara.

1.2. Les hypothèses

1.2.1. Hypothèse 1

La migration soninké est mieux structurée que la migration Malinké;

1.2.2. Hypothèse 2

Les migrants Soninké de la Commune de Fatao font plus de transferts d'argent et plus de réalisations dans les services sociaux de base que les migrants malinké de la Commune de Dialafara.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

Dans la méthodologie, nous commençons par définir certains concepts clés et présenter des théories migratoires. Dans ce chapitre également, nous avons voulu rappeler l'immigration des Maliens en France, les programmes de retour adoptés par les autorités françaises et le processus de décentralisation au Mali.

La méthodologie présente aussi les sites, les populations et l'échantillonnage de l'étude. Elle comporte de même les approches méthodologiques d'enquête, les instruments de collecte, les méthodes d'analyse des données et les limites de l'étude.

2.1. Considérations conceptuelles

2.1.1. Définition des concepts

Il y a des termes qui reviennent de façon récurrente dans cette étude dont la compréhension est nécessaire pour l'intelligence de l'étude.

2.1.1.1. Le quartier/village

Au cours des recensements de 1976, 1987, 1998 et 2009, deux principaux critères permettaient de classer une localité en ville : le critère appartenance aux communes érigées en communes urbaines par les collectivités territoriales et le critère démographique qui exigeait une population d'au moins 5 000 habitants.

Si les quartiers de Fatao, Mountan Soninké et Diabira répondent au premier critère (appartenance aux communes érigées en communes urbaines), le second critère (démographique) ne permet pas à ces localités d'être classées en villes car les trois quartiers avaient respectivement 2833 hbts, 1305 hbts et 813hbts (RGPH, 2009).

Nous avons donc préféré le terme quartier/village à celui de quartier, défini comme la partie d'une ville ayant une certaine unité et où tous les secteurs socio-économiques, particulièrement le secondaire et le tertiaire, sont présents. Cette partie d'une ville ne saurait être assimilée aux quartiers/villages de la Commune de Fatao dont la population vit essentiellement d'agriculture et d'élevage.

2.1.1.2. La famille

Selon la conception européenne, la famille est un ensemble formé par le père, la mère et les enfants. En milieux soninké et malinké, la famille est généralement composée du père, de la mère ou des mères, des frères et des sœurs utérins et agnats. C'est un groupe domestique de gens liés ou non par le sang qui vivent ensemble dans le même foyer.

2.1.1.3. Le lignage

Le lignage est un groupe de filiation unilinéaire dont tous les membres se considèrent comme descendants d'un même ancêtre⁴.

2.1.1.4. La migration

La migration ou mouvement peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. La définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui concerne le temps, l'on considère généralement une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (commune, cercle, région, pays, etc.).

2.1.1.5. L'immigration

Le mot vient du latin *immigrare* qui signifie : « Pénétrer dans ». Il désigne l'entrée dans un pays, de personnes étrangères (les immigrants) qui y viennent pour séjourner et travailler. Les émigrés Maliens en Europe ou ailleurs sont appelés des immigrants.

2.1.1.6. L'émigration

Elle est définie comme l'action de quitter son pays pour aller s'installer dans un autre pays ou Etat temporairement ou pour toujours⁵. Elle regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger.

⁴ Le Petit Larousse, 2010, 1808 Pages, Paris.

⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Diaspora> (2009).

2.1.1.7. L'immigrant et la mobilité

Toute personne venant de l'étranger pour s'installer et travailler dans un autre pays est qualifiée d'immigrante. Au Mali, les immigrants sont beaucoup plus présents dans le District de Bamako, les capitales régionales et dans les zones minières (RGPH, 2009).

La mobilité, contrairement à la migration est le mouvement d'un individu d'une entité administrative à l'autre pour un séjour inférieur à six mois.

2.1.1.8. Le migrant

Il désigne une personne qui a changé de lieu de résidence, que ce soit en franchissant une frontière internationale ou en se rendant dans une autre région, un autre district ou une autre municipalité de son pays d'origine. Le terme migrant est parfois réservé à la migration temporaire. Les régions de Gao, Tombouctou et Kidal émettent de nombreux migrants aujourd'hui qu'on appelle des réfugiés ou déplacés.

Le réfugié vit hors des frontières nationales et le déplacé à l'intérieur du pays d'origine.

2.1.1.9. La migration interne

La migration interne est un mouvement qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire.

Dans le cadre du RGPH 2009 du Mali, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre circonscriptions administratives (commune, cercle, région et pays) et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays. Il s'agit alors de migration interrégionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre cercles, c'est la migration intra-régionale. L'on peut également considérer les communes à l'intérieur du cercle. On parle alors de migrations intercommunales.

Les migrants internes sont définis comme des personnes vivant à l'intérieur des frontières d'un même pays.

Les migrations internes sont dues souvent à des contraintes comme c'est le cas aujourd'hui des populations des régions de Gao, Tombouctou et Kidal au Mali. Persécutées par les rebelles Touaregs et terroristes religieux, ces populations sont obligées de fuir la terre d'origine de leurs ancêtres pour aller vivre dans d'autres régions du pays.

2.1.1.10. Les migrations internationales

Les migrations internationales, en revanche, selon le même rapport, sont les franchissements des frontières internationales entraînant ainsi un changement de pays de résidence habituelle. La migration internationale, comme son nom l'indique, s'effectue entre les pays, les Etats et les continents.

2.1.1.11. Les migrations économiques (migrations de travail)

Il s'agit du déplacement des travailleurs d'une région à une autre, d'un pays ou d'un Etat à un autre en vue d'y travailler. Elles peuvent être définitives, temporaires ou saisonnières. C'est cette forme de migration qui intéresse les habitants des communes malinké et soninké de Dialafara et de Fatao.

2.1.1.12. Les migrations de contrainte

Ces mouvements sont dus à des persécutions à caractères ethniques, religieux ou politiques. Ce sont également des déplacements justifiés par des guerres civiles ou des catastrophes naturelles (refugiés écologiques ou climatiques).

2.1.1.13. Les migrations pendulaires

L'expression désigne les déplacements quotidiens des personnes, de leur domicile à leur lieu de travail et inversement. Les plages horaires déterminées justifient le qualificatif pendulaire. C'est le cas des fonctionnaires du secteur public ou parapublic, des paysans, commerçants et autres qui quittent chaque jour leur domicile pour leur lieu de travail.

2.1.1.14. Les migrations circulaires

Selon le rapport sur l'état de la migration dans le monde (2008) de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), la migration circulaire se définit comme le mouvement fluide de personnes entre pays, y compris le mouvement temporaire ou de long terme pouvant être profitable à tous ceux qu'il implique, s'il est volontaire et lié aux besoins de travail des pays d'origine et de destination. Depuis l'existence du Centre d'information de gestion des migrations (CIGEM) en 2008, certains Maliens auraient la possibilité d'aller travailler en Espagne pendant un an au moins. Ce sont, d'après J.L. Amselle (1976), des migrations organisées, orientées et planifiées.

2.1.1.15. Les migrations d'intellectuels ou fuite des cerveaux ou de compétences

Elles constituent, d'après O. Merabet et Gendreau, le coût le plus significatif des migrations pour les pays africains compte tenu du stock limité du personnel qualifié dans ces pays. La fuite des cerveaux est due surtout à l'absence de perspectives d'emploi dans les pays du Sud, à la polarisation des richesses dans les pays du Nord et notamment aux déséquilibres économiques et sociaux qui affectent plusieurs régions du monde.

Plus de 300 000 spécialistes (médecins, informaticiens, professeurs, ingénieurs) africains habitent à l'extérieur de l'Afrique dont la majorité vit aux Etats Unis (C. Doucet et L. Favreau, 2006).

La fuite des cerveaux contribue largement aux flux financiers car un niveau d'éducation plus élevé accroît les possibilités d'obtenir un emploi mieux rémunéré dans le pays d'accueil. Plus de 80% des détenteurs d'un baccalauréat des pays comme le Haïti, la Jamaïque, la Grenade ou la Guyane vivent à l'étranger, la plupart aux Etats-Unis⁶.

Le programme TOKTEN (Transfert of Knowledge Trough Expatriate Nationals, Transfert de Connaissances à travers les Nationaux Expatriés), a été mis en place depuis 1998. Il travaille dans le cadre d'un partenariat entre le Gouvernement malien

⁶ Revue Agridoc n°1, juillet 2001 bhusson@univ-catholyon.fr.

et le PNUD. Le programme incite les intellectuels maliens émigrés de haut niveau à participer au développement de leur pays. Ainsi, déjà au 1^{er} novembre de la même année, la politique d'incitation a permis la constitution d'un répertoire de 276 cadres volontaires.

2.1.1.16. La migration choisie ou migration d'élite

La migration choisie est une forme de migration adoptée par les autorités françaises en 2005 quand l'ex président Sarkozy était encore ministre de l'intérieur. Cette forme de migration a voulu restreindre le nombre de migrants (les immigrés en situation irrégulière notamment) sur le territoire de la France en favorisant la migration des intellectuels de haut niveau (informaticiens, médecins, chercheurs).

2.1.1.17. La diaspora

Il désigne l'ensemble des personnes résidant en dehors de leur pays d'origine, indépendamment de leur nationalité, et qui souhaitent contribuer au développement de pays et/ou communauté d'origine (ACP, 2005).

Pour l'Encyclopédie Universalis (1990, p.1000), le concept de diaspora renvoie objectivement au phénomène historique de la dispersion des Juifs à travers le monde. On s'accorde le plus souvent à distinguer deux phases dans la diaspora : La première répond à une volonté d'essaimage des communautés, la seconde obéit à la nécessité de fuir les persécutions qui, du Moyen âge à l'avènement du national-socialisme en Allemagne, ont cruellement frappé les Juifs. La diaspora malienne se situe généralement dans le premier cas. Ce n'est pas une guerre que ces Maliens ont fuie pour aller s'installer dans un autre pays où ils pensent améliorer leurs conditions de vie et celles des parents laissés derrière eux et de la communauté.

2.1.1.18. La décentralisation

Elle est définie comme un système administratif et politique dans lequel certains pouvoirs de décision sont transférés et assumés par des organes autonomes

généralement élus, ayant personnalité juridique, ressources et autorité propres. La décentralisation peut être technique ou territoriale⁷.

2.1.1.19. Le développement

Le développement, d'après Le Petit Larousse (2009), signifie l'amélioration qualitative durable d'une économie et de son fonctionnement.

D'après J. P. O. de Sardan (1996): « *Le développement est l'ensemble des processus sociaux induits à des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources, techniques et savoirs* ».

Depuis l'avènement de la décentralisation au Mali, l'Etat central n'est plus le seul responsable du développement local. Il est devenu l'affaire des élus et de tous les acteurs qu'ils soient de l'intérieur ou de l'extérieur. C'est dans ce contexte qu'il est utilisé dans cette étude.

2.1.1.20. Le développement local

Il est aussi appelé développement à la base. Le développement à la base est un processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique. Dans les pays en développement, le développement local repose sur des actions mobilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités et des habitants eux-mêmes, éventuellement avec une aide technique ou financière extérieure :

- mini-infrastructures : creusement d'un puits, installation de cellules solaires pour alimenter un village, création d'une école) ;
- mise en place de micro-coopératives ou d'associations de microcrédit, etc.⁸

⁷ Revue Agridoc n°1, juillet 2001: bhusson@univ-catholyon.fr

⁸ (http://fr.wikipedia.org/wiki/d%C3%A9veloppement#cas_des_pays_end.c3A9veloppement).

2.1.1.21. La dynamique

Selon Le Petit Larousse (2011), la dynamique est cette force ou efficacité que déploie un individu dans l'accomplissement d'une tâche. C'est donc un faisceau de facteurs qui concourt à la réalisation d'une action. Au pays de départ des migrants, cette action consiste à déployer des stratégies pour entrer dans le pays d'accueil afin d'y travailler et contribuer individuellement ou en association à l'amélioration des conditions de vie des habitants des zones de départ.

La dynamique migratoire peut donc être définie comme tout mécanisme élaboré dans les zones de départ et dans les pays d'accueil par les migrants individuellement ou collectivement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et celles de leur village ou commune.

2.1.1.22. La communauté locale

Elle désigne l'environnement proche d'une personne, y compris la population et l'ensemble des différents intervenants (publics ou privés) dans une zone géographique, partageant un sentiment d'appartenance commune, confrontés aux mêmes contraintes et bénéficiant des mêmes avantages.

2.1.1.23. L'investissement

D'après Le Petit Larousse (2009), l'investissement est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement. Il signifie aussi l'ensemble des capitaux et des biens investis.

L'investissement, pour Encyclopaedia n° 12, 1989, est propre à une unité économique : entreprise, ménage, Région, secteur, Nation, groupe de Nations.

L'investissement, pour un migrant concerne tous les biens utilisés en vue d'améliorer ses conditions de vie, celles de sa famille voire celles de l'ensemble de la communauté. A Dakar, soulignent Sander et Barro (2006), le migrant est devenu le principal investisseur immobilier car il est l'une des rares personnes à pouvoir acquérir

un terrain ou une maison actuellement compte tenu du niveau extrêmement élevé des prix que l'émigré a d'ailleurs parfois contribué à faire monter.

2.1.1.24. Le codéveloppement

Le concept est défini comme toute action d'aide au développement institutionnel, social, culturel et de recherche des pays en développement. Le codéveloppement peut aussi concerner les immigrés qui sont prêts à retourner dans leur pays pour y créer une activité, que ceux qui, tout en étant durablement établis en France, sont disposés à investir dans leur pays d'origine pour y promouvoir des activités productives et y réaliser des projets sociaux (écoles, centres de santé, etc) ou souhaitent faire profiter leur pays d'origine de leurs compétences, de leur savoir-faire et de leurs réseaux de relations.

2.1.1.25. Le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP)

Le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) est l'instrument de l'aide-projet du Ministère Français des Affaires Etrangères. Issu de la réforme du dispositif de la coopération française, il remplace le Fonds d'aide et de coopération (FAC). Le Fonds a pour vocation de financer, par dons uniquement, l'appui apporté par le Ministère des Affaires Etrangères aux pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) en matière de développement institutionnel, social, culturel et de recherche. Le Fonds contribue à la rationalisation de l'aide et favorise la mise en oeuvre de cofinancements, par exemple avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Il s'adresse à la société civile et l'associe, soit directement à travers ses opérations en faveur des associations de solidarité internationale ou de la coopération décentralisée, soit indirectement par l'effet de ses projets sur les plus démunis.

Après avoir défini ces concepts, nous évoquons, pour le même besoin à savoir la compréhension du texte, quelques théories explicatives de la migration.

2.2. Quelques théories explicatives de la migration

Les migrations ont souvent été analysées comme une réponse aux situations de crises : guerres, invasions, famines, sécheresses, épidémie, etc. Elles ont particulièrement

intéressé les socio anthropologues, démographes et économistes qui ont développé un certain nombre de modèles explicatifs des migrations (M. Lesclingang).

2.2.1. La théorie néo-classique de la migration

La théorie néo-classique de la migration dérive de la théorie économique marginale fondée sur deux hypothèses :

- les facteurs de production (travail, capital, ressources naturelles et terre) sont répartis a priori géographiquement de manière inégale ;
- le migrant est un individu rationnel qui va chercher à maximiser son revenu.

Ainsi, la théorie du dualisme économique de Lewis (1954) part du postulat de déséquilibre entre un milieu faiblement productif et une zone à forte productivité. Alors, les migrants évaluent les coûts et avantages de se déplacer vers différentes destinations internationales. Ils immigrent, par conséquent, là où le rendement net escompté de la migration est le plus élevé. La théorie considère que les migrations résultent de décisions collectives prises dans des situations d'incertitude et d'imperfection des marchés. Pour surmonter les risques liés à ces insuffisances, des institutions locales et des familles peuvent choisir de diversifier leurs activités en envoyant l'un des membres à l'étranger. Mais cette théorie a été contredite par la théorie du dualisme du marché de travail selon laquelle, l'immigration n'est pas causée par des facteurs de répulsion (push) dans les pays d'origine (où les salaires sont généralement bas et le taux de chômage élevé) mais par des facteurs d'attraction (pull) dans les pays d'accueil. Thérèse Marie (1970) ne précise-t-elle pas que le migrant parisien a des motivations que n'avait pas le navétane du Sénégal. Ces motivations visent singulièrement l'attrait et le prestige de la grande ville étrangère, Paris.

Le modèle de Todaro (1976) prolonge celui de Lewis en introduisant l'existence de chômage urbain qui devrait décourager la migration. Dans son modèle, Todaro distingue le secteur urbain moderne et le secteur urbain informel. Ce dernier constitue le secteur transitoire vers lequel les migrants vont s'orienter d'abord. En dépit de l'existence d'un chômage urbain, les migrations persistent du fait de l'attraction

suscitée par le secteur informel qui répond à la demande de croissance de consommation des ménages urbains et qui « absorbe » les nouveaux migrants.

2.2.2. L'approche par l'économie monde

L'approche marxiste de la migration restitue l'étude des phénomènes migratoires internationaux et internes dans une dimension politique de critique du capitalisme mondial.

En premier lieu, le choix économique rationnel, par lequel un individu émigre à la recherche de meilleures conditions de vie est, d'après Amin (1995), en l'absence d'études sur les régions de départ, une tautologie : la théorie néo-classique expliquerait la migration en se référant à des individus enclins à émigrer. L'approche marxiste tend alors à considérer d'autres facteurs plus sociaux et politiques que les déterminants économiques. Dans l'approche marxiste, les migrations ne sont pas seulement la conséquence d'un inégal développement qui serait le résultat des causes naturelles a priori comme la différence de potentiels entre différentes régions.

L'accumulation des richesses à l'avantage d'une classe dominante, qui est le but de l'économie capitaliste, est à la base de l'inégal développement des régions rurales et urbaines africaines depuis la période coloniale. L'objectif du système capitaliste, pendant la colonisation, était d'obtenir des biens exportés à bas prix. Pour ce faire, il a fallu non seulement exploiter les ressources naturelles (mines, plantations, ...) mais également une main d'œuvre bon marché. Les sociétés traditionnelles sont alors devenues des sociétés dépendantes et périphériques d'un « centre ». Le corollaire direct de l'enrichissement de la côte a été la paupérisation (Amin, 1995) de l'intérieur et plus globalement, une différenciation accrue entre milieux urbains et ruraux, tant au point de vue économique, social que politique.

Après la définition des concepts et l'évocation de quelques théories migratoires, il est aussi nécessaire de rappeler l'immigration des Maliens en France suivie de la politique adoptée par les autorités de ce pays et le processus de la décentralisation au Mali.

2.3. L'immigration des Maliens en France, les programmes de retour initiés et le processus de la décentralisation au Mali

2.3.1. L'immigration des Maliens en France

2.3.1.1. La période des années 1945-1970

Entre les années 1945 et 1970, de nombreux pays africains ont accédé à la souveraineté nationale. Ceci n'a pas été sans conséquences car dans la vallée du fleuve Sénégal, les entreprises européennes existantes ont été confrontées à de nombreuses difficultés financières et à des risques de nationalisation. De nombreux propriétaires d'entreprise ont été contraints de fermer boutique pour regagner le pays d'origine car la culture de l'arachide, qui remportait beaucoup de ressources en 1961, a été officiellement supprimée au Sénégal. Les Soninké ne sont plus accueillis dans la marine et la fermeture des frontières entre le Mali et le Sénégal a été aussi scellée. De nombreuses personnes sont ainsi laissées dans une situation drastique. Pourtant, les obligations de s'acquitter de l'impôt de capitation et de l'impôt sur le bétail existent toujours. Comme alternative, un grand nombre de navétanes et autres travailleurs maliens ont choisi la France comme zone d'immigration où vivent déjà certains compatriotes comme boys ou aides cuisiniers depuis les années 1900 (Adams, 1977).

Le choix de la France comme pays d'immigration et la présence d'autres compatriotes ont été bénéfiques pour les migrants maliens. En effet, l'hexagone vient de sortir d'une guerre où les pertes de vie humaine et matérielles sont nombreuses. Alors, Il fallait reconstruire un pays déjà exsangue. Pour ce faire, le patronat a besoin de main d'œuvre étrangère. Ainsi, le droit d'asile a été reconnu à travers la signature de la convention de Genève en 1951. En dehors de certains pays d'Europe, la France bénéficiait également de l'apport de ses anciennes colonies notamment le Maroc et l'Algérie. Dans le contexte de la guerre de libération de l'Algérie en 1962, les autorités françaises commencent à remplacer les travailleurs algériens par les Africains noirs originaires de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Des accords de main d'œuvre sont signés en 1963 avec l'Algérie (imposition de visa d'entrée sur le territoire) et des pays d'Afrique subsaharienne (Gauvrit, Lisa G. Le Bahers, 2004). C'était de l'aubaine

pour le patronat français car il s'agissait de la main d'œuvre noire non qualifiée, en conséquence peu coûteuse.

2.3.1.2. L'impact de l'imposition du visa d'entrée aux Algériens sur les immigrants maliens

L'imposition du visa d'entrée sur le territoire français aux Algériens et la présence de nombreux Soninké ayant gagné la France depuis la 2^e guerre mondiale accélèrent le départ de nombreux Maliens particulièrement les Soninké en France (via Anvers, en Belgique). Cette présence a fait dire au Groupe d'Intervention et de Soutien aux travailleurs immigrés (GISTI, 2008) que les Soninké sont la première ethnie au Mali à fouler le sol français. Elle a même constitué des ressources pour les futurs candidats à l'émigration.

Sur le territoire français, les émigrés maliens, jusqu'à la crise énergétique des années 1970 qui coïncida avec la grande sécheresse dans les pays du Sahel, n'avaient pas besoin de papiers pour leur installation dans la société française. D'ailleurs, ils se souciaient moins d'une éventuelle expulsion⁹. La seule carte d'identité du pays d'origine suffisait pour le voyage. Le système de noria, qui consistait à remplacer l'aîné par le cadet, était aussi très développé et était sans obstacle (Christian Poiret, 1996). Le nombre de Maliens, qui sont pour la plupart des Soninké illettrés, commence à s'intensifier en ex-métropole. Avec des salaires relativement faibles et une volonté de transférer une grande partie de leurs revenus dans les villages d'origine, les migrants sont contraints de vivre dans des habitations à location modérée (HLM).

Cette situation ne pouvait pas perdurer. Il y a eu la sécheresse et le chômage des années 1970. Aucun pays, même les pays industrialisés, n'a été épargné. Les famines, l'absence de liberté d'expression et d'association continuent de pousser davantage les candidats à la migration à aller en quête de meilleures conditions de vie. Malgré les problèmes économiques et le chômage, les entreprises françaises ont besoin de main-d'œuvre bon marché mais cette fois-ci dans les secteurs peu onéreux (bâtiment,

⁹ <http://sos-net.eu.org/etrangersexpuls.htm>

nettoyage, travaux publics, etc.). Pour cela, de nombreux employeurs préfèrent des étrangers à des nationaux car il y a politiquement moins de risques (Terray, 2002). La préférence de la main d'œuvre étrangère n'a fait qu'accentuer le chômage au niveau national. Les autorités, pour trouver la solution à la crise qui ne fait que perdurer, décident de contrôler les frontières à l'immigration de travail non qualifié.

2.3.1.3. La fermeture des frontières et les conséquences

La mise en place des structures comme l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), créé en 1952, la Direction des Populations et des Migrations (DPM) en 1966 n'ont pas suffi pour organiser et maîtriser les flux migratoires. La crise et le chômage ne font que perdurer. Pour trouver la solution, les autorités françaises décident de fermer les frontières à l'immigration de travail le 3 juillet 1974. Après cette décision de fermeture des frontières, des lois et décrets ont été votés et promulgués à l'encontre des illégaux. Il s'agit alors de contrôler davantage la venue de nombreux candidats sur le territoire de la France. Le visa d'entrée, institué en 1982, n'est plus imposé aux seuls Algériens. Il doit dorénavant porter le motif de la visite pour l'attribution de la carte de séjour au pays d'accueil. En outre, une loi donne ordre aux préfetures la possibilité de refuser la carte de séjour à toute personne ne disposant pas de visa de longue durée (L. Gauvrit- G. Le Bahers, 2004.)

Le durcissement des conditions de vie et de travail ne suffit pas toujours pour dissuader les sans-papiers et les éventuels candidats à l'immigration. D'autres lois et décrets à l'encontre des réguliers sont venus s'ajouter à ceux qui existent déjà. Ainsi, le droit de sol ne passe plus avant celui du sang. Pour l'acquisition de la nationalité, il faut avoir 18 ans révolus et en avoir fait la demande. Enfin, la procédure de regroupement familial, qui a permis aux migrants de fournir le plus gros contingent d'entrées légales d'étrangers en France après l'arrêt de l'immigration, est de plus en plus critiquée par les autorités car l'immigration de travail devient une immigration de peuplement¹⁰. En 2004, 102 619 personnes (toutes nationalités confondues) ont été admises en France soit 76,9 % des flux légaux. Désormais, il y a nécessité de justifier

¹⁰ Le journal La Croix du 04 et 05, sur la politique d'immigration, mars 2006.

d'un revenu au moins égal au SMIC pour prétendre au regroupement familial. La durée de mariage est portée également à 3 ans pour que le conjoint étranger puisse bénéficier d'une carte de résident. La loi Chevènement prévoyant la régularisation automatique d'un immigré en situation irrégulière justifiant d'un séjour d'au moins 10 ans en France est abrogée. Bien que le droit à l'unité de la famille soit protégé par la convention européenne des droits de l'homme, depuis les années 1970, les différents gouvernements n'ont pas lésiné sur les moyens pour restreindre le regroupement familial qui a vu l'arrivée de nombreuses femmes avec souvent leurs enfants sur le territoire de la France.

En 2005, également pour réduire les entrées, notamment le regroupement familial sur le territoire de la République, la France a adopté de nouveaux instruments juridiques dont l'immigration choisie ou d'élites. N'importe quel candidat n'a plus le choix d'émigrer en direction de la France. Seuls les intellectuels de haut niveau, (les médecins, les enseignants, les chercheurs, les informaticiens) sont libres de circuler. Ainsi, entre 1974 et 2005, la réglementation en la matière a été modifiée 12 fois. D'autre part, la loi Sarkozy, entrée en vigueur en 2006, œuvre pour une immigration choisie. Il y a une facilitation d'obtention des titres de séjour pour les étudiants et les travailleurs très qualifiés au détriment d'une immigration familiale qui ne cesse de s'intensifier. En 2011, d'après le Rapport de la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales (CMMI), 2,5 à 4 millions de migrants ont franchi les frontières internationales sans autorisation.

L'échec des mesures a motivé les autorités françaises à inventer d'autres méthodes de retour moins répressives. Il s'agit alors des méthodes financières qui ont vu le jour depuis les années 1970.

2.3.2. Les programmes de retour des Maliens immigrés en France

Selon la Revue Hommes et Migrations (1996) : « *Dans certaines mesures et quoi qu'en pensent certains politiques, les flots humains ne peuvent pas être endigués (...). Les mesures les plus sévères ne mettront un terme à ce qui a été et s'appelle l'espoir* ».

Il fallait donc envisager d'autres mesures moins draconiennes d'où l'institution des programmes de retour. Il s'agit d'abord du "million de Lionel Stoleru" en 1977, soit un montant de 2 000 000 francs maliens à l'époque, proposé aux sans-papiers et même aux immigrés en situation régulière. Les autorités ont également mis en place d'autres programmes : Aide publique à la Réinsertion, Invitation à Quitter la France, Rapatriement Humanitaire. Ces programmes ont été vains car ils ont pour but l'expulsion des travailleurs immigrés clandestins (Gauvrit et Le Bahers (2004).

Déjà en octobre 1986, 101 Maliens ont été expulsés de façon spectaculaire en vertu de la loi du 9 septembre de la même année permettant l'expulsion des étrangers en situation irrégulière en France. Les expulsés débarquent à Bamako sans que les autorités maliennes en soient prévenues au préalable. Ceci a suscité un véritable choc chez des milliers de Maliens, notamment dans les zones sahéliennes, où la présence des migrants constitue un espoir.

A partir du printemps 2006 déjà, le nombre d'interpellation d'étrangers est passé de 44545 à 63 681 (Le journal la Croix, du 11 au 12 mars, 2006). La politique migratoire française est désormais régie par une loi relative à l'immigration et à l'intégration dont les principales dispositions sont entre autres l'allongement de la durée de résidence à 18 mois (Merabet et Gendreau, 2006). Les visas biométriques, qui empêchent les falsifications d'identité, sont testés dans une quinzaine de postes consulaires dont Bamako (Sylla, 2002), l'occasion pour les candidats de diversifier les directions migratoires (d'autres pays d'Afrique : Afrique du Sud, Guinée équatoriale, Mauritanie, Maroc et l'Espagne, l'Amérique, l'Asie etc.).

Si depuis les années 1970, les autorités françaises ont initié des mesures financières pour motiver le retour des émigrés au pays natal, trente ans plus tard, il s'agit de prendre le migrant pour un partenaire incontournable au développement. Les Maliens émigrés ont progressivement pris conscience des insuffisances des actions de l'Etat en matière de développement local notamment. C'est ainsi que se sont développées peu ou prou de nouvelles manières d'agir. Les migrants ont pu mettre à profit, par le biais

des associations¹¹, de la société civile européenne et en Afrique, leurs capacités financières d'aide et de solidarité pour la réalisation de petits projets pour le développement local. Alors, entre 1996 et 2000, 400 projets ont été financés par le programme développement local migration (PDLM). L'objectif du programme est de participer au développement local de la région du bassin du fleuve Sénégal (Mali, Sénégal, Mauritanie) et de fournir une aide aux projets économiques individuels et à la réinsertion dans le pays d'origine.

De 2000 à 2001, 120 projets ont pu avoir un financement PDLM dont 70 pour le Mali (55 à Bamako et 15 à Kayes) contre 47 projets pour le Sénégal. Ces projets portaient principalement sur le commerce et les services en zone urbaine et des activités agricoles en zone rurale. Le programme n'a donc pas suscité de retour massif des migrants dans leur pays d'origine.

La politique du Co développement, « coopération pour le développement », initiée par le rapport de l'universitaire Sami Naïr, remis en 1997 au premier ministre, Lionel Jospin, se propose de lier gestion des flux migratoires et développement des pays d'origine des migrants. Elle propose un soutien financier aux projets de développement local initiés par les associations d'immigrés et à certaines actions de coopération décentralisée. Il est alors prévu que l'aide publique française soit conditionnée à la capacité des pays d'origine à contrôler leurs flux migratoires. Cette politique a fait l'objet de beaucoup de critiques de la part des autorités des pays de départ des migrants car il serait un moyen déguisé de faire rentrer les étrangers.

La création, à la fin des années 1990 de la Mission Interministérielle au Codéveloppement et aux Migrations Internationales (MICOMI), dans le contexte du

¹¹ Les associations se formalisent de plus en plus à partir de 1981. C'est en cette année 1981 que la loi 1901 relative aux associations s'est étendue aux regroupements étrangers. Ces associations se concentrent maintenant sur des actions de développement en direction de leur région ou village d'origine. Les principaux secteurs d'investissement sont l'éducation, la santé, l'hydraulique, les banques de céréales, etc.). Les associations fonctionnent, sans subvention de l'Etat, uniquement à partir des cotisations des membres et des éventuelles recettes liées aux activités dans le pays d'accueil. Certaines actions peuvent être cofinancées par des partenaires extérieurs (ONG, Coopération décentralisée) ou dans le cadre des programmes nationaux. L'organisation sociale traditionnelle se retrouve dans les regroupements communautaires de migrants et a de fortes répercussions sur le fonctionnement des associations. Cette structuration permet de maintenir une cohésion au sein du groupe dans le pays d'accueil et de maintenir une relation de confiance entre les migrants et les populations du pays d'origine (L.Gauvrit-G. Le Bahers).

Contrat de Retour dans le pays d'origine (CRPO), a été aussi accueillie par les associations de migrants avec une certaine suspicion malgré l'intérêt accordé à la formation professionnelle et à la réinsertion dans le pays d'origine. Ce dispositif a donc pris fin en 2000 et la même année, la convention de Codéveloppement a été signée entre les gouvernements français et malien. La mise en œuvre de cette convention se fait au travers de programmes de Codéveloppement, et fait intervenir divers partenaires : les associations de migrants, les grandes entreprises et les PME/PMI intervenant au Mali, les administrations publiques, les collectivités territoriales impliquées dans la coopération décentralisée, les organismes de formation et les associations de solidarité.

Les domaines d'actions soutenues par les programmes de Codéveloppement sont :

- l'appui au développement local et régional ;
- l'aide aux projets individuels et collectifs des migrants ;
- les formations générales et professionnelles ;
- l'amélioration des instruments financiers mobilisant l'épargne des migrants.

Ainsi, les migrants interviennent à trois niveaux. Au niveau individuel, ils représentent un apport financier important pour leur famille et sont des créateurs potentiels d'activités économiques grâce à l'investissement à distance. Ils contribuent en ce sens au développement économique de leur pays d'origine.

Collectivement, les migrants, grâce aux actions des associations de ressortissants dans les pays d'accueil, sont des vecteurs de développement¹² dans leur région à différentes échelles (villageoise, inter villageoise, communale, etc.).

Le pays d'accueil constitue le troisième niveau d'intervention du migrant. A ce niveau, les associations de migrants notamment les associations de jeunes issus de l'immigration interviennent également dans le domaine de l'intégration, des échanges culturels, matériels et financiers. Les migrants véhiculent aussi des méthodes,

¹² Les migrants investissent dans la réalisation de centres de santé, d'écoles, de forages, de château d'eau, de magasin de céréales, etc.).

connaissances et savoir-faire acquis lors du séjour migratoire et indispensables pour le développement de la commune. Outre l'influence sociale et économique qu'ils ont au sein du village, les migrants constituent un lien de coopération et d'action solidaire entre les pays d'origine et d'accueil.

Après la signature de la convention Codéveloppement, il y a eu en 2002 le FSP Codéveloppement. Ce dispositif a bénéficié de l'expérience des programmes antérieurs en direction des migrants. Il concerne les associations d'émigrés, les migrants porteurs de projets économiques et individuels ainsi que les jeunes issus de l'immigration.

L'objectif du FSP Codéveloppement Mali est de valoriser l'apport des migrants, en favorisant leur rôle de moteur de transformation sociale et celui de financeur de projets pour le développement du pays. L'aide accordée au développement local par le FSP Codéveloppement comprend un cofinancement pouvant aller jusqu'à 70% du budget total. Les 30% sont à répartir entre l'association de ressortissants, leurs partenaires, la commune et le village.

Malgré l'augmentation de l'allocation de retour qui passe de 153 € à 2000 € par adulte et 1000 € par enfant¹³, ces programmes n'ont pas également été accueillis favorablement par les migrants. La hausse des allocations ne peut jamais faire l'affaire des Maliens. En effet, c'est à partir de la France notamment que le migrant malien espère contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie des populations des villages d'origine. Les quelques individus qui ont accepté la proposition ont fini par retourner en France.

Ce bref rappel sur la migration des Maliens et le programme de retour nous amène à nous intéresser au processus de décentralisation au Mali.

2.3.3. Le processus de décentralisation au Mali

La décentralisation est un système par lequel l'Etat accorde à d'autres entités juridiquement reconnues l'autonomie financière et de gestion dans les conditions

¹³ Le journal La Croix du 11 au 12 mars 2006.

prévues par le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (Revue Malienne de Science et de Technologie, 2008).

2.3.3.1. Historique des communes au Mali

Le phénomène de la décentralisation au Mali remonte à l'époque coloniale où la législation municipale distinguait les communes de plein exercice et les communes de moyen exercice.

2.3.3.1.1. Les communes de plein exercice

Elles comprenaient les communes de Kayes et Bamako en 1919, de Ségou et Mopti en 1952 enfin de Sikasso en 1954. Ces communes étaient dirigées par un administrateur maire nommé par le chef du territoire et assisté d'une Commission Municipale dont le mode d'élection varie en fonction du degré d'évolution des citoyens.

2.3.3.1.2. Les communes de moyen exercice

Ces communes regroupaient les communes de Koulikoro, Kita, Kati, Nioro, Koutiala, San, Tombouctou et Gao. L'élection de l'organe se faisait au suffrage universel. Pendant la première République (1960-1968), les communes héritées de la période coloniale ont conservé leur statut jusqu'en 1966. C'est à partir de cette époque que la Loi no 69 /AN-RM, portant Code Municipal en République du Mali, a érigé les communes de moyen exercice en communes de plein exercice. Le territoire national a été aussi recomposé en villages, arrondissements, cercles et régions.

Sous la 2^{ème} République (1968- 1991, la réforme de 1977 a érigé Bamako en District composé de 6 communes. Cette réforme a prévu les organes de participation des populations (Conseil de circonscription, comité régional et local de développement). En 1980, la commune urbaine de Bougouni a été créée. Désormais, le Mali disposait de 19 communes urbaines.

A partir de 1992, la 3^e République du Mali a favorisé l'accélération du processus de décentralisation en mettant en place la Mission de Décentralisation chargée de la conception de la politique de décentralisation, de son appui et de sa mise en œuvre.

Ainsi, les 761 collectivités territoriales sont nées : 703 communes, 49 cercles, 8 régions et le District de Bamako.

La création de la Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT), la tenue des élections locales en mai-juin 1999, la création du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) et de l'Agence Nationale pour l'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) ainsi que l'installation du Haut Conseil des Collectivités (HCC) en avril 2001, marquent la fin de la phase préparatoire et d'installation de la première étape de la réforme de la décentralisation de la gestion publique. L'Etat a déconcentré un grand nombre de ses services au niveau des collectivités territoriales. Ceci a permis d'agir avec de nombreux partenaires financiers qu'ils soient de l'intérieur ou de l'extérieur pour la conduite des programmes de développement national et local.

Les principes directeurs, qui guident la construction de la décentralisation de la gestion publique en cours, sont les suivants :

- la libre administration des collectivités territoriales inscrite dans la constitution ;
- la sauvegarde de l'unité nationale et le respect de l'intégrité territoriale ;
- l'implication des populations dans la création et la gestion de la collectivité décentralisée de base ;
- la gestion démocratique des affaires publiques locales par le Conseil Communal pour une période de cinq (5) ans sous le contrôle de l'Etat central ;
- la dévolution de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local aux collectivités territoriales décentralisées ;
- la progressivité et la concomitance des transferts des compétences et des ressources et du patrimoine public et privé¹⁴.

Aux termes de plus dix (10) ans de mise en œuvre, la réforme de la décentralisation se concrétise aujourd'hui à travers plusieurs initiatives que sont entre autres :

- l'existence d'un arsenal juridique et réglementaire qui a permis la création des collectivités et leur ancrage dans le paysage institutionnel du pays. Ces

¹⁴ Etude sur le bilan et les perspectives de la Décentralisation au Mali, Rapport final, 2011.

collectivités sont en voie d'acquérir une capacité réelle permettant d'accroître le niveau réalisation des infrastructures socio-économiques et de fournir un service public minimum de base aux populations ;

- la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de soutien technique avec la production de divers supports de gestion, de guides et de manuels de renforcement des capacités de tous les acteurs ;
- l'organisation d'un dispositif financier comprenant une série de taxes et impôts dévolus aux collectivités décentralisées, un mécanisme de dotations et de subventions de l'Etat et ses partenaires à travers un fonds d'appui aux collectivités décentralisées gérés par l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (l'ANICT) ;
- la mise en place de la fonction publique territoriale et la création de Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT) pour le renforcement et la capacité des gestionnaires locaux ;
- la recherche d'une plus grande systématisation des transferts (des compétences et des ressources et du patrimoine public et privé) aux collectivités décentralisées à travers l'adoption des décrets relatifs à l'éducation, à la santé, à l'hydraulique (rurale et urbaine) et le transfert de fonds sectoriels (éducation et santé) grâce à la création dans une dizaine de ministères de Cellules d'Appui à la Décentralisation et Déconcentration (CADD) chargée de l'élaboration de plans opérationnels de transfert des compétences et des ressources et le plan de déconcentration des départements sectoriels ;
- une série de concertations et de réunions multi-acteurs (le panel de la décentralisation et de la réforme de l'Etat, la revue annuelle de la décentralisation et du développement institutionnel, la table ronde sectorielle, les rencontres de dialogue politique avec les partenaires techniques et financiers, la Commission Interministérielle de transfert des compétences, Comités Techniques liés aux projets/ programmes, Comité National de Finances Locales, etc.) pour le suivi et le pilotage stratégique et technique de la mise en œuvre¹⁵.

¹⁵ Etude sur le bilan et les perspectives de la décentralisation au Mali, rapport final, 2011.

La pyramide de la nouvelle organisation territoriale comprend, au niveau inférieur, les communes dirigées par un Conseil Communal, au niveau médian, se trouvent les cercles dirigés par un Conseil de Cercle, au sommet il y a la région dirigée par l'Assemblée Régionale (Konaté, 2008).

2.3.4. Sites, population et échantillon

2.3.4.1. Sites

L'étude se réalise dans deux communes situées dans la première région administrative du Mali, Kayes. Il s'agit de la Commune de Dialafara essentiellement habitée par les Malinké dans le cercle de Kéniéba et de la Commune de Fatao surtout peuplée de Soninké dans la circonscription administrative du cercle de Diéma. Suite à un choix raisonné fondé sur l'accessibilité et l'habitude migratoire des communautés notamment la communauté soninké, ces deux Communes ont été retenues en vue de comparer la dynamique migratoire des Malinké et des Soninké.

2.3.4.2. Population cible et échantillon

Les habitants des communes de Dialafara et Fatao constituent la population cible de l'étude. Nous avons procédé à deux types d'échantillonnage que sont, l'échantillonnage par quota et l'échantillonnage raisonné.

2.3.4.2.1. Echantillonnage par quota

Pour l'échantillonnage « Chefs de famille », nous avons adopté un échantillonnage par quota en vue d'obtenir un échantillon représentatif. Pour y parvenir, un sondage à deux degrés a été réalisé. En ce sens, le village est la base de sondage et la famille qui s'assimile au chef de famille est l'unité d'enquête. Dans chacune des deux communes, la liste des familles a été la base de sondage. Sur la base du quota, un échantillon de 120 chefs de famille a été enquêté dans chacune des communes.

Ainsi, dans la Commune de Dialafara qui compte 35 villages, nous avons tiré 5 villages à partir d'un pas de sondage 1/7. Dans chacun des 5 villages tirés, 24 chefs de famille ont été enquêtés. Ce qui donne un échantillon total de 120 chefs de famille enquêtés dans cette Commune.

La Commune de Fatao, quant à elle, compte 14 localités dont 2 villages (Kaïmpo et Gourdy), 3 quartiers/villages (Fatao, Mountan Soninké et Diabira) et 9 hameaux. Parmi ces 14 localités 5 ont été tirées au hasard à partir d'un pas de sondage 1/3 et dans chacune de ces 5 localités retenues, 24 chefs de famille ont été enquêtés, soit un total de 120 chefs de famille comme à Dialafara. Au total dans les deux communes à comparer, 240 chefs de famille ont été concernés par l'approche quantitative.

2.3.4.2.2. Echantillonnage raisonné

En plus de l'échantillonnage par quota, nous avons procédé aussi à un échantillonnage raisonné afin d'approfondir des aspects qui ne pouvaient être collectés avec l'approche quantitative. Les catégories de répondants concernées par cet échantillonnage ont été choisies pour leur disponibilité, leur statut social et leur expérience de la migration. Dans l'ensemble des deux communes 70 personnes ont été enquêtées. Nous avons réalisé des entretiens individuels et collectifs.

Les catégories enquêtées sont :

- les représentants du conseil communal ;
- les représentants du conseil de cercle ;
- les représentants du conseil de village ;
- le chef de poste médical ;
- le Directeur coordinateur d'écoles ;
- le Directeur d'école de chaque localité enquêtée ;
- l'association des jeunes chargés de la gestion du château d'eau ;
- une association de femmes de chaque zone d'étude ;
- un migrant à la retraite ou en vacance de chaque zone d'étude.

2.3.4.3. La collecte des données

La collecte des données a porté sur des données secondaires et des données primaires. Si la revue documentaire a permis de collecter les données secondaires, les données primaires, quant à elles, ont été recueillies par le biais du questionnaire pour l'enquête quantitative ou du guide d'entretien pour l'enquête qualitative.

2.3.4.3.1. La revue documentaire

Elle a permis non seulement d'exploiter des documents spécialisés en matière d'émigration mais aussi de consulter des procès-verbaux de passation de service, des rapports de rentrée scolaire, la monographie de la Commune de Dialafara et le Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE). L'Internet a permis aussi de documenter certains aspects de l'étude.

2.3.4.3.2. Le questionnaire « chefs de famille »

Le questionnaire est l'un des outils de collecte que nous avons utilisé. Il a été administré auprès de 240 chefs de famille. Le questionnaire a été retenu pour sa concision et pour le fait que son administration est très aisée auprès d'un nombre d'enquêtés relativement élevé.

Le questionnaire a porté sur les caractéristiques socio démographiques des chefs de famille, les raisons de la migration dans les deux communes, les destinations, les modes de financement de la migration, son ampleur dans les communes de Fatao et Dialafara, sa durée, les transferts d'argent, les secteurs d'intervention des migrants.

2.3.4.3.3. Le guide d'entretien

En plus des items comme la création du village et l'avènement de la décentralisation, le guide d'entretien a porté sur les mêmes items que le questionnaire mais avec la perspective de les approfondir davantage. Donc, outre les informations relatives à la création du village et de la commune, il a traité des items comme les causes de la migration, son organisation, les destinations, les transferts d'argent, l'orientation des transferts, les modes de transferts, les circuits, les bénéficiaires, les domaines d'intervention (individuel et collectif), les secteurs prioritaires dans lesquels les migrants des communes de Fatao et de Dialafara s'impliquent, l'impact de ces secteurs dans l'amélioration des conditions de vie des familles, l'expérience migratoire des membres de la famille. Ces différents items ont été traités à travers le guide d'entretien dans un climat de libre commentaire des personnes interviewées.

2.3.4.4. Techniques d'analyse des données

Les données collectées ont subi deux types de traitement complémentaires que sont l'analyse quantitative et l'analyse qualitative.

2.3.4.4.1. L'analyse quantitative

Elle a été réalisée avec le logiciel informatique SPSS.17 très spécialisé dans le traitement statistique des données d'enquête. La performance de ce logiciel nous a permis d'exploiter au mieux les données à partir du principe du recodage essentiellement.

2.3.4.4.2. L'analyse qualitative

Elle se fonde sur l'analyse de contenu qui, combinée à l'analyse quantitative, permet de mieux documenter le domaine d'investigation. Pour la réussir, nous avons procédé par des recoupements analogiques à l'intérieur des récits.

2.4. Les limites de l'étude

Pour analyser et comparer davantage les dynamiques migratoires, particulièrement les transferts d'argent, les destinations des migrants soninké et malinké des communes de Dialafara et Fatao et leur perception sur la migration, il était utile pour nous d'enquêter les migrants résidant en France. Malheureusement, le manque de moyen financier ne nous a pas permis de réaliser un tel rêve.

Au niveau de la Commune de Dialafara également, il n'a pas été possible pour nous, eu égard à des raisons de calendrier, de mener des entretiens auprès du Secrétaire Général de la mairie. L'éloignement du village de Kéniékéniéba, 85 km du chef-lieu de commune et le mauvais état de la piste ont été des contraintes dans la réalisation des entretiens complémentaires.

Enfin, dans la Commune de Fatao, nous ne sommes pas parvenu à enquêter les autorités traditionnelles du quartier de Fatao. Ceci pourrait être dû notamment aux difficultés liées à l'histoire du peuplement du village de Fatao.

Après la présentation de la méthodologie, nous nous sommes attelé à la présentation des zones d'étude qui constitue la deuxième partie de l'étude.

**DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES ZONES
D'ETUDE**

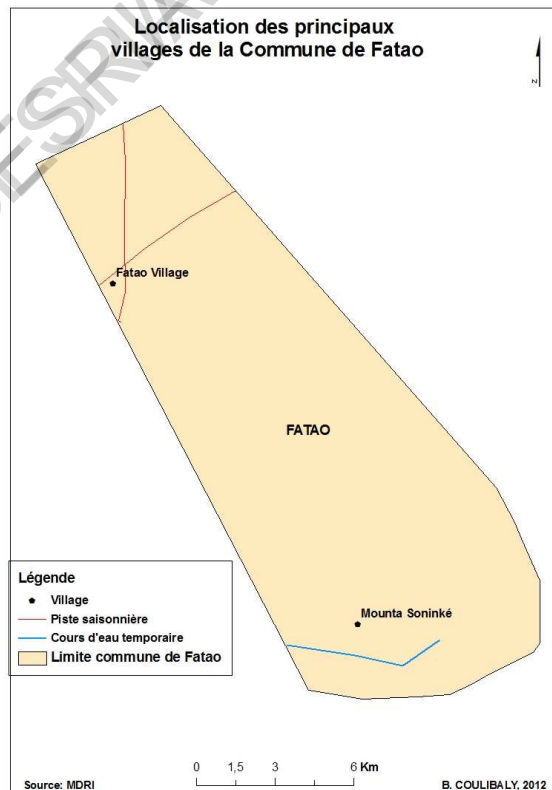
CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : L'HISTOIRE DU PEUPLEMENT ET LA STRUCTURE SOCIALE DES QUARTIERS, VILLAGES ET EX-CANTONS DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA

Les villages de Fatao et Mountan Soninké relevaient, avant la mise en place de la décentralisation, de l'ex-arrondissement de Diangounté–Camara qui se trouve à 28 km, sur la Route Nationale 1, Bamako-Kayes. Les anciens cantons de Dialafara, quant à eux, ont donné naissance, avant l'accession du pays à la souveraineté nationale, à l'ex-arrondissement de Dialafara. À l'instar de tous les villages maliens, ces villages et quartiers des Communes de Dialafara et Fatao ont une histoire du peuplement et une organisation sociale. Il est donc utile, avant de nous intéresser à l'érection desdites communes, d'évoquer quelques faits ayant caractérisé la création des quartiers, villages et ex-cantons.

1.1. Peuplement et structure sociale des quartiers et villages de la Commune de Fatao

Carte 1 : Localisation des anciens villages d'étude de la Commune de Fatao



1.1.1. Du quartier/village de Fatao

Selon la légende de fondation du village, le nom Fatao a deux contenus sémantiques : le premier contenu signifie « consensus qui a eu lieu entre les fondateurs du village ». La deuxième version veut dire « le bonheur ». Étymologiquement, le mot bonheur signifie en arabe al fatao. Situé au cœur du Kaarta, le village de Fatao aurait été fondé vers 1627 par Yari Gary Tounkara, un descendant de Farin Biramou Tounkara, originaire de Méma. Quelques années plus tard, Yari Hane (Yari le 1^{er}) fut rejoint par Bemba Niakaté et Saïné Dabo. Les trois hommes ont convenu de confier la chefferie du village aux Niakaté (Niakatelakaw), la gestion des terres aux Dabo, tandis que les décisions sont entérinées par les Gary.

A l'origine, le patronyme de l'ancêtre des Yari Bane était Tounkara. C'est à la suite d'un événement héroïque que le nom Gary s'est substitué à Tounkara. Tounkara, d'après N'Diaye B. (1970), signifie le lieu du Roi. « Tounka », quant à lui, signifie le roi et la syllabe "ra", le lieu. A la suite de N'Diaye, Diango Cissé (1970) nous apprend aussi que Maghan de Kaimou, un des premiers princes noirs de l'Empire du Ghana, portait ce même nom Tounkara: "Kaya-Maghan Cissé Tounkara". Pourquoi donc l'appellation « Gary » ? Selon Coulibaly M., un de nos enquêtés de Fatao, le mot Gary, en langue peule, n'est autre que le taureau. Cet animal en milieu Sarakolé symbolise la vigueur.

L'histoire sur l'ancêtre des Gary et sur le village reste encore mythique. La tombe¹⁶ du fondateur est toujours célèbre pour de nombreux sacrifices. Chaque année, au cours du 7^e mois lunaire, un mouton blanc est immolé sur la tombe de Yari Hane Gary. La cérémonie a lieu au bas de la colline sacrée appelée (Fatao-Guide). Actuellement, c'est Toumani GARY dit Naï, qui dirige les rituels de cette pratique traditionnelle.

Fatao a été envahi par les troupes d'Amadou Tall. Cette invasion a contraint les habitants à s'enfuir vers le Beledougou (cercle de Kolokani). Après sept ans d'exil, ils ont pu rejoindre Yari, déjà présent à Fatao.

¹⁶ La tombe de Yari, d'après M.D, un responsable communal, se trouverait encore au Sud-est de la colline de Fatao.

Dans le quartier de Fatao, le statut de chef de village pourrait être qualifié de " Roi sans couronne". En effet, traditionnellement dans les villages maliens, la chefferie est l'instance suprême. C'est là que se prennent les décisions les plus importantes à l'échelle du village et la voix du chef est toujours prépondérante. Toutefois, à Fatao, la situation est très particulière car le chef de village légitime ne détient aucun pouvoir décisionnel. S'il y a un problème brûlant (litige domanial entre autres) concernant la vie de la communauté, la résolution revient aux Gary qui assurent également l'intérim de la chefferie avant la désignation d'un chef de village par le clan Niakaté.

De la fondation du village jusqu'à nos jours, 23 chefs de village se sont succédé au pouvoir traditionnel. Il s'agit de :

Bemba Niakaté (dont la durée de chefferie n'est pas connue) ;

Kandé Niakaté et Sinany Niakaté ;

Maciré Niakaté, le quatrième chef de village de Fatao. Maciré serait resté au pouvoir pendant 39 ans.

Les 5^{ème} et 6^{ème} chefs de village sont Antioumane Niakaté et Hily Niakaté. Antioumane Niakaté aurait passé 38 ans à la chefferie et le pouvoir de Hily Niakaté n'a duré que 03 mois, Yassa Mady Niakaté qui est devenu le chef de village. Le règne de ce dernier a aussi 03 mois.

Marassa Niakaté est le 8^e chef de village. Il a passé 19 ans au poste de chef de village. La chefferie la plus courte (2 mois) a été assurée par Madiaka Niakaté. Les 10^{ème} et 11^{ème} chefs de village se nomment tous Anthioumane. La durée de chefferie du premier n'est pas connue. Le second, quant à lui, est resté au pouvoir pendant 19 ans.

Il y a eu d'autres chefs de village à Fatao qui sont entre autres :

Maoundé Niakaté (5 ans), Djoké Niakaté (1 an), Dianguina Niakaté, Oudé Khoré, Oudé Tougouna Niakaté. Le nombre d'années au pouvoir de ces trois chefs de village ne nous a pas été communiqué. Daouda Niakaté a succédé à Oudé Tougouné. Il a passé 7 ans à la chefferie traditionnelle de Fatao. Massiré et Dialiké dit Khoré Niakaté ont été respectivement chef de village pendant deux (2) ans et un (1) an. Les autres

chefs de village sont Balla Niakaté (8 ans), Biré Niakaté (18 ans), Maciré (N.C.), Mamadou Gary dit Ségué a été le seul Gary jusqu'ici, à assurer le pouvoir intérimaire. Son successeur est Demba Niakaté. Il occupe la fonction de chef de village depuis 1996.

Les Gary, Niakaté et Dabo ne sont pas les seuls patronymes du quartier. On y rencontre aussi des Coulibaly, Diarra, Sissoko, Traoré, Camara et Diakité se réclamant tous des Soninké. Cependant, si les porteurs de ces noms sont sans ambiguïté des Soninké, ils ne détiennent aucun pouvoir traditionnel à Fatao.

Trois secteurs composent le quartier/village de Fatao : Garykunda, Niakatela et Diéourakanou.

- Les attributs des différents lignages

- *Les Niakaté (Niakatelakaw)*

Ce lignage comprend les Niakaté, détenteurs du pouvoir traditionnel. Ils ne disposent cependant d'aucun pouvoir de décision. Aux Niakaté s'ajoutent d'autres patronymes qui sont les Traoré, Kanté, Sissoko. Ils restent en marge de toutes les décisions et ne peuvent, comme dans certains villages de la Commune de Fatao, exercer le pouvoir traditionnel.

- *Les Gary (Garykundakaw)*

Cette lignée est composée des Gary, Camara, Coulibaly, Fofana et Diarra. Cependant, dans la prise de décision, les quatre derniers patronymes n'ont aucun pouvoir décisionnel.

A côté de ces deux lignages, il existe également à Fatao les Diéourakaw, originaires de Diéoura, une commune de Diéma. Ce lignage est composé de Dabo, Konaté, Konté, Diagouraga et Cissé. Parmi ces patronymes il y a des griots, des forgerons, des cordonniers, des anciens esclaves, etc. Si un différend oppose les Niakaté et les Gary de Fatao, d'après M. D, ce sont ces spécialistes du verbe et descendants d'esclaves qui interviennent. A Fatao, les Kanté comme les Konté ne sont pas que des castes. Il existe des Kanté nobles et des Kanté forgerons. La tâche essentielle de ces derniers consistait à fabriquer des outils agricoles. Les Konté, quant à eux, sont soit des nobles soit des

griots. Il existe aussi à Fatao des Diagouraga et des Cissé. Ils forment une seule famille et sont des nobles.

Après la création des hameaux de Gourdy et de Kaïmpo, autrefois rattachés au quartier de Fatao, la population du quartier de Fatao compte aujourd'hui 2 833 habitants. Les adultes ayant un âge compris entre 15 et 59 ans sont plus nombreux que les enfants dont l'âge est situé entre 0 et 14 ans¹⁷.

Le quartier/village de Fatao, composé aujourd'hui par les hameaux de Yari, Diyabougou et Boulé, est fortement marqué par la migration internationale. Elle représente 21% de la population.

1.1.2. Du quartier/ village de Mountan Soninké

Cet ancien village qui constitue aujourd'hui le second quartier de la Commune de Fatao, serait, d'après les autorités dudit village, l'un des villages les plus anciens du Kaarta. Mountan Soninké est composé de deux villages : Mahamadji et Soumaïla. La population de Mountan Soninké comprenant des Diané, des Sissoko et des Camara, est estimée à 1305 habitants (Procès-verbal de passation de service, 2009). A Mountan Soninké, c'est le sexe masculin qui prédomine quand l'âge est compris entre 0 et 14 ans. En revanche, à partir de 15 ans et plus, la tendance se renverse. Les femmes sont alors environ deux fois plus nombreuses que les hommes. Dans ces tranches d'âge, les enfants sont 555 tandis que les adultes sont au nombre de 672.

Les Diané, Sissoko et Soumaïla à Mountan font partie de la classe des nobles. Il existe également dans ce quartier des anciens captifs, des forgerons et des Peulh. Si à Fatao le pouvoir de décision appartient aux Gary et la chefferie aux Niakaté, à Mountan Soninké, tout chef de famille noble, de surcroît le plus âgé et ayant séjourné pendant au moins vingt ans dans le village, peut devenir, sans distinction aucune, le chef de village. Actuellement à Mountan Soninké, la chefferie tourne entre les Camara, les Diané et les Sissoko. Le premier chef de quartier de Mountan Soninké était Niamanto

¹⁷ (Procès-verbal de passation de service entre le maire sortant de la 2^{ème} mandature et celui de la 3^{ème} mandature en juin 2009).

Sissoko. La gestion des terres est exclusivement confiée aux Diané mais ces derniers ne disposent d'aucun droit, comme à Fatao, de refuser un lopin de terre à quelqu'un sauf au cas où le champ est déjà occupé par un autre.

Les anciens esclaves et les forgerons ont un rôle de conciliation dans le cadre des conflits entre les habitants, à l'instar des griots de Fatao. Tous les malentendus à Mountan Soninké, déclare B.S., se règlent au niveau des différents lignages. Il n'appartient pas à un seul lignage de décider à la place des autres. Cet extrait de discours corrobore cette affirmation : « *A Mountan Soninké, tout se règle de façon consensuelle au niveau des lignages. Il est hors de question de recourir aux autorités communales ou à l'administration judiciaire. Tout se règle dans le vestibule* ». Au niveau du quartier de Mountan, la gérontocratie reste toujours en vigueur. A Mountan Soninké les rapports sociaux restent très hiérarchisés. Une décision prise par les jeunes n'est appliquée que lorsque le chef de village et ses conseillers émettent leur avis. Dans le domaine des unions matrimoniales, c'est le droit coutumier qui prévaut toujours à Mountan Soninké. La principale activité de la population de Mountan Soninké est l'agriculture. A côté de cette activité, se pratiquent également l'élevage et le petit commerce.

A Mountan, la migration représente 15% de la population (Procès-verbal de passation de service, 2009).

1.1.3. Du quartier / village de Diabira

Le quartier / village de Diabira, rattaché autrefois à Fatao jusqu'en 1999, n'abrite que l'ethnie soninké. Les premiers habitants du village sont les Diagouraga, Konté, Cissé, Guidiéra et les Niakaté. A ces noms de famille s'ajoutent des patronymes comme Diarra, Diawara, Sackho, Diakité et Sissoko. A Diabira, les Diakité et les Sissoko sont des anciens captifs. Ils ne peuvent exercer que des fonctions de conseiller de chef de village ou président d'association.

Les habitants de Diabira n'ont pas le même système de gestion du pouvoir traditionnel que ceux du quartier de Fatao ou de Mountan-Soninké. En effet, à Diabira, la chefferie tourne entre les Diagouraga et les Konté. L'imamat revient aux Cissé et la gestion des

terres aux Guidéra. Ces derniers, à l'instar des responsables terriens de Fatao et de Mountan Soninké, ne peuvent rien décider en matière de gestion domaniale sans le concours des chefs traditionnels.

La population de Diabira, qui comprend 813 habitants dont 35 familles (Procès-verbal de passation de service, 2009), vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Les femmes, plus nombreuses que les hommes quand l'âge est compris entre 15 et 59 ans, sont très actives et disposent seules, à l'image des autres femmes soninkés, des produits issus de cette activité. Cependant, quand l'âge est situé entre 0 et 14 ans, c'est le sexe masculin qui prédomine soit 150 hommes contre 140 femmes. Dans ces mêmes tranches d'âge, les adultes représentent 361 tandis que les enfants sont au nombre de 292. Ici, la proportion est plus élevée qu'à Mountan Soninké. L'espérance de vie, à partir de 60 ans et plus, est un peu plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Cette situation constitue une spécificité au niveau de la Commune de Fatao.

Le phénomène migratoire, très connu dans le quartier, représente 12% de la population (Procès-verbal de passation de service, 2009).

1.1.4. Du village de Gourdy

Gourdy a été érigé seulement en village autonome à partir du mois de juillet 2011. Il relevait aussi du quartier/village de Fatao. Le hameau de Gourdy serait fondé en 1806 par Farakourou Gary, un paysan originaire du quartier de Fatao. Le site qu'occupe Gourdy aujourd'hui était une zone très marécageuse et propice à l'agriculture. L'habitat adapté à ce milieu était des constructions sur pilotis appelées en langue nationale soninké Guirdé au singulier et guirdou au pluriel. C'est cette appellation qui a donné naissance, par déformation sémantique, au nom actuel du village.

Gourdy est limité au nord par le village de Farabougou (commune de Diangounté Camara), au sud par le quartier de Fatao, au sud-est par le quartier de Diabira, à l'est par le village de Bakhamabougou (commune de Madigasacko), à l'ouest par le hameau de Yary (commune de Fatao) et au Nord-ouest par le hameau de Koro-koro (commune Diangounté Camara). Gourdy est situé à 12 Km de Fatao et à 4 kilomètres de la Route Nationale Kita-Diangounté Camara.

Gourdy est peuplé aujourd'hui de 788 habitants¹⁸. La population est majoritairement composée de Soninké auxquels s'ajoutent quelques Peuls sédentaires. L'agriculture est la principale activité des habitants. A côté de l'agriculture on y pratique aussi le petit commerce et l'élevage.

Le chef de village de Gourdy, Toumany Gary dit Naï, le plus âgé de la lignée des Gary de la Commune de Fatao, dirige toutes les affaires coutumières. Avant la création du village de Gourdy, 8 chefs de hameau se sont succédé au pouvoir :

Farabou Gary, le 1^{er} chef de hameau, aurait régné pendant 40 ans. Le règne le plus long (50 ans) a été celui de Tiécoura Sissoko. Les 3^{ème} et 4^{ème} chefs étaient Dougoukolo Konaté, le 3^e chef de village, a exercé le pouvoir traditionnel pendant 7 ans et Makan Camara, le 4^e, est resté chef de village durant 10 ans. Les 5^{ème} et 6^{ème} étaient Toumani Camara (7 ans) et Toumani Gary (10ans). Madioké qui a succédé à Toumani n'a passé que 5 ans à la chefferie traditionnelle. Depuis 40 ans, c'est Toumani dit Naï Gary qui est le chef de village.

A Gourdy les patronymes qui existent sont les Camara, Gary, Diaby, Konaté, Coulibaly, Sissoko, Kamissoko, Diallo, Guidéra, Sow, Diakité, Niakaté et Bolly.

1.1.5. Du village de Kaïmpo

Avant son érection en village en juillet 2011, Kaïmpo, appelé champ des rôniers, était un hameau de Fatao. Il aurait été créé en 1831 par Boubou-Khoré Dabo dit Magassouba. La chefferie traditionnelle est assurée alternativement par les Dabo, des Magassouba et les Konaté. C'est toujours le plus âgé (la classe des pères) parmi ces deux clans qui devient le chef de village. De sa création à nos jours, il y a eu 10 chefs de hameau dont trois portent le patronyme Konaté. Le premier chef de hameau est Boubou Khore Dabo dit Magassouba et l'actuel se nomme Haremakan Dabo dit Magassouba. Il assure l'intérim depuis mars 2010.

Le village de Kaïmpo est limité au sud par les quartiers de Fatao et Mountan-Soninké, au nord par le quartier de Diabira, à l'est par le hameau de Lambadari et

¹⁸(Arrêté n°0041 GRK-CAB du 28 juillet 2011 portant érection du hameau de Gourdy en village autonome dans la commune urbaine de Fatao, cercle de Diéma).

à l'ouest par Debenoko, un hameau de Fatao. Kaïmpo est situé à 11 km du chef-lieu de commune. La population, composée de Soninké et de quelques Peuls sédentaires, est estimée à 546 habitants¹⁹.

L'agriculture constitue l'activité principale de la population. A côté de l'agriculture, il est aussi pratiqué l'élevage et le petit commerce.

La migration est aussi connue dans le village. Le taux d'émigration représente 9% de la population.

1.2. Peuplement et structure sociale des ex-cantons et villages d'étude de la Commune de Dialafara

1.2.1. Des ex-cantons de la Commune de Dialafara

Trois cantons ont donné naissance à l'ex-arrondissement de Dialafara au lendemain des indépendances. Ce sont les cantons de Tambaoura, de Kamana et de Djébélin, rattachés tous, jusqu'au premier janvier 1942, à la circonscription administrative de Kayes.

1.2.1.1. Du canton de Dialafara ou Tambaoura

Le chef -lieu de commune aujourd'hui était le siège de l'ex-canton. Le canton de Tambaoura est formé actuellement des villages et hameaux suivants :

Dialafara, Diokéba, Bourdala, Sanfagadala, Diourdalo, Sollan, Monéa, Daro, Guina, Missira, Sépola, Manakoto, Karouma, Soumala, Dialafara Kama, Tambaoura Kama, Sékokoto et Bountoun.

Outre les exactions du pouvoir colonial dont il était victime, l'ex-canton du Tambaoura a été également longtemps annexé par les cantons de Niambia, Bambougou (cercle de Bafoulabé), de Konkodougou, de Kamana (cercle de Kéniéba) et par les troupes d'El Hadj Omar²⁰. C'est à partir du 17 janvier 1887 que Niatoumani Sissoko a placé le canton sous la protection des Français. Les chefs de canton suivants

¹⁹Arrêté n°0041 GRK-CAB du 28 juillet 2011 portant érection de Kaïmpo en village autonome dans la commune urbaine de Fatao, cercle de Diéma.

²⁰Archives nationales de Koulouba, fonds récents.

se sont succédé au trône du canton de Tambaoura : DanlaFily Sissoko, qui a réussi à ravir le trône aux Sissoko de Diokéba²¹, Sabio Mady Sissoko, Farintokoma Sissoko, Kora Sissoko et Kéfing Sissoko, tous des frères utérins.

Les terres du canton, renfermant toujours d'importants gisements d'or, demeurent peu favorables à l'agriculture, la principale activité de la population jusqu'à nos jours. Le village de Sollan où vivaient les 90 % des commerçants du canton, était le quartier général de vente d'or.²²

1.2.1.2. Le canton de Kamana

L'ex-Kamana disposerait de vaillants guerriers prompts à défendre le territoire que les troupes d'El Hadj Omar n'auraient pas osé attaquer²³ (Rapport de tournée du 10 Juillet au 31 octobre 1942-Archives nationales). La seule frontière précise de ce canton est la Falémé qui le sépare de la subdivision de Goudiri, dans la région de Tambacounda, au Sénégal. A l'instar des deux autres cantons, l'activité principale de la population, composée majoritairement de Malinké, a toujours été l'agriculture. Le canton de Kamana, composé actuellement de 22 villages et hameaux : Souroukoto, Kéniébanding, Bakagni I et Bakagni II, Kéniékéniéba, Kéniégoulou, Bérola, Kamana-Soubala, Tintiba, Arabandiangna, Ouraling, Koréssingui, Sékokoto, Guénoubantan, Koussily, Linguékoto, Bayé, Kolobo, etc., avait comme chef-lieu de canton Farincounda, situé à 50 km à l'ouest du canton de Dialafara.

1.2.1.3. Le canton du Djébélin

Djébélin, qui relevait aussi du cercle de Kayes jusqu'en 1938, a longtemps été revendiqué par Fily Dabo Cissoko, chef de canton du Niambia. D'ailleurs, Tambala et Kéniédin qui font partie aujourd'hui des 35 villages de la Commune de Dialafara étaient également des villages du canton de Niambia.

²¹Diokéba, situé à 35 km de Dialafara dans sa partie nord, est le premier village où vivait le chef de canton dont le prénom ne nous a pas été révélé. La population du village est estimée à 285 habitants dont 148 hommes et 135 femmes. Les habitants vivent essentiellement de l'agriculture.

²² Archives nationales de Koulouba-Bamako, rapport de tournée du 13 octobre 1942.

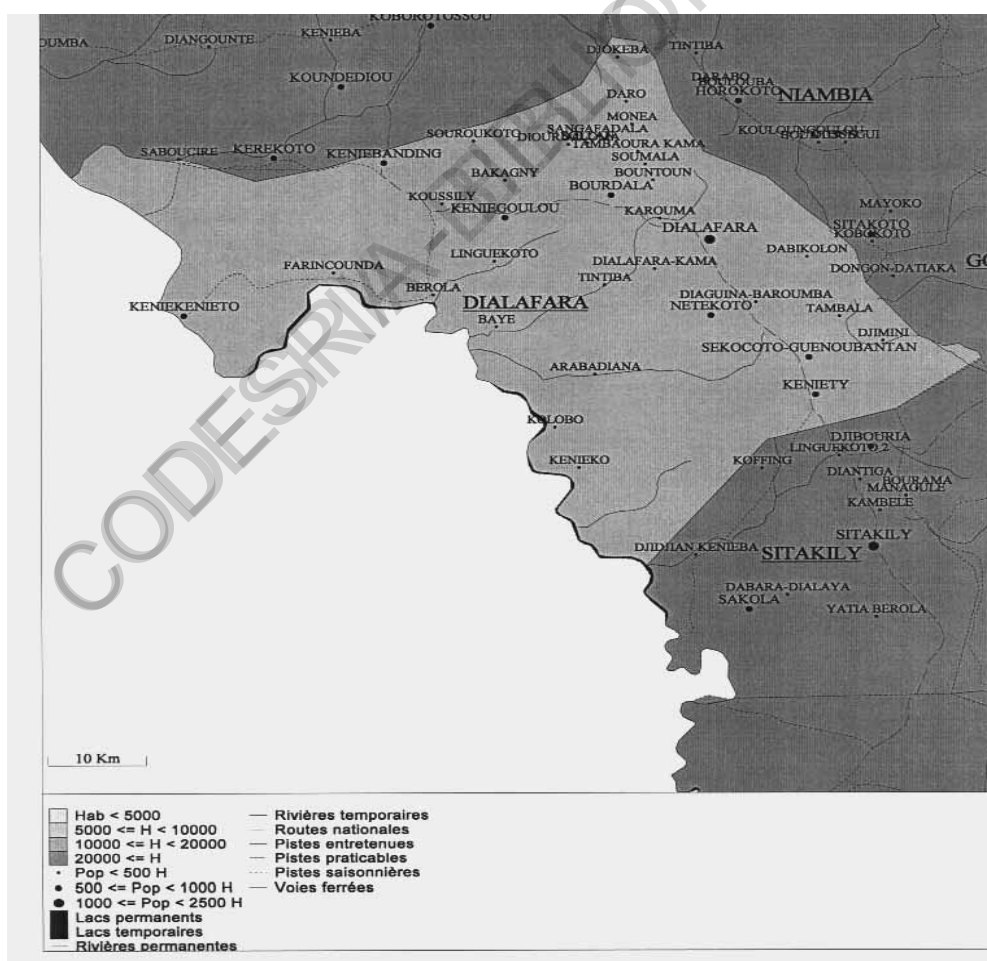
²³ Rapport de tournée du 10 Juillet au 31 octobre 1942-Archives nationales de Koulouba – Bamako.

Les principales activités de la population du canton ont toujours été aussi l'agriculture et l'orpaillage. Le chef de canton de Djébélin, très calme dont l'autorité patriarcale était indiscutable, selon les Archives nationales de Koulouba, semblait plus enclin à s'occuper de ses affaires personnelles (agriculture et orpaillage) que de celles de l'administration coloniale. Il a même déménagé à Sékokoto, un hameau car El Hadj Omar aurait prédit un mauvais sort à Guénoubantan, le chef-lieu de canton²⁴. Le Djébélin est constitué aujourd'hui, de 12 villages et hameaux : Gouman, Faréfara, Djimini, Tambala, Toumbou, Foutouba, Kéniéty, Dabikolon, Baroumba, Sékokoto, Diaguina et Guénoubantan (Monographie de la commune, 2009).

1.3. Des villages de la Commune de Dialafara

Carte des villages de la Commune de Dialafara

Carte 2 : Carte Localisation des villages de la Commune de Dialafara



Source : cartographie de la décentralisation.

²⁴ Rapport de tournée -Archives de Koulouba- Fonds récents.

1.3.1. Le village de Dialafara

Les versions sur la création sont diverses. Pour les uns, les premiers habitants du village seraient des Peulh et des Traoré. Ces derniers seraient restés longtemps cachés dans la forêt. Pour les autres, Niatoumani Sissoko, l'ancêtre du clan Bayaya de Dialafara, originaire de Sémala, aurait fondé Dialafara depuis plus de quatre (4) siècles via Gamboma, Labdara, Kokéla et Tamban.

Sémala et ces trois derniers villages font partie du canton de Bambouck dans la Commune rurale de Gounfan (cercle de Bafoulabé).

Tamban, le premier site, situé au bas de la colline dans la partie nord de Dialafara auprès d'une rivière du nom de Famakandala, était giboyeux et propice à l'agriculture. Le nom du village de Dialafara, vient du vocable malinké dialafaro dont la déformation linguistique aurait donné Dialafara, une rivière où se trouvaient trois arbres appelés caïlcédrat appelé dialo en langue nationale malinké.

Les principaux lignages qui habitent le village de Dialafara aujourd'hui sont les Sissoko, les Traoré (Dembélé), les Faïnké, les Dabo, les Kanté et les Kéïta. Les Dabo sont responsables religieux et détiennent toujours l'imamat de Farana, le plus grand secteur du village. Selon la coutume, les Faïnké (cordonniers), ne sont pas autorisés à exploiter de l'or dans les placers. Les Kanté et un grand nombre de Kéïta de Dialafara sont des gens de caste. Ils seraient venus à Dialafara en compagnie de Niatoumany. Il A Dialafara habitent aussi des Tigana, des forgerons, originaires de la Commune de Bayéken (cercle de Kéniéba) dans le Konkodougou. D'autres patronymes vivent aussi à Dialafara. Ce sont des Sakho, Diabaté et Kouyaté. Ils sont tous des griots.

Quand il y a un problème concernant la vie du village, c'est l'avis des représentants des lignages qui est très souvent recueilli. Toutefois, celui du clan Bayaya, le détenteur du pouvoir traditionnel, même s'il commence à perdre de son contenu, reste prépondérant.

Généralement, c'est la règle de primogéniture qui prévaut dans la succession au pouvoir traditionnel.

Dans le domaine foncier, de nombreuses transformations s'opèrent dans la commune depuis l'avènement de la décentralisation. Chaque fois qu'il y a un litige, ce sont les représentants des clans, de l'administration et des autorités communales qui en débattent. A ce sujet, le Maire de la commune déclare : *« Au plan domanial, C'est la gestion consensuelle qui prévaut. S'il y a une décision à prendre en la matière, c'est chaque clan qui délègue son représentant. La demande de parcelle passe d'abord par le conseil du village composé des différents lignages. Elle est ensuite envoyée au niveau du sous-préfet qui se charge de l'établissement de la lettre d'attribution »*.

La population du village de Dialafara, en majorité des Malinké, comprend 1604 habitants dont 770 femmes (Monographie de la commune, 2009). Elle vit essentiellement de l'agriculture, de l'élevage et de l'orpaillage traditionnel. Dialafara est aussi un village d'émigration. Le taux de migration dans le village représente 6% de la population (Monographie de la commune, 2009).

De la mise en place de la décentralisation à nos jours, les femmes accèdent de plus en plus à la liberté d'expression et d'association pour la défense de leurs intérêts matériels, financiers et moraux. Les femmes sont de nos jours incontournables dans la gestion familiale même si par endroits elles restent soumises aux hommes.

L'islamisation de la population du village de Dialafara par les troupes d'El Hadji Omar à la fin du XIXe siècle s'est effectuée, selon le Maire de la localité, de façon pacifique. Le Foutanké (El Hadji Omar) aurait même reçu du fondateur de Dialafara une importante quantité d'or en guise de présent.

1.3.2. Le village de Kéniékéniéba

Il aurait été fondé depuis au moins un siècle par Hamady Sissoko originaire de Sirimana (Sénégal). Le clan Sissoko est détenteur du pouvoir traditionnel. Les autres patronymes sont les Dabo, responsables du pouvoir religieux et les Cissé.

Kéniékéniéba est un village frontière, situé à l'ouest de Dialafara, au bord de la Falémé, un affluent du fleuve Sénégal. Il est séparé du chef-lieu de commune de 85 km. La population de Kéniékéniéba, composée essentiellement de Malinké et de

quelques Peuls transhumants, est estimée à 1403 habitants dont 673 femmes. Il est ainsi, après le village de Dialafara, le plus peuplé de la commune.

L'agriculture, l'élevage et l'orpillage sont les principales activités pratiquées par la population.

Le taux de migration internationale représente 5% de la population du village.

1.3.3. Le village de Diourdaloma

Situé au Sud-Ouest de Dialafara, le village de Diourdaloma a été fondé par Sounkoumba Kéïta, originaire de Kabada, ex-arrondissement de Kassama (cercle de Kéniéba). Diourdaloma est situé au Nord-Ouest, à 24 km de Dialafara. Il était un site très giboyeux. Le sous-sol renferme encore beaucoup d'or. Aujourd'hui, la population de Diourdaloma est estimée à 703 habitants dont 337 femmes. La majorité des habitants du village porte le patronyme Kéïta. Le mariage endogamique constitue une pratique courante. Il existe aussi des patronymes comme Sissoko, Diallo et Dembélé. Les deux derniers sont des anciens captifs. Un noble peut marier une fille issue de familles socioprofessionnelles spécifiques mais l'inverse existe rarement et n'est pas apprécié. L'agriculture et l'orpillage restent encore les principales activités du village. A côté de ces activités, la population pratique l'élevage et le petit commerce.

Six chefs de village se sont succédé de la création du village à nos jours : SaïbobaKéïta, Sega Mady Kéïta, Souleymane Kéïta, Fily Mady Kéïta, SekouKéïta et AnzoumaneKéïta.

Avec 9%, le village de Diourdaloma détient le taux d'émigration le plus élevé de la commune (Monographie de la commune rurale de Dialafara, 2009).

1.3.4. Le village de Kéniégoulou

C'était un village autrefois rattaché à Bourdala, situé à 12 km. Le village de Kéniégoulou est limité à l'Est par Bourdala, au sud par Linguékoto à l'ouest par Koussily et au nord par Bakagni. Kéniégoulou était une zone très giboyeuse. Les terres sont également propices à l'agriculture. A Kéniégoulou, la chefferie traditionnelle n'est pas détenue par la famille fondatrice. Elle est assurée par les Macalou qui sont

originaires de l'ex-canton du Kamana. Les patronymes qui vivent à Kéniégoulou sont les Sissoko, les Macalou, les Dabo, les Minthé (responsables religieux), les Camara, les Diallo, les Keïta, les Sakho (anciens captifs), les Diarra, les Kanouté et les Cissé qui sont tous des castes. On y rencontre également quelques Diakanké, Peulh et Soninké. La population du village, constituée en majorité de Malinké, compte 919 habitants dont 441 femmes.

Les principales activités exercées par la population sont l'agriculture, l'orpaillage et l'élevage. La population émigrée constitue 3% de la population. (Monographie de la Commune de Dialafara, 2009).

1.3.5. Le village de Bakagni

Ce village aurait été fondé en 1936 par Sounkoun Diallo. Bakagni était un hameau rattaché à Diourdaloma. Il occupe la partie Ouest du village de Dialafara dont il est distant de 26 km. Le sous-sol de Bakagni, à l'instar de nombreux villages, renferme de l'or.

Outre les Diallo, des Sissoko, Dabo et Keïta vivent à Bakagni. Les Malinké sont les plus nombreux. Les Diallo détiennent la chefferie traditionnelle. La succession au pouvoir traditionnel se fait de père en fils.

La population de Bakagni est estimée à 322 habitants dont 155 femmes. C'est le village le moins peuplé des villages de l'étude.

L'agriculture et l'élevage sont les principales activités. L'orpaillage est aussi pratiqué. Le taux de migration internationale dans le village représente 7% de la population.

1.4. Les infrastructures de base des Communes de Fatao et Dialafara

De nombreux quartiers et villages des Communes de Fatao et Dialafara disposent aujourd'hui, depuis l'avènement de la décentralisation en 1996, un nombre important de services sociaux de base.

1.4.1. Des quartiers et villages de la Commune de Fatao

1.4.1.1. Le quartier de Fatao

➤ *Le domaine de l'éducation*

C'est seulement en 1998, soit un an avant le démarrage de la décentralisation que l'école de Fatao a été créée. En cette année 2012, Fatao dispose d'une école publique avec cycle complet. Le second cycle de Fatao a été créé en 2008. Il existe également à Fatao deux medersas privées dont les locaux sont des logements de fortune.

Photo 1 : Ecole Fondamentale de Fatao (Premier Cycle)



Source photo personnelle.

➤ *La santé*

Depuis 1992, Fatao dispose d'une infirmerie villageoise et d'un dépôt de pharmacie réalisés par les migrants. Le capital de la pharmacie, qui était estimé à 500 000 F CFA à sa création dont s'élève actuellement à plus de 50 000 000 FCFA. En 2007, l'infirmerie de Fatao a été transformée en Centre de Santé Communautaire (CSCOM).

Le personnel du centre de santé est composé d'un médecin, diplômé de la faculté de médecine de Bamako, d'un infirmier, de deux matrones, d'un pharmacien et d'un planton.

Pour l'évacuation des malades vers le centre de santé de référence de Diéma, le CSCOM de Fatao dispose d'une ambulance.

Photo 2 : Dispensaire de Fatao.



Source : photo personnelle.

➤ *L'hôtel de ville, les mosquées, les vestibules et les miradors*

L'hôtel de ville, la mairie : Ce bâtiment flambant neuf, construit en 1999, à la première mandature des élus locaux, et inauguré en 2000, est composé de 11 locaux dont six bureaux et de quatre chambres à coucher.

Il existe aussi deux mosquées, 10 miradors²⁵, des vestibules, un centre d'accueil, une cité administrative, une cité des enseignants et un marché en cours de construction à Fatao.

²⁵ Le mirador en milieu soninké est comparable à l'arbre à palabre. Les miradors sont consacrés exclusivement au repos quotidien des notables villageois. C'est aussi souvent le lieu où des vieux peuvent entériner certaines décisions les concernant. Cependant, pour décider des affaires sérieuses, déclare le maire de la commune, il faut se référer au vestibule du chef de village.

➤ *L'adduction d'eau*

Malgré l'existence de 7 (sept) forages et de 8 (huit) puits à grand diamètre, Fatao souffrait de manque d'eau potable et de l'eau pour abreuver le bétail. Toutefois, depuis l'installation d'un château d'eau en 2007, la population de Fatao accède facilement à l'eau potable. Aujourd'hui, selon le maire, en plus de ces forages puits à grand diamètre le quartier/ village de Fatao est desservi par 10 bornes fontaines.

Photo 3 : Vue d'une fontaine à Fatao



Source : photo personnelle.

1.4.1.2. Le quartier/ village de Mountan Soninké

➤ *L'éducation*

L'école publique (1^{er} cycle) de Mountan soninké a vu le jour en 2003. Depuis octobre 2008, Mountan-Soninké dispose aussi d'un second cycle complet. Le personnel enseignant est composé de 3 personnes qui sont toutes des hommes (Rapport de rentrée 2011- 2012 CAP de Diéma). Il existe également à Mountan -Soninké une medersa créée à partir d'octobre 2010.

➤ *La santé*

Mountan Soninké dispose aussi d'une infirmerie. Le personnel médical comprend un aide-soignant et une matrone.

➤ *L'adduction d'eau*

Le quartier de Mountan Soninké a également un château d'eau, un forage équipé d'une pompe manuelle et trois puits à grand diamètre.

➤ *L'immobilier*

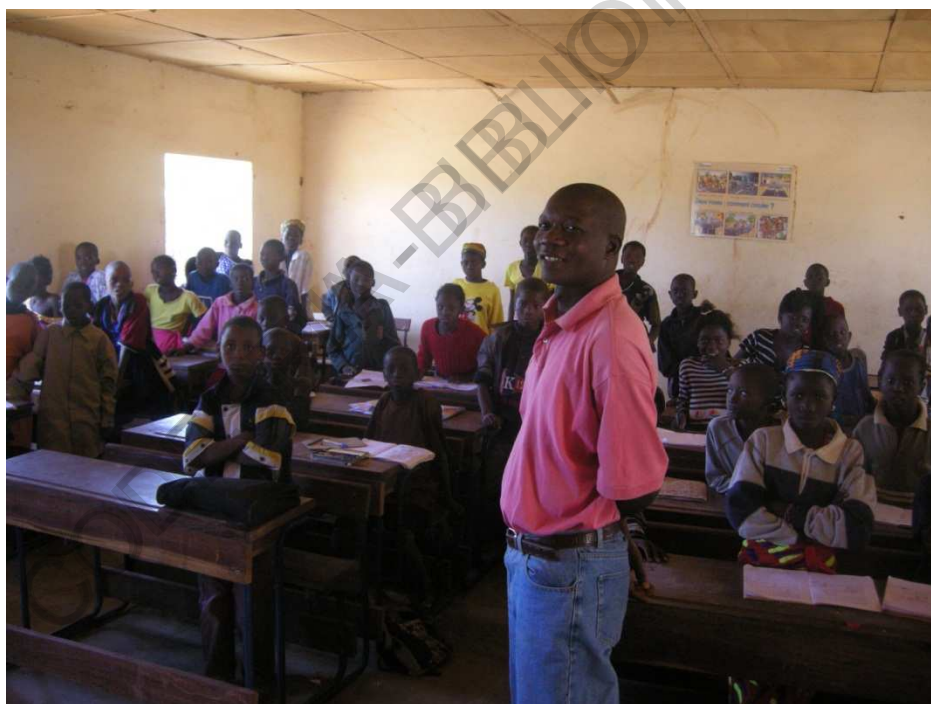
Il existe à côté des maisons individuelles en dur, une mosquée, le logement des enseignants, la banque de céréales et trois miradors.

1.4.1.3. Le quartier/ village de Diabira

➤ *L'éducation*

Le premier cycle public fondamental de Diabira a été créé en 2001. C'est une école où le recrutement est biennal.

Photo 4 : L'intérieur d'une classe de l'Ecole Fondamentale de Diabira



Source : photo personnelle.

➤ *La santé*

Le quartier dispose d'une infirmerie dont le personnel comprend un aide –soignant et une matrone.

➤ *L'adduction d'eau*

il y existe 3 puits à grand diamètre, un forage équipé d'une pompe manuelle et 2 miradors.

1.4.1.4. Le village de Gourdy

➤ *L'éducation*

A Gourdy, il existe depuis l'année 2000 un premier cycle fondamental public de 3 classes pour 3 cours. Le recrutement est également biennal.

➤ *Le domaine de la santé*

Au plan sanitaire, il n'y a ni dispensaire ni maternité dans le village. Les patients vont se faire consulter au CSCOM de Fatao. Il faut noter cependant la présence des accoucheuses traditionnelles à Gourdy.

➤ *L'adduction d'eau*

Il existe au niveau de Gourdy 3 (trois) puits à grand diamètre, un forage avec pompe manuelle et un puits traditionnel.

Le village dispose également d'une banque de céréales. Il n'y a pas de marché à Gourdy qui est aussi un village qui connaît la migration internationale. Le nombre de migrants internationaux s'élève à 59 personnes soit 7% de sa population.

1.4.1.5. Le village de Kaïmpo

➤ *Le domaine de l'éducation*

A Kaïmpo, il existe un premier cycle fondamental de trois (3) classes pour six (6) cours depuis 2000 et une salle de classe de medersa.

Le village ne dispose d'aucune structure sanitaire. La population fréquente le centre de santé de Fatao.

➤ *L'adduction d'eau*

Trois puits à grand diamètre et une pompe (en panne) sont à Kaïmpo. Il n'y a pas de puits traditionnel.

Le village dispose également d'une mosquée construite en dur. Les réseaux Orange Mali et Sotelma Malitel sont reçus avec beaucoup de difficultés au niveau de la commune.

1.5. Des villages d'étude de la Commune de Dialafara

1.5.1. Le village de Dialafara

➤ Le domaine de l'éducation

L'école de Dialafara existe depuis le 1^{er} octobre 1961. C'était la seule école réservée à tous les élèves issus des différents villages de la commune. Aujourd'hui, le village dispose d'un premier cycle complet à 06 salles et d'un second cycle fondamental créé en 2003. A Dialafara, il y a également deux centres d'alphabétisation fonctionnels qui ont vu le jour en 2001 et d'un centre de développement pour la petite enfance (CDPDE) créé en 2006. Dans ce centre, 110 enfants, âgés de 2 à 6 ans, sont encadrés par trois éducatrices²⁶. Les habitants de Dialafara ont aussi à leur disposition une école préscolaire spéciale.

➤ La santé

L'ancien centre de santé d'arrondissement de Dialafara, réhabilité en CSCOM le 22 octobre 1995, était la seule structure sanitaire de l'ensemble de la commune. De nos jours, le centre de santé couvre une aire de santé comprenant 10 villages dont le plus éloigné est Arabadiagnan, situé à 45 km dans sa partie Ouest.

Le personnel du CSCOM est composé de 6 agents : un technicien supérieur de santé, deux matrones, un aide-soignant, un pharmacien et un manœuvre.

Le centre de santé de Dialafara reste confronté à de nombreuses contraintes :

- mauvais état des routes ;
- difficulté liée à la mobilisation des cotisations (5 000 FCFA par village et par mois) pour l'entretien et la réparation du centre. Les usagers parviennent difficilement à s'acquitter de leurs cotisations.
- vétusté des locaux ;
- insuffisance de lits dans le centre de santé. Pour un centre regroupant 10 villages, il n'existe que 3 lits disponibles ;

²⁶Rapport de fin d'année scolaire 2010-2011 CAP de Kéniéba.

- manque d'électricité ;
- manque de source d'eau potable ;
- manque d'ambulance.

Le village de Dialafara dispose également de deux réseaux téléphoniques : Orange Mali qui date de 2007 et Sotelma Malitel de 2010.

Grâce à sa station FM, la population de Dialafara parvient à recevoir des informations au niveau local. L'accessibilité de la télévision permet aussi à la population de s'informer.

➤ *La banque de céréales*

Deux banques de céréales existent dans le village. L'une est gérée par une association de migrants et l'autre relève de la gestion communale.

➤ *Le secteur immobilier*

Il comprend des édifices publics et des logements privés. Ces édifices sont composés de l'hôtel de ville, de la mairie et de deux mosquées.

L'hôtel de ville a été réalisé en 2002 et comprend quatre bureaux et une salle de réunion.

Les deux mosquées de Dialafara ont été construites en 2001. L'une est implantée dans le secteur de Farana (le secteur autochtone) et l'autre à Guaranguécunda (le secteur des allochtones).

En revanche, il n'existe à Dialafara ni de centre d'accueil ni de logements publics pour le personnel enseignant. Dialafara ne dispose pas également de marché.

Les miradors qui sont des lieux de repos et de causerie en milieu soninké n'existent pas chez les Malinké. Les quelques places publiques (béra en langue du terroir) qu'on y rencontre également sont destinées souvent au repos des vieux et aux réjouissances populaires.

A Dialafara, la plupart des vestibules²⁷ ont disparu depuis plus de deux décennies. Tout ce qui concerne la vie de la lignée est débattu dans les concessions ou dans la chambre du chef de ménage le plus âgé.

1.5.2. Le village de Kéniékéniéba

➤ L'éducation

De 1961 à juin 1999, les enfants de Kéniékéniéba parcouraient 85 km pour se rendre à Dialafara afin d'apprendre à lire et à écrire à l'école. Depuis 1999, cette situation, qui empêchait de nombreux parents d'inscrire leurs enfants, a pris fin. Aujourd'hui, il existe une école primaire publique de 6 classes pour six cours assurés par 4 enseignants.

➤ Le domaine de la santé

Jusqu'en 2010, la population était obligée d'aller à Kossanto, un village sénégalais le plus proche, en vue de se faire soigner. De nos jours, ce n'est plus le cas. Il existe une infirmerie et une maternité qui rendent accessibles les soins de santé à la population. Dans ces structures travaillent un technicien supérieur de santé, une matrone et un manœuvre. Les femmes en état de grossesse, n'ont plus besoin de traverser le fleuve pour aller accoucher à Kossanto, situé à 35 km de Kéniékéniéba ou de se faire assister uniquement par les accoucheuses traditionnelles.

L'infirmerie de Kéniékéniéba dispose également d'un dépôt de médicaments dont la gestion est interne. Le bureau de l'ASACO, composé notamment des villages de l'aire de santé, est responsable de la bonne marche de l'infirmerie.

➤ L'adduction d'eau potable

Il existe 2 forages équipés de pompe manuelle. L'eau du fleuve sert à faire la lessive, laver les ustensiles et à abreuver les animaux.

²⁷ Les vestibules de Dialafara ne jouent aucune fonction sociologique. Aujourd'hui, c'est des lieux où certains jeunes se rencontrent pour prendre du thé. Certains vieux se retrouvent très généralement chez Kanté, un homme de caste du village, pour se reposer et organiser souvent des débats. D'autres se réunissent devant certaines boutiques qui longent l'axe routier Kayes Kéniéba pour des sujets de causerie. Ces lieux de rencontre peuvent être assimilés à des "grins".

➤ *L'immobilier*

La quasi-totalité des maisons de Kéniékéniéba est en dur. Le village dispose également d'une banque de céréales en dur et une cité des enseignants dont les toits sont en paille.

La nouvelle mosquée, construite en dur, a été inaugurée en 2009.

1.5.3. Le village de Diourdaloma

➤ *L'éducation*

Il existe depuis 1998 un premier cycle fondamental public complet avec 3 (trois) salles de classe en dur.

➤ *Le domaine de la santé*

Diourdaloma ne dispose d'aucune structure sanitaire. Le village fait partie de l'aire de santé de Sanfagadala, situé à 6 km dans sa partie Est.

➤ *L'immobilier*

Il existe de nombreuses maisons qui sont aujourd'hui en dur ou semi dur.

La seule mosquée, qui était construite en banco, il y a une décennie, est aujourd'hui en dur.

➤ *L'adduction d'eau*

Le village dispose de deux (2) forages équipés de pompe manuelle, trois (3) puits à grand diamètre et de 3 puits traditionnels destinés à abreuver les animaux.

Il n'existe ni centre d'accueil ni banque de céréales dans le village.

Soninké. La population du village, constituée en majorité de Malinké, compte 919 habitants dont 441 femmes.

1.5.4. Le village de Kéniégoulou

➤ *L'éducation*

Il existe un premier cycle complet depuis 1998 avec 5 (cinq) salles de classe dont 3 (trois) sont en dur et les autres en semi dur. Le nombre d'élèves s'élève à 145 personnes dont 89 filles. Trois enseignants, tous des hommes, assurent la formation des enfants.

Les logements des enseignants sont des cases rondes dont les toits sont en chaume.

➤ *Le domaine de la santé*

Le village dispose d'un centre de santé inauguré en janvier 2010. Il est aujourd'hui le centre le plus fréquenté de la commune grâce à la qualité des prestations offertes par son technicien supérieur de santé.

➤ *L'adduction d'eau*

Kéniégoulou dispose de 04 puits à grand diamètre.

➤ *L'immobilier*

De nombreuses maisons individuelles en dur existent aujourd'hui dans le village.

Le village Kéniégoulou a aussi une mosquée construite en banco dont le toit est en tôles.

1.5.5. Le village de Bakagni

➤ *Le domaine de l'éducation*

A Bakagni, il y a un premier cycle communautaire complet, depuis octobre 2005, dont les locaux au nombre de (3) sont en semi dur.

➤ *L'adduction d'eau*

Le village est doté de 2 forages avec pompes manuelles et de 4 (quatre) puits traditionnels pour abreuver les animaux. Il n'y a pas de puits à grand diamètre.

Bakagni ne dispose pas aussi de structure sanitaire. Le village fait partie de l'aire de santé de Kéniégoulou, situé à 4 km dans sa partie Sud.

➤ *L'immobilier*

Les quelques maisons en dur et semi dur sont des propriétés individuelles. Contrairement aux villages de Kéniékéniéba et Kéniégoulou, il n'existe pas de cité d'enseignants.

-Les maisons de culte

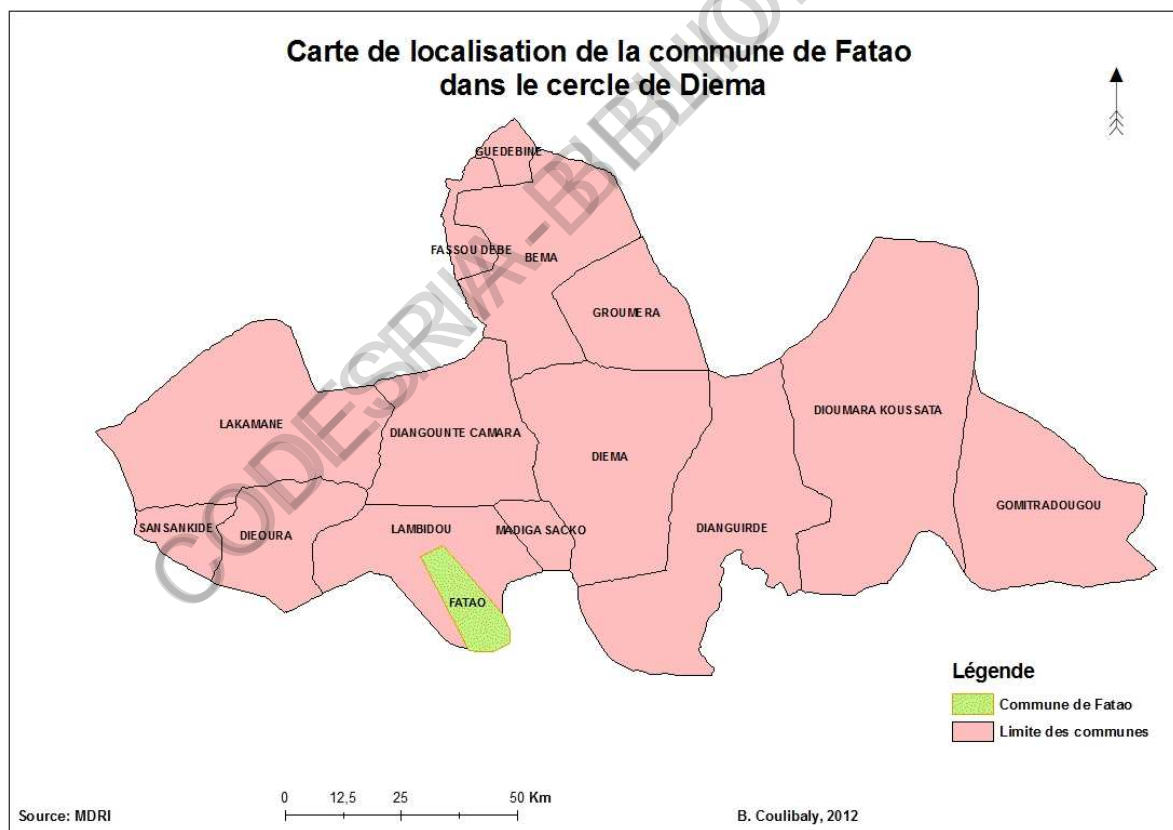
La seule mosquée du village est construite en banco avec toit en tôles.

CHAPITRE II : DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA

Nous présentons d'abord les cartes de localisation des communes des cercles de Diéma et Kéniéba et des quartiers et villages des zones de l'étude. Enfin, nous évoquons quelques caractéristiques sur les deux cercles et les conditions dans lesquelles la Commune urbaine de Fatao et la Commune rurale de Dialafara ont vu le jour. Nous nous intéresserons en dernier lieu aux aspects physiques, démographiques et socio-économiques.

2.1. La carte des communes du cercle de Diéma

Carte 3 : Limites des communes du cercle de Diéma.

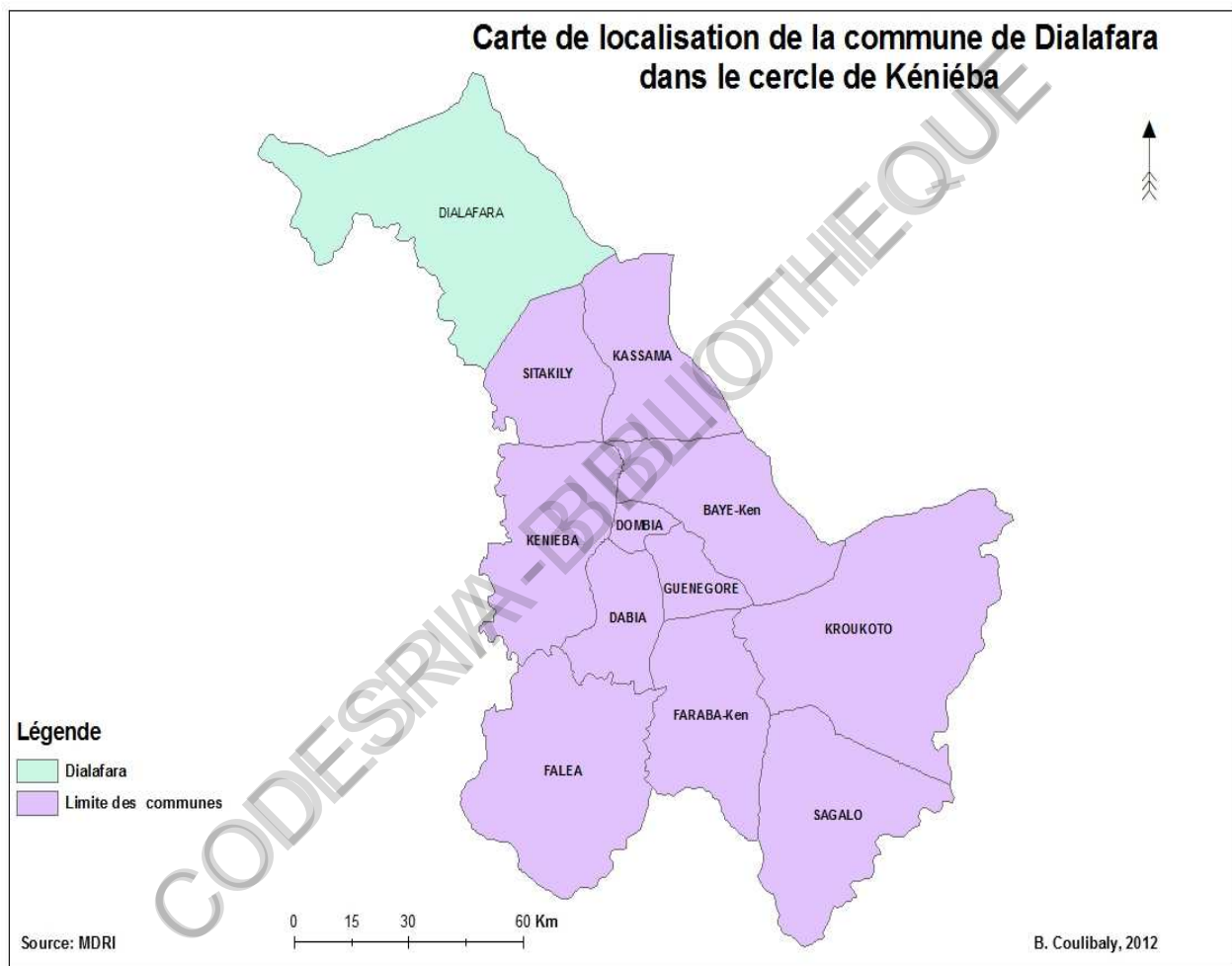


Fatao est la seule commune urbaine parmi les 15 communes que compte le cercle de Diéma. Ces communes sont Béma, Diangounté Camara, Dianguirde, Diéma, Diéoura,

Dioumara Koussata, Fassoudébé, Fatao, Gomitradougou, Grouméra, Guédébiné, Lakamané, Lambidou, Madiga Sacko et Sansankidé (Commissariat à la sécurité alimentaire, 2006 : synthèse des plans de sécurité alimentaire des communes de Diéma).

Fatao est une micro commune située au cœur de la Commune rurale de Lambidou.

2.2. Carte 4 : Localisation des communes du cercle de Kéniéba



La Commune de Dialafara fait partie des plus grandes communes qui forment le cercle de Kéniéba (Bayé, Dabia, Dialafara, Dombia, Faléa, Faraba, Guénégoré, Kassama, Kéniéba, Kouroukoto, Sagalo et Sitakily). Les communes de Dialafara, Dombia, Faléa, Faraba, Kassama et Kéniéba étaient des chefs-lieux d'arrondissements ; Bayé, Dabia Guénégoré, Kroukoto, Sagalo, Sitakily étaient des villages avant l'avènement de la décentralisation.

La Commune urbaine de Fatao fait partie du cercle de Diéma. Rattaché autrefois à Nioro du Sahel, le cercle de Diéma fut créé par l'ordonnance no 77-44 CMLN du 12 juillet 1977. Il est le dernier cercle à voir le jour dans la région de Kayes et a une superficie de 12 440 km². Le cercle occupe la partie est de la région de Kayes. La population du cercle de Diéma est estimée à 212 062 habitants (109 259 femmes) répartis entre 33 055 ménages et 145 villages. Elle est composée de Soninké (majoritaires), de Bambara, de Peulh, de Khagoro, de Kassonké et de Maure. Le cercle de Diéma est encore une société hiérarchisée marquée par l'existence des classes nobles, des anciens esclaves et des castes (RGPH, 2009).

Les principales activités économiques du cercle de Diéma sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. La productivité agricole dépend toujours d'une bonne pluviométrie. Lorsqu'il pleut suffisamment, d'après le préfet du cercle, Diéma n'a rien à envier des autres cercles. Il constitue même un pôle d'attraction pour les commerçants des cercles de Kéniéba, Nioro et Yélimané. Ainsi chaque année, Diéma ravitaille ces localités en céréales. Les principales spéculations sont le mil, le sorgho, le maïs, le niébé, le fonio, l'arachide, les tubercules (patate, manioc), le riz. La culture attelée reste encore très développée dans le cercle.

Présentement, le maraîchage prend de l'essor avec l'existence de micro barrages. Dans ce domaine, les principales cultures maraîchères sont la tomate, l'oignon, le gombo, la laitue, le piment et l'aubergine.

La pêche n'est pas très pratiquée dans le cercle de Diéma. L'activité foraine est très développée dans le cercle.

La population des communes de Kéniéba, moins peuplée que celle de Diéma, est estimée en 2009, selon le 4^{ème} recensement de la population et de l'habitat, à 194 153 habitants (97 366 femmes) répartis entre 201 villages et 34 291 ménages. Elle est composée de Malinké (les plus nombreux), de Peulh, de Diallonké, de Diakanké et de Bambara.

L'économie du cercle est basée sur l'agriculture, l'élevage et l'orpaillage traditionnel. Une place non moins importante est accordée aux produits de cueillette dont les fruits sont constitués de baobab, de la liane et de néré²⁸.

A Kéniéba, l'activité commerciale, peu développée, est basée sur le trafic des produits de consommation. Les principales cultures vivrières et commerciales sont le mil le sorgho, le riz local et le fonio pour la culture vivrière et l'arachide et le coton comme culture de rente en quelques endroits. L'activité artisanale est modeste. Elle est pratiquée notamment par les forgerons. Les migrants Bozo et Somono pratiquent la pêche tout au long de la Falémé.

Les deux principales religions du cercle sont l'Islam et le Christianisme.

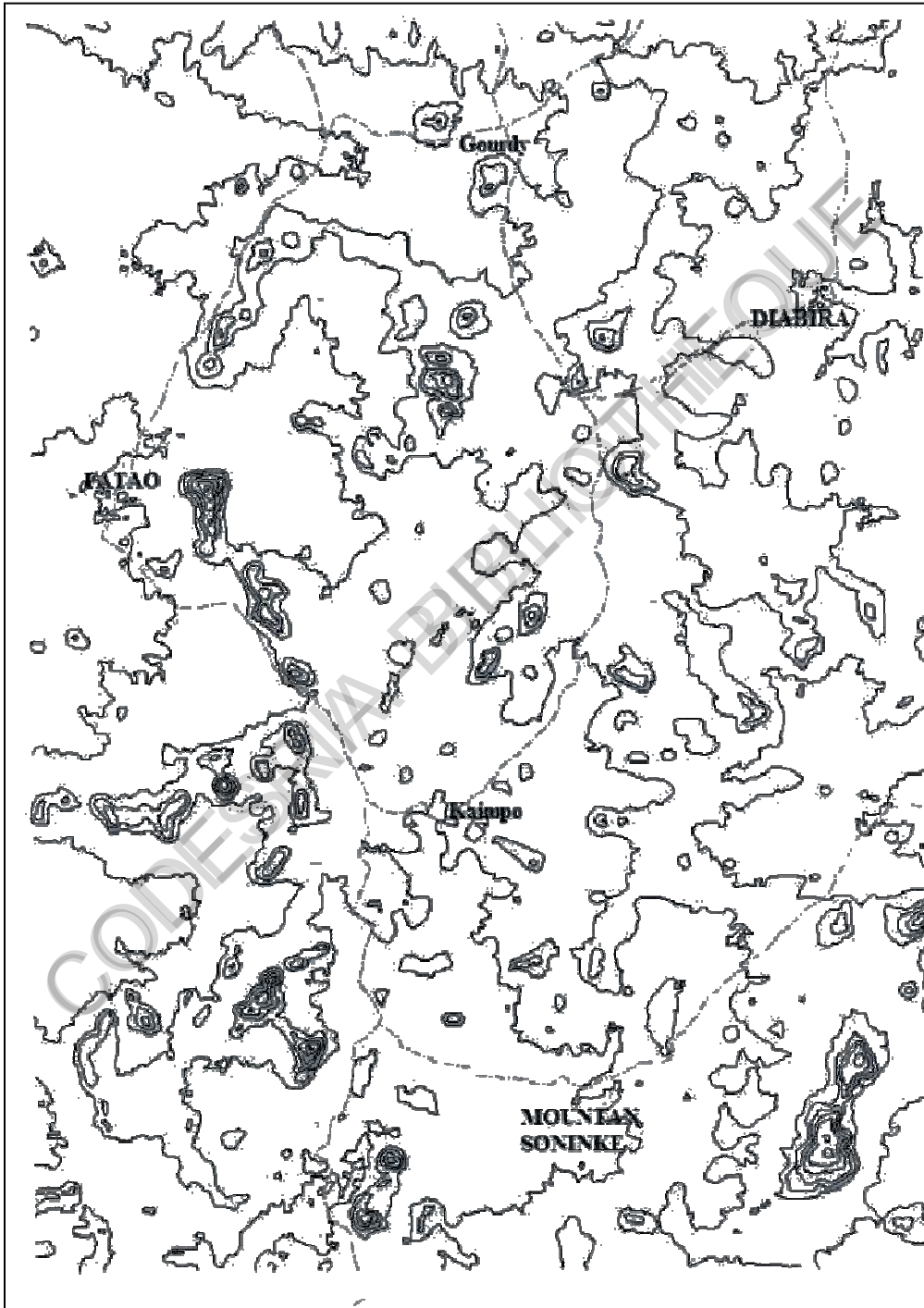
Cette brève présentation des communes et du cercle nous amène à nous intéresser à la localisation des villages d'étude et aux conditions dans lesquelles les deux communes ont vu le jour.

²⁸ Commissariat à la sécurité alimentaire : CSA, 2007

2.3. Deux communes dont les conditions de création sont distinctes

2.3.1. La Commune de Fatao

Carte 5 : Localisation des quartiers et villages d'étude de la Commune de Fatao



Source : GoogleEarth

La Commune urbaine de Fatao a vu le jour par la loi no 96-56/ANRM du 04 novembre 1996 modifiée. Si l'érection de nombreuses communes au Mali a eu lieu sans difficulté, à Fatao, tel n'a pas été le cas. Au départ, selon la mission de décentralisation, Fatao, Mountan Soninké et Diabira ne sauraient former seuls une commune car selon la même mission, pour former une commune, il fallait un seuil minimal de 10 000 habitants qui est l'équivalent de 15 villages. Fatao n'en comptait que 3 et sa population était de 6 285 habitants (Procès-verbal de passation de services, 2004). D'autre part, il était nécessaire également que Fatao soit distant de Lambidou d'au moins 15 km. Ce qui n'est pas le cas car le quartier de Fatao n'est distant de la Commune voisine de Lambidou que de quelques mètres. Si ces deux critères, affirment les auteurs du rapport "Décentralisation et pouvoirs en Afrique, 2006", ne peuvent pas constituer un obstacle pour constituer une commune, ils ne suffisent pas cependant pour la créer. Heureusement, pour ce qui concerne Fatao, il existe d'autres critères conformes, selon le même rapport, à l'esprit de création d'une commune. Ces critères sont entre autres, la volonté de vivre ensemble, l'existence de liens de solidarité, la viabilité économique²⁹ et les dissensions inter villageoises. En effet, entre Lambidou et Fatao, les tensions étaient exacerbées en certains endroits sans atteindre le niveau du recours à la violence physique. Les points de vue des habitants tant à Lambidou qu'à Fatao divergeaient. Même si les armes « n'ont pas crépité », le pouvoir financier a souvent pris le dessus sur la raison. La Commune de Lambidou plus peuplée que celle de Fatao, disposant d'un grand nombre d'émigrés prêts à financer toute action de développement de la commune, était opposée à toute idée d'érection de Fatao en commune, un ancien hameau d'après les habitants de Lambidou. Fatao se trouverait dans une telle hypothèse au cœur du territoire de Lambidou.

Cette thèse a toujours été rejetée par les autochtones de Fatao. D'après les trois lignages de Fatao et ceux de Mountan Soninké, Fatao a existé un demi-siècle voire un siècle avant Lambidou. C'est ce qui ressort également des propos de M.G, professeur d'enseignement supérieur : *« C'est après 30 ans d'installation sur le deuxième site de*

²⁹Lois et décrets de la décentralisation, Direction nationale des collectivités territoriales, novembre 2003, 5^e édition.

Fatao que les premiers habitants de Lambidou sont arrivés. On leur indiqua la zone de Lambo, Lambondi en Soninké (en français: rencontre de deux marigots) où ils devaient s'installer. Donc, ce sont les Gary de Fatao qui ont été les logeurs de Bemba Niakaté, l'ancêtre des Niakaté de Lambidou ».

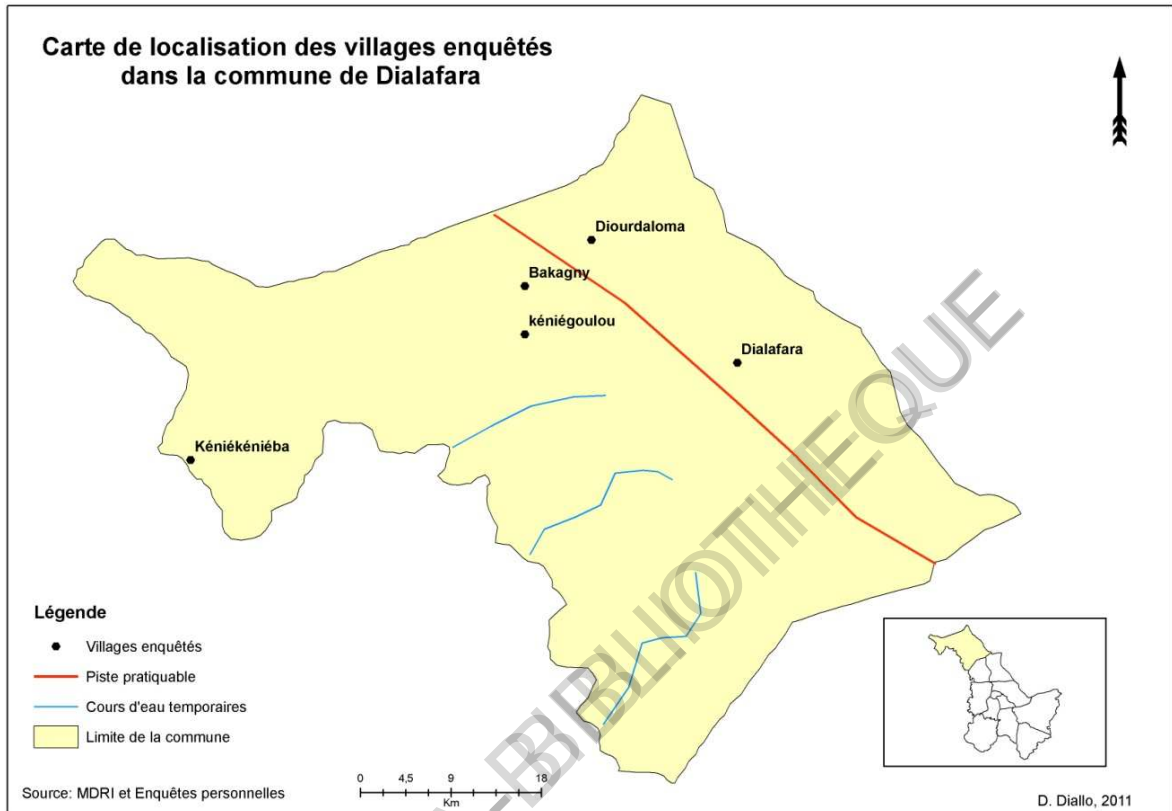
A côté des dissensions inter villageoises, les querelles intestines ont été aussi déterminantes dans la création de la Commune de Fatao. Jusqu'à la mise en place de la décentralisation, en effet, il existait encore à Lambidou deux chefs de village. En témoigne l'extrait de discours de cet ancien représentant du conseil de cercle de Diéma à Fatao: « *Pendant sept ans, la population de Lambidou n'a pas pu trouver une solution aux querelles intestines qui ont régné entre deux frères. Ni les tentatives de réconciliation des ressortissants du village en France et à Bamako, ni les pourparlers des frères d'autres villages du Kaarta (Tinkaré et Séféto) ni les bons hospices de la population de Fatao n'ont pu mettre un terme au conflit qui opposait les frères agnats de Lambidou. Donc, pour trouver un dénouement au malentendu, il a fallu, d'après M. Coulibaly de Fatao, que les députés en débattent au niveau de l'assemblée nationale à Bamako ».* M.C. termine son intervention par la question suivante : « *Est-il raisonnable de s'associer à un village où l'entente n'existe pas entre deux frères consanguins pour former une même commune ? ».*

En tout cas l'engagement des émigrés de Fatao n'a jamais fait défaut pour l'érection de la commune. A cet engagement s'ajoute l'esprit de rivalité qui a été le ferment de la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures de part et d'autre des deux communes.

La Commune urbaine de Fatao, une collectivité décentralisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, est composée de trois quartiers : Fatao, Mountan Soninké et Diabira et de deux villages : Gourdy et Kaïmpo. Le quartier de Diabira, le plus éloigné du chef-lieu de commune, est situé à 20 km. Mountan Soninké, quant à lui, se trouve à 18 km. La Commune urbaine de Fatao présente les mêmes caractéristiques qu'une commune rurale.

2.3.2. La Commune rurale de Dialafara

Carte 6 : Localisation des villages d'étude de la Commune de Dialafara



Les villages d'étude sont situés au niveau des cantons de Tambaoura et Kamana). Aucun village de Djébelin ne fait partie des villages d'étude de la Commune Malinké de Dialafara. En effet, à l'exception du hameau de Korésingui dont des migrants résident généralement à l'intérieur du Mali et en Afrique à des degrés moindres, aucun autre village ne dispose de plus de 5 migrants, d'après le Maire de la commune, en Europe.

Au lendemain de l'indépendance du Mali, les cantons ont donné naissance à l'ex-arrondissement de Dialafara. A partir, de 1992, le pays s'est engagé sur la voie du pluralisme démocratique qui a consacré les communes. Alors, la Commune rurale de Dialafara est créée par la loi no 96-56/ANRM du 04 novembre 1996 modifiée.

Si l'érection de certaines communes du Mali, notamment celle de Fatao, a connu des vicissitudes, celle de la Commune de Dialafara s'est réalisée sans heurts. Il n'y a eu aucun différend mettant en cause son espace territorial et ses habitudes sociales. A ce sujet, le Maire de la commune souligne: « *Si au niveau du cercle les habitants de certains arrondissements n'ont pas voulu former une seule commune, tel n'a pas été le cas dans la Commune de Dialafara. Ici, c'est un arrondissement entier comprenant trois ex-cantons et 35 villages, qui a été érigé en une seule Commune. Pour ma part, cela exprime l'entente et la solidarité entre les habitants de l'ancien arrondissement. Chaque canton de l'ex-arrondissement pouvait demander à être érigé en Commune. Mais la population de l'ex-arrondissement ne l'a jamais exprimé* ».

2.4. De l'organisation économique des Communes de Fatao et Dialafara

La Commune de Fatao est administrée par un conseil communal ayant à sa tête le bureau communal dirigé par le maire. Le conseil communal comprend 11 conseillers communaux. Tous les membres du conseil communal, à l'exception du maire qui est du RPM, sont militants du parti ADEMA- PASJ. Les 70% des membres résident à Fatao, deux résident à Diabira et un seul habite à Mountan Soninké. Aucune femme n'est représentée ni au bureau de la mairie ni au conseil communal à Fatao.

La mairie est organisée autour d'un secrétaire général, fonctionnaire des collectivités territoriales. Juriste de formation, le secrétaire général est chargé de la gestion des ressources humaines et veille à l'application des principes de la légalité. Il assiste le maire pour le bon fonctionnement de la mairie. Le secrétaire général est assisté d'un agent de saisie d'origine togolaise et d'un régisseur de recettes et de dépenses. Le premier adjoint est chargé de l'état civil.

Les ressources communales proviennent principalement des taxes sur le bétail, de la voirie et sur les armes, de la Taxe de Développement Régional et Local (TDRL) ainsi que des dotations annuelles de l'Etat. Les mariages (célébrés uniquement par les migrants) qui auraient généré des ressources pour la mairie, sont de moins en moins célébrés au niveau de cette institution. Aujourd'hui, la tendance consiste à procéder au

mariage religieux. Le paiement des impôts n'est confronté à aucune contrainte dans l'ensemble de la commune. Déjà, à la date du 30 mai 2012, déclare le régisseur des recettes de la mairie, le 1/3 des impôts était payé. Le paiement régulier des salaires est fonction du paiement des taxes et impôts.

Les partenaires financiers de la commune sont les migrants, l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) et le Groupe de Recherche pour le Développement Rural (GRDR) français.

Dans la Commune, chaque quartier et village est dirigé par un chef de quartier ou village assisté par le conseil de village. Le représentant de l'Etat auprès de la commune est le sous-préfet. Ce dernier réside à Diangounté Camara, une autre commune rurale du cercle de Diéma.

La tutelle de la Commune de Fatao est assurée par le préfet du cercle de Diéma.

La Commune de Dialafara, quant à elle, est administrée par un conseil communal de 17 membres avec à sa tête le bureau communal composé de 4 personnes dirigé par le maire. Le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. Trois partis politiques (ADEMA-PASJ, RPM, USRDA) sont représentés dans le conseil communal. La mairie est organisée autour d'un secrétaire général, fonctionnaire des collectivités territoriales. Il est chargé de la gestion des ressources humaines et veille à l'application des principes de la légalité. Il assiste le maire pour le bon fonctionnement de la mairie. Le secrétaire général est assisté d'un régisseur de recettes et d'un agent chargé de l'état civil.

Les ressources communales de la mairie proviennent principalement des taxes sur le bétail, de la voirie, sur les armes, de la taxe de développement local et régional (TDRL), des dotations annuelles de l'Etat, de la célébration des mariages et des partenaires financiers. Le recouvrement des taxes et TDRL est confronté à de sérieuses difficultés. Sur 17 995 030 FCFA d'impôt prévisionnel au titre de l'année 2009-2010, déclarent les autorités communales, la mairie n'a pu recouvrer que 1 482 990 FCFA.

Cet état met à mal le paiement des 20% de l'ANICT pour l'exécution de certains projets et le paiement régulier des salaires relevant du budget communal.

Les partenaires au développement intervenant dans la commune sont les services techniques de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, de l'éducation de la santé et de l'hydraulique.

A côté des services techniques, il y a la Coopération française, le Fonds des Nations Unies pour l'Education et la Culture (UNICEF), l'ONG FANDEMA qui intervient dans le domaine de l'éducation), le CIDS (intervient dans la réalisation de petits barrages) et AFRIKALI (Afrique- Kalifabougou, le nom d'un village au Bélé Dougou), une ONG belge qui s'implique dans la construction de centres de santé.

Dans le domaine de l'éducation, la commune de Dialafara dispose de 36 infrastructures socio-éducatives comprenant 80 salles de classe. Parmi ces infrastructures éducatives il y a 23 écoles à premier cycle fondamental dont une école communautaire et un second cycle fondamental. La commune est répartie entre 3 aires de santé : Sanfagadala, Guenoubantan et Kéniégoulou. Elle dispose aussi de 4 CSCOM et d'une infirmerie.

Dans la commune, il existe plus de 109 organisations. Les jeunes et les femmes sont les forces principales. Au niveau de chaque village, ils sont organisés en associations, groupements et en coopératives. La plupart de ces organisations ou associations ne détiennent aucun récépissé. Les organisations visent à promouvoir l'agriculture, l'orpaillage, le maraîchage et l'entraide (Monographie de la commune, 2009).

La commune est administrativement rattachée au cercle de Kéniéba. Sa tutelle est assurée par le préfet du cercle. Elle est composée essentiellement de villages et de hameaux. Chaque village est dirigé par un chef de village assisté par le conseil de village. Le représentant de l'Etat auprès de la commune est le sous-préfet qui réside à Dialafara.

2.5. Les caractéristiques des Communes de Fatao et Dialafara

2.5.1. Des caractéristiques physiques de la Commune de Fatao

2.5.1.1. Limites et relief

Située dans le cercle de Diéma entre le 9°27' et 9°32'07'' longitude Ouest et le 14°12' et 14°19'18'' latitude nord, la Commune de Fatao faisait partie de l'ex-arrondissement de Diangounté Camara, situé à 28 km. La Commune de Fatao est au cœur du Kaarta. Elle est limitée au nord et à l'ouest par la Commune de Lambidou, à l'est par la Commune de Madiga-Sacko, au sud par la Commune de Diougoun (cercle de Kita). La commune a une superficie d'environ 400 km² (Procès-verbal de passation de service, 2009). Le relief est très accidenté dans ses parties orientales. Les principaux plateaux sont Fataoguidé, Koussourouguidé, Bambéguidé, Bembaguidé, Togoniguidé, Founouguidé.

La Commune de Dialafara, 6 fois plus vaste que la Commune de Fatao, couvre une superficie de 2497 km². Située dans la partie Ouest de Kéniéba et Sud de Kayes, Dialafara fait partie des 12 communes que comprend le cercle de Kéniéba.

La Commune est limitée au nord par la Commune de Sadiola (cercle de Kayes), au sud par celle de Sitakily (cercle de Kéniéba), à l'est par les communes de Niambia (cercle de Bafoulabé) et de Kassama (cercle de Kéniéba) et à l'ouest par la Falémé, un affluent du Fleuve Sénégal). Le relief est constitué surtout de montagnes et collines mais aussi de plaines, plateaux et vallées. Le Mont Tambaoura est le relief dominant dans la commune.

2.5.1.2. Un climat sahélien et un climat de type soudano sahélien

Le climat de la Commune de Fatao est de type sahélien avec une alternance de deux saisons : une saison des pluies et une saison sèche. Les formations végétales sont du type de la savane boisée. On y trouve des arbres et des arbustes. Le réseau hydrographique se compose de cours d'eau alimentés pendant l'hivernage par les eaux de pluies. La saison des pluies s'étend de juillet à octobre et la saison sèche de

novembre à juin. La végétation arbustive et arborée est soutenue par une pluviométrie variant entre 400 mm et 800 mm. Les températures varient entre 15° C et 45° C. Les principaux cours d'eau sont : FataoWassa et Bambé qui alimentent l'ouvrage de retenue d'eau de Fatao.

Dans la Commune de Dialafara, le Sénégal est le seul cours d'eau qui arrose et traverse la Commune de Dialafara dans sa partie ouest. Il prend sa source dans les montagnes du Fouta Djallon en République de Guinée. Le climat est de type soudano guinéen avec trois saisons : la saison pluvieuse de juin à octobre, la saison froide de novembre à février et la saison sèche de mars à mai. Les températures varient de 20° à 42° degré Celsius. La Commune de Dialafara dispose d'importantes potentialités en matière d'eau qui ne demandent qu'à être exploitées pour assurer l'autosuffisance alimentaire. La pluviométrie abondante est de 800 à 1000 mm par an et s'étale sur 5 mois. Cependant, ces dernières années, des poches de sécheresse y sont de plus en plus fréquentes. Les sols sont de trois types : sablonneux, argileux, rocailleux. La végétation est constituée par une savane boisée. Les principales essences que l'on rencontre sont le karité, le caïlcédrot, le baobab, le Kapokier, le Bambou, le rônier, le raisin sauvage, le néré, le vene, le tamarin, la liane, le rafia, le jujubier, le figuier. La faune est assez riche. Les espèces rencontrées sont le sanglier, le lion, la biche, le singe, l'hyène, le porc-épic, la gazelle, le cynocéphale, la panthère, l'hippopotame, la pintade sauvage, la perdrix, certains gros reptiles (python, caïman) et la vipère (monographie de la Commune de Dialafara, 2009).

2.5.1.3. Deux communes enclavées

La Commune de Dialafara est très enclavée. Pour accéder à Kéniékéniéba (85 km du chef-lieu de commune), surtout pendant la période de hautes eaux, il faut parfois passer par la Commune de Sadiola (cercle de Kayes). Le transport est singulièrement développé sur l'axe Kayes-Kéniéba via Dialafara. La route Dialafara-Mahina (cercle de Bafoulabé) est moins praticable. Il existe en outre de nombreuses pistes qu'on emprunte difficilement pendant l'hivernage. Dans le domaine du transport interne, les déplacements se font, comme à Fatao, notamment à charrette, vélo, mobylette, dos

d'âne et même à pied. Quelques camions assurent la liaison pendant la saison sèche entre Kayes et les villages de la commune.

La couverture téléphonique, qui n'était pas accessible à toute la population de la commune, était assurée par le téléphone satellitaire, une œuvre des migrants de la commune. Aujourd'hui, l'installation du réseau téléphonique Orange Mali en octobre 2007 et celui de Malitel en 2010 a contribué au désenclavement de la zone. Malgré la présence de ces deux réseaux, de nombreux villages restent toujours confrontés aux difficultés de communication.

La Commune de Dialafara dispose également d'une station FM radio qui émet chaque jour de 20 heures à 23 heures et le vendredi de 8 heures à 13 heures. Il existe au niveau de l'administration un réseau RAC. Même si l'offre est en deçà des besoins de la population, la télévision nationale est accessible aujourd'hui dans de nombreux villages.

La Commune de Fatao est aussi très enclavée. Les voies de communication entre Fatao et les autres quartiers sont constituées de pistes dont l'accès est difficile pendant l'hivernage. Les principaux moyens de déplacement sont la moto la charrette et le vélo. Les réseaux Orange et Malitel sont les principaux moyens de communication. La commune ne dispose pas de station FM.

2.6. Les caractéristiques démographiques des Communes de Fatao et Dialafara

La Commune de Fatao avait au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1998) une population totale de 5471 habitants. Au Recensement Administratif à Caractère Electoral (2001), ces chiffres sont passés de 5471 à 6667 habitants. Depuis le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2009), la population de la commune est estimée à 9239 habitants dont 4958 femmes repartis en 1259 ménages soit un taux d'accroissement moyen de 6,2%. Ce taux représente le plus élevé dans l'ensemble du cercle de Diéma. Le taux de migration internationale, dans l'ensemble de la commune, est de 12% de la population.

La population de la commune est composée en majorité de Soninké, Bambara, Peulh et Maures (Commissariat à la Sécurité Alimentaire Janvier 2007) dont les jeunes demeurent toujours les plus nombreux.

La population de la Commune de Dialafara, du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 1998 au Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2009, est passée de 13721 habitants à 17705 habitants (3033 ménages) soit un taux d'accroissement de 2,3%.

La population comprend majoritairement des Malinké, des Kassonké, des Peulh, des Soninké, des Bambara, etc. La population émigrée dans l'ensemble de la commune représente 2% de la commune (Monographie de la commune, 2009). A Dialafara, il existe à côté de l'Islam, le Christianisme qui est faiblement pratiqué (environ 1%).

2.6. Les activités économiques des Communes de Fatao et Dialafara

2.6.1. L'agriculture

Elle constitue la principale activité économique de la commune. Même si de nombreux jeunes ont tendance à abandonner l'agriculture, les Saracollé ou Soninké, d'après N'Diaye B., 1970), pratiquent la culture itinérante et sont en général de gros cultivateurs. Ils accordent beaucoup d'importance aux travaux agraires. Cet extrait du discours du préfet de Diéma en est une illustration : « *Lorsqu'il pleut suffisamment, le cercle de Diéma est le principal pourvoyeur en céréales de la plupart des cercles de la région de Kayes* ». Les principales espèces vivrières cultivées par les paysans Soninké sont les deux variétés de sorgho appelées en langue du terroir niobougou et manganié, ou niéniko, les petits mils (souma et sôgué), le maïs (makha), le riz (mâro), les arachides (tiga), les haricots (mollo). Les principales cultures industrielles sont le tabac (sira) et l'indigo (gara).

La Commune de Dialafara tire également l'essentiel de son revenu de l'agriculture. Elle est la première activité et est pratiquée de manière extensive par presque toute la population de la commune. Le niveau d'équipement y demeure encore très bas bien

que certaines unités de production familiales possèdent des tracteurs (3), des charrues, des paires de bœufs et semoirs. Selon les auteurs de la monographie de la commune (2009), le village de Dialafara est mieux doté en matériels agricoles que les autres villages d'étude. Il compte environ 110 charrues, 30 multicultureurs, 600 houes et 40 semoirs. Depuis 2004, on utilise de plus en plus les intrants agricoles et les semences améliorées. Les intrants les plus utilisés sont par ordre d'importance le complexe coton (introduit en 1950 dans les champs d'arachide par des paysans et dont la fibre permettait d'habiller certains enfants), les complexes céréales et l'urée. La quasi-totalité de la production est vivrière. La culture de rente est aujourd'hui très peu développée dans la commune depuis le retrait de l'Etat malien de ce secteur. Les spéculations que l'on cultive généralement sont l'arachide (3940 ha), le sorgho et le maïs 1445 ha), le mil, le riz de bas-fond (600 ha), le fonio (560 ha) parfois le niébé (60 ha), la patate douce (25ha), le manioc, le pois de terre, la courge, la pastèque, la tomate, l'oignon, le gombo, le piment, l'aubergine, le concombre et le melon. La production annuelle des produits vivriers reste en deçà des besoins de la population. L'autosuffisance alimentaire est inférieure à 9 mois pour la majorité des villageois.

2.6.2. L'élevage

A Fatao, l'élevage est moins pratiqué. On y élève cependant des bœufs (nânou en langue soninké), des moutons (diakhou) moutons, des chèvres (souyou), des ânes (harou), des chevaux (sînou). Après le cheval, l'âne (haré) est l'animal domestique le plus apprécié des Saracollé. Il était un auxiliaire très précieux pour le colporteur et surtout pour l'importateur de cola. Aujourd'hui encore, l'âne n'a pas perdu de sa valeur en milieu soninké car il est toujours utilisé pour parcourir des courts trajets notamment pour les transports inter villageois.

Dans la Commune de Dialafara, l'élevage constitue la 3^e activité. Pratiqué par les $\frac{3}{4}$ des agriculteurs, il est de type sédentaire et est caractérisé par une longue période de divagation des animaux. L'élevage constitue une forme de thésaurisation pour les dépenses sociales. La commercialisation concerne en général moins de 10% du cheptel. C'est surtout pendant la période de soudure ou lorsque les besoins financiers s'imposent que le cheptel est vendu. Au niveau de la commune, il était estimé en 2008

à 15465 bovins, 10531 ovins, 6375 caprins, 1726 asins et 12842 poulets (Monographie, 2009).

La grande partie de la production animale, singulièrement les bœufs, est destinée à l'exportation. La part consacrée à l'autoconsommation est faible. Dans la commune, le Sénégal demeure le principal débouché dans ce domaine. Certaines épizooties y sont fréquentes. Il s'agit notamment de la trypanosomiase des bovins et de Newcastle des volailles.

2.6.3. L'exploitation traditionnelle de l'or, une activité spécifique à la Commune de Dialafara

Elle occupe presque tous les villages de la commune et n'est pratiquée qu'au niveau de la Commune de Dialafara. Autrefois, l'orpaillage était considéré comme une activité secondaire qui démarrait surtout après les récoltes. Les ressources financières générées par l'activité servaient à se mettre à l'abri des besoins céréaliers. A l'époque, il était hors de question pour le paysan de se consacrer exclusivement à l'orpaillage qui constitue aujourd'hui la 2^e activité au niveau de la commune. Aujourd'hui, il est même devenu une activité permanente. De nos jours, les placers sont situés presque dans tous les villages du Tambaoura, du Kamana voire du Djebel. L'exploitation traditionnelle de l'or est autorisée sur toutes les parcelles concernées par des permis de recherche et dans des couloirs d'orpaillage spécifiques (Monographie de la Commune de Dialafara, 2009). L'activité nourrit un nombre important d'habitants singulièrement en période de soudure ou de sécheresse. Elle permet aussi à de nombreuses familles de subvenir à leurs besoins monétaires. Grâce à l'orpaillage, un grand nombre de familles ont également transformé leurs maisons (des paillotes) en des habitations en tôles ou en béton et permis de financer la migration de beaucoup de jeunes.

Les coopératives multifonctionnelles des orpailleurs de Dialafara et de Dialafara - Kama créées respectivement en 1986 et 1997 visent à améliorer les conditions de vie des adhérents en particulier et des villageois en général, (2009).

2.6.4. La pêche

Elle est pratiquée au niveau des deux communes et est même quasi absente dans de nombreux villages malgré la présence de nombreux cours d'eau. Dans la Commune de Dialafara, l'activité est pratiquée par les migrants bozos le long de la Falemé. La production halieutique est en général destinée à l'autoconsommation.

2.6.5. L'activité commerciale

Dans la Commune de Dialafara, elle est essentiellement consacrée à la vente de l'or, des bovins, des ovins, des caprins et des produits issus de l'agriculture. Le commerce est souvent spontané autour des placers florissants. Il concerne notamment l'exportation du bétail (10%) en direction du Sénégal, la région de Kayes pour la vente de l'arachide et les céréales (le maïs), et Bamako pour la vente de l'or et l'achat de certains produits de consommation (pagnes, chaussures, objets de parure, pièces détachés de moto ou de vélo). Il n'existe pas d'activité industrielle à Dialafara. Cependant, la commune regorge de ressources minières d'où la présence de quelques sociétés de recherche et d'exploitation traditionnelle d'or dans les placers.

La Commune de Fatao pratique également la vente des produits vivriers et du bétail. A côté de cela, la commune vend aussi du tabac qui rapporte souvent des millions aux paysans.

2.6.6. La Commune de Dialafara, une zone de transhumance

La Commune de Dialafara, à la différence de celle de Fatao, est aussi une zone de transhumance pour le bétail en provenance de la Mauritanie, du nord de la région de Kayes notamment du cercle de Nioro et du Sénégal. Les transhumants ont comme destination les zones pré guinéennes, le Sud du cercle de Kéniéba. La pratique a lieu de novembre à juin. A partir du mois de juin, le bétail remonte du sud vers le Nord de la région.

La transhumance n'est pas souvent sans impact sur la nature des relations sociales au niveau des villages. Pour les uns, ces relations sont jugées mauvaises à cause des dégâts provoqués par les animaux lors de leur passage, pour les autres, elles sont plutôt positives grâce aux échanges des produits agricoles avec les produits de l'élevage.

Grâce à la transhumance également, les sédentaires parviennent à acheter certains animaux à des prix très raisonnables pour la dot et des événements comme les mariages, les baptêmes et les funérailles. La présence des animaux permet aussi d'enfumer les champs de maïs.

2.7. La migration dans les communes de Fatao et Dialafara

Les flux migratoires sont plus accentués (12%) dans la Commune de Fatao que dans la Commune de Dialafara où les migrants ne constituent que 2% de la population.

Les migrations soninké et malinké dans les Communes de Fatao et Dialafara ont commencé dans les années 1950 et 1960 et se sont intensifiées vers les années 1970 et 1980. Les premières destinations des migrants Soninké et Malinké furent d'abord les pays africains. Après les étapes africaines, l'Europe, singulièrement la France est devenue la destination prisée des Soninké et Malinké. Dans les quartiers et villages des communes de Fatao et Dialafara, il n'existe presque pas de localité où l'on n'émigre pas.

Organisés en réseaux en France, les Soninké ont contribué au financement de la migration de nombreux migrants malinké dont ils ont d'ailleurs été les logeurs en France. Ceci denote l'ancienneté de la migration Soninké par rapport à la migration des Malinké de la Commune de Dialafara.

Les motifs de la migration dans les Communes de Fatao et Dialafara sont essentiellement économiques.

Malgré l'institution des lois et décrets à l'encontre des candidats à la migration notamment les clandestins, les jeunes Soninké notamment et Malinké aspirent à émigrer. Aujourd'hui, les migrants maliens interviennent dans de nombreux secteurs de développement des zones de départ, les transferts financiers des migrants internationaux s'élèvent à environ 300 Milliards de FCFA. (Banque Mondiale, 2007 : rapport sur les transferts de fonds des migrants maliens).

Dans l'étude nous analyserons l'apport des migrants de Fatao et Dialafara dans la réalisation des secteurs de développement.

TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE FAMILLE DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA

Les enquêtes quantitatives ont porté sur un échantillon de 240 chefs de famille soit 120 chefs de famille dans chaque commune. Ici, les variables prise en compte sont le sexe, la taille de la famille, la profession, le niveau d’instruction et le matrimonial des chefs de famille.

1.1. Sexe des chefs de famille

Tableau 1 : Répartition des chefs de famille des communes de Fatao et Dialafara selon le sexe et la localité

Localité	Sexe				Total	%
	Hommes		Femmes			
Commune de Fatao	Eff	%	Eff	%		
Fatao	24	20	0	0	24	20
Gourdy	24	20	0	0	24	20
Kaïmpo	24	20	0	0	24	20
Mountan Soninké	24	20	0	0	24	20
Diabira	24	20	0	0	24	20
Ensemble commune de Fatao	120	100	0	0	120	100
Commune de Dialafara						
Dialafara	23	19	1	1	24	20
Kéniékéniéba	24	20	0	0	24	20
Kégniégoulou	22	18	2	2	24	20
Diourdalomá	24	20	0	0	24	20
Bakagni	24	20	0	0	24	20
Ensemble commune de Dialafara	117	97	3	3	120	100

Source : Données d’enquête effectuée auprès des chefs de famille des deux communes en 2010

Les 100 % des chefs de famille enquêtés dans la Commune de Fatao sont des hommes. En revanche, chez les Malinké de la Commune de Dialafara, 3% des chefs de famille sont des femmes. Parmi ces femmes, 2% sont à Kéniégoulou et 1% dans le village de Dialafara.

1.2. La taille des familles enquêtées

Dans les communes malinké de Dialafara et soninké de Fatao notamment, la taille de la famille influe sur le nombre de migrants.

Tableau 2 : Répartition des chefs de famille de la commune selon la taille de la famille

Communes	Taille de la famille							
	Petites familles de 1-5 personnes		Familles moyennes de 6-10 personnes		Grandes familles de 11 personnes et plus		Total	%
	Eff	%	Eff	%	Eff	%		
Commune de Fatao								
Fatao	2	1,7	4	3,3	18	15	24	20
Mountan Soninké	5	4,1	2	1,6	17	14,2	24	20
Diabira	2	1,7	7	6	15	12,5	24	20
Gourdy	3	2,5	5	4	16	13,3	24	20
Kaïmpo	4	3,3	8	6,8	12	10	24	20
Ensemble commune de Fatao	16	13,3	26	21,7	78	65	120	100
Commune de Dialafara								
Dialafara	3	2,5	5	4,1	16	13,3	24	20
Kéniékéniéba	2	1,7	7	6	15	12,5	24	20
Kégniégoulou	7	6	3	2,5	14	12	24	20
Diourdaloma	10	8	3	2,5	11	9,1	24	20
Bakagni	5	4,1	2	1,7	17	14	24	20
Ensemble commune de Dialafara	27	22,6	20	16,8	73	60,9	120	100

Source : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo auprès des chefs de famille en 2009-2010.

Au regard des résultats du tableau 2, il ressort que dans la zone de l'étude, que ce soit en milieu Malinké qu'en milieu Soninké, on rencontre très peu de petites familles. Il en va de même pour les familles moyennes. Cependant, il y a plus de familles moyennes à Fatao (22%) qu'à Dialafara (17%).

Dans les deux communautés, le type de famille le plus rencontré reste la famille étendue de 11 personnes et plus soit 65% en zone Soninké et 60,9% en zone Malinké.

L'enquête qualitative a montré que la taille de la famille a un lien avec le nombre des migrants. Ainsi, plus la famille est de grande taille plus le nombre de migrants est élevé : « La famille Dabo regroupe aujourd'hui en son sein plus de 50 personnes. En

France, cette famille a au moins 10 personnes qui s'impliquent toutes dans la construction de la famille et de la commune » (Déclarations de M.D, Maire de la Commune de Fatao).

Ce conseiller de Diabira aborde dans le même sens que le Maire : *« Je vous avoue que je regrette de nos jours d'être issu d'une famille de 4 personnes. Si elle était une famille moyenne ou de grande taille, elle n'aurait pas aujourd'hui que 2 personnes immigrées en France. Cette situation a considérablement réduit les efforts d'améliorer les conditions de vie des membres de la famille voire du village ».*

M.D, ancien migrant installé aujourd'hui dans un village de la Commune de Dialafara, s'exprime en ces termes : *« Quand je partais en France dans les années 1974, le seul garçon que j'avais n'était âgé que de 7 ans. Certes, notre père avait d'autres garçons majeurs mais tous ont quitté le village pour d'autres destinations inconnues. S'ils étaient présents en famille, j'allais, après quelques mois de mon arrivée en France, les faire entrer. Malheureusement, Dieu l'a voulu ainsi et cela n'a pas été sans effet négatif car la chance de réussite de la famille composée actuellement d'environ 20 personnes a été compromise. Seul, je ne pouvais faire face à toutes les demandes sociales ».*

1.3. Le niveau d'instruction

L'éducation joue un rôle très important dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Elle influence son comportement dans beaucoup de domaines, singulièrement sur le plan social, économique et culturel.

Le tableau 3 porte sur l'analyse du niveau d'instruction des chefs de famille des communes de Fatao et de Dialafara.

Tableau 3 : Répartition des chefs de famille des communes de Fatao et Dialafara selon le niveau d'instruction

Commune de Fatao												
Localités	Niveau d'instruction											
	CED		Primaire		Secondaire		Supérieure		Aucun		Total	%
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%		
Fatao	0	0	3	2,5	0	0	0	0	21	17	24	20
Mountan Soninké	0	0	21	17,5	1	1	0	0	2	2	24	20
Diabira	2	2	3	2,5	0	0	0	0	19	16	24	20
Gourdy	0	0	3	2,5	0	0	0	0	21	17	24	20
Kaïmpo	0	0	1	1	0	0	0	0	23	19	24	20
Total	2	2	31	26	1	1	0	0	86	71	120	100
Commune de Dialafara												
Localités	CED		Primaire		Secondaire		Supérieure		Aucun		Total	%
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%		
Dialafara	2	2	13	11	3	2,5	3	2,5	3	2,5	24	100
Kéniékéniéba	0	0	10	8	0	0	1	1	13	11	24	100
Kéniégoulou	0	0	4	3	0	0	0	0	20	16,	24	100
Diourdaloma	1	1	4	3	0	0	0	0	19	16	24	100
Bakagni	0	0	3	2,5	0	0	0	0	21	17	24	100
Total	3	3	34	28	3	2,5	4	3,5	76	63	120	100

Source : Enquête effectuée auprès des chefs de famille en 2010 par Dialla Diallo

Au regard du tableau, ils sont 71 % de chefs de famille dans la Commune de Fatao à n'avoir reçu aucun niveau d'instruction contre 63 % dans la Commune de Dialafara. La proportion d'analphabètes est plus élevée dans le chef-lieu de Commune de Fatao (17 %) que dans le chef-lieu de commune de Dialafara (2,5%).

Le tableau révèle également que ce sont les Malinké de la Commune de Dialafara qui s'intéressent plus à l'instruction que les Soninké de la Commune de Fatao. Ainsi, ils sont 28 % de Malinké à avoir fréquenté l'école primaire et 3,5% l'enseignement supérieur. En revanche, les taux de fréquentation scolaire des Soninké au niveau du primaire et du supérieur sont respectivement 26 % et 0%.

Dans les communes de Fatao et de Dialafara, l'éducation ne constitue guère une priorité. La communauté soninké ne s'y intéresse que lorsqu'il s'agit de gagner le pays d'immigration où il serait plus sûr de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones de départ : *«Partir en France intéresse mieux les Soninké que l'éducation. La durée de formation est longue et les dépenses sont faramineuses. Après avoir terminé la formation, il n'est pas sûr d'avoir du travail. Quant à la*

migration, c'est un placement à court terme. Le Soninké ne compte que sur l'immédiateté. Il veut pêcher tout de suite et consommer le poisson capturé sans tarder. Déjà à partir de 15 ans, toute personne, qui parvient à rentrer en France, est capable de se construire une maison, prendre une femme et d'assurer la charge des parents » (Propos de M.C, conseiller municipal à Fatao, représentant le conseil de cercle).

T.S. de la Commune de Dialafara est plutôt déçu du comportement des quelques fonctionnaires formés par l'école malienne depuis son démarrage dans la commune dans les années 1960. Ces fonctionnaires, comparativement aux émigrés en Europe, contribuent très peu à la construction de la commune : « Si l'école m'intéresse peu, c'est parce que les quelques fonctionnaires dont dispose la commune interviennent moins que nos migrants dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Les migrants s'impliquent dans la réalisation des services de base et dans la sécurité alimentaire ».

1.4. Profession des chefs de famille

Après le niveau d'instruction, nous nous sommes intéressé également à l'analyse de la profession des chefs de famille.

Le tableau 4 est une présentation de la profession des enquêtés.

Tableau 4 : Répartition des communes selon la profession du chef de famille.

Communes	Activités									
	Agriculture		Commerce		Administration		Ménage		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Commune de Fatao										
Quartier de Fatao	16	13	4	3	4	3	0	0	24	100
Mountan Soninké	20	17	1	1	3	2	0	0	24	100
Diabira	20	17	1	1	3	2	0	0	24	100
Gourdy	24	20	0	0	0	0	0	0	24	100
Kaïmpo	22	18	0	0	2	1	0	0	24	100
Total	102	85	6	5	12	8	0	0	120	100
Commune de Dialafara										
Dialafara	19	16	2	1	2	1	1	1	24	33
Kéniékéniéba	20	17	3	2,5	1	1	0	0	24	20
Kéniégoulou	20	17	2	1	0	0	2	2	24	20
Diourdaloma	24	20	0	0	0	0	0	0	24	13
Bakagni	24	20	0	0	0	0	0	0	24	14
Total	107	90	7	5	3	2	3	3	120	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès des chefs de famille des deux communes en 2010.

Au regard du tableau 4, ils sont 85% chefs de famille dans la Commune de Fatao à pratiquer l'agriculture contre 90% dans la Commune malinké de Dialafara. « *Les Soninké, affirme B. N'Diaye (1970), ne sont pas que voyageurs, ils sont aussi cultivateurs* ».

Le nombre de chef de famille servant dans l'administration est nettement plus élevé dans la Commune de Fatao que dans celle de Dialafara soit respectivement 8% et (2%). Au niveau des deux communes, ils sont très peu (5%) à exercer le commerce. L'agriculture demeure l'activité la plus pratiquée dans des deux communes soit 87%. Ceci confirme la thèse selon laquelle la Commune urbaine de Fatao a les mêmes caractéristiques d'une commune rurale.

Tableau 5 : Répartition des chefs de famille dans les Communes de Fatao et Dialafara selon le statut matrimonial.

Communes	Répartition des chefs de famille selon le statut matrimonial								Total		
	Marié polygame		Marié-monogame		Célibtaire		Divorcé		Séparé	Eff	%
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%			
Commune de Fatao											
Quartier de Fatao	23	19	1	1	0	0	0	0	0	24	20
Mountan Soninké	22	18,5	2	2	0	0	0	0	0	24	20
Diabira	24	20	0	0	0	0	0	0	0	24	20
Gourdy	24	20	0	0	0	0	0	0	0	24	20
Kaimpo	22	18,5	2	2	0	0	0	0	0	24	20
Total	115	96	5	4	0	0	0	0	0	120	100
Commune de Dialafara											
Dialafara	23	19	1	1	0	0	0	0	0	24	20
Kéniékéniéba	22	18,5	1	1	1	1	0	0	0	24	20
Kéniégoulou	22	18,5	0	0	1	1	1	1	0	24	20
Diourdaloma	24	20	0	0	0	0	0	0	0	24	20
Bakagni	23	19	0	0	0	0	1	1	0	24	20
Total	114	94	2	2	2	2	2	2	0	120	100

Source : Enquête effectuée par Dialla Diallo auprès des chefs de famille 2010

Dans la Commune de Fatao, 96% des chefs de famille sont mariés et polygames contre 94% dans la Commune de Dialafara. Au niveau de cette commune, 2% des chefs de famille sont monogames tandis qu'ils sont 4 % de monogames dans la Commune de Fatao. Il n'existe pas de couple séparé au niveau des deux communes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : PERCEPTION DES ENQUÊTÉS DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA SUR LA MIGRATION

Dans les communes de Fatao et Dialafara, pour appréhender ce que représente la migration, nous avons demandé à certains enquêtés ce qu'ils pensent du phénomène. La méthode utilisée ici est exclusivement l'approche qualitative.

2.1. La migration, une école de la vie

Dans les communes de Fatao et Dialafara, ils sont très peu, les villages n'ayant pas de migrant. Selon certains enquêtés, les mouvements migratoires auxquels on assiste de nos jours revêtent moins un caractère économique que culturel. La migration permet d'acquérir du savoir et savoir-faire. Les propos de cet ancien migrant de Fatao le confirment : *« Même si le Soninké dispose de tous les biens matériels et financiers, il ne peut se passer de la migration car il doit aller vivre et apprendre ailleurs. La vie à l'étranger est une sorte d'école de la vie car le migrant acquiert des compétences et modes d'organisation ».*

Pour le Maire de Fatao, sans la migration, les habitants ne vivraient pas dans des conditions plus ou moins décentes : *« L'école qui était le dernier souci de la population accueillie depuis sa création en 1999 des centaines d'élèves qui, une fois en France, ne veulent plus vivre comme leurs aînés analphabètes ».*

M.D, qui a plus de trois décennies en France mais installé aujourd'hui dans la Commune de Dialafara où il pratique l'agriculture et l'élevage, montre également l'impact positif de la migration sur les zones de départ. Il s'exprime en ces termes: *« C'est vrai, au départ, les mauvaises conditions de vie poussent à émigrer. Cependant, une fois qu'on s'intègre au pays d'accueil, on acquiert de l'expérience et des compétences qui vont nous être utiles pour le développement de certains secteurs porteurs une fois qu'on s'installe au pays d'origine. Pendant mon séjour en France, j'ai côtoyé quelques fois certains fermiers qui m'ont appris certaines techniques*

culturelles : la pratique de l'élevage intensif et la vaccination permanente des animaux ».

2.2. L'impact économique de la migration

2.2.1. La migration, une stratégie pour développer les villages

Selon le représentant des jeunes de Fatao, seule l'émigration permet aux villages de la première région de se développer : *« Si les moyens le permettaient et si les frontières étaient poreuses, toute la jeunesse allait émigrer. Aucun jeune ne refuserait une proposition d'émigrer. L'émigration est un moyen pour développer nos villages et nos hameaux. A Fatao, toutes les maisons étaient en paillote et l'accès à l'eau était pénible. De nos jours, il existe de nombreuses fontaines à travers le quartier. Les maisons en dur se substituent de plus en plus aux maisons en banco. Cette situation est valable pour tous les autres quartiers et villages de la commune ».*

D. Diarra, ancien migrant de la Commune Soninké de Fatao, souligne que c'est en mettant en place la rente migratoire qu'il est possible d'améliorer les conditions de vie des populations des zones d'émigration.

« J'ai pris la décision d'aller travailler en France vers les années 1970. A l'époque, c'était la grande sécheresse dans le sahel. Le voyage n'a pas été facile, néanmoins, je suis parvenu à entrer en France. Là, j'ai travaillé comme ouvrier non qualifié dans une usine pendant cinq années. Le salaire que je percevais (150 000 CFA par mois) était nettement supérieur au revenu annuel d'un paysan sahélien. Aux termes des cinq années de dur labeur, j'ai pu épargner cinq millions (5 000 000) de FCFA. Alors, j'ai opté pour le retour au pays d'origine où j'avais toujours comme objectif d'entreprendre quelque chose qui me rapporterait plus d'argent que le travail salarié. Aujourd'hui, je suis installé dans mon village où je m'occupe de l'agriculture et de l'élevage de bovins, d'ovins et de caprins, des activités très rentables. Chaque année, elles me rapportent trois à quatre millions de FCFA. Je reconnais que la migration a été bénéfique pour moi car j'ai pu épargner cinq millions et acquis beaucoup d'expériences. Toutefois, la vie au village est plus importante. Je ne regrette point d'avoir choisi de m'installer au Mali bien que le début n'ait pas été facile ».

Selon F. Sissoko de la Commune de Dialafara, la migration doit être le socle du développement. Il nous narre ainsi son expérience: *« Je suis resté en France pendant 4 ans et j'y ai travaillé dur. C'est après avoir épargné l'argent nécessaire pour l'achat de l'équipement agricole que je suis retourné au village pour m'installer et me consacrer à l'agriculture. Aujourd'hui, Dieu merci, après la campagne agricole, je gagne généralement 2 millions de FCFA ».*

Les propos du préfet de Kéniéba vont aussi dans ce sens: *« En construisant une maison en tôle ou en dur pour la famille, les cas d'incendies sont de moins en moins fréquents. Au Mali, il ne faut pas tomber malade. Si on tombe malade alors qu'on a un parent émigré, je pense que tout ira mieux ».*

2.2.2. La migration des épouses de migrants

Le mariage avec un émigré a toujours des avantages. *Si les femmes des émigrés rejoignent ce dernier en pays d'immigration, les vœux des parents de la dame sont exaucés. Nombre d'entre elles se construisent non seulement des villas ou des maisons en dur au village, à Bamako ou à Kayes mais aussi financent le pèlerinage des parents. Ce qui est le souhait des vieux maliens embrassant la religion musulmane. Certaines femmes émigrées, pour être à l'abri des dépenses répétées venant du père ou de la mère, organisent le voyage d'un des frères en Europe » (Propos de M.G. de la Commune de Fatao).*

2.2.3. La migration des intellectuels (fuite des cerveaux)

Les propos de cet enquêté de la Commune de Fatao sont nuancés. Pour lui, c'est plutôt la migration d'élite qui permet davantage de développer les zones de départ comme d'arrivée : *« C'est vrai, la migration contribue au développement d'un pays ; mais il s'agit pour moi de la migration des intellectuels. A travers le projet Tockten, les scientifiques hautement qualifiés peuvent mettre au service des pays de départ les connaissances acquises dans les pays d'accueil ».*

2.3. L'impact social de la migration

2.3.1. La migration, facteur d'ostentation ou de prestige

Les pratiques ostentatoires ou prestigieuses sont bien appréciées dans les sociétés migratoires. Cette catégorie de migrants n'a aucun projet pour générer des ressources ou des emplois. Ce qui préoccupe ces adeptes à l'ostentation ce sont les dépenses exhubitionnistes. Le discours de cet infirmier d'Etat au CSCOM de Fatao en est une illustration :

« Depuis 1952, dit-on, les gens de Fatao émigrent en France. Nous sommes en 2009, néanmoins l'envie d'émigrer existe toujours. En Europe, on n'a pas besoin de se former et revenir au pays pour créer des entreprises qui génèrent des ressources. L'émigré veut économiser à tout prix de l'argent. Alors, il multiplie ses heures de travail. C'est la course contre la montre pour la monnaie de l'Union européenne. Il associe même le travail au noir aux heures normales de travail. Une fois en vacance au bercail, le migrant ne se livre qu'à des pratiques ostentatoires notamment pendant les cérémonies, de funérailles et de mariages. Ces cérémonies notamment les funérailles, organisées par les émigrés dans les zones de départ sont assimilables aux fêtes de Tabaski ou de fin d'années. On abat des gros et petits ruminants. C'est également le moment de faire étalage de sa richesse et de faire valoir qu'on est généreux. L'émigré finance la dot d'autres jeunes frères ou voyages pour l'Europe ou dans un autre pays d'immigration. Ce sont des sommes faramineuses qu'on distribue ».

Le comportement de B.M, surnommé H. Niang³⁰ pour les habitants du village de Kéniégoulou, en est aussi une illustration.

B. M. a passé près de 40 ans en France. Pendant cette durée de migration, B.M n'a fait que distribuer de l'argent entre les membres de sa famille. Le minimum d'argent qu'il envoyait aux parents du village, selon M.S, un notable du village, était 500 000 FCFA. Pourtant, B.M vivait avec sa famille en France. Une année, il a même conseillé à ses frères du village de ne pas cultiver. Chaque année, affirment les enquêtés du village,

³⁰ H. N. disposait de nombreuses financières et matérielles dans la Commune urbaine de Kayes. Il fut même un moment le président de la chambre de l'ensemble de la région.

ce sont des tonnes de riz et de mil que B.M. achetait pour la nourriture. Quand il vient passer ses vacances au village, B.M, surnommé H.Niang, ne se livre qu'à des pratiques ostentatoires : financement des cérémonies de mariage, de baptême et de départ en pays d'immigration.

Si la migration constitue une école, elle est en conséquence une stratégie pour développer les villages des zones de départ.

2.3.2. Le séjour prolongé des hommes au pays d'accueil, un handicap pour l'éducation des enfants

Selon certains de nos enquêtés, le séjour particulièrement prolongé des hommes sans leur famille est souvent un handicap pour l'éducation des enfants nés au village car elle cause beaucoup plus de mal que de bien. Le cas de M.S de la Commune de Fatao, qui a séjourné en France pendant plus de trois décennies, corrobore cette affirmation : *« Si la migration a permis d'assurer la nourriture, de réaliser des maisons en dur, de faciliter l'accès aux soins de santé, à l'eau potable etc., force est de reconnaître qu'elle est à la base d'une faillite de l'éducation des enfants. Aujourd'hui, mes enfants n'ont pas reçu une éducation de type communautaire qui doit être véhiculée à la fois par le père et la mère. Lorsque seule la mère s'occupe de l'éducation des enfants qui naissent surtout en l'absence du père, il n'y a pas de rigueur. Le père ne revenant qu'après trois ou cinq ans d'absence, ne peut en aucune façon leur donner une éducation correcte en deux mois de vacance. Pour ce qui me concerne, personnellement, mes enfants n'étaient capables de rien au village ici. Ils y passaient tout leur temps à dormir et à prendre du thé. C'est à mon retour définitif au pays d'origine que j'ai mis fin à cet état de fait. Mais, c'était un peu tard, ils n'aiment pas aller cultiver au champ même avec la charrue. S'ils exercent de petits boulots ça ne profite qu'à eux seuls. C'est alors un comportement d'individuation créé par la migration ».*

2.3.3. Le mal être des épouses de migrants restées au village

Si certaines épouses s'occupent seules de l'éducation des enfants, d'autres préfèrent se priver de procréer et même de s'abstenir des rapports sexuels. C'est ce qui ressort du discours du Maire de la Commune de Dialafara: *« En matière de mariage, les femmes*

des migrants souffrent énormément de l'absence prolongée des maris. Cette absence peut durer 10 ans. Pendant toute cette durée, la pauvre femme n'est pas autorisée à satisfaire son besoin naturel. Si elle le fait par inadvertance et contracte une grossesse, c'est le pire auquel elle s'expose. L'enfant qui naîtra de cette union est considéré comme un bâtard adultérin. Alors, le mari refuse désormais de subvenir à ses besoins essentiels et souvent la venue de cet enfant entraîne le divorce. Pourtant, le mari outre passe ainsi ses droits. En effet, le code de mariage stipule que le domicile du mari est celui de la femme. Partout où il se trouve, il est tenu d'amener sa conjointe pour éviter à cette dernière de commettre l'adultère».

Donc, procéder au rapprochement familial permet de consolider le lien social dans le foyer car les maris en séjour prolongé ne sont non plus parfaits. En témoigne cette déclaration d'un ancien migrant : *« S'il était possible de rapatrier les enfants des Maliens nés hors mariage en France, une seule compagnie aérienne ne suffirait pas à le faire ».*

Pour donc protéger les femmes restées au pays de départ, la Commune de Fatao a pris une décision radicale. Si bien qu'aujourd'hui, il est désormais hors de question, de sanctionner une conjointe parce qu'elle a été engrossée par un autre homme. Toutefois, il faudrait que l'auteur soit un membre du lignage du migrant. Ainsi, les liens entre époux et épouses sont pérennisés.

Malgré le long temps de séparation des conjointes, le mariage avec un émigré a des avantages. C'est en substance les propos de M. D. du quartier de Fatao :

« Les épouses des émigrés se distinguent nettement des autres épouses des villageois. En effet, dans le domaine de la communication, ce sont des femmes qui n'ont rien à envier aux épouses installées dans les grandes agglomérations dans la mesure où elles possèdent des téléphones portables dont les coûts s'élèvent très souvent à 100 000 FCFA voire plus. De telles femmes ne souffrent que de l'absence de leur mari. Si elles rejoignent ce dernier en pays d'immigration, les vœux des parents de la dame sont exaucés. Nombre d'entre elles se construisent non seulement des villas ou des maisons

en dur au village, à Bamako ou à Kayes mais aussi financent le pèlerinage des parents. Ce qui est le souhait des vieux maliens embrassant la religion musulmane. Certaines femmes émigrées, pour être à l'abri des dépenses répétées venant du père ou de la mère, organisent le voyage d'un des frères en Europe ».

2.3.4. La vie des célibataires issus des familles non migrantes

En matière d'alliance, les jeunes célibataires des familles non migrantes n'ont pas assez de chance de prendre femme.

En effet, dans la Commune de Dialafara comme dans celle de Fatao, pour l'acquisition de la compensation matrimoniale, il n'était pas rare de dépenser plus de 200 000 F CFA et offrir encore 5 ou 6 bœufs et génisses. C'est seulement à partir de 2009, que certains villages ont convenu de fixer la compensation matrimoniale à 100 000 FCFA, un bœuf et une génisse.

Si à Fatao, il n'existe pas de système de vache, il n'est pourtant pas donné à n'importe qui d'être en possession de la somme exigée par les parents de la jeune fille. Les propos du Maire de la Commune confirment cette assertion : *« Je me suis marié en cette année 2012 et je sais de quoi je parle. C'est vrai, la dot pour la jeune fille est fixée par les autorités traditionnelles à 250 000 FCFA et 125 000 FCFA pour la jeune femme. Toutefois, ces montants ne reflètent pas la réalité car pour se marier aujourd'hui, il faut avoir un parent émigré qu'il puisse aider à faire les dépenses qui vont de l'ordre de 500 000 FCFA à 750 000 FCFA ».*

Dans ces communes, il est rare de repousser un émigré au profit d'un jeune paysan voire d'un fonctionnaire dans le domaine des unions matrimoniales. Le migrant est donc le demandeur le plus envié. Le paysan ne vit que des produits de l'agriculture dont le rendement dépend d'une bonne pluviosité. Le fonctionnaire, quant à lui, perçoit un salaire qui n'est pas comparable au Salaire Minimum de Croissance (SMIC) que gagne l'émigré en France. Donc le fonctionnaire ne constitue pas en conséquence un concurrent potentiel en la matière. A ce sujet, M.D, migrant retraité installé dans son village depuis sept ans s'exprime : *« Personne ne peut refuser l'émigré dès qu'il s'agit de mariage. D'ailleurs en la matière, la beauté physique n'est jamais un*

déterminant. Même si le migrant est le plus laid, voire un singe, il reste aux yeux des parents de la jeune fille et de la fille le meilleur prétendant ».

2.3.5. L'impact des transferts sur la stratification sociale

Dans les communes d'étude, la migration est en train d'influer sur la stratification sociale classique. A cet égard, M.D., migrant à la retraite dans la Commune de Dialafara nous raconte le cas d'un ancien captif, M.S., qui vit de nos jours dans un village de l'ex-canton de Tambaoura : *« M.S. est d'origine captif. Il vit aujourd'hui dans un village de la Commune de Dialafara. Le rôle social du djon, comme la plupart des gens de caste, consiste à intercéder entre des personnes en cas de conflit et à exécuter les missions que les diatigi (logeurs) lui confient. Dans le domaine des unions conjugales, il est interdit traditionnellement au djon de se marier avec une fille de noble. Cependant, dans certaines familles de nobles, l'inverse existe. Vers les années 1980, M.S. a émigré en France où il a travaillé pendant quelques années. Au pays d'immigration, il a appris également quelques principes démocratiques notamment la liberté, l'égalité et la justice. A son retour au village d'origine, M.S. a réussi à construire des maisons autrefois en paillole et à acheter des bovins et ovins. Il est désormais parmi les plus enviés du village voire de la contrée. Alors, le captif commence même à défier certains diatigi. Il n'exécute plus certaines tâches qui lui étaient dévolues. Enfin, pour montrer à tous ceux qui pensent qu'une fille de noble n'est pas destinée à un homme de groupes socioprofessionnels, il demande la main d'une des filles nobles dans d'autres villages de la commune qu'il obtient sans aucune forme de résistance ».*

La Commune de Fatao où c'est l'argent qui est source de respect n'échappe pas à cette réalité : *« Les migrants de la Commune de Fatao sont très écoutés et respectés car tout le monde sait que leur apport est d'un intérêt capital. Tout ce qu'ils décident c'est pour le bien de la communauté. Je crois que l'argent n'a pas de couleur. Alors, que l'on soit griot, forgeron ou esclave, si on a de l'argent on est considéré ici. Donc, quand un horon tulo bilen (noble de souche) va en France et qu'il revient sans argent, il n'est pas plus considéré que l'homme de caste qui s'y est enrichi. C'est le cas de ces nobles qui ont passé des années mais ils sont revenus pauvres au village d'origine.*

Aujourd'hui, ils font toujours l'objet de critique. Par contre, il existe des griots ici qui sont en conséquence bien respectés ». Pour paraphraser la Revue Agridoc, (2001) les fonds reçus des migrants permettent à des castes sociales, jusque-là discriminées, d'obtenir un "empowerment certain".

Après l'examen de la perception des enquêtés sur la migration, nous nous intéressons à l'analyse des dynamiques migratoires des migrants Malinké et Soninké des communes de Fatao et Dialafara.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III : DYNAMIQUES MIGRATOIRES DES SONINKÉ ET MALINKÉ DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur les dynamiques migratoires des Soninké et Malinké des communes de Dialafara et Fatao.

Au pays de départ, les candidats à la migration déploient des dynamiques pour financer le départ au pays d'immigration. Dans ce pays, ils s'impliquent dans des actions visant à l'amélioration des conditions de vie des parents restés au village voire des habitants de la commune. C'est dans ce sens qu'il s'attèle à des transferts de fonds pour la mise en place des services sociaux de base et de banque de céréales.

3.1. Les raisons de la migration des Malinké et des Soninké dans les communes de Dialafara et Fatao.

Tableau 6 : Répartition des raisons de la migration selon les déclarations des chefs de famille.

Les causes de la migration	Commune de Fatao		Commune de Dialafara		Total	%
	Eff	%	Eff	%		
Economique	120	100	114	95	234	97
Prestige	0	0	0	0	0	0
Regroupement familial	0	0	6	5	6	3
Total	120	100	120	100	240	100

Source : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo -2009-2010.

Au regard des résultats du tableau ci-dessus, 100% des chefs de famille et 95% de Dialafara déclarent que les raisons de la migration au niveau des deux communes est économique. Dans la Commune de Dialafara, le regroupement familial et également une des raisons de la migration mais il ne constitue que 5% des cas.

Dans l'ensemble des deux communes les causes de la migration demeurent essentiellement économiques soit 97%.

Le faible taux de regroupement familial dans la commune de Dialafara ou de son inexistence à Fatao s'explique mieux à partir des données de l'enquête qualitative. A ce sujet, le secrétaire général de la mairie de Fatao s'exprime :

« Le regroupement familial est de plus en plus abandonné en milieu soninké parce que les femmes émigrées sont nombreuses actuellement à se séparer de leur mari au pays d'accueil. Ainsi, en compagnie de leurs enfants, elles se font aider par les assistantes sociales. L'ex-époux est généralement victime car la législation française l'oblige à payer la pension alimentaire fixée par le juge et à restituer à la femme l'allocation familiale ».

D. M de la Commune de Dialafara abonde dans le même sens :

« Les migrants commencent à comprendre qu'il ne sert à rien de procéder à un regroupement familial. En effet, la femme émigrée finit non seulement toujours par divorcer d'avec son mari en pays d'immigration mais aussi tout enfant né en France ne se considère jamais plus comme un Africain. Ses comportements reflètent la société du pays d'accueil. Enfin, faire partir sa femme en France, c'est mettre un terme à toute tentative d'épargne permettant de faire des réalisations au pays d'origine. Pour épargner de l'argent, la vie au foyer non conforme au regroupement familial est un facteur déterminant. Ici, les gens se regroupent pour payer le loyer ».

Les entretiens qualitatifs ont également argumenté les raisons économiques de la migration. Sur la question, le président du conseil de cercle de Kéniéba s'est ainsi exprimé :

« A mon avis, les gens émigrent parce qu'ils sont pauvres. Ils pensent qu'à l'étranger, quel que soit l'emploi qu'ils vont exercer, ils gagneront beaucoup plus qu'en restant ici. Ainsi, ils pourront améliorer non seulement leurs conditions de vie mais aussi celles de leurs parents restés au village. Si le Mali était économiquement très développé, nos enfants, nos jeunes n'auraient pas besoin d'aller dans d'autres pays. Tout le monde constate que politiquement le Mali est indépendant mais économiquement, la situation laisse à désirer ».

Les propos du Maire de Dialafara vont dans le même sens :

«D'une manière générale, le Mali est un pays où les pluies se font rares dans les zones sahéliennes et sahariennes. La situation a été surtout aggravée dans les années 1970 et 1980 à cause d'une sécheresse récurrente avec comme corollaire la grande crise alimentaire. Puis que le navetanat avait pris fin, les Maliens ont trouvé la solution dans la migration en Europe. On peut dire que c'est la pauvreté qui fait que les ressortissants de la Commune de Dialafara migrent».

De son côté, un ancien migrant soninké, installé à Diabira, justifie ainsi la migration :

« Au Sénégal on cultivait de l'arachide. Après les récoltes, on pouvait gagner 50000 FCFA. C'est de 1963 à 1964 que l'étape française a commencé chez nous. En France, puisque le salaire mensuel d'un ouvrier valait 35000 FCFA, voire 50000 FCFA (somme que percevait le navetane en 6 mois de dur labeur), les anciens navetanes ont été amenés à abandonner la culture de l'arachide au profit de la migration en France. A l'époque, les frais de transport par le bateau s'élevaient à 30 000 FCFA ».

Le discours de M.C., cet autre migrant retraité installé à Diabira, est plus explicite :

«Faransikauw yè ni cama kisi kaarta kòndò (cette expression en langue nationale bamanan peut se traduire en français par : les migrants soninké en France ont sauvé de nombreuses vies humaines dans le Kaarta). Partout, où il y avait des migrants, cela a été une aubaine pour les habitants. A l'époque, je faisais deux tours à Bamako et chaque fois, je revenais avec un camion chargé de vivres à Diabira. Moi, je n'ai pas déboursé un centime. Tout était à la charge des émigrés ».

La migration est alors une stratégie que les familles mettent en place pour prévenir d'éventuelles crises. Le Kaarta, en certaines de ses parties, est une zone où les pluies sont peu abondantes. C'est la migration qui constitue en ce sens un grand espoir pour les familles restées au village. Les migrants, chaque fois que la nécessité s'impose, envoient de l'argent pour l'achat de vivres et pour faire face aux obligations financières à savoir le paiement des taxes, impôts, dot, etc.).

Pour Mady Diané également, représentant du conseil de cercle de Mountan Soninké, la migration ne vise qu'à la satisfaction des besoins financiers et matériels: « *La migration n'est autre que la recherche de "fen" (fen en langue nationale bambanan, c'est l'argent, le matériel) ».*

Cet autre migrant malinké de Diourdaloma abonde dans le même sens : « *La zone malinké vit essentiellement de l'agriculture. Cette activité étant toujours affectée par des aléas climatiques, les habitants sont en général confrontés à des difficultés liées à l'alimentation et aux soins de santé. Pour y remédier, nous sommes obligés d'émigrer ».*

Le discours d'un chef de famille de Kaïmpo est aussi révélateur : « *J'avoue que l'on émigre en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Ces conditions, les migrants nous les assurent en nous envoyant de la nourriture, l'impôt et l'argent pour la compensation matrimoniale ».*

Cependant, de plus en plus, la migration est en train de dépasser la simple satisfaction des besoins de première nécessité pour intégrer l'approche développement communautaire.

C'est ce qui ressort de la déclaration de ce conseiller de village :

« *De nos jours, tout le monde est attiré par la migration car le phénomène contribue à développer les zones de départ et même d'arrivée. C'est grâce aux migrants que des écoles, des puits à grand diamètre, l'adduction d'eau, existent dans de nombreuses zones d'émigration. Vraiment, la migration a un impact positif sur les conditions de vie des communautés ».*

3.2. Les pays de destination des émigrés des communes de Fatao et Dialafara.

Tableau 7 : Destination des migrants selon les chefs de famille

Destination des migrants	Commune de Fatao		Commune de Dialafara		Total	%
	Eff	%	Eff	%		
Afrique	16	13	8	7	24	10
France	90	75	97	81	187	78
Etats Unis	2	2	0	0	2	1
Espagne	12	10	15	12	26	11
Total	120	100	120	100	240	100

Source : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo, 2010.

Si, d'après O. Merabet et F. Gendreau (2006), 2,5 millions de Maliens ont comme destination les pays d'Afrique, les résultats du tableau 7 révèlent que 81% des migrants de la commune de Dialafara contre 75% des migrants de la commune de Fatao ont la France comme pays de destination. Outre la France, ces migrants Malinké et Soninké sont présents en Afrique (centrale, de l'Ouest et du Nord), en Espagne et aux Etats-Unis mais à des proportions faibles. Ainsi, 13% des Soninké sont en Afrique contre 7% de Malinké. Ces derniers sont présents surtout au Sénégal, en Guinée équatoriale et au Gabon. L'Espagne accueille 12% d'émigrés de la Commune de Dialafara et 10% des Soninké de la commune de Fatao. Les Etats-Unis ne reçoivent que 2% de Soninké contre 0% de Malinké. Le continent américain n'est pas encore une direction prisée par les candidats à la migration des deux communes.

Dans l'ensemble des deux communes, 10% des émigrés résident en Afrique contre 78% en France, 11% en Espagne et seulement 1% aux Etats-Unis.

Pour renforcer les déclarations des chefs de famille, nous avons effectué aussi des entretiens individuels sur les destinations des migrants de Dialafara et de Fatao hier et aujourd'hui. Ainsi, d'après le Maire de Dialafara :

« Les candidats de la Commune de Dialafara, après la Gambie et le Sénégal, pour la culture de l'arachide pendant les années 1950 et 1960, se sont dirigés d'abord vers la France ensuite vers l'Espagne, la Libye et l'Espagne. La France reste cependant le pays le plus ciblé ».

Dans cette commune, les entretiens qualitatifs nous ont montré que le Sénégal, la Gambie, le Libéria et la Sierra Léone ont été les premières destinations des migrants et c'était avant et pendant les années 1960 : « *Nos parents étaient partis au Sénégal et en Gambie pour la culture de l'arachide³¹ depuis les années 1950. En 1951, pour être plus précis, El Hadji Demba Daou, un Diawanbé de Dialafara, est parti en Sierra Léone et au Libéria pour la recherche de diamant. En 1960, le griot Kora Sacko du même village a emboîté le pas à Demba Daou mais ce dernier a émigré en direction de la Sierra Léone. L'étape française de la migration, quant à elle, a commencé après les directions africaines. Le premier candidat, Salikéné Sacko, est allé en France vers les années 1959-1960* » (Propos de S. Cissé, notable de Dialafara).

N. Sissoko de Dialafara, qui a fait trois décennies de migration en France, ne s'écarte pas de ses prédécesseurs. Selon lui : « *La migration en direction du Sénégal a commencé pendant la colonisation. Après l'étape sénégalaise, les Maliens partaient en direction de la Sierra Léone, Libéria, Congo et Gabon. Enfin, ce fut l'étape française et asiatique. En France, les Soninké ont précédé les Malinké*».

Le Maire de Fatao, quant à lui, s'exprime en ces termes : « *La destination première des migrants de Fatao, après la période du navétanat au Sénégal, a été la France où ils sont d'ailleurs les plus nombreux. C'est là qu'ils peuvent mieux gagner leur vie et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des parents au village. Les ressortissants de la Commune de Fatao sont aussi présents en Espagne, en Afrique (Libye, en Mauritanie) où ils sont moins représentés car aller dans les pays africains n'est qu'une perte de temps puisque tu reviens toujours bredouille au village d'origine* ». La migration africaine, selon les propos du premier responsable de la Commune soninké, n'a pas d'impact positif sur le développement des quartiers et villages de la zone.

³¹ La culture de l'arachide a été introduite au cours du XVIII^e siècle en France. Elle est devenue une culture commerciale à partir de 1841, avec l'expédition à Marseille de 70 tonnes d'arachides. Elle a connu une extension en 1844 car 45 000 tonnes d'arachides en coques ont été commercialisées et en 1900 ce sont 125 000 tonnes qui ont été vendues (Adams, 1977).

B. Konté, migrant à la retraite à Mountan Soninké, se focalise sur sa propre expérience : « *La destination principale était le Sénégal. Après le Sénégal, ce fut la Côte d'Ivoire et le Congo Léopoldville. Dans ce dernier pays, la vie était si chère que les Soninké pouvaient passer 10 ans révolus sans retourner au village. C'est pourquoi le Sénégal est resté notre destination principale. Après le Sénégal, la France a pris le relais ensuite l'Amérique et l'Espagne. De Las Palmas à Barcelone, les frais du transport se sont élevés à 75 000 FCFA. Là, nous avons eu à faire avec les passeurs qui nous ont conduits en taxi à Paris moyennant la somme de 200 000 FCFA par migrant. À Paris, des Soninké sont déjà installés depuis 1959* ».

L'analyse des causes de la migration dans les Communes de Fatao et Dialafara ont confirmé que l'aspect économique est le plus évoqué. Quant à l'analyse des destinations, elle a révélé que la France reste le principal pays de destination. C'est à partir de ce pays que la plupart des migrants contribue à améliorer les conditions de vie des communautés d'origine. Les destinations africaines, disait le Maire de Fatao, constituent une perte de temps pour le migrant.

Après l'analyse des causes et destinations nous nous attelons dans la section suivante à l'ampleur de la migration des Soninké et Malinké des Communes de Fatao et Dialafara.

3.3. L'ampleur de la migration dans les communes de Dialafara et Fatao

Si 4 millions de migrants maliens vivent à travers le monde (DGME, 2005), combien sont ressortissants des Communes de Fatao et de Dialafara ?

La revue documentaire, les entretiens individuels et collectifs nous ont permis d'apporter une réponse à la question.

Tableau 8 : L'effectif des migrants dans les Communes de Dialafara et de Fatao.

Villages de la Commune de Dialafara	Eff des migrants	%	Quartiers /villages de la Commune de Fatao	Eff des migrants	%
Dialafara	100	36	Fatao	591	54
Kéniékéniéba	67	24	Mountan Soninké	300	27
Diourdaloma	60	21	Diabira	100	9
Kéniégoulou	28	10	Gourdy	59	5
Bakagni	24	9	Kaïmpo	50	5
Total	279	100	Total	1100	100

Sources : Procès Procès verbaux de passation de service, RACE, Monographie de la Commune de
Enquête effectuée auprès des autorités communales par Dialla Diallo 2010.

Les résultats du tableau 8 révèlent que c'est le chef-lieu de commune de Fatao qui dispose du plus grand nombre de migrants soit 54%. Le chef-lieu de commune de Dialafara, quant à lui, en a 36% soit un écart de 18%. Le quartier de Mountan Soninké (dans la Commune de Fatao) et le village de Kéniékéniéba (Commune de Dialafara) enregistrent respectivement 27% et 24% de migrants.

Par rapport à la répartition des migrants, il est nécessaire de noter que dans la Commune de Dialafara, il n'existe pas un grand écart entre les migrants issus des différents villages constituant la commune. Par contre, un grand déséquilibre s'observe dans la répartition des migrants dans la Commune de Fatao où plus de la moitié (à l'exception du quartier de Mountan Soninké (qui a 27%) des migrants relèvent du chef-lieu de Commune de Fatao.

Dans l'ensemble des deux communes, c'est dans la Commune de Fatao que l'on enregistre les taux le plus élevé et le plus bas des migrants soit respectivement 54% et 5%.

Même si les entretiens qualitatifs n'avancent pas de chiffres exacts concernant le nombre des migrants, ils attestent cependant que les migrants soninkés sont plus nombreux que les migrants malinkés de la Commune de Dialafara. C'est ce que révèle la déclaration de I.S de Dialafara : « *Les Soninké sont plus nombreux en France que*

les Malinké car ce sont les Soninké qui ont été les premiers à émigrer et les logeurs des Malinké ».

L'organisation de la migration soninké en associations et son ancienneté par rapport à la migration malinké a permis aux migrants Soninké dans le pays d'accueil de mettre en place des réseaux qui ont contribué à l'intensification des flux migratoires soninké en direction de la France.

Les propos du Maire de Fatao illustre cette assertion : « *La bonne organisation des migrants soninké de Fatao en France où ils sont membres de plusieurs réseaux fait que le taux de migrants soninké est plus élevé dans les quartiers de Fatao et Mountan Soninké que dans les villages de Dialafara et Kéniékéniéba ».*

Le manque d'altruisme et de solidarité dans de nombreux villages malinké explique le nombre peu élevé de migrants dans la Commune de Dialafara : « *Les Soninké sont plus solidaires altruistes que les Malinké. Quand le Malinké constate que son voisin Malinké est percé haut sur le tronc d'un arbre, il fait tout pour le faire descendre. En revanche, le Soninké essaiera de comprendre pourquoi il a pu atteindre le sommet. Ainsi, il mettra tout en œuvre pour pouvoir le rejoindre » propos de M. F de la Commune de Dialafara ».*

La migration nécessite des frais quel que soit le mode de financement. Si la décision de migrer est prise par l'individu lui-même, les frais du voyage sont généralement à sa charge. Par contre, lorsque la décision est prise par les familles en vue de diversifier leurs activités en envoyant l'un des membres à l'étranger. Le financement du voyage est familial. Le migrant a une dette à rembourser à l'institution. Mais est-ce toujours le cas dans au niveau des communes de Dialafara ?

Nous avons tenté de répondre à cette question dans la sous section ci-dessous

3.4. Les modes de financement de la migration dans les Communes de Fatao et Dialafara

Tableau 9 : Répartition des chefs de famille selon le mode de financement de la migration.

Les modes de financement de la migration	Commune de Fatao		Commune de Dialafara		Total	%
	Eff.	%	Eff.	%		
Personnel	34	28	23	19	57	24
Familial	86	72	97	81	183	76
Total	120	100	120	100	240	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès des chefs de famille par Dialla Diallo

Le tableau 9 montre deux modes de financement de la migration dans les deux communes : le mode de financement individuel et le mode de financement familial.

Dans la commune de Dialafara 81% des chefs de famille affirment que le mode de financement de la migration est familial contre 72 % dans la Commune de Fatao.

Au total, ils sont 76% de chefs de famille à déclarer que la migration internationale est réalisée grâce au financement consenti par les membres de ladite famille. Cette proportion reste forte dans chacune des communes bien qu'elle soit plus accentuée à Dialafara avec 81% qu'à Fatao (72%).

L'enquête qualitative a également porté sur les stratégies développées pour financer la migration.

Ainsi, M. Macalou, migrant en vacance au moment de l'enquête, parle de son expérience : « *Mon départ en France a été financé par mon père qui est aujourd'hui agent des services météorologiques à la retraite. En France, après avoir travaillé pendant quelques années, j'ai pu financer aussi la migration de deux frères utérins et agnats* ».

S. Sissoko, 70 ans, ancien migrant, installé aujourd'hui à Diabira partage avec nous son expérience: *« J'étais à Lomé où je faisais du commerce entre le Togo et le Nigeria. Le voyage Bamako-Lagos via Lomé a été financé par moi-même dont les frais se sont élevés à 150 000 FCFA. De Lomé, mon jeune frère, déjà immigré en France, a financé mon départ pour ce pays. A l'époque, un passeur Soninké, habitant à Lomé, a organisé le voyage de Paris et les frais se sont élevés à 650 000 FCFA. Aujourd'hui, Dieu merci, j'ai financé moi-même la migration de deux jeunes frères qui en ont aussi organisé. D'ailleurs, ces derniers prennent en charge aujourd'hui l'essentiel des besoins de la famille au village ».*

Cet autre ancien migrant Soninké de Gourdy a financé autrement son départ en France : *« J'ai commencé à émigrer en 1969. Ma première destination était le Sénégal où j'ai cultivé de l'arachide. Après les récoltes, je me suis rendu en Mauritanie où j'ai travaillé comme manœuvre. Le travail en Mauritanie m'a permis d'obtenir de l'argent pour pouvoir aller à Las palmas et à Barcelone où j'ai utilisé les services des passeurs auxquels j'ai payé une somme de 200 000 FCFA, le prix du taxi de Barcelone à Paris ».*

N. Sissoko, migrant à la retraite à Dialafara, a organisé son voyage grâce aux biens de la famille : *« je fais partie des premiers candidats à la migration dans le village de Dialafara. Le jour que nous avons vendu tout le bétail (10 bovins) de la famille bétail pour organiser mon départ en France, tous les voisins prenaient mon grand-frère et moi pour des fous car ils estimaient que les frais de financement étaient excessifs. Aujourd'hui, Dieu merci, grâce à la rente migratoire, j'ai pu reconstituer le cheptel et j'ai cassé nos maisons en paillote pour construire à leur place des maisons en dur. Aujourd'hui, au village, la famille dispose de plus de 100 ovins, bovins et de caprins. J'ai passé une bonne partie de ma vie ici, au village, à cultiver et à faire du trafic sans pouvoir construire une seule pièce en tôles ».*

Grâce à la solidarité intercommunautaire certains candidats à la migration sont aussi partis en France. D.D. de la Commune de Dialafara s'exprime en ces termes : est parti grâce à un Soninké :

« Le séjour au Sénégal a duré deux ans. Dans ce pays, j'ai connu un Marka. L'argent que j'avais ne suffisait pas pour organiser le voyage. Alors, il fallait cotiser avec lui. Il a été le premier à partir en France. Après avoir travaillé pendant quelques mois, il m'a envoyé de l'argent pour le rejoindre en France où il a été mon logeur. A l'époque, en 1963, il n'était pas difficile d'avoir du boulot surtout pour celui qui sait lire et écrire. Le Samedi je suis arrivé en France et le lendemain déjà, j'ai commencé à travailler ».

Les modes de financement de la migration ne proviennent pas seulement de la famille paternelle ou de la solidarité intercommunautaire. Des candidats ont migré également grâce aux liens de mariage. A ce sujet, le fils aîné du chef de village de Dialafara souligne :

« Ce sont les parents de mon épouse résidant à Kéniégoulou qui ont financé les frais de mon voyage pour la France car à l'époque, mon père ne disposait pas de ressources nécessaires pour organiser mon départ ».

Les causes de la migration sont essentiellement économiques. Au pays d'accueil, le migrant, qu'il soit parti grâce à l'autofinancement ou l'implication de la famille, procède à des transferts financiers au pays d'origine. C'est à ces transferts de fonds que nous nous sommes intéressé dans la section suivante.

3.4.1. Les transferts de fonds des migrants dans les Communes de Fatao et Dialafara selon le mode de financement de la migration

L'argent transféré par les migrants dans les villages d'émigration s'effectue généralement par le système de fax ou téléphone. Ces systèmes, s'ils sont rapides et peu coûteux, ne permettent pas de déterminer les montants envoyés aux destinataires. Toutefois, nous avons demandé à nos enquêtés de nous parler de ces transferts selon

le mode de financement de la migration entre 2007 (pendant la 2^e mandature) et 2010 (période de la 3^e mandature).

Tableau 10 : Répartition des fonds transférés par les migrants des communes de Fatao et Dialafara selon le mode de financement de la migration.

Quartiers et villages	Montants envoyés en FCFA entre 2007 et 2010 par les migrants qui se sont autofinancés	%	Montants envoyés en FCFA entre 2007 et 2010 par les migrants financés par la famille	%	Total	%
Commune de Fatao						
Fatao	37 800 000	71	283 551 700	90	321 351 700	87
Mountan Soninké	30 000	1	3 586 000	1	3 616 000	1
Diabira	13 470 000	25	néant	0	13 470 000	4
Gourdy	1 643 000	3	3 300 000	1	4 943 000	1
Kaïmpo	0	0	25 550 000	8	25 550 000	7
Total	52 943 000	100	315 987 700	100	368 930700	100
Commune de Dialafara						
Dialafara	21 234 000	41	41 135 000	29	62 369 000	36
Kéniékéniéba	1 000 000	2	29 257 000	21	30 257 000	18
Kéniégoulou	5 285 000	10	26 000 000	19	31 285 000	18
Diourdaloma	19 900 000	39	8 000 000	6	27 900 000	5
Bakagni	4 000 000	8	34 675 000	25	38 675 000	23
Total	51 419 000	100	1 39 067 000	100	190 486 000	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès des chefs de famille par Dialla Diallo, 2009-2010.

Dans le quartier de Fatao, les montants envoyés par les migrants qui ont financé leur départ en pays d'immigration s'élèveraient à 37 800 000 FCFA. En revanche, les fonds transférés par les migrants dont le voyage aurait été financé par la famille sont estimés à 283 551 700 FCFA soit un écart de 245 751 700 FCFA. C'est dans le quartier que l'essentiel des sommes est transféré qu'il s'agisse du mode de financement individuel ou du mode de financement familial.

Les migrants de Mountan Soninké qui ont autofinancé leur migration n'ont envoyé que 30 000 FCFA contre 3 586 000 FCFA pour les migrants dont le voyage a été organisé

par la famille. Alors, le nombre de migrants n'explique pas toujours les envois d'argent par les migrants.

A Diabira, les 13 470 000 FCFA transférés ne proviennent que des migrants qui ont financé eux-mêmes leur départ en pays d'immigration. Nous rappelons que dans ce quartier, aucun migrant n'a été financé par la famille.

Gourdy est le village où les migrants procèdent à peu d'envoi d'argent. Ainsi, les migrants dont le voyage a été financé par la famille ont transféré 3 300 000 FCFA contre 1 643 000 FCFA pour l'autofinancement. Cette attitude des migrants de Gourdy pourrait s'expliquer par le fait que la localité était rattachée à Fatao jusqu'en 2011. Donc, toutes les dépenses d'investissement relevaient non seulement des migrants du quartier mais aussi de ses hameaux (Gourdy et Kaïmpo) avant leur érection en villages autonomes.

Les migrants de Kaïmpo ont envoyé aux parents 25 500 000 FCFA. A noter que dans ce village, aucun migrant n'a financé lui-même son voyage.

Dans les quartiers et villages de la Commune de Fatao, les montants transférés par les migrants financés par la famille sont plus élevés que les sommes d'argent envoyées par les migrants qui se sont autofinancés (315 987 700 FCFA contre 52 943 000 FCFA) soit un écart de 263 044 700 FCFA.

Dans la Commune Malinké de Dialafara, la situation se présente ainsi :

Dans le village de Dialafara, les migrants qui sont partis en Europe grâce à l'implication de la famille ont transféré 41 135 000 FCFA tandis que ceux qui se sont autofinancés ont envoyé 21 234 000 FCFA soit un écart de 19 901 000 FCFA.

Bakagni aurait reçu 34 675 000 FCFA des migrants dont le voyage a été financé par la famille contre seulement 4 000 000 FCFA pour ceux qui ont autofinancé leur migration.

A Kéniékéniéba, les fonds transférés par les migrants financés par la famille sont estimés à 29 257 000 FCFA contre seulement 1000 000 FCFA par le financement individuel de la migration.

Dans le village de Kéniégoulou, les migrants financés par la famille auraient transféré 26 000 000 FCFA contre 5 285 000 FCFA pour le financement individuel.

Dans le village de Diourdaloma, en revanche, les montants d'argent transférés par les migrants qui se sont autofinancés représentent 19 900 000 FCFA contre 8 000 000 FCFA pour les migrants financés par la famille.

Dans les villages de la Commune de Dialafara, les fonds transférés par les migrants dont le voyage a été financé par la famille s'élèvent à 139 067 000 contre 51 419 000 FCFA pour l'autofinancement de la migration soit 87 648 000 FCFA d'écart.

Concernant le mode de financement de la migration, il apparaît que dans la Commune de Fatao, les migrants financés par la famille ont envoyé 315 987 700 FCFA contre 139 067 000 FCFA dans la Commune Malinké de Dialafara soit un écart de 176 920 700 FCFA. Cette somme est largement supérieure aux montants d'argent transférés par les migrants de la Commune de Dialafara.

Par rapport au mode de financement individuel de la migration, les migrants de la Commune de Fatao ont transféré 52 943 000 FCFA contre 51 419 000 FCFA dans la Commune de Dialafara soit une différence de 1 524 000 FCFA. Ici, la proportion des transferts entre Malinké et Soninké est moins élevée.

Dans l'ensemble des deux communes, les Soninké émigrés de la commune de Fatao ont transféré la somme de 368 930 700 FCFA. Cette somme représente environ 2 fois les montants transférés par les migrants de la Commune de Dialafara où les émigrés ont envoyé 190 486 000 soit un écart de 178 444 700 FCFA.

Dans le quartier de Diabira (Fatao) et le village de Diourdaloma (Dialafara), enfin, le tableau montre que le financement familial de la migration ne détermine pas toujours les transferts de fonds. Les migrants de Diabira qui ont autofinancé leur voyage ont transféré plus d'argent que leurs compatriotes de Moutan Soninké.

L'enquête qualitative nous révèle également que le montant des sommes transférées n'est pas toujours fonction du mode de financement de la migration. Ainsi, dans la Commune urbaine de Fatao, qu'il s'agisse du mode de financement individuel ou familial, l'émigré est tenu d'envoyer de l'argent aux parents restés au village. Aucun migrant ne peut s'y soustraire. C'est une obligation pour tous les fils de la commune de s'employer pour l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Les entretiens que nous avons réalisés auprès des autorités communales des deux communes rendent compte de cette réalité :

« Quand il s'agit de contribuer pour des réalisations en famille ou dans les villages, "ja goya migrant be a sara" (il est une obligation pour le migrant de contribuer). Le financement individuel de la migration n'empêche pas de s'investir dans les affaires familiales ou communautaires. "Be ka contribution ye wajibi ye" (la contribution de chacun est une contrainte). Je suis parti en France en 1988 et j'étais soumis aux mêmes exigences. Tous ceux qui sont partis après moi étaient également tenus de contribuer. "jagoya be b'a sara a te kun mogosi la kit'a sara" (Aucun migrant n'ose refuser de payer la cotisation. Même les nouveaux arrivants s'acquittent de la cotisation dès qu'ils commencent à travailler) » (Déclaration du Maire de Fatao).

S'il y a des cas de réticences en matière de transfert d'argent, les intéressés s'exposent à des sanctions disciplinaires (l'exclusion de l'association). C'est le cas de ce jeune Soninké de Fatao :

« Un jeune migrant de Fatao installé en France a été victime d'exclusion pour avoir refusé d'adhérer à l'association des migrants de son village. Il a même été interdit par les autorités villageoises de passer ses vacances au village. Excédé par cette situation, le jeune migrant, au lieu de trouver la solution conformément aux coutumes du village, a préféré transposer le problème jusqu'au niveau du tribunal de Kayes. L'affaire a été

tranchée à la faveur du jeune migrant qui a fini par présenter ses excuses aux autorités traditionnelles. Aujourd'hui, les jeunes commencent à comprendre que le développement de Fatao concerne en premier lieu la jeunesse. Personne ne peut s'y dérober » (Propos de M.C. de Fatao).

Cet autre répondant de Diabira a déclaré ceci : *« Oui, que le voyage soit financé personnellement ou par la famille, chez nous ici, tout le monde s'implique dans les actions communautaires. Un migrant n'a jamais renoncé à une quelconque contribution à l'endroit de la famille sous prétexte qu'il a financé lui-même son départ en migration. C'est l'esprit du groupe qui prévaut toujours ici. D'ailleurs, à Diabira, tous les migrants ont organisé leur voyage grâce à leurs ressources propres ».*

L'organisation sociale initiée par les autorités traditionnelles et les migrants réunis en associations au pays d'immigration ne sont-ils pas déterminants dans les transferts d'argent ? En tous les cas, toute décision prise par les aînés au village concernant l'amélioration des conditions des villageois est entérinée au pays d'accueil par les émigrés réunis en association et dont le représentant (président) est le plus âgé des familles détenant le pouvoir traditionnel. A ce sujet, le conseil de village de Mountan Soninké déclare : *« Les émigrés de Mountan Soninké sont regroupés au pays d'accueil en association dénommée association Mountan Djiké (jigi) dont le président est le plus âgé de tous les émigrés du village en France. Le président de cette association est informé de toutes les décisions et actions de développement émanant du conseil de village de la zone de départ. Ainsi, elles sont entérinées en assemblée générale des migrants en zone d'accueil et nul ne saurait se soustraire des décisions de ces instances ».*

Le Maire de la Commune de Dialafara trouve aussi que le mode de financement de la migration n'explique pas toujours les montants transférés : *« Moi, je pense que ça dépend des individus. Vous verrez des gens qui sont partis en France grâce à la vente de tous les biens de la famille mais qui ne font pas de transfert de fonds à hauteur de souhait. Souvent, c'est le regret. Certains cherchent à vivre décemment au pays*

d'accueil. Alors, ils oublient leur propre famille. C'est le cas de T.S, qui a utilisé tous les biens matériels et financiers de la famille pour gagner la France. Mais après un séjour de plus de 20 ans, il n'a fait aucune réalisation dans la famille ou au village pouvant compenser les dépenses engendrées. En revanche, on peut rencontrer d'autres qui sont allés en France, grâce à leurs propres ressources et qui contribuent mieux dans l'amélioration des conditions de vie de la famille et de la communauté. C'est une question d'individu et de moralité ».

Le taux élevé des montants transférés par les migrants de la Commune de Dialafara, qui se sont autofinancés, s'explique par l'atmosphère qui règne au sein de l'association des ressortissants du Tambaoura : *« La mésentente entre les membres de l'association et leur esprit individualiste constituent un handicap à tout projet de réalisation à l'échelle communale. Chaque village tient à ce que qu'on réalise chez lui d'abord. Alors, je repète que la migration n'a pas d'impact positif sur le développement de la commune ».*

3.4.2. Moyenne des montants transférés par migrant selon le mode de financement de la migration

Tableau 11 : Répartition des communes selon la moyenne des montants transférés par migrant (entre 2007 et 2010).

Communes d'études	Nombre de migrants par commune	%	Montants transférés en FCFA par les migrants	%	Moyenne des montants transférés en FCFA par migrant	%
Fatao	1100	80	368 930 000	66	335 391	33
Dialafara	279	20	190 486 000	34	682 745	67
Total	1379	100	559 416 700	100	1018136	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès des chefs de famille par Dialla Diallo en 2009 et 2010

Au regard du tableau 11, il ressort que 80% des migrants des deux communes sont de Fatao contre 20% de la Commune de Dialafara. Les montants transférés par l'ensemble des migrants de la Commune de Fatao selon le mode de financement s'élèvent à 368 930 000 FCFA soit 66% contre 170 486 000 FCFA (34%) pour les migrants de la Commune de Dialafara soit plus de la moitié des sommes envoyées par les migrants soninké de Fatao.

Toutefois, si nous établissons un rapport entre le nombre de migrants et les montants transférés selon le mode d'organisation de la migration, nous constatons que la moyenne des montants transférés par migrant au niveau de la Commune de Fatao représente 33% tandis que la moyenne des montants transférés par migrant de la Commune de Dialafara est 67% soit plus de deux fois la moyenne des montants envoyés par migrant soninké de Fatao.

3.4.3. Les montants d'argent envoyés par les migrants des deux communes selon la durée de la migration.

La sécheresse des années 1970 (nous en avons déjà parlé) n'a pas épargné les pays d'immigration. Alors, pour résorber le chômage en France, les autorités ont été obligées de fermer la migration de travail. Le cadet ne pouvant plus remplacer l'aîné, les allers et retours ont été de plus en plus limités. Alors, la migration de courte durée est devenue une migration d'installation ou de longue durée.

Tableau 12 : Montants d'argent envoyés par les migrants Soninké et Malinké selon la durée de migration.

Commune de Fatao	Durée de la migration	Montants envoyés en FCFA entre 2008 et 2010								Total	
		3000 à 50 000		50 000 à 305 000		305 000 à 2 500 000		2 500 000 à 30 000 000		Eff	%
		Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%		
	1-5	15	14	22	17	18	11	9	8,4	64	13
	6-10	35	32	43	34	47	30	33	31	158	32
	11-15	13	12	15	12	28	18	26	24	82	16
	16-20	16	15	14	11	27	17	12	11,2	69	14
	21-25	13	12	15	12	19	12	11	10	58	11
	26-30	11	10	15	12	15	10	9	8,4	50	10
	31-40	5	5	3	2	3	2	7	7	18	4
	Total	108	100	127	100	157	100	107	100	499	100
Commune de Dialafara	1-5	0	0	8	18	3	7	0	0	11	9,2
	6-10	1	12,5	11	24	17	39	4	18	33	27,7
	11-15	3	37,5	7	16	6	14	5	23	21	17,6
	16-20	0	0	5	11	8	18	8	36	21	17,6
	21-25	0	0	4	9	3	7	2	9	9	7,6
	26-30	4	50	8	18	5	11	1	5	18	15,1
	31-40	0	0	2	4	2	4	2	9	6	5
	Total	8	100	45	100	44	100	22	100	119	100

Source : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo en 2009 et 2010.

Le tableau indique que dans la commune de Fatao 15 migrants ont transféré entre 3000 FCFA à 50 000 FCFA quand la durée de migration se situe entre 1 et 5 ans. Lorsque la durée est entre 6 et 10 ans, ils sont 22 migrants à transférer entre 50 000 FCFA et

305 000 FCFA, 18 à envoyer entre 305 000 FCFA et 2 500 000 FCFA et seulement 07 migrants ont transféré entre 2 500 000 FCFA et 30 000 000 FCFA quand la durée de migration se situe entre 31 et 40 ans.

Au total, 18 migrants ont transféré de l'argent quand la durée de migration se situe entre 31 et 40 ans.

Le nombre varie quand la durée de migration est entre 6 et 10 ans. Ici, ils sont 35 personnes à envoyer entre 3000 FCFA et 50 000 FCFA tandis qu'au même moment ils sont 43 migrants à transférer de l'argent se situant entre 50 000 FCFA et 305 000 FCFA. Ce nombre augmente car ils sont 47 migrants qui procèdent au transfert de fonds entre 305 000 à 2 500 000 FCFA. Mais le montant d'argent diminue dès lors qu'il s'agit d'envoyer de l'argent dont le montant se situe entre 2 500 000 FCFA et 30 000 000 FCFA. Au total, à cette période, ils sont 158 migrants Soninké à envoyer de l'argent contre 64 lorsque la durée de migration est entre 1 et 5 ans.

Lorsque la durée va au delà de 30 ans, les Soninké sont 7 migrants à transférer entre 2 500 000 FCFA et 30 000 000 FCFA.

Au niveau de la Commune de Fatao, ils sont 64 migrants à transférer de l'argent lorsque la durée de migration est entre 1 et 5 ans, 158 migrants à envoyer de l'argent quand la durée de migration se situe entre 6 et 10 ans contre 82 migrants lorsque la durée de migration se situe entre 11 et 15 ans. Quand la durée de migration est entre 16 et 20 ans, ils sont 69 migrants à transférer de l'argent. Entre 21 et 25 ans, ils sont 58, 50 migrants entre 26 et 30 ans et seulement 18 migrants lorsque la durée est située entre 31 et 40 ans.

Ils sont nombreux les Soninké à envoyer de l'argent dans leurs villages lorsque la durée de migration est entre 11 et 15 ans.

Dans la Commune de Dialafara, lorsque la durée de migration se situe entre 1 et 5 ans, il n'y a pas d'envoi d'argent entre 3000 FCFA et 50 000 FCFA et entre 2 500 000 FCFA et 30 000 000 FCFA.

Lorsque la durée de migration est entre 6 et 10 ans, il n'y a qu'un seul migrant qui a envoyé entre 3000 FCFA et 50 000 FCFA. Pendant cette même durée, ils sont 11 migrants à envoyer entre 50 000 FCFA et 305 000 FCFA, 17 migrants à transférer entre 305 000 FCFA et 2 500 000 FCFA. Enfin, ils sont 4 migrants à envoyer entre 2 500 000 FCFA et 30 000 000 FCFA.

Au total, ils sont 33 migrants Malinké à transférer de l'argent entre 1 et 5 ans contre 11 lorsque la durée de migration est entre 1 et 5 ans.

A partir de 31 ans de migration, les Malinké sont peu nombreux à transférer de l'argent. Entre 50 000 FCFA et 305 000 FCFA, ils ne sont que 2 migrants à envoyer de l'argent. C'est le même nombre de migrants qui transfèrent entre 305 000 FCFA et 2 500 000 FCFA et entre 2 500 000 FCFA et 30 000 000 FCFA.

Au total, ils sont, 11 migrants à envoyer de l'argent, 33 à envoyer lorsque la durée de migration est entre 6 et 10 ans, 21 migrants lorsque la durée de migration est entre 11 et 15 ans et 16 et 20 ans, 9 quand la durée se situe entre 21 et 25, 18 migrants à envoyer de l'argent entre 26 et 30 ans. Entre 31 et 40 ans, les migrants malinké sont 6 à transférer de l'argent.

Dans l'ensemble des deux communes, ils sont 64 migrants Soninké à transférer des fonds quand la durée de migration se situe entre 1 et 5 ans contre 11 migrants malinké. La proportion est encore plus élevée chez les Soninké quand la durée de migration est comprise entre 6 et 10 ans. Ici, ils sont 158 Soninké à envoyer de l'argent dans leurs localités tandis que les Malinké ne constituent que 33 migrants. Cette situation s'expliquerait par la crise économique et ses corollaires le nombre de migrants Soninké, le départ à la retraite et la non implication dans la réalisation des infrastructures de base.

Lorsque la durée de migration est entre 11 et 15 ans, c'est un peu plus de la moitié (82) des migrants soninké qui transfèrent de l'argent pour l'amélioration des conditions de vie soit 82 migrants Soninké contre 21 migrants malinké.

Dans les deux communes, plus la durée de séjour est élevée, moins les migrants sont nombreux à transférer de l'argent aux parents installés au village. En effet, quand la durée de migration est entre 16 ans et 20 ans, ils sont 69 Soninké à envoyer de l'argent. En revanche, dans la commune malinké de Dialafara, le tableau révèle que c'est seulement 21 migrants qui transfèrent de l'argent pendant cette même durée de migration.

Lorsque les migrants des deux communes ont une durée de migration se situant entre 21 et 25 ans, ils ne sont que 9 migrants Malinké à transférer de l'argent contre 58 migrants Soninké.

Entre 26 et 30 ans de migration, les Soninké sont 50 migrants à envoyer de l'argent. Par contre, en zone malinké, ils ne sont que 18 migrants.

Enfin, une fois que la durée de migration atteint ou dépasse les 30 ans, les migrants ne sont plus nombreux au niveau des deux communes à transférer de l'argent dans les villages respectifs. Ainsi, ils sont 18 migrants Soninké à envoyer entre 2 500 000 FCFA et 30 000 000 FCFA contre seulement 6 migrants Malinké pour le même montant d'argent. Cette situation s'explique par le fait que le migrant est soit à la préretraite ou à la retraite.

Dans l'ensemble des deux communes, la proportion de migrants à envoyer en général de l'argent au pays d'origine est un peu plus élevée en pays soninké (45%) qu'en pays malinké (42%).

3.5. Les modes de transfert dans les Communes de Fatao et Dialafara

Dans les pays d'accueil, les migrants manifestent leur omniprésence dans les zones de départ par des types de transferts.

Tableau 13 : Systèmes de transfert au Mali utilisés par les migrants.

Systèmes de transfert	Coûts	Avantages	Inconvénients
Informels			
Valise	Indéterminé.	Simple, atteint le bénéficiaire	Lent, peu sûr
Fax	3% à 10% en fonction des montants	Dans toute localisation Simple, rapide, excellent réseau de dépôts en France, réseau en extension au Mali, sûr jusqu'aujourd'hui	Echappe à la légalité
En nature	Cher mais non apparent	Simple, permet à l'expéditeur d'être à l'emploi de ses fonds	Réseau limité ou bien déplacement du bénéficiaire
Formels			
Banques françaises	Elevés : 15 à 20 € du côté français et du côté malien	Relative rapidité si le bénéficiaire et l'expéditeur ont des comptes dans des banques correspondantes	Réseaux limités, détention de comptes obligatoire
Western Union	4% à 18% en fonction des montants	Rapidité, réseaux étendus grâce aux partenaires multiples, sûr	Coûts élevés
Postes -Mandats	Peu élevé	Bons réseaux	Lent, peu sûrs
Banques maliennes	8 à 10 € jusqu'à 3000 €	Bon marché, accessible aux migrants	Réseau limité au Mali, frais

Source : O. Merabet et F.Gendreau : « Questions migratoires au Mali », (2006).

Les migrants des communes de Fatao et Dialafara utilisent deux modes de transfert d'argent. Il s'agit du mode de transfert par malles ou valise et du mode de transfert par fax ou téléphone.

Le mode de transfert par malles ou valise : Ce système, qualifié de mode informel par O. Merabet et F. Gendreau (2006), était très pratiqué par les migrants de la Commune de Fatao : « *Dans le temps, la poste au Mali n'avait aucune crédibilité. Pour percevoir de l'argent à partir de la France, il fallait attendre le retour au village d'un migrant. Ce dernier était chaque fois sollicité par ses compatriotes. Alors, les valises ou les circuits malles étaient les plus utilisées pour le transfert d'argent. Les sommes, parfois importantes, s'élevaient souvent à 50 millions de FCFA. Actuellement, la donne a changé. Un groupe d'émigrés s'organise là-bas pour former le système de fax ou téléphone. Chacun peut contribuer à hauteur d'un million par exemple. Ce système existe dans de nombreux villages soninkés actuellement. Le migrant qui veut envoyer de l'argent au village, s'acquitte de 10 € soit 655 FCFA et*

informe son parent installé au village de l'envoi de ladite somme » (Propos du Maire adjoint de Fatao).

S.S, conseiller de village de Mountan Soninké abonde dans ce sens : « Autrefois, l'argent était déposé au niveau des commerçants à Bamako ou dans les banques. Le destinataire, pour avoir son argent, était contraint de parcourir de longues distances. Depuis les années 2000, les longs trajets sont réduits. Le système de fax téléphone est entré en vigueur. Le parent installé au village exprime ses besoins. Il informe l'émigré en France. Ce dernier informe les jeunes de Mountan Soninké qui remettent au destinataire la somme communiquée par le destinataire. L'argent ne vient plus par le système de valise ».

Le système de valise fonctionnait aussi dans la Commune de Dialafara comme l'atteste T. Sissoko, conseiller de village à Dialafara: « C'était le système de valise dans la commune et rarement par la poste. Les associations de migrants remettaient l'argent du destinataire au migrant qui venait pour les vacances pour le destinataire installé au village d'origine. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. A partir des années 2000, le système de fax s'est substitué au système de valise. Il fonctionne peu ou prou dans la commune car il n'existe pas dans tous les villages d'émigration. Toutefois, le parent de l'émigré ne peut plus passer deux jours, chaque fois que la nécessité s'impose, sans avoir satisfaction de l'émigré ».

Par le biais du système de valise, les montants (en euros) sont confiés par l'émigré ou par une association de ressortissants à celui³² qui doit retourner au pays d'origine. Cependant, le voyageur doit être une personne de confiance. La méthode, est simple mais elle n'est pas sans risque. Des aléas peuvent intervenir pendant le voyage.

Ce conseiller de village de la Commune de Dialafara déclare à ce sujet : « En 1984, G.D. a amené d'importantes sommes d'argent de la France pour les villageois. Quand

³² Il est généralement proche du village ou de la commune du bénéficiaire des fonds. Il reçoit également un montant (qui n'est pas déterminé) du migrant qui envoie.

il est arrivé à Bamako, il trouve que la monnaie malienne était dévaluée. G.B. ne pouvait pas aller au village sans faire l'échange à Bamako. A l'époque 1000 F français équivalaient à 50 000 F maliens. A la dévaluation, c'est désormais 1000 F français qui valent 100 000 FCFA. Arrivé au village, au lieu de remettre la valeur exacte en cours, G. B remet l'équivalent du système ancien et empoche la valeur de l'argent dévalué. A son retour des vacances en France, G.B. a été obligé de rembourser la différence qui valait plusieurs millions de FCFA » (Déclaration d'un conseiller de village de la Commune de Dialafara).

Si le système de valise est pratique, il ne peut constituer une solution en cas d'urgence. La remise des fonds est toujours dépendante des périodes de voyage du migrant et la méthode informelle profite très peu moins à l'Etat qui ne perçoit pas de taxes ou d'impôts. Enfin, il est très difficile d'évaluer, par le système de valise, les montants financiers réels transférés au village par les migrants.

Le système par fax ou téléphone, qualifié de formel, est le plus utilisé actuellement. Cetes, certains migrants de retour utilisent encore le système de mallettes mais à des degrés moindres : *«De nos jours, dans la Commune de Dialafara, c'est le fax ou le téléphone³³ qui est utilisé. Il fonctionne grâce à deux personnes d'une même famille ou des amis commerçants. Celui qui est installé au village reçoit les fonds du migrant. Ce dernier téléphone à son parent ou ami du village et lui communique toutes les indications précises sur le bénéficiaire au village. Les frais d'envoi sont à la charge du migrant. Ce système a pris de l'ascendance sur tous les autres systèmes aujourd'hui car il est très rapide, simple et pas moins sûr. Les fonds sont toujours disponibles au niveau du commerçant. Le système par téléphone existe dans de nombreux villages ».*

³³ Dans des communes comme Fatao et Dialafara, c'est le téléphone qui reste le moyen de communication le plus accessible. Dans la Commune de Dialafara, avant l'arrivée des sociétés Orange Mali et Malitel, il existait le fax. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il n'y a que le téléphone.

Les migrants des deux communes transfèrent aussi des biens en nature. Mais ils se limitent à des produits destinés à la consommation : « *Mon jeune frère installé en France depuis quelques années envoie par bateau des objets pour la vente. Ils sont généralement vendus à Bamako où ces marchandises s'écoulent rapidement* » (déclaration de M.C.de Fatao).

Ce conseiller communal au niveau de Dialafara s'exprime en ces termes : « *Les biens de consommation que nous recevons des migrants sont entre autres des habits, des chaises. Ils sont très souvent destinés aux familles des migrants dans les villages* ».

Le système par téléphone est évidemment le plus utilisé aujourd'hui dans toutes les communes de l'étude. Toutefois, il ne permet pas également, à l'instar du système par valise, de déterminer les montants exacts des transferts d'argent.

Grâce aux fonds transférés dans les villages, les autorités communales et traditionnelles des communes de Fatao et Dialafara de concert avec les migrants interviennent dans plusieurs secteurs au niveau des villages et quartiers.

C'est sur ces secteurs d'intervention que notre analyse porte dans le chapitre suivant.

3.6. Les secteurs d'intervention des migrants des Communes de Dialafara et Fatao

Pour l'amélioration des conditions de vie des populations, les migrants malinké et soninké s'impliquent dans de nombreux secteurs. C'est sur ces secteurs que porte l'analyse dans cette section.

3.6.1. Secteurs prioritaires auxquels les fonds envoyés par les migrants des deux communes sont destinés selon les chefs de famille.

L'argent envoyé par les migrants est destiné à des priorités selon les chefs de famille. Ce sont ces priorités qui sont analysées dans cette partie.

Tableau 14 : Destination par priorité des sommes envoyées par les migrants selon les chefs de village.

Destination par priorité des sommes envoyées	Commune de Fatao		Commune de Dialafara		Total	%
	Eff	%	Eff	%		
Priorité1 pour les deux Communes: Consommation familiale³⁴	52	43	38	32	90	37,5
Priorité2 pour la Commune de Fatao mais N°3 pour la Commune de Dialafara : Construction de classes et équipement	45	37,5	33	27	78	32,5
Priorité3 pour la Commune de Fatao mais N°4 pour la Commune de Dialafara: Construction de centres de santé et équipement	20	17	12	10	32	13
Priorité 4 pour la Commune de Fatao mais N°2 pour la Commune de Dialafara : Construction de mosquées et équipement	3	2,5	37	31	40	17
Total	120	100	120	100	240	100

Source : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo auprès des chefs de famille, 2010.

Selon le tableau 14, pour 43% des chefs de famille de la Commune de Fatao et 32% de ceux de la Commune de Dialafara, les sommes envoyées par les migrants sont destinées prioritairement à la consommation familiale.

Par contre, si dans la Commune de Fatao la construction de salles de classe et leur équipement constituent la 2^{ème} priorité d'investissement des envois des migrants, dans la Commune de Dialafara, la construction de mosquées et leur équipement occupent le 2^{ème} rang de l'investissement des migrants de la Commune.

Ainsi, 37,5% des chefs de famille de la Commune de Fatao et 27% de ceux de la Commune de Dialafara attestent que les fonds transférés vont dans la construction des salles de classe et équipement.

³⁴ La consommation familiale concerne toutes les dépenses liées à l'alimentation, l'habillement, les événements sociaux, Ramadan, les fêtes religieuses et la réception des délégations officielles.

Au niveau de la Commune de Dialafara, 31% des chefs de famille et seulement 3% des chefs de famille dans la Commune de Fatao déclarent que les sommes envoyées par les migrants sont destinées à la construction des mosquées et équipement.

Il faut entendre par construction ici les logements, les hôtels, les CSCOMs, les mosquées, les miradors et les vestibules. La commune urbaine de Fatao étant une commune en construction, alors, la stratégie des migrants consistent à consacrer une part importante des sommes transférées dans ce secteur, un préalable à la décentralisation.

Les entretiens qualitatifs ont aussi argumenté la destination par priorité des sommes envoyées par les migrants.

Le représentant du conseil de cercle de Fatao a donné une explication au taux élevé dans le domaine de la construction : « *L'érection de Fatao en commune explique le taux du secteur de la construction. Quand il a été proposé aux habitants de Fatao de s'ajouter à Lambidou pour former une commune, les réactions ont été immédiates. L'ensemble des clans de Fatao et de Mountan Soninké y compris les différents hameaux ont fait savoir qu'ils ont comme Lambidou des ressortissants prêts à s'impliquer dans la mise en place des infrastructures pour la création d'une commune autonome. Il n'est donc pas question de s'ajouter à Lambidou avec qui on ne s'entend pas. Alors, en quelques mois déjà, avant la première mandature des collectivités décentralisées, les migrants à travers les autorités villages, se sont impliqués dans la réalisation de l'hôtel de ville de Fatao, des salles de classe, l'infirmerie villageoise et la maternité de Fatao, la coopérative de céréales ont vu le jour. D'autres secteurs ont été réalisés après le démarrage de la décentralisation* ».

Le Maire de la Commune Dialafara, quant à lui, donne les raisons du faible taux du domaine de la construction : « *Dans l'ex- arrondissement de Dialafara il n'y a eu aucune réaction contre l'érection de l'arrondissement en une seule commune contrairement à certaines communes du cercle. Les habitants des trois ex-cantons ont convenu sans aucune arrière pensée de procéder à la transformation de l'ex-*

arrondissement en commune rurale. Certaines infrastructures, préalables nécessaires à l'érection d'une commune, sont déjà présentes depuis la première république ».

L'approche qualitative a également révélé que l'essentiel des montants envoyés par les migrants, au lieu de mettre en place des secteurs porteurs générateurs d'emplois (une priorité pour le développement des communes), est destiné à la consommation familiale ou à des projets individuels. Chaque village tient à ce que qu'on réalise chez lui d'abord.

Les propos du Maire de Dialafara corroborent cette assertion : *« Les migrants de la commune de Dialafara sont plutôt attelés à s'employer dans les actions d'intérêt individuel ou familial que collectif 41% d'argent transféré à Dialafara, 39 % à Diourdaloma contre 36% au niveau de toute la commune). Ils ne contribuent qu'à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles. Bien que Dialafara soit la commune d'émigration par excellence dans l'ensemble du cercle de Kéniéba, la migration a très peu d'impact positif sur le développement socio économique de la commune. De la création de la commune à nos jours, les émigrés représentés par l'association Tambaoura, n'ont contribué qu'à hauteur de 1 000 000 FCFA pour l'équipement des locaux de la mairie. Pourtant, l'association disposerait de plus de 100 000 000 FCFA dans les banques françaises. Cette somme pouvait aider à la réalisation d'une pharmacie où des banques de céréales. Mais jamais, ils n'y ont pensé».*

B.S., moniteur à la retraite à Dialafara délacre ceci : *« En milieu Soninké, les migrants s'investissent pour l'intérêt de toute la communauté. Chez nous ici, en revanche, une famille de non migrant peut mourir de famine sans recevoir d'aide d'un migrant. Il ne songe qu'à sa propre famille ».*

Les enquêtés de l'approche qualitative ont donné une explication au taux élevé dans le domaine de la construction. La création d'une commune exige un certain nombre de préalables. Ces préalables, la population de Fatao, à travers les émigrés, est en mesure

de les réaliser : « *En effet, quand il a été proposé aux habitants de Fatao de s'ajouter à ceux de Lambidou pour former une commune, les réactions ont été immédiates. L'ensemble des clans de Fatao et de Mountan Soninké y compris les différents hameaux ont fait savoir qu'ils ont comme Lambidou des ressortissants prêts à s'impliquer dans la mise en place des infrastructures pour la création d'une commune autonome. Il n'est donc pas question de s'ajouter à Lambidou avec qui on ne s'entend pas. Alors, en quelques mois avant la première mandature des collectivités décentralisées, l'hôtel de ville de Fatao et les infrastructures socio sanitaires (infirmerie, maternité) ont vu le jour* » (Propos du représentant du conseil de cercle).

Le Maire de la Commune Dialafara quant à lui, déclare : « *Dans l'ex- arrondissement de Dialafara il n'y a eu aucune réaction contre l'érection de l'arrondissement en une seule commune. Les habitants des trois ex-cantons ont convenu sans aucune arrière pensée de procéder à la transformation de l'ex-arrondissement en commune rurale. Certaines infrastructures, préalables nécessaires à l'érection d'une commune, sont déjà présentes depuis la première république. Il n'y a eu aucune forme de concurrence contrairement à certaines communes du cercle* ».

3.6.2. L'impact de la rente migratoire des ressortissants des communes de Fatao et Dialafara sur la réalisation des services sociaux de base

Dans cette partie, nous avons analysé l'impact des fonds envoyés par les migrants de la Commune de Fatao et celle de Dialafara sur la réalisation des infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, des logements, des mosquées, des vestibules, des miradors et la sécurité alimentaire.

« *La communauté malienne a parfaitement su se structurer sur le modèle de l'organisation des villages. Alors, le chef de village au pays d'origine a son représentant parmi les émigrés et chaque association créée en France reprend la structure hiérarchique et l'ordre social du village* » (Questions de population, 2003).

Cette structuration sociale constitue un facteur déterminant notamment en pays soninké dans la réalisation de nombreux services de notamment

Qu'en est-il dans les communes de Fatao et de Dialafara ?

3.6.2.1. La Commune de Fatao

Dans cette partie, nous analyserons l'impact de la rente migratoire sur l'éducation, la santé, l'hydraulique, les logements, les mosquées, les vestibules et les miradors.

3.6.2.1.1. L'impact de la rente migratoire sur l'éducation

L'analyse porte ici sur l'apport financier des émigrés de Fatao dans la réalisation de l'ensemble des infrastructures éducatives des quartiers et villages d'étude de la commune.

Tableau 15 : Les infrastructures scolaires des quartiers et villages d'étude de la Commune de Fatao.

Quartier /village	Infrastructures scolaires	Nature des locaux	Partenaires et migrants	Date de construction	Classes	Coûts/FCFA
Fatao	1 ^{er} cycle public	Dur	Migrants	1998	6	50 000 000
	2 ^e cycle public	Dur	ANICT	2008	3	24 000 000
	Médersa	paillote	Migrants	2008	1	Non communiqués
Mountan Soninké	1 ^{er} cycle	Dur	Migrants	2003	3	24 000 000
	2 ^e cycle	Dur	Migrants	2009	3	11 611 856
	Médersa	Dur	Migrants	2009	2	Non communiqués
Diabira	1 ^{er} cycle public	Dur	Migrants	2001	3	24 000 000
Gourdy	1 ^{er} cycle public	Dur	Migrants	2002	3	24 000 000
Kaimpo	1 ^{er} cycle public	Dur	Migrants	2003	3	24 000 000
Total					29	181 611 856

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités communales par Dialla Diallo en 2012.

Le tableau 15 nous renseigne que le chef-lieu de commune de Fatao dispose d'un premier cycle et d'un second cycle fondamental de 9 salles de classe. Le premier cycle date de 1998 et le second cycle de 2008. Il existe également deux salles de classe de médersa privée en paillote dont le coût n'a pas été évalué. Le premier cycle de Fatao, à l'exception du second cycle de Fatao (réalisé entièrement par l'ANICT), a été financé par les migrants du quartier de Fatao. Les coûts de réalisation, s'élèveraient à 50 000 000 FCFA. Toutes les salles de classe du quartier de Fatao, excepté la salle de

médersa, un logement de fortune, sont en dur. Le second cycle quant à lui, est l'œuvre de l'ANICT. L'apport financier de ce partenaire est de 24 000 000 FCFA.

A Mountan- Soninké, les 1^{er} et 2^{ème} cycles, qui existent depuis 2003 et 2009, ont été entièrement construits grâce à l'apport des migrants du quartier. Les frais de réalisation du 1^{er} cycle sont estimés à 24 000 000 FCFA. Les coûts de réalisation du second cycle fondamental, par contre, s'élèvent à 11 611 856 FCFA. Au total, l'apport des migrants de Mountan-Soninké dans la réalisation des infrastructures éducatives représente 35 611 856 FCFA. Bien que le second cycle fondamental relève des compétences transférées au conseil de cercle, celui de Mountan -Soninké a été entièrement réalisé par les migrants du quartier. Les locaux du premier cycle et second cycle sont tous en dur.

Au niveau du quartier de Diabira, il y a 3 classes, construites également en dur. Les frais de réalisation, financés également par les migrants de ce quartier, sont estimés à 24 000 000 FCFA.

Les villages de Gourdy et Kaïmpo, qui relevaient du quartier de Fatao jusqu'en juillet 2011, disposent aussi de leurs infrastructures scolaires. Le premier cycle fondamental de Gourdy a été construit en 2001 et celui de Kaïmpo en 2003. Les frais de réalisation des infrastructures éducatives de ces deux villages, financés aussi par les migrants, sont estimés à 48 000 000 soit 24 000 000 FCFA pour chaque école.

Dans l'ensemble de la commune de Fatao, les fonds consacrés aux infrastructures scolaires s'élèvent à 181 611 856 FCFA. Dans le seul chef-lieu de commune de Fatao, l'argent investi dans ce secteur grâce à l'argent transféré par les migrants est 50 000 000 FCFA. Cette somme est supérieure aux montants d'argent utilisés dans le même secteur à Mountan-Soninké (35 611 856 FCFA) et dans le quartier et villages de Diabira, Gourdy et Kaïmpo (24 000 000 FCFA pour chaque école).

L'apport de l'ANICT, le plus grand partenaire de la commune, dans la réalisation des dites infrastructures éducatives, est estimé seulement à 24 000 000 FCFA contre 157 611 856 FCFA pour les migrants soit un écart de 133 611 856 FCFA.

Nous affirmons avec le Maire de la commune que la mise en place des infrastructures éducatives dans la Commune de Fatao a été rendue possible grâce à la migration. Déjà en 1998, soit deux ans après l'adoption de la loi no 96/AN-RM du 4 novembre 1996 relative à la mise en place des communes au Mali, les émigrés de Fatao ont financé la construction de 6 salles de classe.

Il fallait donc le démarrage de la décentralisation au Mali pour que l'implication des migrants dans la réalisation des infrastructures scolaires dans la Commune de Fatao soit une réalité.

Le seul engagement financier des migrants et le démarrage de la décentralisation n'ont pas suffi pourtant pour mettre en place les infrastructures éducatives existantes dans les villages et quartiers de la Commune de Fatao. En effet, l'esprit de concertation et de coopération entre les émigrés et la communauté d'origine a été aussi un déterminant :

« Oui, quand les villageois veulent réaliser un ouvrage ici, ils se concertent d'abord. Dès lors qu'ils conviennent de le faire, les autorités villageoises écrivent ou téléphonent au représentant³⁵ des émigrés en France. Ce dernier informe également ses compatriotes lors d'une assemblée. C'est au cours de cette assemblée qu'est examinée la proposition de décision prise par les chefs traditionnels au village. Généralement tout ce que les participants à l'assemblée décident est entériné par les migrants. Alors, on procède à la collecte des montants nécessaires à ladite réalisation. Entre les émigrés et nous il n'y a jamais eu de contradiction. Tout ce qui se décide ici, est discuté d'abord. Ceci est aussi valable pour l'ensemble de la commune » (Extrait d'entretien réalisé avec les autorités traditionnelles de Diabira).

³⁵ Le représentant bis au pays d'accueil est un Diagouraga, le plu âgé. Il est le chef des migrants en France. Le représentant bis est le premier défenseur des intérêts du village où le chef de village est aussi un Diagouraga.

Les structures d'organisation et les modes de délibération qui sont concertés dès en amont de la délibération villageoise sont déterminants dans l'ensemble des quartiers et villages de Fatao.

Hormis l'engagement des migrants, la décentralisation et l'esprit de concertation, l'émulation, qui a toujours caractérisé le Soninké, a été aussi le ferment de la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures y compris les infrastructures scolaires au niveau de la Commune de Fatao : « *Il serait impossible d'avoir des établissements scolaires à Fatao et dans les autres localités de la commune sans l'engagement des migrants. Cet engagement qui n'a jamais fait défaut s'est d'ailleurs traduit en saine émulation, ferment de la réalisation de la plupart des infrastructures dans la commune. Les migrants sont intervenus là où l'Etat malien a brillé par son absence* » (Discours du Maire de Fatao).

Grâce à la rente migratoire et au slogan « *un village, une école et /ou un CED* » pour un village » (notamment la décentralisation) des autorités de la 3^{ème} République, la quasi-totalité des communes du Mali dispose de nos jours de nombreuses infrastructures scolaires. Pourtant, cette situation n'a pas été sans contraintes. Il s'agit entre autres du décrochage scolaire, de la mauvaise fréquentation, etc.

Qu'en est-il au niveau des écoles de la Commune de Fatao ?

Pour répondre à la question, nous nous sommes attelé à la répartition des élèves dans les différents cycles dans les quartiers et villages de la Commune de Fatao pour l'année 2011-2012 bien que une analyse de la répartition des enfants sur un certain nombre d'années (deux ou trois ans) nous permettrait de nous renseigner davantage sur l'évolution des effectifs scolaires.

3.6.2.1.2. La répartition des élèves des écoles du chef-lieu de commune de Fatao

3.6.2.1.2.1. Le premier cycle fondamental du quartier de Fatao

Tableau 16 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Fatao (Année scolaire 2011-2012).

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons	%	Filles	%	Total	%
1 ^{ème}	54	16	21	6	75	23
2 ^{ème}	57	17	13	4	70	22
3 ^{ème}	48	15	20	6	68	21
4 ^{ème}	32	10	2	1	34	10
5 ^{ème}	47	14	3	2	50	15
6 ^{ème}	21	6	10	3	31	9
Total	259	78	69	22	328	100

Source : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo auprès du directeur coordinateur des écoles du premier cycle de la commune urbaine de Fatao en juin 2012.

Le tableau révèle que dans le quartier de Fatao, ils sont 54 élèves garçons en première année fondamentale contre 21 filles soit plus de deux fois le nombre des filles. Le même constat est valable en 2^{ème} année où les filles sont au nombre de 13 tandis que l'effectif des garçons s'élève à 57.

En classe de 3^{ème}, les garçons sont environ 3 fois plus nombreux que les filles. Ils sont 48 garçons et les filles sont au nombre de 20 soit moins de la moitié de l'effectif des garçons.

En 4^{ème} année fondamentale, les garçons sont environ 16 fois plus nombreux que les filles qui ne sont que 2 dans cette classe.

L'écart est encore très élevé entre le nombre de filles et de garçons dans la classe de 5^{ème} année où les filles ne sont que 3 et les garçons sont 47.

Enfin, en 6^{ème} année fondamentale, les garçons qui étaient au nombre de 54 en 1^{ère} année fondamentale, ne sont plus que 21 élèves tandis que les filles représentent

environ la moitié. Celles-ci étaient au nombre de 20 en classe de première année fondamentale.

Pour des raisons de mariage, de nombreuses filles abandonnent l'école à cause de la pression de leurs parents. Les garçons, quant à eux, optent pour la migration.

Dans l'ensemble, ils sont 75 élèves en première année fondamentale de Fatao tandis qu'en 2^{ème} année, l'effectif des élèves est 70.

Au niveau de la 3^{ème} année, ils sont 68 élèves tandis qu'en 4^{ème} année, les élèves sont au nombre de 34. En 5^{ème} année fondamentale, l'effectif augmente. Ici, ils sont 50 élèves tandis qu'en 6^{ème} année, ils ne sont que 31 élèves.

Dans l'ensemble, au niveau du premier cycle, ils sont 328 élèves au premier cycle de Fatao dont 78% de garçons et 22% de filles. La stratégie du Soninké ne vise pas à réduire l'écart qui existe entre la formation du garçon et celle de la fille. Elle consiste plutôt à faire en sorte que la Commune de Fatao puisse se pérenniser : « *L'existence d'une infrastructure éducative en constitue un préalable. Il faut également que les écoles soient dotées de ressources humaines* » (extrait du discours de M.C de Fatao (ancien représentant du conseil de cercle)).

L'effectif des élèves en 1^{ère} année (54 garçons contre 21 filles) en est une illustration. Toutefois, ce nombre diminue (à quelques exceptions) au fur et à mesure que le niveau des élèves augmente. Ainsi, en 1^e, 2^e, 3^e et 4^e années, ils sont respectivement 23%, 22%), 21% et 15% (5^e année) tandis qu'en 6^{ème} année, il n'y a que 9%.

Comment la situation se présente-t-elle au niveau du second cycle fondamental ?

3.6.2.1.2.2. La répartition des élèves du second cycle fondamental de Fatao

Tableau 17 : Répartition des élèves du second cycle fondamental de Fatao (Année scolaire 2011- 2012).

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons	%	Filles	%	Total	%
7 ^e	33	35	0	0	33	35
8 ^e	25	26,5	5	5	30	32
9 ^e	26	27,5	6	6	32	33
Total	84	89	11	11	95	100

Sources : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo auprès du directeur coordinateur des écoles du premier cycle de la commune urbaine de Fatao en juin 2012.

Le tableau 17 révèle qu'en 7^{ème} année, 35 % des élèves sont des garçons et 0% de filles. Pourtant, d'après le directeur coordinateur des écoles, il y a eu des filles qui ont été admises en 7^{ème} année mais elles ont abandonné sous la pression des parents.

Le cas de F.Gary qui fréquentait la 8^{ème} année fondamentale en 2009 en est éloquent. En effet, en 2009, F. Gary, qui est aujourd'hui la 3^{ème} épouse d'un migrant, était élève en 8^{ème} année fondamentale. A cette époque, F. Gary manifestait son désir de poursuivre ses études jusqu'au niveau supérieur. Elle s'exprimait en ces termes : « *Je ne veux pas abandonner mes études pour un mariage quelconque ou aller en France. Je veux poursuivre mes études jusqu'au niveau supérieur et j'invite en conséquence mes sœurs et mes frères à en faire autant. C'est ainsi qu'on peut développer notre commune* ».

F. G. est non seulement une fille du clan Gary mais aussi elle vit dans une société où l'éducation est reléguée au second plan par rapport à la migration. D'autre part, de la création de l'école de Fatao à nos jours, aucune fille n'a poursuivi ses études jusqu'au niveau supérieur. En 8^{ème} année fondamentale, 26,5% sont des garçons et les 5% des filles. Ici, le taux de fréquentation scolaire chez les filles reste faible et en 9^{ème} année, on rencontre 6% de filles et 27,5% de garçons.

Dans l'ensemble, ils sont 89% de garçons et seulement 11% de filles à fréquenter l'école primaire dans le chef-lieu de commune de Fatao. Les filles demeurent encore très peu à fréquenter le second cycle fondamental

3.6.2.1.2.3. La répartition des élèves du quartier Mountan Soninké

3.6.2.1.2.3.1. Le premier cycle de Mountan Soninké

Tableau 18 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Mountan Soninké (année scolaire 2011-2012).

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles			
	Eff.	%	Eff.	%	Total	%
1 ^{ème}	36	20	13	7	49	28
2 ^{ème}	18	10	8	5	26	15
3 ^{ème}	18	10	13	7	31	17
4 ^{ème}	23	13	9	6	32	18
5 ^{ème}	14	8	6	3	20	11
6 ^{ème}	16	9	3	2	19	11
Total	125	70	52	30	177	100

Source : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo auprès du directeur coordinateur des écoles du premier cycle de la commune urbaine de Fatao en juin 2012

A Mountan-Soninké, en 1^{ère} année fondamentale, ils sont 36 garçons en 1^{ère} année contre 13 filles.

En 2^{ème} année, le nombre de d'élèves diminue car ils ne sont que 18 garçons et 8 filles.

En 3^e année ils sont également 18 garçons contre 13 filles.

En 4^{ème} année, ils sont 25 garçons et 9 filles.

Dans la classe de 5^{ème}, en revanche, l'effectif diminue sensiblement tant chez les garçons que chez les filles. Ainsi, les filles sont au nombre de 6 tandis que les garçons sont 14.

A Mountan-Soninké également, les filles sont très peu représentées en 6^{ème} année où elles sont seulement 3 filles (2%) et 16 garçons soit 11%.

Au niveau du premier cycle fondamental de Mountan- Soninké, ils sont 49 élèves en première année fondamentale contre 26 en 2^{ème} année.

En 3^{ème} année, le nombre d'élèves est de 31 tandis qu'en 4^{ème} année, ils sont 32 élèves.

En 5^{ème} année, l'effectif des élèves est de 20 filles et 14 garçons. Dans la classe de 6^{ème} année, ils ne sont que 19 élèves.

Dans l'ensemble, ils sont 125 garçons et 55 filles au premier cycle de Mountan-Soninké.

Après l'analyse de la répartition des élèves au niveau du premier cycle, intéressons nous au cas du second cycle de Mountan Soninké.

3.6.2.1.2.3.2. Le second cycle fondamental de Mountan- Soninké

Tableau 19 : Le second cycle de Mountan Soninké.

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	%
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	
7 ^{ème}	14	41	3	9	17	50
8 ^{ème}	3	9	0	0	3	9
9 ^{ème}	14	41	0	0	14	41
Total	31	91	3	9	34	100

Sources : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo auprès du directeur coordinateur des écoles du premier cycle de la commune urbaine de Fatao en juin 2012.

Au second cycle de Mountan-Soninké, ils sont 14 garçons en 7^{ème} année et 3 filles en 8^{ème} année, 14 garçons. En 9^{ème} année, en revanche, on ne rencontre aucune fille comme c'est le cas en classe de 8^{ème}.

Dans l'ensemble, elles sont seulement 3 filles (9%) à fréquenter le second cycle de Mountan-Soninké tandis que les 34 garçons sont au nombre de 31 soit 91 %.

3.6.2.1.4. Le premier cycle fondamental de Diabira

Tableau 20 : Répartition des élèves du 1^{er} cycle de Diabira (année scolaire 2011-2012).

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1 ^{er}	42	32	8	6	50	39
3 ^{ème}	34	26	10	8	44	34
5 ^{ème}	24	19	11	9	35	27
Total	100	77	29	23	129	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès du Directeur coordinateur des écoles de Fatao juin 2012.

Le tableau révèle qu'en première année, ils sont 42 garçons et seulement 8 filles.

En 3^{ème} année fondamentale, le nombre de filles augmente légèrement car elles sont 10 filles tandis que les garçons sont au nombre de 34.

Enfin, en 5^{ème} année, ils sont 24 les garçons et 11 filles soit environ la moitié de l'effectif des garçons.

A Diabira, ils sont 50 élèves en première année, 44 en 3^{ème} année et 35 en 5^{ème} année. Dans l'ensemble, ils sont 129 élèves au premier cycle de Diabira dont seulement 29 (23%) filles. Pourtant, l'école du quartier est créée depuis plus de 10 ans.

Si la rente migratoire a jusqu'ici a permis à la population des zones d'émigration de rapprocher les populations de leurs infrastructures éducatives, elle n'a pas encore mis en place un mécanisme qui permet de rehausser le niveau de fréquentation scolaire. Pour une population scolarisable d'environ 16%, le recrutement reste encore biennal. C'est le lieu de réaffirmer que l'école ne constitue pas une priorité par rapport à la migration.

3.6.2.1.5. L'école primaire du village de Gourdy

Tableau 21 : Répartition des élèves du 1^{er} cycle de Gourdy (Année scolaire 2011-2012).

Années d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
2 ^{ème}	8	12	4	6	12	18
4 ^{ème}	18	26	3	4	21	30
5 ^{ème}	3	4	6	9	9	13
6 ^{ème}	18	26	9	13	27	39
Total	47	68	22	32	69	100

Sources : Données d'enquête effectuée auprès du directeur coordinateur des écoles du premier cycle de la commune urbaine de Fatao en juin 2012.

Le tableau 21 montre qu'en 2^e année, il y a 8 élèves dont 4 filles.

En 4^e année, ils sont 18 garçons et seulement 3 filles soit 4%. En 5^{ème} année, en revanche, le nombre de garçons est inférieur à celui des filles.

Dans la classe de 6^{ème} année fondamentale, c'est plutôt les garçons qui sont 2 fois plus nombreux que les filles. Ils sont 18 garçons contre 9 filles.

Au total, ils sont 12 élèves en 2^{ème} année, 21 en 4^{ème} année, 9 en 5^{ème} et 27 en 6^{ème} année fondamentale. L'école de Gourdy ne dispose pas de 3^e année.

Dans l'ensemble, ils sont 69 élèves au premier cycle de Gourdy dont 22 filles (32%). Pourtant, celles-ci fréquentent rarement le second fondamental. A partir de la 6^e année, de nombreuses filles, sous la pression des parents, abandonnent l'école pour le mariage.

3.6.2.1.6. Photo 5 : L'école primaire de Kaïmpo



Ecole Fondamentale de Kaïmpo 1^{er} cycle.

Devenu seulement un village en 2011, Kaïmpo dispose d'un premier cycle flambant neuf, une direction et des latrines.

Tableau 22 : Répartition des élèves du 1er cycle de Kaïmpo (Année scolaire 2011-2012).

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
2 ^{ème}	17	19	6	7	23	25
4 ^{ème}	32	35	13	14	45	50
6 ^{ème}	19	21	4	4	23	25
Total	68	75	23	25	91	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès du directeur coordinateur des écoles du premier cycle de la Commune de Fatao par Dialla Diallo juin-2012.

A Kaïmpo également, il existe 3 classes pour 3 cours. En 2^{ème} année, ils sont 17 garçons contre 6 filles. Dans la classe de 4^{ème}, les filles sont au nombre de 13 tandis que les garçons sont 32. En 6^{ème} enfin, les effectifs diminuent. Ils sont 19 garçons dans cette classe contre 4 filles. Au total, à l'école de Kaïmpo, ils sont 23 élèves en 2^{ème} et en 6^{ème} contre 45 en 4^{ème} année soit environ l'équivalent de l'effectif des 2^{ème} et 6^{ème} années.

L'école de Kaïmpo comprend 91 élèves parmi lesquels il y a 68 garçons et 23 filles. Certes, l'avenement de la décentralisation a rapproché les populations de la Commune de Fatao des infrastructures scolaires. Mais il n'existe pas les ressources humaines nécessaires pour leur fonctionnement.

Comment peut-on comprendre que dans une école où le recrutement a lieu tous les deux ans, les effectifs d'élèves restent encore faibles et cela depuis plus d'une décennie.

Dans l'ensemble de la commune, ils sont 794 élèves dont 599 garçons soit 75 % et 195 filles (25 %) au premier cycle. En classe de 6^e année fondamentale, ils sont 100 élèves dont 26 filles.

Au second cycle fondamental, on rencontre 40 garçons et seulement 6 filles.

La question qu'il est légitime de se poser est donc la suivante :

A quoi sert d'investir des dizaines de millions de FCFA dans des infrastructures scolaires, si la population n'est pas encore prête à les pourvoir en ressources humaines ?

En réalité dans la commune soninké de Fatao, les infrastructures scolaires mises en place par les migrants ne visent pas à former les enfants en vue d'obtenir de grands diplômes ou pour travailler au niveau de la fonction publique du Mali. Les écoles ont été créées, d'une part, dans la mesure où leur existence constitue un préalable pour l'érection de Fatao en commune. D'autre part, les écoles sont nées pour que les éventuels candidats à l'émigration apprennent le "BABA" afin de ne pas vivre l'expérience des aînés qui aujourd'hui, s'ils exercent au pays d'accueil des emplois peu rémunérateurs et moins onéreux, c'est parce qu'ils sont sans niveau d'instruction. Aller à l'école également pourrait faciliter le départ en France ou ailleurs: *« L'école en milieu soninké vise à faciliter le départ pour la France. Les Marka savent que désormais pour identifier les papiers, chercher du travail ou obtenir de l'emploi, il faut savoir lire et écrire. En France, pour passer une interview, il faut savoir*

s'exprimer dans la langue du pays d'accueil, le français. Enfin, si les aînés occupent des postes qui leur rapportent peu d'argent au pays d'accueil, c'est parce qu'ils ne sont pas instruits. Voilà une des stratégies qui a conduit les Soninké de Fatao à mettre en place des infrastructures éducatives dans la commune » (Propos de S.F., du quartier de Fatao).

M.C, représentant du conseil de cercle de Fatao, déclare que si le Soninké construit des classes, c'est pour savoir un peu lire et écrire. Ainsi, il pourra aller en France et gagner l'argent. Selon lui, l'école n'est pas la voie la plus courte et sûre d'avoir de l'argent : *« L'école est un placement à long terme. Le Soninké, n'est pas pour ce principe. Il veut en un laps de temps gagner de l'argent et construire des maisons en dur. C'est en allant en France qu'on peut le faire mais pas l'école. Cette institution nous aide à savoir un peu lire et écrire ».*

Si la mise en place des écoles de Fatao vise à lire et à écrire en français en vue d'aller en France, le système d'éducation en vigueur actuellement au Mali permet-il à un enfant de la 6^{ème} d'exprimer correctement deux bonnes phrases dans la langue de Molière ?

Dans les écoles de Fatao, les Soninké sont très peu nombreux à apprendre jusqu'au niveau de la 9^{ème} année de l'école primaire voire en 6^{ème} année fondamentale. Les déclarations ci-dessous corroborent l'assertion: *« L'école de Diabira fonctionne très mal aujourd'hui. La fréquentation laisse à désirer. Déjà à partir de 13ans, les cas d'abandon sont nombreux. Les filles abandonnent l'école pour se soumettre aux propositions de mariage de leurs parents, les principaux responsables de l'abandon scolaire de leurs enfants »* (Déclaration du directeur d'école de Diabira).

«Tu abandonnes l'école pour qu'on puisse s'installer au village et organiser ton départ en migration. Tous tes camarades sont déjà partis soit en Mauritanie soit au Maroc. Qu'est-ce que tu fous dans cette misère ? A quoi l'école va te servir que tu fréquentes déjà depuis 8 ans³⁶ » (Extrait du discours d'une mère de famille reprise ici par I.D.).

³⁶ Le garçon était en 8^e année fondamentale au moment où il a été contraint à l'abandon.

Après la consommation familiale et les infrastructures scolaires, c'est la santé qui constitue la 3^{ème} priorité selon les chefs de famille de la commune de Fatao.

3.6.2.1.2. L'impact de la rente migratoire sur la santé

L'accès aux soins de santé est l'une des conditions indispensables pour améliorer les conditions de vie des populations. Dans ce domaine également, la contribution des migrants n'a pas fait défaut.

Tableau 23 : Infrastructures sanitaires de la Commune de Fatao.

Quartier/ village	Infrastructures sanitaires	Nature des locaux	Partenaires et migrants	Date de construction	Coûts/ FCFA
Fatao	CSCOM	Dur	ANICT	2008	22 399 329
	Ambulance	-	Migrants	2008	5 598 082
Mountan Soninké	Infirmierie	Dur	Migrants	2001	10 000 000
Diabira	Infirmierie	Dur	Migrants	2010	3 509 589
			ANICT	2010	5 000 000
Gourdy	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Kaïmpo	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total		-	-	-	46 507 000 FCFA

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités communales en 2012.

Au regard du tableau 23, les migrants du quartier de Fatao ont investi en 2008 dans la réalisation du CSCOM 5 598 082 FCFA contre 22 399 329 FCFA pour l'ANICT. Le centre de santé est composé du bureau du médecin, de la salle de garde, de deux salles de soins et de repos, d'une maternité et d'un dépôt de médicaments.

Les efforts des migrants ne se sont pas limités seulement à la mise en place du centre de santé. Ils ont également doté le centre d'une ambulance qui fait la fierté de l'ensemble de la population de la commune. Aujourd'hui, pour des cas de maladies graves dépassant les compétences du médecin du CSCOM, l'évacuation vers les centres de santé de référence (CESRF) de Diéma ou Kayes s'effectue sans obstacle majeur.

La gestion du centre de santé appartient au bureau de l'association de santé communautaire (ASACO) dont les membres sont élus par les quartiers et villages qui le composent.

Le CSCOM évolue avec des responsables ou partenaires qui sont le bureau de l'ASACO, l'Etat malien et la Mairie. Les rôles de ces responsables sont similaires aux rôles des responsables des CSCOM de certaines communes de la région de Kayes sur lesquelles les études de L.Gauvrit et G. Le Bahers (2004) ont déjà porté.

Pour que le CSCOM puisse rendre davantage de services aux usagers, il faudrait que ces derniers se l'approprient. C'est ce que révèlent les propos du premier responsable du centre : « *Le CSCOM ne fonctionne que grâce à l'adhésion totale de la population. Il ne suffit pas de mettre en place une structure sanitaire à plusieurs millions de FCFA mais il faut que les habitants sachent que le centre ne peut fonctionner sans leur adhésion totale* ».

Mountan-Soninké dispose aussi d'une infirmerie, construite en 2001 grâce à l'argent transféré par les migrants. Les frais de réalisation de la structure sanitaire sont estimés à 10 000 000 FCFA.

Dans le quartier de Diabira, ce sont les migrants et l'ANICT qui ont également mis en place l'infirmerie en 2010. Ici, l'apport financier des migrants est 3 509 589 FCFA tandis que l'ANICT a contribué à hauteur de 5 000 000 FCFA.

A Gourdy et à Kaïmpo, il n'y a pas pas d'infrastructure sanitaire. Ces deux villages relèvent de l'aire de santé du quartier de Fatao.

Dans l'ensemble, la contribution des migrants de la Commune de Fatao dans la réalisation des structures de santé, une compétence transférée à l'Etat, est estimée à 19 107 671 FCFA. L'Agence Nationale des Collectivités Territoriales, quant à elle, a financé la somme de 27 399 329 FCFA soit un écart de 8 291 658 FCFA.

Tableau 24 : Présentation des partenaires de l'ASACO de la Commune et leurs rôles.

Partenaires/Responsables du CSCOM	Les rôles
L'ASACO	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer la promotion de la santé dans l'aire correspondante ; -Assurer les soins de qualité à des coûts supportables par les populations ; -Participer aux travaux de mise en place du CSCOM ; - Assurer la rémunération du personnel de santé ;
L'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux travaux de mise en place du CSCOM - Equiper le centre en matériels ; - Mettre en place un stock initial de médicaments ; - Offrir les médicaments pour les maladies prioritaires ; - Assurer la formation du personnel ; - Superviser régulièrement le centre
La commune	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des subventions à la construction et à l'équipement ; - Assurer un fonds de roulement pour les médicaments essentiels ; - Contribuer au paiement du salaire de certains personnels ; - Suivre et contrôler la gestion de l'ASACO ; - Assurer la maîtrise d'ouvrage

Source : L. Gauvrit et G. Le Bahers (2004)

D'après les autorités communales et le personnel du CSCOM de Fatao, les rôles des partenaires de l'ASACO, y compris les migrants, sont identiques à ceux présentés par L. Gauvrit et G. Le Bahers (2004).

L'existence d'une infirmerie et maternité à Mountan -Soninké et à Diabira a considérablement réduit la distance séparant ces localités du CSCOM de Fatao. Ce n'est pas seulement dans la réalisation des infrastructures de base que les migrants s'impliquent financièrement. En effet, dans toutes les communes du cercle de Diéma, Fatao est, selon son régisseur des recettes fiscales, la seule commune qui s'acquitte régulièrement de ces taxes et impôts. Elle paye sans accuser de retard le salaire des contractuels : « *Fatao est la seule commune, en ce mois de juin 2012, qui paye les salaires de ses contractuels sans solliciter les fonds de l'Etat. Elle est aussi la seule commune dans le cercle qui s'acquitte, sans accuser de retard, de ses taxes et impôts grâce à l'engagement de ses émigrés qui n'a jamais fait défaut* ».

Outre les infrastructures éducatives et sanitaires, les émigrés de la Commune de Fatao investissent aussi dans le logement, mosquées, vestibules et miradors.

3.6.2.1.3. L'impact de la rente migratoire sur les conditions de logement, les mosquées, les vestibules et les miradors

L'intervention des migrants n'a jamais fait défaut dans ce secteur. Elle est particulièrement visible dans la réalisation des maisons d'habitation, de l'hôtel de ville (les locaux de la mairie et équipements), des mosquées, des miradors et des vestibules.

3.6.2.1.3.1. Les logements, mosquées, vestibules et miradors du quartier de Fatao

Dans le quartier de Fatao, la quasi-totalité des maisons en pailote ont disparu aujourd'hui au profit des constructions en dur et semi dur.

Tableau 25 : logements, mosquées, vestibules et miradors du quartier de Fatao de la Commune de Fatao.

Quartier et villages	Types de construction	Nature des locaux	Partenaires et migrants	Date de construction	Coûts/ FCFA
Quartier Fatao	Logements individuels	Dur, semi dur et en banco	Migrants	Non communiquée	Non communiqués
	-Logement des enseignants	Dur	Migrants	2008	3 000 000
	-Hôtel de ville	Dur	Migrants	1998	111 000 000
	3 Mosquées	Dur	Migrants	1985	100 000 000
			Migrants	1989	50 000 000
			Migrants	2011	40 000 000
	Centre d'accueil	Dur	ANICT	2011	19 200 000
			Migrants		4 800 000
	58 Vestibules	Banco avec toit en tôles	Non communiqués	Non communiquée	8 700 000
10 Miradors	Banco avec toit en tôles	Migrants	Non communiquée	3 000 000	
Total					339 700 000

Sources : Données d'enquête effectuée auprès des autorités communales par Dialla Diallo-juin 2012.

Disposer d'un logement décent participe de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans la Commune de Fatao, de nombreuses maisons en pailote ont disparu aujourd'hui au profit des constructions en dur, semi dur et en banco avec toit en tôles. Cependant, cette étude ne nous a pas permis d'évaluer les montants investis dans la

réalisation des maisons individuelles. Les chiffres indiqués correspondent aux montants d'argent ayant servi à la réalisation des édifices publics : mairie, logements des enseignants, mosquées, vestibules, miradors et centre d'accueil.

Les migrants ne construisent pas seulement des logements à Fatao. Ils en réalisent aussi à Bamako destinés à la fois à la location et au logement.

Dans la mise en place des autres infrastructures immobilières, l'apport des migrants est très appréciable. Ainsi, dans le quartier de Fatao, les migrants ne se limitent pas seulement à construire des salles de classe et à les équiper. Ils réalisent également des logements d'astreinte pour le personnel enseignant. En 2008, au regard du tableau 25, la population a construit des logements pour les enseignants grâce à la contribution financière des migrants estimée à 3 000 000 FCFA.

Dans le quartier de Fatao, les migrants ont aussi réalisé en 1998 l'Hôtel de ville, nécessaire à la constitution de la commune urbaine de Fatao. Il aurait coûté 111 000 000 FCFA. A Fatao, les migrants ont investi aussi dans la construction des mosquées. La réalisation de ces édifices régilioux, même si elle ne constituait pas une exigence pour l'érection de Fatao en commune, joue, d'après les auteurs du document "Les Diasporas Ouest Africaines, 2006", outre la fonction religieuse, un rôle de prestige. La réalisation des mosquées est même souvent une carte d'entrée pour légitimer la réalisation d'autres projets. Alors, les migrants de la commune de Fatao n'ont pas lésiné sur les moyens dans la mise en place des mosquées. Dans le quartier, les migrants ont non seulement financé la mise en place de la mosquée de vendredi mais aussi de deux autres mosquées destinées à la prière des autres jours de la semaine. Les frais de réalisation de la mosquée du vendredi seraient estimés à 100 000 000 FCFA. Les deux autres mosquées, construites en 1989 et 2010, auraient coûté respectivement 50 000 000 FCFA et 40 000 000 FCFA.

Les migrants du quartier de Fatao investissent également dans la construction des miradors et des vestibules.

Par définition, le mirador est un endroit essentiellement consacré au repos quotidien des vieux Soninké et un lieu d'échange d'idées.

Il existe actuellement 10 miradors dans le seul quartier de Fatao dont les frais de réalisation, financés par les migrants, s'élèveraient à 3 000 000 FCFA. Certains miradors auraient été restaurés par les migrants à 1 000 000 FCFA voire 2 000 000 FCFA.

Le vestibule, quant à lui, est l'instance suprême où les autorités traditionnelles entérinent les décisions intéressant la vie de la famille, de la lignée ou du village.

Actuellement, le chef-lieu de commune dispose de 58 vestibules qui auraient été financés par les migrants à hauteur de 8 700 000 FCFA.

Dans le quartier de Fatao, les frais de réalisation des logements, mosquées, hôtel de ville, miradors et vestibules sont estimés à 339 700 000 FCFA. L'apport des migrants est de 320 500 000 FCFA contre 19 200 000 FCFA pour l'ANICT (un des plus grands partenaires financiers) soit un écart de 301 300 000 FCFA. Sans la rente migratoire, il serait encore difficile de faire de telles réalisations.

3.6.2.1.3.2. Les logements, mosquées, vestibules et miradors des autres quartiers et villages de la Commune de Fatao

Personne n'ignore de nos jours que les migrants transfèrent des sommes importantes pour la construction des logements individuels. La présence de nombreux logements en dur, semi dur et banco en tôles en est une illustration.

Tableau 26 : Logements, mosquées, vestibules et miradors des autres quartiers et villages de la Commune de Fatao.

Quartiers/Villages	Infrastructures immobilières	Nature des locaux	Partenaires	Date de construction	Coûts/ FCFA
Mountan-Soninké	-Logements individuels	Dur, Semi dur	Migrants	Non communiquée	Non communiqués
	-Logement-enseignants	Semi dur	Migrants	Non communiquée	Non communiqués
	1 Mosquée	Dur	Migrants	1999	45 000 000
	46 vestibules	Banco- toit en tôles	Migrants	Non communiquée	6. 900 000
	3 Miradors	Tôles	Migrants	Non communiquée	900 000
Diabira	Logement individuels	Dur	Migrants	Non communiquée	Non communiqués
	Logement des enseignants	Semi dur	Migrants	Non communiquée	Non communiqués
	-1 Mosquée	Dur	Migrants	2010	10 000 000
	35 Vestibules	Banco avec toit en tôles	Migrants	Non communiquée	5 250 000
	2 Miradors	Banco avec toit en tôles	indéterminé	Non communiquée	600 000
Gourdy	-Logements individuels	Dur, semi dur	Migrants	Non communiquée	Non communiqués
	1-Mosquée	Dur	Migrants	1998	10 000 000
	2-Miradors	Semi dur/Banco avec toit en tôles	indéterminé	Non communiquée	600 000
Kaimpo	-Logements individuels	Dur, semi dur	Migrants	Non communiquée	Non communiqués
	1 Mosquée	Dur	Migrants	-2005	8 000 000
	2 Miradors	Banco-toit en tôles	Migrants	Non communiquée	600 000
Total	-	-	-	-	87 850 000

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités communales par Dialla Diallo en juin 2012.

Mountan-Soninké, quant à lui, dispose d'une mosquée qui aurait été financée à hauteur de 45 000 000 FCFA, 46 vestibules réalisés à 6 900 000 FCFA et 3 miradors à 900 000 FCFA. Toutes ces réalisations sont l'œuvre des migrants.

Le quartier de Diabira a aussi sa mosquée, construite en 2010. Les frais de réalisation, financés par les migrants, sont estimés à 10 000 000 FCFA. Dans ce quartier, il existe également 35 vestibules construits par les mêmes migrants à hauteur de 5 250 000 FCFA et 2 miradors à 600 000 FCFA.

La mosquée de Gourdy, réalisée en 1998, aurait coûté 10 000 000 FCFA et ses 2 miradors 600 000 FCFA.

Enfin, le village de Kaïmpo n'est pas demeuré en reste. Sa mosquée aurait été réalisée en 2005 à 8 000 000 FCFA et ses deux miradors auraient coûté 600 000 FCFA.

Dans ces quartiers et villages de la commune, les frais de réalisation des infrastructures, l'œuvre des migrants, auraient été financés par les migrants à 87 850 000 FCFA. Au niveau de toute la Commune de Fatao, l'apport des migrants dans la mise en place de l'ensemble des infrastructures est estimé à 408 350 000 FCFA contre 19 200 000 FCFA pour l'ANICT soit un écart de 389 150 000 FCFA.

Nous affirmons avec le Maire de la commune que sans les migrants, il aurait été très difficile de réaliser les infrastructures immobilières existantes. : « *Sans les migrants de Fatao en France, la Commune urbaine de Fatao n'existerait pas. Aujourd'hui, elle n'a rien à envier aux autres communes du cercle en matière d'immobilier. La mise en place de la décentralisation a changé l'architecture du quartier* ».

La question que l'on peut donc se poser est la suivante :

Que deviendra la Commune de Fatao quand il sera mis un terme à la rente migratoire ? Il est vrai, d'importantes sommes d'argent ont été mobilisées pour la réalisation des infrastructures. Cependant, c'est au niveau du chef-lieu de commune d'où sont originaires les 54% des migrants de la commune que l'apport des migrants est très visible. Ainsi, dans ce quartier, les montants destinés à la réalisation des logements, Hôtel de ville, mosquées, vestibules et miradors sont estimés à 339 700 000 FCFA. Par contre les réalisations de Mountan-Soninké qui dispose, après Fatao, de 27% de migrants s'élèvent à 52 800 000 FCFA. La contribution financière des migrants de Diabira 9 % est 15 850 000 FCFA, celle des migrants de Gourdy, 5% est évaluée à 10 600 000 FCFA à Gourdy. Les migrants de Kaïmpo (5%) ont financé 8 600 000 FCFA pour la réalisation de logements individuels, mosquées et miradors.

Il n'y a pas de vie sans eau. L'apport des migrants dans le secteur hydraulique est également très important.

3.6.2.1.4. L'impact de la rente migratoire sur l'approvisionnement en eau potable

L'analyse porte ici sur l'apport des migrants dans la réalisation des infrastructures hydrauliques au niveau des zones d'étude dans la commune.

Tableau 27 : Infrastructures hydrauliques dans la Commune de Fatao.

Quartier/ village	Nature des Infrastructures hydrauliques	Partenaires, migrants et population	Eff	Date de réalisation	Coûts/ FCFA
Fatao	Château d'eau	AFD Migrants	1	2007	120 000 000 30 000 000
	Puits à grand diamètre	PGRN, GRDR, ADC et Migrants	1		-
			2		-
			1		-
			4		16 000 000
Forage	Etat, ACIM migrants	7	1987	- 600 000	
Barrage	KARED Migrants Population	1	Non communiquée	100 000 000 4 000 000 27 000 000	
Mountan- Soninké	Château d'eau	FSP-COdev, Association des migrants, Association Berger sur Seine, Conseil Général du Val de Marne Ville d'Ivry /Seine	1	2009	30 000 000 9 413 046 10 763 648 1 968 000
				Non communiquée	
				Non communiquée	
				Non communiquée	6.560 000
	Puits à grand diamètre	Association des migrants	3	1987	2 400 000
Forage	Etat	1	Non communiquée	2 000 000	
Diabira	Puits à grand diamètre	Migrants/	3	Non communiquée	12 000 000 Non communiqués
	Forage	Etat	1	1987	
Gourdy	Puits à grand diamètre	Migrants	3	Non communiquée	12 000 000
Kaïmpo	Puits à grand diamètre	Migrants	3	Non communiquée	12000 000 Non communiqués
	Forage	Etat	1	1987	
Total	-	-	35	Non communiquée	396 704 694

Source : Données d'enquête effectuée avec les autorités communales par Dialla Diallo en juin 2012.

Dans la Commune de Fatao plusieurs partenaires interviennent dans le domaine des infrastructures hydrauliques.

Le quartier de Fatao dispose d'un château d'eau réalisé en 2007 à hauteur de 150 000 000 FCFA par l'Agence Française de Développement (AFD) et les migrants. L'apport financier des migrants est estimé à 30 000 000 FCFA tandis que celui de l'AFD à 120 000 000 FCFA. Aujourd'hui, grâce à la présence de ce château dont la gestion est confiée à l'association des jeunes du quartier, il existe au niveau du quartier de Fatao de nombreuses bornes fontaines.

Fatao a également à sa disposition 8 puits à grand diamètre. Ils ont été réalisés par les migrants et les partenaires avant le démarrage de la décentralisation. L'apport financier des migrants s'élève à 16 000 000 FCFA. Celui des partenaires ne nous a pas été révélé.

Il existe aussi dans ce quartier 7 forages réalisés par l'ACIM (Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde) et l'Etat malien. La contribution financière des migrants dans la réalisation de ces forages est 600 000 FCFA.

Dans le quartier de Fatao, il y a aussi un barrage dont les frais de réalisation s'élevaient à 131 000 000 FCFA. L'apport financier du principal contributeur, l'ONG KARED, serait 100 000 000 FCFA, celui (l'effort physique) de la population du quartier à 27 000 000 FCFA. Quant aux migrants, ils auraient contribué seulement à hauteur de 4 000 000 FCFA. Le barrage qui était exclusivement exploité par les chefs de famille est aujourd'hui accessible par tous les habitants du quartier. Cependant, le réaménagement qui aurait été évalué à 55 millions de FCFA, reste encore confronté à des difficultés de financement.

L'émulation, qui a été un ferment pour la mise en place de nombreuses infrastructures moyennant plusieurs millions FCFA au lendemain du démarrage de la décentralisation, n'a pas servi à réaliser les infrastructures hydrauliques comme les barrages et les digues de la part des migrants. Pourtant, d'après Gauvrit et Bahers

(2004), les barrages et les digues permettent d'augmenter les surfaces mises en culture, prolonger les périodes de production et de favoriser la création d'emplois de contre saison.

Mountan Soninké dispose également d'un château d'eau dont les coûts sont estimés à 61 104 694 FCFA. Les émigrés, à travers l'association Mountan Djiké, auraient contribué à hauteur de 9 413 046 FCFA tandis que la participation financière du FSP-Codéveloppement a été évaluée à 30 000 000 FCFA. La contribution de l'Association Berger en Seine s'élèverait à 10 763 648 FCFA, le Conseil Général de Val de Marne aurait financé 6 560 000 FCFA. Enfin, la Ville d'Ivry Sur Seine aurait investi 2 400 000 FCFA. La présence de ce château a considérablement réduit les besoins en eau potable dans ce quartier de la Commune de la Fatao.

Les habitants de Mountan Soninké ont aussi à leur disposition 3 puits à grand diamètre réalisés depuis 1987 grâce à l'intervention de leurs migrants. Les fonds investis dans la réalisation auraient coûté 12 000 000 FCFA.

A Diabira, il n'y a pas de Château d'eau. Toutefois, le quartier dispose aussi de 3 puits à grand diamètre réalisés également par les migrants du quartier à hauteur de 12 000 000 FCFA. Il existe aussi un forage à Mountan Soninké financé par l'Etat malien.

Gourdy et Kaïmpo, quant à eux, ont également chacun 3 puits à grand diamètre dont les frais de réalisation s'élèveraient à 24 000 000 FCFA.

Le seul forage à Gourdy réalisé par l'Etat du Mali, n'est pas fonctionnel. Kaïmpo, en revanche, en a 3, financés entièrement par les migrants du village à 12 000 000 FCFA.

Au niveau de la Commune de Fatao, les frais de réalisation des infrastructures hydrauliques sont estimés à 396 704 694 FCFA. Ainsi, l'apport financier des migrants est 98 013 413 046 FCFA celui des autres intervenants 298 691 648 FCFA soit un écart de 200 678 602 FCFA.

A côté des infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques, l'alimentation constitue aussi un autre domaine dans lequel les migrants de Fatao interviennent dans la commune.

3.6.2.1.5. L'apport des migrants dans les infrastructures routières et le marché

Dans la Commune de Fatao, le secteur routier et la réalisation des marchés sont des domaines où les migrants interviennent très peu. Pourtant, sans route, il n'y a pas de développement. Dans la construction des marchés, l'apport des migrants s'élève à 1 600 000 FCFA et celui de l'ANICT à 16 000 000 FCFA.

Dans l'ensemble, les migrants et les différents partenaires au développement de la Commune de Fatao auraient contribué à la réalisation des infrastructures de base à hauteur de 1 148 878 919 FCFA. L'apport financier des migrants s'élèverait à 684 682 573 FCFA soit plus de la moitié. Cependant, cet apport reste jusqu'à nos jours circonscrit à l'aspect promotion sociale. A Fatao, il n'existe encore aucune opportunité qui puisse permettre à la population particulièrement la jeunesse de se passer de la migration.

Que deviendraient les habitants de la Commune de Fatao si l'appui migratoire s'arrêtait ?

Pendant combien de temps va-t-on continuer encore à entretenir le mythe de la migration ?

Voilà en perspective quelques questions de recherche dont les réponses pourraient contribuer au développement des zones de départ des migrants.

3.6.2.1.6. Le secteur de l'alimentation

Au départ, le manque de nourriture constituait l'une des causes principales des mouvements migratoires dans la Commune de Fatao. Aujourd'hui encore, l'alimentation constitue une autre priorité à laquelle des sommes importantes sont investies dans l'achat des produits vivriers bien qu'il n'ait pas été possible pour nous de les quantifier: « *L'année dernière, mon jeune frère a envoyé 5 tonnes de sorgho sans compter le riz pour la provision annuelle. Qu'il pleuve ou pas, l'autosuffisance alimentaire est devenue de nos jours une réalité dans les familles de migrants. Outre*

leur famille, les émigrés Soninké s'impliquent également dans la satisfaction des besoins de première nécessité de certains ménages qui éprouvent des difficultés à se nourrir. Mais l'implication est surtout visible lors du mois de carême, des fêtes de Ramadan et de Tabaski où les migrants prennent en charge les produits alimentaires et la viande » (Propos du maire adjoint de Fatao).

La rente migratoire contribue à sauver de nombreuses vies humaines dans les zones de départ. Le discours suivant abonde dans le même sens : « *L'accès difficile à la nourriture au pays d'origine pousse les gens à dépenser des sommes faramineuses pour aller en France. En 1984, par exemple, n'eût été l'appui financier et matériel de nos ressortissants, la famine allait faire de nombreux ravages à Diabira. France kaou yé ni tiama kisi kaarta kono (les migrants ont sauvé de nombreuses vies humaines dans le Kaarta). A l'époque, j'ai fait deux tours à Bamako et chaque fois, je revenais à Diabira avec un camion chargé de vivres. Moi, je n'ai pas déboursé un centime de FCFA pour avoir ces vivres. Tous les frais étaient à la charge des émigrés » (Déclaration du conseil de village de Diabira).*

Les migrants interviennent également dans le ravitaillement des habitants en denrées alimentaires et en produits manufacturés de première nécessité.

L'intervention est visible, surtout pendant les mois de carême, les fêtes de Ramadan, de Tabaski et les périodes de soudure, non seulement pour les familles des migrants mais aussi les familles de non migrants. Pour l'efficacité de l'intervention, il a été mis en place un magasin de stockage construit et alimenté en 1987 géré par les villageois eux-mêmes. Le magasin de stockage n'est pas le seul à assurer le ravitaillement en denrées alimentaires au niveau de Fatao. Il y a aussi une banque de céréales dans le quartier de Fatao et à Mountan Soninké. La banque de céréales de Fatao, construite en 1999, a été réalisée à 1 000 000 FCFA par le Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN). Celle de Mountan Soninké a été financée par l'Etat malien.

3.6.2.2. L'impact de la rente migratoire des ressortissants de la Commune de Dialafara sur la réalisation des infrastructures de base

Comme les migrants de la Commune de Fatao, les migrants malinké de Dialafara interviennent également dans la réalisation des infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, des logements, mosquées et de l'alimentation.

3.6.2.2.1. Les infrastructures scolaires

Les émigrés de la Commune de Dialafara sont moins connus pour ce qui concerne les investissements à l'échelle communautaire. Cependant, il existe quelques infrastructures éducatives dans lesquelles ils interviennent et qu'il convient d'analyser.

Tableau 28 : Infrastructures scolaires de la Commune de Dialafara.

villages	Infrastructures scolaires	Nature des locaux	Partenaires, migrants et population	Date de création	Classes	Coûts/FCFA
Dialafara	1 ^{er} cycle	Dur	Population	1961	6	4 000 000
	2 ^{ème} cycle	Dur	ANICT/commune	2009	3	23 520 000 480 000
	Centre alpha	Dur		2001		Non communiqués
	Centre à passerelle ³⁷ Jardin d'enfants salles de Médersa	Dur Dur Dur	Population	2006 2007 2008	1 3	Non communiqués Non communiqués Non communiqués
Kéniékéniéba	1 ^{er} cycle	Dur	Migrants	1999	3	15 000 000
		Dur	ANICT/commune		3	23 520 000 480 000
Kéniégoulou	1 ^{er} cycle public	Dur	UNICEF	1998	5	36 000 000
Diourdaloma	1 ^{er} cycle public	Dur	Migrants	1998	3	9 250 000
Bakagni	1 ^{er} cycle communautaire	Dur	Migrants	2005	3	8 000 000
Total	-				27	120 250 000

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités communales par Dialla Diallo en 2012.

Le tableau 28 révèle que le chef-lieu de commune de Dialafara dispose d'un premier cycle fondamental créé en 1961. En 1975, les locaux, qui étaient en banco avec toit en

³⁷ La passerelle est une stratégie de scolarisation accélérée, un pont entre l'informel et le formel qui consiste à alphabétiser les enfants de 9 à 14 ans ayant dépassé l'âge scolaire et à les verser après 9 mois dans l'éducation formelle au niveau de la 4^{ème} année fondamentale après une évaluation (Monographie de la Commune de Dialafara, 2009).

paillote, ont été construits en dur. Les frais de réalisation, estimés à 4 000 000 FCFA, sont l'œuvre de l'ensemble des villages de l'ex arrondissement.

Le village de Dialafara a aussi, depuis 1997, un 2^{ème} cycle fondamental grâce à l'apport financier de l'ANICT : 23 520 000 FCFA et celui de la Mairie : 480 000 FCFA. Cette somme qui correspond aux 20% de l'ANICT est prise en charge par l'entrepreneur: « *Par rapport au paiement des 20% (la quote-part de la commune) exigés par l'Agence Natonale d'Investissement des Collectivités Territoriales, j'avoue que nous avons toujours demandé à l'entrepreneur de prendre en charge les 20%. Les migrants n'ont jamais payé 5 FCFA* » (Propos du Maire de la Commune de Dialafara).

A Dialafara, il y a aussi deux centres d'alpabétisation à passerelle financés par les bailleurs de fonds (l'UNICEF, FANDEMA et la Fondation Stromme). Il existe également dans ce chef-lieu de commune un jardin d'enfants, confronté à des difficultés de démarrage.

L'enseignement de la langue bambara, des cours à passerelle et l'enseignement préscolaire ont lieu dans des locaux du magasin dont le financement a été assuré par les autorités de l'ex-arrondissement depuis les années 1970.

Dialafara dispose également d'une école de médersa de 3 classes réalisées par les cordonniers du village.

Si les migrants du village de Dialafara n'ont pas contribué à la mise en place des infrastructures éducatives existantes, à Kéniékéniéba, sans la rente migratoire, les enfants seraient encore contraints à parcourir des dizaines de km pour apprendre à lire et écrire. Le village dispose, depuis 1999, d'une école publique de 3 salles en dur dont les coûts de réalisation et l'équipement, financés par les migrants, s'élevaient à 15000 0000 FCFA. Kéniékéniéba a aussi à sa disposition 3 autres salles de classe financées par l'ANICT à 23 520 000 FCFA et la mairie à 480 000 FCFA.

Il faut signaler cependant que cette réalisation qui a coûté des dizaines de millions de FCFA aux migrants est entrain de s'effriter faute d'entretien. L'engagement qui a prévalu à la réalisation de cette infrastructure s'estompe peu à peu. Dans la Commune de Dialafara également, l'école ne vise pas à former des fonctionnaires. Le sursaut qui accompagnait le démarrage de la décentralisation, s'est éclipsé lorsqu'il s'est agi de former des cadres capables de promouvoir le développement économique de leur commune.

L'école de Diourdaloma, quant à elle, ne souffre pas de manque d'entretien depuis sa création en 1998. Elle a été réalisée par les migrants à hauteur de 7 250 000 FCFA. Le village de Bakagni a aussi son école financée en 2005 par ses migrants. Les frais de réalisation sont estimés à 8 000 000 FCFA. Dans ce village, les migrants prennent également en charge la moitié des salaires de 3 enseignants.

Comme à Dialafara, les migrants de Kéniégoulou n'ont pas contribué à la mise en place de l'école. Celle-ci a été entièrement réalisée en 1998 par l'UNICEF à hauteur de 36 000 000 FCFA.

Dans l'ensemble de la commune, les montants d'argent consacrés à la mise en place des infrastructures éducatives sont estimés à 120 250 000 FCFA. L'apport des migrants, après l'ANICT et l'UNICEF, s'élève à la somme de 32 250 000 FCFA contre 47 040 000 FCFA pour l'ANICT. L'UNICEF, en revanche, a contribué à hauteur de 36 000 000 FCFA et la mairie à 960 000 FCFA. Cette somme représente les 20% du PDSEC.

L'apport des migrants dans la mise en place des infrastructures éducatives est surtout important dans le village de Kéniékéniéba où la collaboration serait franche entre les émigrés et la population. A ce sujet, le Maire de la commune déclare : *« Aujourd'hui, à Kéniékéniéba, s'il existe une école contruite et équipée à plus de 15 000 000 FCFA par les migrants, c'est grâce à la franche collaboration entre la population et les migrants du village ».*

L'action des migrants ne se limite pas seulement à la réalisation des salles de classe. Elle vise également, à travers les associations de développement, à l'achat de fournitures scolaires pour les écoles de la commune. En effet, en 2005, les migrants de la commune, regroupés au sein de l'association Tambaoura, ont contribué à hauteur de 600 000FCFA pour l'achat de fournitures.

Dans les villages de la Commune de Dialafara, très peu d'élèves, notamment les filles accèdent aux études secondaires voire supérieures. Déjà au second cycle fondamental, c'est le décrochage scolaire. Ceci dénote également que les Malinké de Dialafara ne sont pas très intéressés à l'institution scolaire bien qu'au lendemain de l'avènement de la décentralisation au Mali, presque tous les villages de la commune ont mis en place des écoles. A l'instar des Soninké de Fatao, les Malinké restent toujours émerveillés par la migration et l'orpaillage.

Dans la Commune de Fatao, si la rente migratoire a permis de mettre en place de nombreuses infrastructures scolaires, elle n'a pas servi à rehausser le taux de fréquentation dans maints établissements éducatifs.

Comment la situation se présente-t-elle dans les écoles des villages d'étude de la Commune de Dialafara ?

3.6.2.2.1.1. La répartition des élèves selon les écoles des villages d'étude de la Commune de Dialafara

Pour répondre à la question ci-dessus, l'analyse a porté sur la répartition selon les écoles des villages de la commune.

3.6.2.2.1.1.1. Le premier cycle fondamental du chef-lieu de commune de Dialafara

Tableau 29 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Dialafara (Année scolaire 2011-2012).

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1 ^{er}	50	12	38	9	88	22
2 ^{ème}	28	7	14	3	42	10
3 ^{ème}	55	14	35	9	90	22
4 ^{ème}	33	8	35	9	68	17
5 ^{ème}	16	4	24	6	40	10
6 ^{ème}	49	12	28	7	77	19
Total	231	57	174	43	405	100

Sources : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo auprès des autorités communales et du coordinateur des écoles en juin 2012.

A Dialafara, ils sont 88 garçons en première année fondamentale dont 33 filles (9%).

Dans les classes de 4^{ème} et 5^{ème} années, les filles sont plus nombreuses que les garçons. Ainsi, en 4^{ème} année, ils sont 33 garçons et 35 filles.

En 5^{ème} année fondamentale, les garçons sont au nombre de 16 et les filles sont 24. En 6^{ème} année fondamentale, ils sont 49 garçons contre 28 filles. Ici, il y a plus d'élèves filles que dans la Commune Soninké de Fatao.

Au total, dans le village de Dialafara, 88 élèves sont inscrits en première année contre 42 élèves en 2^{ème} année.

Au niveau de la 3^{ème} année, l'effectif s'élève à 90 élèves tandis qu'en 4^{ème} année, ils sont 68 élèves. Dans le chef-lieu de la commune de Dialafara, bien que l'apport des migrants dans la réalisation des infrastructures ne soit pas très important, la population s'intéresse mieux à l'éducation des deux sexes que chez les Soninké de Fatao.

En 5^{ème} et 6^{ème} années, les effectifs sont assez satisfaisants. Ils sont 40 élèves en 5^{ème} année tandis qu'en 6^{ème} années, ils sont au nombre de 77.

Au total, ils sont 405 élèves au premier cycle fondamental de Dialafara dont 174 filles soit 43%.

Dans le village Malinké de Dialafara, la chance de scolarisation est loin d'être compromise chez les filles même si les garçons restent encore un peu plus nombreux que les filles. En tous les cas, il n'y a pas de développement sans l'éducation de la fille. C'est ce qui ressort du discours du maire de la Commune de Dialafara: « A la mairie de Dialafara, on est toujours convaincu que sans les femmes, il n'y a pas de développement. Les hommes à eux seuls ne peuvent pas développer la commune. C'est pourquoi, l'éducation de la jeune fille s'avère aujourd'hui nécessaire ».

3.6.2.2.1.1.2. La répartition des élèves du second cycle fondamental de Dialafara (Année scolaire 2011 2012)

Tableau 30 : Répartition des élèves du second cycle fondamental de Dialafara.

Années d'étude	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
7 ^{ème}	68	37	22	12	90	48
8 ^{ème}	45	24	12	7	57	31
9 ^{ème}	36	19	2	1	38	21
Total	149	80	36	20	185	100

Source : Données d'enquête réalisée auprès des autorités locales par Dialla Diallo en juin 2012.

Ils sont 68 élèves en 7^{ème} année fondamentale dont 22 filles. En 8^{ème} année, les garçons sont 45 tandis que les filles sont au nombre de 12.

En 9^{ème} année fondamentale l'écart se creuse entre l'effectif des garçons et celui des filles. Ainsi, ils sont seulement 2 filles au niveau de cette classe contre 36 garçons.

Au second cycle de Dialafara, ils sont 149 garçons contre 36 filles soit un écart de 113 garçons.

Elles sont rares également dans la Commune de Dialafara à faire des études jusqu'au niveau secondaire. Comme la jeune fille soninké, la fille malinké abandonne, déjà en 5^e ou en 6^e, l'école pour des raisons de mariage.

Au niveau du second cycle fondamental, le taux de fréquentation des filles reste plus élevé chez les Malinké (20%) que chez les Soninké (11%).

3.6.2.2.1.1.3. Le premier cycle fondamental de Kéniékéniéba

Tableau 31 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Kéniékéniéba (Année scolaire 2011 2012).

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1 ^{ème}	25	17	8	6	33	23
2 ^{ème}	16	11	7	5	23	16
3 ^{ème}	11	7	7	5	18	13
4 ^{ème}	20	14	2	1	22	15
5 ^{ème}	10	7	3	2	13	9
6 ^{ème}	8	6	27	19	35	24
Total	90	62	54	38	144	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités locales par Dialla Diallo en juin 2012.

Le tableau 31 montre qu'en 1^{ère} année, on enregistre 17% de garçons et 6% de filles. Dans les classes de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} et années, les effectifs diminuent. Ainsi, ils sont 16 garçons et 11 filles en 2^{ème} année 11 garçons et 7 filles en 3^{ème} année, 20 garçons et seulement 2 filles en 4^{ème} année.

En 5^{ème} année, ils sont 10 garçons et 3 filles. C'est en classe de 6^{ème} année que les filles sont plus nombreuses que les garçons. Le nombre de filles (27) au niveau de cette classe est le plus élevé dans cette école.

Dans l'ensemble, ils sont 144 élèves soit 62 % des garçons et 38% des filles inscrits à l'école de Kéniékéniéba, le deuxième village le plus peuplé de la Commune de Dialafara.

3.6.2.2.1.1.4. Le premier cycle fondamental de Kéniégoulou

Tableau 32 : Répartition des élèves du premier cycle fondamental de Kéniégoulou.

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1 ^{ème}	18	10	28	16	46	27
2 ^{ème}	12	7	10	6	22	13
3 ^{ème}	27	15	15	9	42	24
4 ^{ème}	10	6	10	6	20	11
5 ^{ème}	30	17	5	3	35	20
6 ^{ème}	5	3	3	2	8	5
Total	102	58	71	42	173	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités locales par Dialla Diallo en juin 2012.

A Kéniégoulou, ils sont 18 garçons en première année et 28 filles. Pour la première fois, en première année, l'effectif des filles dépasse celui des garçons dans l'ensemble de la commune.

En 2^{ème} année, il y a 12 garçons et 10 écolières. En 3^{ème} année, ils sont 27 garçons tandis que les filles sont au nombre de 15. En 4^{ème}, la parité s'établit entre garçons et filles. En 5^{ème} année, les filles ne sont que 5. L'effectif des garçons, quant à eux s'élève à 30. Dans la classe de 6^{ème} il n'y a que 5 garçons et 3 filles.

Au niveau des écoles de Kéniégoulou, ils sont 46 élèves en 1^{ère} année, 22 élèves en 2^{ème} année et dans la classe de 3^{ème}, ils sont 42 élèves.

En 4^{ème} en revanche, le nombre d'élèves diminue car ils ne sont que 20.

En 5^{ème} année, l'effectif d'élèves augmente car ils sont 35. Dans la classe de 6^{ème}, par contre, les enfants sont moins nombreux.

Dans l'ensemble, ils sont 173 élèves dont 71 filles (41%) au niveau de l'école fondamentale de Kéniégoulou.

3.6.2.2.1.1.5. Photo 6 : Le premier cycle fondamental de Diourdaloma.



Source : photo personnelle.

Tableau 33 : Répartition des élèves de l'école de Diourdaloma.

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1 ^{ème}	20	16	19	15	39	31
2 ^{ème}	9	7	11	9	20	16
3 ^{ème}	12	9	10	8	22	17
4 ^{ème}	11	9	12	9	23	18
5 ^{ème}	15	12	4	3	19	15
6 ^{ème}	3	2	1	1	4	3
Total	70	55	57	45	127	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités locales par Dialla Diallo en juin 2012.

D'après le tableau 33, à Diourdaloma, ils sont 20 garçons en 1^{ère} année fondamentale contre 19 filles. En 2^{ème} année, le nombre de garçons s'élève à 9 élèves tandis que les filles sont 11. Dans la classe de 3^{ème} année, les filles sont au nombre de 10 et les garçons 12.

Au niveau de la 4^{ème} année, le nombre de filles est presque identique à celui des garçons. Elles sont 12 écolières contre 11 garçons.

A partir de la 5^{ème} année, le taux de fréquentation scolaire chez les filles est assez faible. Ici, elles ne sont que 4 filles contre 15 garçons. Il en est de même qu'en 6^{ème} année fondamentale où ils ne sont que 3 garçons contre seulement 1 fille.

Au total, en première année, à Diourdaloma, ils sont 39 élèves et 20 en 2^{ème} année. Au niveau de la classe de 3^{ème} année, le nombre d'élèves est 22 tandis qu'en 4^{ème}, ils sont 23 élèves.

En 5^{ème} et 6^{ème} année, les effectifs diminuent surtout en classe de 6^{ème} où ils ne sont que 4 élèves contre 19 en 5^{ème} année.

Ils sont 127 élèves à fréquenter le premier cycle fondamental de Diourdaloma comprenant 70 garçons (55%) et 57 filles (45%).

3.6.2.2.1.1.6. Le premier cycle de Bakagni

Tableau 34 : Répartition des élèves au premier cycle fondamental de Bakagni (Année scolaire 2011- 2012).

Année d'études	Répartition des élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1 ^{ème}	14	13	12	11	26	25
2 ^{ème}	15	14	10	10	25	24
3 ^{ème}	7	7	9	8	16	15
4 ^{ème}	5	5	8	8	13	13
5 ^{ème}	10	10	3	3	13	13
6 ^{ème}	8	8	3	3	11	10
Total	59	57	45	43	104	100

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités locales par Dialla Diallo en juin 2012.

A Bakagni, 14 garçons et 12 filles sont inscrits en première année fondamentale. En 2^{ème} année, ils sont 15 garçons et 12 filles. Dans les classes de 3^{ème} et 4^{ème} années, l'effectif des élèves diminue. Ainsi, elles sont 9 filles et seulement 7 garçons en 3^{ème} année tandis qu'en 4^{ème} année, ce sont les garçons qui sont moins nombreux car ils ne sont que 5 garçons contre 8 filles. En 5^{ème} année fondamentale, ce sont encore les filles qui sont les plus nombreuses : 10 filles et 3 garçons. Ils ne sont que 8 garçons et 3 filles dans la classe de 6^{ème} année.

Dans l'ensemble des villages d'étude de la Commune de Dialafara, ils sont 925 élèves au premier cycle fondamental dont 374 filles (40%). Au second cycle, il y a 185 élèves dont 36 filles soit 20 %. Comme à Fatao, les filles sont nombreuses dans la Commune de Dialafara à ne pas poursuivre les études jusqu'au niveau du second cycle fondamental. De nombreuses filles abandonnent également à partir de la 6^e année fondamentale pour se marier.

Les infrastructures sanitaires constituent aussi un autre secteur où les migrants interviennent. C'est cet apport qui est examiné dans la section suivante.

3.6.2.2.2. L'impact de la rente migratoire sur la santé

Tableau 35 : Infrastructures sanitaires de la Commune de Dialafara.

Villages	Infrastructures sanitaires	Coûts/ FCFA	Partenaire/migrants et commune	Date de construction	Nature des locaux
Dialafara	CSCOM	21 850 000	Afrikali	1997 /2010	Dur
	Ambulance	1 150 000	Commune		
Kéniékéniéba	Infirmierie	9 633 000	Afrikali	2010	Dur
		507 000	Migrants		
Kéniégoulou	CSCOM	41 800 000	Afrikali	2009	Dur
		2 200 000	Migrants		
Diourdaloma	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Bakagni	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	-	77 140 000 FCFA	-	-	-

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités communales en 2012.

Au regard du tableau 35, le village de Dialafara dispose d'un centre de santé réalisé par l'Etat en 1997 en banco stabilisé. En 2010, il a été restauré en dur par l'ONG Afrikali et la commune de Dialafara. Les coûts de réalisation du CSCOM s'élevaient à 21 850 000 FCFA contre 1 150 000 FCFA par les autorités communales.

A Kéniékéniéba, il existe une infirmerie en dur construite en 2010 par l'ONG Afrikali et les migrants. L'apport des migrants est estimé à 507 000 FCFA et celui de l'ONG à 9 633 000 FCFA.

Le village de Kéniégoulou a aussi un CSCOM en dur dont les frais de réalisation sont estimés à 44 000 000 FCFA. La contribution financière des migrants s'éleverait à 2 200 000 FCFA et l'ONG/Afrikali à 41 800 000 FCFA soit un écart de 39 600 000 FCFA.

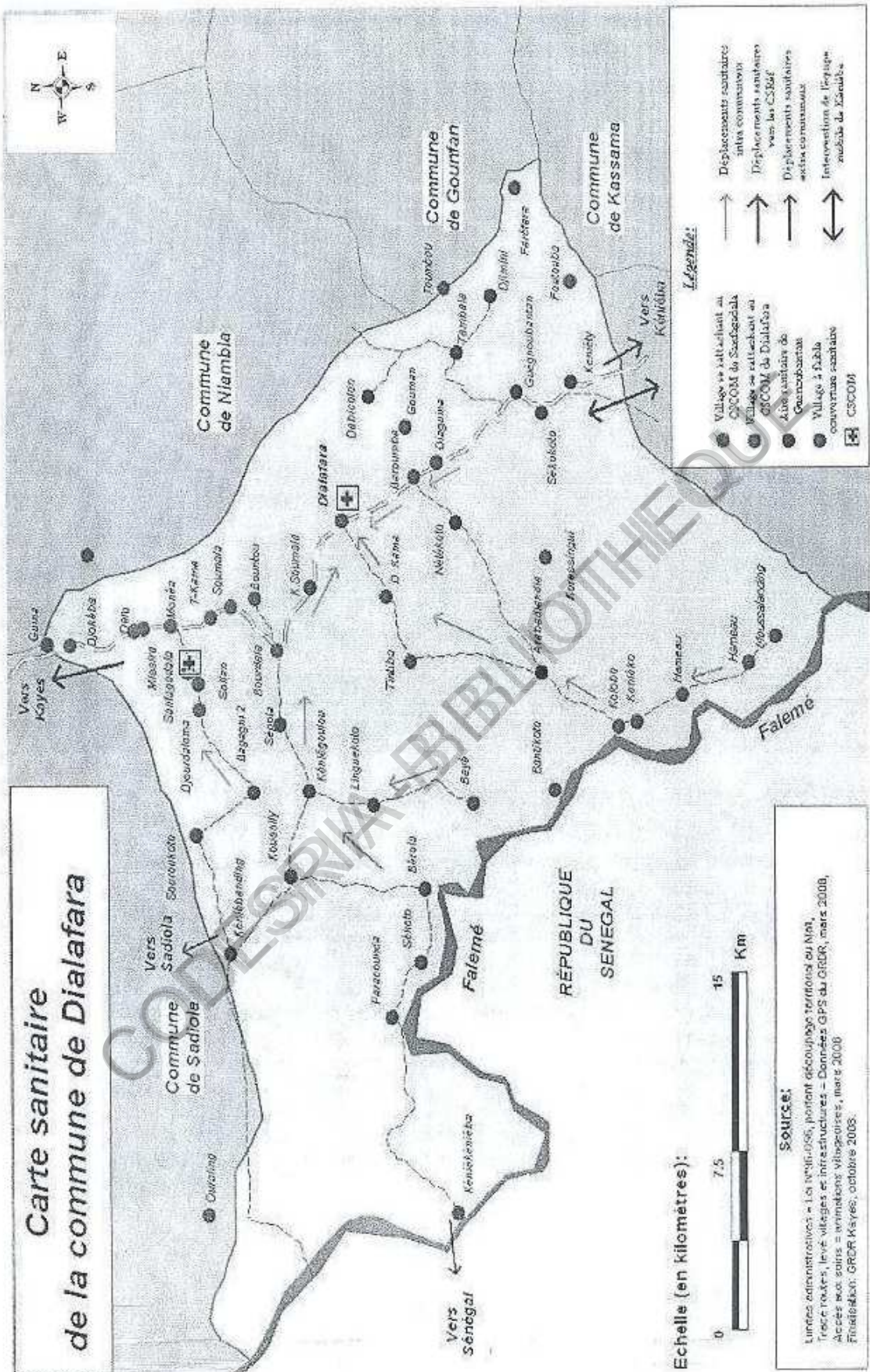
Dans l'ensemble, il y a deux centres de santé et une infirmerie dans les villages d'étude de la commune réalisés à 77 140 000 FCFA dont 2 707 000 FCFA ont été financés grâce à la rente migratoire, 1 150 000 FCFA par la population de la commune et 73 283 000 FCFA par l'ONG AFRIKALI, soit un écart de 69 426 000 FCFA.

Les rôles des partenaires de l'ASCO des différents CSCOMs de la commune sont identiques à ceux de l'ASACO de la Commune de Fatao.

La question que l'on pourrait se poser est donc la suivante :

Au niveau de la commune sans l'apport financier de cette ONG, ne serait-il pas difficile de réaliser les centres de santé existants ?

Carte sanitaire de la commune de Dialafara



3.6.2.2.3. L'impact de la rente migratoire sur les conditions de logement, les mosquées, l'Hôtel de ville, les vestibules et les miradors

Tableau 36 : Infrastructures immobilières de la Commune de Dialafara.

villages	Infrastructures immobilières	Coûts/ FCFA	Partenaires/migrants et population	Date de construction	Nature des locaux
Dialafara	-Logements Individuels	Non communiqués	Population, Migrants	Non communiquée	Dur et semi
	-Hôtel de ville, Equipement	16 000 000 1 000 000	ANICT Migrants	2002 2002	Dur
	2 Mosquées	25 000 000, 22 000 000	Migrants	2010	Dur
Kéniékéniéba	-Logements individuels	Non communiqués	Migrants	Non communiquée	Dur,
	-Logement-enseignants	Non communiqués		Non communiquée	Cases rondes avec toit de chaume
	1 Mosquée	23 500 000	Migrants	2010	Dur
Kéniégoulou	-Logement individuels	Non communiqués	Population, Migrants	Non communiquée	Dur, banco avec tôles En banco
	-Logement des enseignants	Non communiqués	Migrants	Non communiquée	Cases rondes avec toit de chaume
	1 Mosquée	2 500 000	population	Non communiquée	banco
Diourdaloma	-Logements individuels	Non communiqués	Migrants	Non communiquée	Dur Semi- dur banco
	1 Mosquée	7 500 000	Migrants	2008	Dur
Bakagni	-Logements individuels	Non communiqués	Population, Migrants	Non communiquée	Dur, semi- dur, banco avec tôles
	1 Mosquée	2 000 000	migrants	1998	banco avec tôles
Total		99 500 000	-	-	-

Source : Données d'enquête effectuée auprès des autorités communales par Dialla Diallo en juin 2012.

A Dialafara, il y a des logements individuels en dur, en semi dur et en banco réalisés par les migrants et des familles ne disposant pas de migrant. Les maisons en dur réalisées par les migrants ne profitent qu'aux frères utérins, une fois que le père

décède. Le cas de B.D., immigré en France, en est une illustration. En effet, B.D. est le jeune frère agnat du père des enfants émigrés. Il n'a aucun enfant en migration. Les fils du grand frère ont construit une très belle maison pour leur père. B.D., quant à lui, continue de vivre dans sa maison constituée de banco et de paille que les migrants ont pris le soin de séparer par un mur en parpaing de celle qu'ils ont construite pour leur père.

La construction d'une maison familiale est particulièrement prisée. En effet, outre le fait qu'elle améliore les conditions de vie, elle répond aussi à des considérations de prestige. Alors, de nombreux migrants de la commune en construisent non seulement dans le village ou chef-lieu de commune mais aussi à Kayes et Bamako. Parfois, ces maisons sont réservées à la location ou à des logements. Désormais, les charges se multiplient car le migrant doit assurer non seulement les dépenses au village mais aussi à Kayes, Bamako et au pays d'accueil.

A côté des maisons d'habitation, le chef-lieu de commune dispose d'une mairie, financée à 80%, contrairement à l'hôtel de ville de Fatao, à hauteur de 16 000 000 FCFA par l'ANICT et 20% par la commune. Les équipements, composés d'une armoire métallique, de quelques bureaux et chaises, financés par l'Association des migrants de la Commune de Dialafara résidant en France dénommée "Association Tambaoura", ont coûté 1 000 000 FCFA.

Le village de Dialafara a également deux mosquées de vendredi. L'une aurait été construite à 25 000 000 FCFA en 2010 par les autochtones du secteur de Farana immigrés en France et l'autre aurait été financée à 22 000 000 FCFA par les migrants cordonniers. Dans le village de Dialafara, les mosquées constituent le seul secteur où l'apport des migrants est plus visible. Il n'existe pas de programme à l'échelle villageoise où ils investissent. Pourtant, l'investissement dans les mosquées n'a souvent pas fait l'unanimité. Pour certains enquêtés, ces montants d'argent auraient pu servir à mettre en place des salles de classe pouvant renforcer la capacité d'accueil des enfants. Ainsi, les autorités pourraient même envisager la création d'un lycée : « *Est-il*

nécessaire aujourd'hui de construire deux mosquées dans le village de Dialafara ? Je pense qu'au lieu de mettre en place deux mosquées, il serait plus objectif de construire trois salles de classe en vue de demander la création d'un lycée pour une commune distante de 85 km du cercle. Ensuite au niveau du premier cycle fondamental, il existe une insuffisance criarde de salles de classe. Nous en avons plusieurs fois parlé mais nous n'avons pas été compris en son temps. C'est la réalisation de deux mosquées qui intéressait la population. L'adage bambara ne dit-il pas : "Kalan so joli ka fusa nin misiri yè Allah ko adama dew ka kalan folo ni wu fèfè ka fen fen don Kalan man bo kalan na" (la mise en place d'une école vaut mieux que construire une mosquée. Dieu conseille aux hommes et aux femmes de s'instruire et quel que soit le genre d'instruction. Ainsi, ils pourront comprendre l'essentiel des recommandations de Dieu). Donc, nous avons dit qu'il faut investir dans la construction de trois salles de classe pour l'extension de l'école fondamentale ou la création d'un lycée. Combien de personnes vont prier dans la mosquée de vendredi ? Soyons patients pour la réponse à la question » (Discours du Maire de la Commune).

Dans le village de Kéniékéniéba, les migrants ont financé non seulement la construction de nombreuses maisons d'habitation mais aussi celle des logements collectifs (cité des enseignants). Aujourd'hui à Kéniékéniéba, la quasi-totalité des maisons sont en dur. Cependant, les frais de réalisation de ces logements n'ont pas été déterminés lors des enquêtes réalisées dans la Commune.

Comme à Dialafara, les mosquées constituent le secteur où l'apport financier des migrants de Kéniékéniéba est déterminant. En effet, pour la réalisation de la mosquée en 2010, les migrants auraient financé 23 500 000 FCFA.

A Kéniégoulou, hormis les logements individuels dont les coûts restent indéterminés, il y a une mosquée réalisée par la population à hauteur de 2 500 000 FCFA.

Le village de Diourdaloma dispose aussi des logements individuels en dur dont les frais restent indéterminés et d'une mosquée construite par les migrants en 2008 à hauteur de 7 500 000 FCFA.

A Bakagni, il y a également des logements en dur et une mosquée en banco construits par les migrants. Si la mosquée a été réalisée à 2 000 000 FCFA, les coûts de réalisation des logements de ce village n'ont pas été aussi estimés.

Bakagni et Kéniégoulou sont les deux villages où l'apport des migrants dans la réalisation des mosquées est peu significatif.

Dans l'ensemble de la Commune de Dialafara, les frais de réalisation du secteur immobilier, à l'exception des logements individuels dont les montants, à l'image de la Commune de Fatao, n'ont pas été déterminés par les enquêtés, s'élèvent à 99 500 000 FCFA. L'apport financier des migrants est estimé à 81 000 000 FCFA. Là encore, c'est au niveau du chef-lieu de commune que les montants d'argent consacrés à la réalisation du secteur immobilier sont plus importants.

3.6.2.2.4. L'apport des migrants dans l'approvisionnement en eau potable

Tableau 37 : Infrastructures hydrauliques dans la Commune de Dialafara.

Villages	Nature des Infrastructures hydrauliques	Partenaires/migrants et population	Eff.	Date de réalisation	Coûts/ FCFA
Dialafara	Château d'eau	Etat	1	2010	Non communiqués
		La population	-	-	300 000
		Migrants	-	-	200 000
	Puits à grand diamètre	Migrants	2	2008	4 000 000
		Etat			Non communiqués
	Forage	Etat	7	Non communiquée	Non communiqués
Kéniékéniéba	Puits à grand diamètre	Migrants	2	2008	4 000 000
	Forage	Etat	3	Non communiquée	Non communiqués
Kéniégoulou	Puits à grand diamètre	Migrants population	5	Non communiquée	Non communiqués
		Etat	3	Non communiquée	Non communiqués
Diourdaloma	Puits à grand diamètre	Migrants	2	2008	4 000 000
	Forage	Etat	2	Non communiquée	Non communiqués
Bakagni	Forage	Etat	4	Non communiquée	Non communiqués
Total	-	-	27	-	12 500 000

Source : Entretien réalisé avec les autorités communales par Dialla Diallo en juin 2012.

Le tableau 37 montre que Dialafara est le seul village dans la commune où il existe un château d'eau réalisé par l'Etat, la population et les migrants en 2010. Si la participation financière de l'Etat reste indéterminée, celle de la population et des migrants s'élève respectivement à 300 000 FCFA et 200 000 FCFA. La part des migrants n'est pas gratuite dans la mesure où elle doit être ultérieurement remboursée par la population de Dialafara.

Le village dispose également de 2 puits à grand diamètre réalisés par les migrants à 4 000 000 FCFA et de 3 forages financés entièrement par l'Etat malien. Cependant, les frais de réalisation restent indéterminés.

A Kéniégoulou, il y a 5 puits à grand diamètre et 3 forages. Les 4 puits sont réalisés par les migrants à 8 000 000 et le 5^e puits par la population. Les forages, quant à eux, sont l'œuvre de l'Etat.

Diourdaloma a aussi deux puits à grand diamètre réalisés en 2008 par les migrants à hauteur de 4 000 000 FCFA. Comme à Diourdaloma, les frais relatifs au financement des deux puits ne sont pas déterminés.

Enfin, Bakagni est le seul village parmi les 5 villages d'étude de la Commune où il n'y a pas de puits à grand diamètre. Les 4 forages dont le village dispose sont l'œuvre de l'Etat. Cependant, les coûts de réalisation des puits restent indéterminés.

Dans l'ensemble, l'apport des migrants dans la réalisation des infrastructures hydrauliques s'élève à 12 200 000 FCFA.

3.6.2.2.5. Le domaine de l'alimentation

Malgré la fréquence des poches de sécheresse ces dernières années, la Commune de Dialafara reste souvent bien arrosée. C'est aussi une zone où les terres sont très fertiles. Toutefois, les paysans rencontrent souvent des difficultés à satisfaire les besoins alimentaires. Chaque année, bien qu'il soit difficile de déterminer les montants

d'argent consacrés à ce secteur, les migrants s'emploient annuellement à soutenir financièrement ou matériellement les familles dans les zones de départ notamment pendant les périodes de soudure et de mauvaises récoltes. Mais ce soutien financier ou matériel ne profite, selon le Maire de la commune, qu'aux seules familles des émigrés : *«J'avoue que l'intervention des migrants de Dialafara se limite singulièrement à la satisfaction des besoins de première nécessité et ces besoins ne profitent qu'à ces migrants et leurs familles respectives installées au Mali»* (D'après le Maire de la Commune).

Pour assurer l'autosuffisance alimentaire, il a été mis en place à Dialafara, Kéniékéniéba et Souroukoto des banques de céréales dans la Commune.

Il existe deux banques de céréales à Dialafara. L'une est privée, et a été financée par l'Association des migrants pour le Développement du village de Dialafara (ADD). La gestion est confiée à un ancien migrant, installé à Dialafara.

Les deux autres, des banques communales, ont été entièrement mises en place par l'Etat malien.

3.6.2.2.6. L'impact sur la sécurité alimentaire

La banque de céréales de Kéniékéniéba se singularise par son mode de gestion confiée à un ancien élève du village ayant le niveau du premier cycle fondamental. Les produits accessibles sont des céréales, du sucre, etc. Tout le paiement se règle par le système de fax ou de téléphone. Quand la famille du migrant manque de vivres, le père ou un frère téléphone au migrant en France. Ce dernier communique au gérant la quantité de sacs de céréales ou de sucre à livrer aux parents du village. Le gérant procède sitôt au ravitaillement et rend compte en dernière instance à l'émigré qui procède au versement de la somme due à la caisse de l'association des migrants de Kéniékéniéba en France.

Il est difficile de déterminer les montants exacts des banques car le prix du kg de mil, de riz ou de sucre est fixé à partir de la France. Le gérant est une sorte de courroie de transmission entre le migrant et les parents au village. Quand le besoin en céréales se

fait sentir, il reçoit des migrants la somme de 500 000 FCFA ou 1 000 000 FCFA pour renouveler le stock.

Les bénéfices générés par la banque servent à fructifier le capital et au paiement du gérant.

Le Malinké, affirme B.S., notable à Dialafara, ne s'intéresse qu'à son frère utérin. Selon, W.S., ancien migrant installé à Dialafara : « *C'est le manque d'altruisme qui a conduit à la sclérose et à l'émiettement de l'association Tambaoura regroupant les 36 villages de la commune. Cette association qui dispose, aujourd'hui, de plus de 100 000 000 de FCFA dans des banques françaises aurait pu contribuer à réduire la pauvreté de nombreux jeunes de la Commune* ».

Le Maire de la Commune de Dialafara déclare ceci : « *Si l'entente régnait entre les membres de l'association, les migrants auraient pu réaliser des entreprises génératrices d'emploi. Grâce à l'association Tambaoura, les locaux de la Mairie (réalisés à 80% par l'ANICT), ont été équipés à hauteur de 1000 000 FCFA* ».

Aujourd'hui, il existe de nombreuses associations de migrants de la Commune de Dialafara. Ces associations visent au développement des villages. C'est le cas de l'Association des migrants pour le développement du village de Dialafara (ADD) qui a mis en place une banque, contribué à l'installation du château d'eau, etc., l'Association des villages de Tambaoura Nord (AVTN), l'Association des migrants pour le développement de Kamana (AMDK) qui contribue également à la construction d'un CSCOM.

3.7. Moyenne des montants investis par migrant selon les secteurs prioritaires dans les communes de Fatao et Dialafara

Tableau 38 : Répartition des communes selon la moyenne des montants investis par migrant.

Communes d'étude	Nombre de migrants par commune		Apport des migrants en FCFA pour l'ensemble des secteurs de développement		Moyenne de l'apport par migrant en FCFA pour l'ensemble des secteurs de développement	
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Fatao	1100	80%	684 682 573	84%	622 439	57%
Dialafara	279	20%	129 757 000	16%	465 079	43%
Total	1379	100	814 439 573	100%	1 087 518	100%

Source : Données d'enquête effectuée par Dialla Diallo en 2009-2010.

Le tableau 38 montre que 80% des migrants des deux communes viennent de la commune de Fatao contre 20% de Dialafara.

Le même tableau révèle que l'apport des migrants de la Commune de Fatao pour l'ensemble des secteurs de développement est 84% tandis qu'à Dialafara il est de 16%.

La moyenne de l'apport par migrant dans la Commune de Fatao, en revanche, est 57% contre 43% dans la Commune de Dialafara soit un écart de 14%.

L'hypothèse selon laquelle les migrants de la Commune de Fatao font plus de réalisations que ceux de la Commune de Dialafara est ici confirmée

CONCLUSION

Les mouvements migratoires existent dans tous les pays du monde et leur impact est économique à la fois pour le pays d'accueil que pour le pays de départ.

Les travaux scientifiques et de recherche sur la migration au Mali en général et sur celle de la région de Kayes en particulier sont nombreux. Toutefois, au niveau de la région, les chercheurs se sont particulièrement focalisés sur la migration Soninké et son impact sur le développement des communes de la région nord de Kayes. Pourtant, outre les Soninké, d'autres comme les Malinké, les Peulh, les Kakolo, les Kassonké, les Bambara, les Maures, les Diallonké, les Diawanbé, les Diakanké, etc.) peuplent la Région de Kayes et ont aussi une tradition migratoire. A notre connaissance, très peu de chercheurs jusqu'ici ont étudié les migrations des autres communautés.

Cette thèse qui tente de comparer les migrations Soninké et Malinké a pour objectif de combler cette lacune. Pour y parvenir, nous sommes parti de deux hypothèses.

La première affirme que la migration Soninké est mieux structurée et plus ancienne que la migration Malinké.

Dans la seconde, nous déclarons que les migrants Soninké de la Commune de Fatao font plus de transferts d'argent et contribuent davantage dans la mise en place des services sociaux de base que les migrants Malinké de la Commune de Dialafara.

L'analyse comparative des dynamiques migratoires a montré que les Soninké migrants de la Commune de Fatao sont plus nombreux (1100) à émigrer que les migrants Malinké de la Commune de Dialafara qui ne sont que 279. La présence d'un grand nombre de migrants Soninké dans les pays d'accueil n'est pas fortuite. En effet, les Soninké ont été de grands voyageurs. Ils ont d'ailleurs été les premiers à émigrer en France. Déjà en 1901, certains Soninké y ont vécu comme boys cuisiniers.

Sur le territoire français, les émigrés soninké sont restés solidaires et altruistes et ont constitué des réseaux de migration qui leur permettaient sans contrainte, avant l'arrêt officiel de l'immigration de travail, de se faire remplacer par leurs cadets fils, frères agnats, utérins ou cousins. Les Soninké furent même les logeurs des Malinké qui se limitaient à organiser la migration de leurs fils ou frères utérins.

La destination première, pendant et après la période coloniale, des migrants de Fatao et de Dialafara était les pays africains notamment le Sénégal et la Gambie, la Serra Léone et le Libéria (pour les premiers migrants de la Commune de Dialafara).

La seconde étape des Soninké et Malinké a été l'Europe particulièrement la France (l'Espagne intéressait très peu les Soninké et les Malinké et constitue encore aujourd'hui un pays de passage) et cela vers les années 1950 et 1960. Cependant, les flux migratoires des Soninké et Malinké en direction de l'ex-pays colonisateur ont véritablement commencé vers les années 1970 et 1980.

Deux modes de financement de l'émigration sont en pratique dans les communes de Fatao et de Dialafara. Il s'agit du mode d'organisation individuel et du mode d'organisation familial. Les migrants dont le voyage a été organisé par la famille sont plus nombreux dans les deux communes que les migrants qui ont autofinancé leur migration. Ainsi, à Fatao, ils sont 72% de chefs de famille à l'attester contre seulement 28%. Dans la Commune de Dialafara, en revanche, ils sont 81% à le confirmer contre 19%.

Les migrants dont le voyage a été financé par la famille envoient plus d'argent dans les deux communes que le migrant dont le départ a été financé par lui-même. Toutefois, ce sont les migrants de la Commune de Fatao qui transfèrent plus d'argent que ceux de la Commune de Dialafara. En effet, selon les deux modes de financement, l'argent transféré par les migrants Soninké s'élèvent à 368 930 700 FCFA contre 190 486 000 FCFA soit un écart de 178 444 700 FCFA. L'analyse a révélé également que ce sont les migrants du chef-lieu de commune de Fatao qui transfèrent plus d'argent que ceux des autres localités. Ainsi, les migrants du quartier de Fatao ont envoyé 321 351 700

FCFA tandis que dans le chef-lieu de commune de Dialafara, les migrants n'ont transféré que 62 369 000 FCFA entre 2007-2011.

Cependant, en établissant un rapport entre le nombre de migrants et les sommes transférées, on se rend compte que ce sont les migrants de la Commune de Dialafara qui envoient plus d'argent. Ainsi, dans la Commune de Dialafara chaque migrant transfère 682 745 FCFA contre 335 390 FCFA dans la Commune de Fatao soit un écart de 347 355 FCFA.

Dans l'ensemble des deux communes, l'argent transféré par les migrants selon le mode de financement familial de la migration s'élève à 506 473 700 FCFA contre 104 362 000 FCFA pour l'autofinancement de la migration soit une différence de 402 111 700 FCFA. Enfin, les fonds envoyés par les migrants permettent à certaines classes sociales jusque-là méprisées d'être plus autonomes.

En acceptant de partir grâce à l'aide de la famille, le migrant contracte une dette sociale qui doit être remboursée par lui dès qu'il commence à travailler. C'est surtout pendant les dix premières années de la migration que Soninké et Malinké sont nombreux à transférer de l'argent au pays d'origine. Cependant, plus ils séjournent au pays d'accueil, moins ils envoient de l'argent au village d'origine. Ainsi, ils ne sont que 18 Soninké migrants Soninké à transférer de l'argent, les migrants malinké, quant à eux, sont au nombre de 6 personnes.

Les raisons de départ des migrants des communes de Fatao et Dialafara étaient essentiellement économiques. C'est pourquoi, ils s'attelaient singulièrement à transférer des fonds pour la satisfaction des besoins de première nécessité. Toutefois, depuis la création des associations pour le développement des villages et particulièrement l'avènement de la décentralisation qui a placé les élus locaux au centre du développement local, les migrants sont devenus des acteurs importants dans le développement de leurs communes respectives.

Aujourd'hui, il n'existe pas de secteur d'investissement où les migrants Soninké et Malinké n'interviennent pas dans les communes de Fatao et Dialafara. Mais leur apport est particulièrement visible dans la consommation familiale, la première priorité, et dans les services sociaux de base.

Au niveau de la Commune de Fatao, l'apport en financement des migrants dans la réalisation des infrastructures éducatives est estimé à 157 611 856 FCFA contre seulement 24 000 000 FCFA pour l'ANICT soit un écart de 133 611 856 FCFA. Il existe de nos jours des écoles dans les quartiers, villages et même hameaux grâce à la rente migratoire.

Dans les villages d'étude de la Commune de Dialafara par contre, les montants d'argent consacrés à la réalisation des infrastructures éducatives s'élèvent à 120 250 000 FCFA. L'apport financier des migrants de la commune ne représente que 32 250 000 FCFA. A cette contribution financière il faut ajouter 600 000 FCFA financés en 2005 par les migrants de l'association Tambaoura. A l'instar de la Commune de Fatao, la rente migratoire a permis de réaliser dans certains villages de nombreuses infrastructures scolaires dans la Commune de Dialafara.

Dans la réalisation des structures de santé, l'apport des migrants de Fatao s'élève à 19 107 671 FCFA contre 27 399 329 FCFA pour l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales soit un écart de 8 291 658 FCFA. Grâce aux migrants de la commune, le centre de santé communautaire de Fatao est équipé d'une ambulance.

Dans la Commune Malinké de Dialafara, les frais de réalisation des structures sanitaires (deux CSCOM et une infirmerie) sont estimés à 77 140 000 FCFA. L'apport des migrants dans la mise en place de ces structures s'élève seulement à 2 707 000 FCFA et celui de la commune à 1 150 000 FCFA. Le grand contributeur en matière de santé dans la commune, AFRIKALI, une ONG belge, a financé 73 283 000 FCFA.

Dans le domaine des logements, mosquées, Hôtel de ville (la mairie), vestibules et miradors, l'apport des migrants de la Commune de Fatao dans la réalisation des infrastructures est estimé à 408 350 000 FCFA tandis que l'ANICT n'a contribué qu'à hauteur de 19 200 000 FCFA. L'écart de financement entre ce bailleur et les migrants est de 389 150 000 FCFA.

Il faut noter cependant que c'est surtout au niveau du chef-lieu de commune que la contribution financière des migrants est plus visible. A Fatao, les montants réservés à la réalisation des infrastructures représentent 339 700 000 FCFA, seulement 52 800 000 FCFA à Mountan Soninké et 15 850 000 FCFA à Diabira.

Dans la Commune Malinké de Dialafara, les frais de réalisation du secteur des logements, mosquées, Hôtel de ville, vestibules et miradors se sont élevés à 99 500 000 FCFA. L'apport des migrants est estimé à 81 000 000 FCFA tandis que celui de l'ANICT à 16 000 000 FCFA.

Dans le seul village de Dialafara, pour la réalisation des deux mosquées de vendredi, entièrement financées par les migrants du village, les frais sont évalués à 47 000 000 FCFA soit deux fois plus que les montants consacrés à l'adduction d'eau.

Dans l'ensemble de la Commune de Dialafara, l'apport des migrants dans la réalisation du secteur hydraulique s'élève à 12 200 000 FCFA.

Pour la mise en place des infrastructures hydrauliques au niveau de la Commune de Fatao, les frais s'élèvent à 396 704 694 FCFA. L'apport financier des migrants est estimé à 98 013 413 FCFA. Les autres intervenants ont financé 298 691 648 FCFA, soit un écart de 200 678 602 FCFA.

Aujourd'hui, selon 43% des chefs de famille dans la Commune de Fatao et 32% dans la Commune de Dialafara, l'argent transféré par les migrants est consacré à la consommation familiale. Pour 38% des chefs de famille de la Commune de Fatao et 27% des chefs de famille de la Commune de Dialafara, les sommes envoyées par les

migrants sont destinées à la construction des salles de classe et équipements. Ils sont 17% des chefs de famille soninké et 10% des chefs de famille malinké à déclarer que l'argent transféré est utilisé dans la réalisation des centres de santé et équipements. Enfin, seulement 3% des chefs de famille de la Commune de Fatao et 31% de ceux de la Commune de Dialafara disent que l'argent envoyé par les migrants est investi dans la construction des mosquées et équipements.

Dans l'ensemble des deux communes, 37,5% des chefs de famille affirment que l'argent transféré par les migrants va dans la consommation familiale, 32,5% disent que les montants envoyés sont destinés à la construction des salles de classe et 13% des chefs de famille soulignent que les sommes transférées sont consacrées à la réalisation des centres de santé.

Globalement, qu'il s'agisse de la Commune de Fatao ou de la Commune de Dialafara la consommation familiale constitue la priorité n°1 des migrants. Mais la proportion est plus élevée dans la Commune de Fatao où la réalisation des salles de classe et leur équipement est la deuxième priorité. La construction des centres de santé chez les migrants de Fatao est la priorité 3 tandis que dans la Commune de Dialafara, c'est la construction des mosquées.

Pourtant, les secteurs dans lesquels les migrants des communes de Dialafara et Fatao investissent, s'ils contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations des deux communes, ne permettent pas de créer des activités génératrices d'emplois et de revenus, gages d'un développement local.

En perspective, il conviendrait donc que les migrants orientent les fonds transférés vers des secteurs porteurs générateurs d'emplois, comme l'agriculture, l'élevage et les microcrédits pour les jeunes enclins à la migration.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Livres :

ADAMS Adrian, 1977 : Le long voyage des gens du fleuve - François Maspero - Paris
128 p.

ALBARELLO Luc, 2003 : Apprendre à chercher, l'acteur sociale et la recherche
scientifique. Editions De Boeck Université, 197 p.

AMSELLE Jean -Loup, 1976 : Les migrations africaines, Maspero, Paris, 126 p.

AMSELLE Jean Loup, 1978 : Migrations et société néo-traditionnelle : le cas des
bambara de jitungu, cahiers d'Etudes Africaines, XVIII, 72 p.

ANNE Davie, JEAN-FRANÇOIS Couet, 1998 : Dictionnaire de l'essentiel en
sociologie, Editions Liris, Paris, 175 P.

ANZIEU Didier, Martin Jacques-Ives, 1997 : La dynamique des groupes restreints,
Presses Universitaires de France 397 p.

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, 1998 : Guide de l'enquête de terrain, Editions
La Découverte/Syros, Paris, 328 p.

BERTEAUX Daniel, 2001 : Les récits de vie, Editions Nathan, Paris, 127 p.

BLANCHET A., GOTMAN A., 1992 : L'enquête et ses méthodes : L'entretien,
Nathan, 125 p.

BERTEAUX Daniel, 2001 : Les récits de vie, Editions Nathan, 127 p.

BREDELOUP Sylvie, 2007 : La Dianspora du fleuve Sénégal, IRD-Editions.

BRETON Philippe, 2001 : L'argumentation dans la communication, Editions La Découverte, Paris, 121 P.

CISSE Diango, 1970: Structure des Malinké de Kita, Editions Populaires Bamako 351p.

COOPER, Frederick, 2000 « African Labor History».

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, 1977 : L'acteur et le système, Editions du seuil, 500 p.

DAUM Christophe, 2005 : Regards sur une histoire partagée. Editions Donniya et Karthala, Paris.

DAUM, Christophe, 1998 : Développement des pays d'origine et flux migratoires : La nécessaire déconnexion. Hommes et migrations, no.1214.

DAUM, Christophe, 1998 : les associations des Maliens en France. Migrations Développement - Citoyenneté. Editions Karthala. Paris, 250 P.

DAUM, Christophe, 2000 : Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration. Groupe de recherches et d'études Migrations et transformations sociales (GREM), 42 p.

DE CERTEAU Michel, 1990 : L'invention du Quotidien, Editions Gallimard, 345 P.

DELAFOSSSE Maurice, 1972 : Haut Sénégal Niger : Le pays, les peuples, les langues, Tome IG.P. Maisonneuve et Larose, 428 p.

DIARRA Tiéman, KONE Yaouaga Félix, 1991 : Les migrations féminines au Mali, la main d'œuvre domestique, 110 p.

FADAMI T.O., TOURE Moriba, 1993 : Migrations et urbanisation au Sud du Sahara- Quels impacts sur les politiques de population et de développement, Editions Karthala, Paris.

FRANCK, Robert et al. 1994 : Faut-il chercher aux causes une raison ? L'explication causale dans les sciences humaines, J. Vrin, Paris.447 P.

GUBERT, Flore, 1999 : La participation des Maliens de France au développement de la Région de Kayes, in l'Exode des femmes au Mali, 1984 : La main d'œuvre domestique féminine à Bamako et Ségou, 114 P.

HERTRICH, KEITA, 2003 : Questions de Population au Mali. INED. Editions le figuier, Bamako.

JEAN FRANÇOIS Couet, ANNE Davie, 1998 ! Dictionnaire de l'essentiel de la sociologie Editions Liris, Paris, 175 p.

L'analyse de contenu des documents et des communications, connaissance du Problème 56 p.

LOURBET Del Bayle, 1978 : Introduction aux méthodes de sciences sociales Toulouse-Privat.

LUC Jean Porquet, 1997 : Les clandestins Enquêtes en Chine et au Mali- Editions Flammarion.

MAINGUENEAU Dominique, 1996 : Les termes clé d l'analyse du discours, Editions du Seuil, Paris, 94 p.

MAINGUENEAU Dominique, 2000: Analyser les textes de communication, Editions Nathan, Paris, 211 p.

MANCHUELLE François, 1997: Willing migrants, Soninké labor Diasporas, 1848-1960, the important role played by traditional factors in the emergence and development of labor migration, 222 p.

MANCHUELLE François, 2008 : Migrants Ouest –africains – Miséreux, aventuriers ou notables ? Editions Karthala 22-24, Boulevard Arago 7503 –Paris-.

MUCHELLI Alex, PAILLE Pierre, 2005 : L'analyse qualitative en sciences humaines, Editions Armand Colin, Paris, 211 P.

MUMPASI B. Lututala, 1990 : Les migrations en Afrique centrale : Caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région : Fr.cannu.com/Lututala.html

OLIVIER de Sardan Jean-Pierre, TIDIANI Alou Mahamane, 2009 : Les pouvoirs locaux au Niger, Tome 1 : à la veille de la décentralisation, Editions Karthala, 379 P.

OLIVIER de Sardan Jean-Pierre, 1995 : Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social, Karthala, Paris, 221 P.

OLIVIER de Sardan Jean-Pierre, 1996. L'économie morale de la corruption en Afrique, in Politique africaine n° 63, Paris, Karthala, pp. 97-116.

PAUL ZALIO Pierre, 2001 : Durkheim, Hachette, Paris, 190 P.

POLLET E., WINTER G., 1971 : La société soninké Djahunu, Mali, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 556 p.

Quiminal Catherine, 1991, gens d'ici, gens d'ailleurs (migrations soninkés et transformations dans la vallée du fleuve), Christian Bourgois, Paris.

Quiminal Catherine, 1994, Migrations et coopération internationale : Le rôle des immigrés dans les projets de développement et les formes de coopération dans la région du fleuve Sénégal-OCDE, Paris.

Quiminal Cathérine, 2002 : Tradition, migration et innovations : le marché de la patate douce dans la région de Kayes (Mali). L'Europe et le sud à l'aube du XXI^e siècle – Enjeux et renouvellement. Karthala, Collection : Hommes et Société : Sciences économiques et politiques.

Quivy Raymond, 1995 : Manuel de recherche en sciences sociales, Editions Dunod, Paris, 284 p.

Todd Emmanuel, 1994 : Le destin des immigrés, Editions du Seuil, 470 p.

TOUNKARA Daouda Gary, 2008 : Les recompositions des migrants soudanaises/maliennes dans l'Empire colonial français.

TRAORE Sadio, 1994 : Dimension Ethnique de la migration dans la vallée du Fleuve Sénégal CERPOD, 285 p.

TRAORE Sadio, 2001 : Migration et insertion socio-économique dans les villes en Afrique de l'Ouest, 113 p.

Thèses :

CISSE Pierre, 1998 : Migration et organisation socio-économique dans les régions de Sikasso et Mopti, Université du Mali, ISFRA-Bamako, 250 p.

COULIBALY N'Golo Nama, 2007 : Accès des ressortissants de la commune rurale de Gongasso aux plantations de café et de cacao en Côte d'Ivoire : Dynamique du phénomène migratoire et de la question foncière dans les zones de départ et d'accueil, ISFRA-Bamako, 180 p.

KONE Nampaga Otiam, 1977 : L'évolution des structures sociales chez les Malinké de la Haute-Vallée du Niger au Mali (structure de classes et analyse critique d'une opération de développement rural. Thèse de doctorat de 3^e cycle Paris VII.

LESCLING Marie : Nouvelles pratiques migratoires féminines et redéfinition des systèmes de genre, mention démographie Institut d'études de Paris, 357 P.

Mémoires :

DIALLO Dialla, 2002 : Quelle formation pour les immigrants maliens en France en vue d'un retour au pays d'origine ? Mémoire de maîtrise -Université Paris XI.

DIALLO Dialla, 2003 : Les demandeurs d'asile, un statut en soi- Université Paris XII.

KEITA Seydou, 2000 : Migrations internationales et mobilisation des ressources. Une étude du Haut Conseil des Maliens de l'extérieur.

SYLLA Mohamed, 2007 : L'apport des Soninké de Touba dans le développement de leur commune. FLASH- Bamako.

NIANG Mohamed A., 2008 : Les mesures européennes de restrictions et leurs conséquences sur les candidats à la migration : cas des migrants maliens.

SARITE Wandé, 1977 : Conséquences du phénomène migratoire en pays soninké sur les structures socio-économiques, DER Phylo-Psycho-Péda ENSup, Bamako.

Rapports :

Archives Nationales de Koulouba : Rapport de tournée du 10 Juillet au 31 octobre 1942, - Bamako.

Archives Nationales de Koulouba : Rapport de tournée n°5 du 13 octobre 1942 adressé au Gouverneur du Soudan Français, Koulouba, Fonds récents, Bamako, 6 p.

Banque Mondiale, 2006 : Rapport Provisoire de la banque africaine de développement (BAFD) sur les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement : Les Comores, le Mali, le Sénégal.

Banque Mondiale, 2007 : Rapport de la sur les transferts de fonds des migrants maliens.

BARTOLI Annie, SAOUD Hicham, 2005 : La contribution de l'analyse sociologique de Michel Crozier au Management public, Lyon, 37 p.

CAP de Diéma, rapport de rentrée 2001-2012, 44 p.

Cap de Kéniéba Rapport de rentrée 2007-2008 Ecoles du nTambaoura.

CAP de Kéniéba, Rapport de rentrée 2011-2012.

CFSI, 2003 : La valorisation économique de l'épargne des migrants. Etude réalisée par le groupe de travail Valorisation économique de l'épargne des migrants 86 p.

CISSE Pierre, DAUM Christophe, 2010 : Migrations internationales maliennes, Recomposition des territoires migratoires et impacts sur les sociétés d'origine 133 p.

Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), 2003 : Migration et phénomènes migratoires. Flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local, 241 p.

Commissariat à la sécurité alimentaire, 2006 : Plan de Sécurité alimentaire de la Commune rurale de Dialafara 2007-2011

Commissariat à la sécurité alimentaire, 2006 : Synthèse des plans de Sécurité alimentaire des communes de Diéma.

Commissariat à la Sécurité, 2006 : Projet de Mobilisation des Initiatives en matière de Sécurité Alimentaire, Région de Kayes.

D. Chantale et L. Favreau, 2006 : Les diasporas ouest africains, agents de développement ? Http : //www.uqo.ca/observer, 33 p.

DIARRA Sékouba, CUISSE Pierre, 2003 : Migration et Pauvreté au Mali in question de population au Mali coordonnée par Véronique Hertrich et Seydou Keïta, Edition le Figuier, Bamako, 70 p.

Etude sur le bilan et les ressources de la décentralisation au Mali, 2011. 112 p.

FSP Co développement Mali, 2009 : Etude sur la valorisation de l'épargne des migrants maliens en France 2^e phase 60 p.

Gauvrit, Lisa et Goulven Le Bahers, 2004 : Les pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes. FSP Co développement Mali, 110 p.

Gendreau F., Merabet O., 2006 : Les questions migratoires au Mali, valeurs, sens et contresens, 62 P. : [http : www.carim.org/public/migrationprofiles /MP-Mali-pdf](http://www.carim.org/public/migrationprofiles/MP-Mali-pdf)

Institut National de la Statistique (INSTAT), 2011 : Analyse des résultats définitifs du 4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali - Bamako, 101 p.

Institut National de la Statistique (INSTAT), 2011 : Etat et structure de la population, 4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 98 p.

Institut National de la Statistique (INSTAT), 2012 : Analyse des résultats définitifs sur la migration du 4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali-Bamako, 70 p.

JACQUES GODFRAIN et RICHARD CAZENAVE, 2007 : Rapport CO développement

La Banque Africaine de Développement-Fonds Migration et Développement : <http://www.coordinationsud.org/financement/banque-africaine-developpement-fonds-migration-et-developpement>.

La valorisation économique de l'épargne des migrants, épargner ici, investir là-bas, un état des lieux, 2003 : <http://www.calamea.com>

Manchuelle François, 2008 : Migrants Ouest africains, Miséreux, aventuriers ou notables ? Editions Karthala, Paris, 219 P.

Migration et développement durable : http://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/cahier02migrations_dev.pdf

Migration pour le développement : <http://www.migration4developpement.org/fr>

MMEIA, 2012 : Rapport sur la Politique nationale de migration du Mali, 56 p.

Mutume, Gumisa, 2005 : Transferts de fonds par la diaspora : une aubaine pour le développement. Afrique Renouveau, vol.19#3, octobre 2005 :

<http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol19no3193transferts-de-fonds.html>

PNUD, 2009 : Rapport mondial sur le développement humain, Lever les barrières : Mobilité et développement humains, 237 p.

Quiminal Cathérine, 2006 : Décentralisation, démocratie et migrations dans la région de Kayes in Décentralisation et pouvoirs en Afrique, en contrepoint, modèles territoriaux, IRD Editions Paris, 513 p.

SARR, Papa Amadou, 2009 : Migration et développement : <http://www.africa-eu-partnership.org/fr/migration-et-d%c%A9veloppement>

SOW Moussa, KOENIG Doleres, 1992 : Etude sur l'installation de populations, Expériences de peuplement et stratégies de développement dans les zones d'intervention du Programme de lutte contre l'onchocercose dans l'Afrique de l'Ouest, ISH, 41 p.

Transferts de Fonds des Migrants et Développement en Afrique : une étude de cas sur le Sénégal : <http://www.oecd.org/fr/emoa/43912387.pdf>

Transferts monétaires de migrants maliens : <http://planet.equitable.over.blog.org>

Travaux sur le Xème forum 23-24 septembre, 2006 : Codeveloppement, Migrations, un autre regard, Paris 137 p.

Ville de Montreuil, 2005 : Montreuil –Yélimané : 20 ans d'amitié :

<http://www.montreuil93.net/1-8894-yelimane---Mali.php>

Autres documents

Le Petit Larousse, 2009, Paris, 1808 p.

Encyclopédie Universalis 1990, p.1000.

R. G Encyclopoedia Universalis no7, 1989, 308 p.

Encyclopoedia no 12, 550 p., 1989.

Procès -verbaux:

Procès-verbal de passation de service entre le Maire sortant de Fatao de la première mandature et celui de la 2^e mandature, 2004.

Procès-verbal de passation de service entre les maires entrant et sortant, 2009.

La Revue Jamana, Juillet-Octobre 1987.

Withol de Wenden Cathérine : Immigration, nouvelle donne européenne, Actes du 10^e forum du 23 et 24 septembre 2006-Paris.

Withol de Wenden Cathérine, 1999 : L'immigration en Europe, la documentation française, 165 P.

Reuves :

L'exode des femmes au Mali : La main d'œuvre domestique féminine à Bamako et à Ségou, 1984.

L'exode des femmes au Mali : La main d'œuvre, 1991

La pauvreté au Mali : Contribution au débat à travers des études de cas no 62, 2005, ISH, 47P.

La Revue Jamana sur les maliens de l'extérieurs, Juillet-Octobre 1987.

Migrations et société, 2003 : Migrations et mobilités au Sud vol.15 no 90, Paris.

Articles :

Black, Richard Tiémoko, 2003 : Migration, retour et impact en Afrique de l'Ouest. OCDE, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Réunion du Groupe d'Orientation des politiques, Paris, 22 p. <http://www.oecd.org/dataoecd/25/13/25311401.pdf>

BRUN François, 2001 : Sans-papiers aux guichets : échec au droit ? 253P.

Commission mondiale sur les migrations internationales, (2006). Les migrations en bref 5 P. http://www.gcim.org/attachements_20/Migration_%20at%20a%20Glance%20French.pdf

DIOP Chimère : 2003 : Diaspora et ressources de développement en Afrique de l'Ouest : Stratégie de mobilisation de l'épargne et sécurisation des investissements. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Réunion du Groupe d'Orientation des politiques, Paris, 17 P. <http://www.oecd/24/17253443597.pdf>

<http://www.eunomad.org/frressources/publications/824migration-et-developpement--quelles-politiques-menees-en-afrique-subaharienne-.html>

http://www.oecd.org/LongAbstract/0,2546,fr_2649_34447_34306869_119666_111,00,html

<http://www.un.int/iom/IOM%20perspectives%20and%20Experiences%20French.pdf>

KABBANJI Lama, 2010 : Migrations et développement : Quelles politiques menées en Afrique subsaharienne.

KASSIBO B, KEITA S., 2008 : La migration clandestine des Maliens vers l'Espagne
21 p.

KONATE F.O, 2008 : Changements climatiques : Perceptions et stratégies
d'adaptation des populations de la commune rurale de Nossombougou (cercle de
Kolokani, Région de Koulikoro) in Revue malienne de science et de Technique No
10,CNRST, Bamako

Le FSP Codéveloppement Mali : [http://ww3.pseau.org/outils/ouvrages/codev
synthesea3.pdf](http://ww3.pseau.org/outils/ouvrages/codev_synthesea3.pdf)

Lévy, Pierre et Kaba, 2005 : Migrants : Quelle place dans le développement ?

OCDE, 2005 : Les envois de fonds des émigrés en tant que vecteur de financement du
développement :

Organisation internationale pour les migrations, 2006: Migrations internationales et
développement. 31 p.

Remiche –Martynow Anne, 2001 : La dette coloniale in A la lumière des sans-papiers-
Editions Complexe Bruxelles 27-30, 253 P.

Toukara Daouda Gary, novembre-décembre 2003-Migrations et Société- vol.15, no
90.

SACKO ISSA, 2011 : Le phénomène migratoire malien : La difficile question des
statistiques in Etudes Maliennes n0 76-Institut des Sciences Humaines-Bamako, 124 P.

TERRAY Emmanuel, 2001 : Economie du travail des étrangers sans titre in A la
lumière des sans-papiers-Editions Complexe Bruxelles 90-99, 253 P.

Withol de Wenden Cathérine : Immigration, nouvelle donne européenne, Actes du 10^e forum du 23 et 24 septembre 2006-Paris.

Sites électroniques :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Diaspora>, 2009.

([http://fr.wikipedia.org/wiki/Migration humaine](http://fr.wikipedia.org/wiki/Migration_humaine), octobre 2008.

(MAP-[http://tanmia-ma.com/article](http://tanmia-ma.com/article.php?id=14072011). 14-07-2011).

<http://www.gisti.org/doc/presse/1999>.

(<http://sos-net.eu.org/etrangersexpuls.htm>).

(<http://www.iddi.org/Activites/Ateliers/Migration-et-developpement>)

[Fr.wikipedia.org/wiki/Marcel Maus](http://fr.wikipedia.org/wiki/Marcel_Maus)

[www.migration development.orgfr](http://www.migration-development.org/fr).

[http://fr.wikipedia.org/wiki/%c3%89migrationet](http://fr.wikipedia.org/wiki/migrationet)

[http://fr.wikipedia.org/wiki_gouvernance territorialety](http://fr.wikipedia.org/wiki/gouvernance_territorialety)

<http://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/chapitre-2-2.html>

Les journaux :

Le journal La Croix du 04 et 05 mars, sur la politique d'immigration, 2006.

Le journal La Croix du 11 au 12 mars 2006.

Les échos, 27-28 janvier 2006 : Les migrations à l'épreuve de la mondialisation.

Ateliers :

Validation du rapport provisoire de l'étude socioanthropologique de caractérisation des zones de départ des migrants de l'inter fleuve (cercles de Ségou, San, Macina et Djénné) 23 janvier 2012, CIGEM-Bamako.

1^{er} forum de la diaspora intellectuelle scientifique et technique du Mali (Diaspora-ISTM) du 8 novembre 2012 CNRST- Bamako.

Mise en place du programme d'étude et de recherche sur la migration au Mali (PERM), octobre 2012, Bamako.

Adoption de politique nationale de migration au Mali, octobre 2012.

Workshop 2 : « Space in Movement »

Programme Point Sud 20 au 22 janvier 2011.

Workshop 3 Nomades et migrants dans l'espace Sahara-Sahel : Mobilité, ressources et développement Point Sud 26-29 janvier - Bamako 2010.

Withol de Wenden Cathérine : Immigration, nouvelle donne européenne, Actes du 10^e forum du 23 et 24 septembre 2006-Paris.

Monographie :

Groupe de Recherche pour le Développement Rural (GRDR), 2009 : Monographie de la Commune rurale de Dialafara.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES CARTES ET DES PHOTOS	IV
DEDICACE	V
REMERCIEMENTS	VI
SIGLES ET ABREVIATIONS	VIII
RESUME	XI
SUMMARY	XIII
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'ETUDE	3
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE	4
1.1. LES OBJECTIFS	13
1.1.1. <i>Objectif général</i> :	13
1.1.2. <i>Objectifs spécifiques</i> :	13
1.2. LES HYPOTHESES	13
1.2.1. <i>Hypothèse 1</i>	13
1.2.2. <i>Hypothèse 2</i>	13
CHAPITRE II : METHODOLOGIE	14
2.1. CONSIDERATIONS CONCEPTUELLES	14
2.1.1. <i>Définition des concepts</i>	14
2.1.1.1. Le quartier/village	14
2.1.1.2. La famille	15
2.1.1.3. Le lignage	15
2.1.1.4. La migration	15
2.1.1.5. L'immigration	15
2.1.1.6. L'émigration	15
2.1.1.7. L'immigrant et la mobilité	16
2.1.1.8. Le migrant	16
2.1.1.9. La migration interne	16
2.1.1.10. Les migrations internationales	17
2.1.1.11. Les migrations économiques (migrations de travail)	17
2.1.1.12. Les migrations de contrainte	17
2.1.1.13. Les migrations pendulaires	17
2.1.1.14. Les migrations circulaires	18
2.1.1.15. Les migrations d'intellectuels ou fuite des cerveaux ou de compétences	18
2.1.1.16. La migration choisie ou migration d'élite	19
2.1.1.17. La diaspora	19
2.1.1.18. La décentralisation	19
2.1.1.19. Le développement	20
2.1.1.20. Le développement local	20
2.1.1.21. La dynamique	21
2.1.1.22. La communauté locale	21
2.1.1.23. L'investissement	21
2.1.1.24. Le codéveloppement	22
2.1.1.25. Le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP)	22
2.2. QUELQUES THEORIES EXPLICATIVES DE LA MIGRATION	22
2.2.1. <i>La théorie néo-classique de la migration</i>	23
2.2.2. <i>L'approche par l'économie monde</i>	24
2.3. L'IMMIGRATION DES MALIENS EN FRANCE, LES PROGRAMMES DE RETOUR INITIES ET LE PROCESSUS DE LA DECENTRALISATION AU MALI	25

2.3.1. <i>L'immigration des Maliens en France</i>	25
2.3.1.1. La période des années 1945-1970.....	25
2.3.1.2. L'impact de l'imposition du visa d'entrée aux Algériens sur les immigrés maliens.....	26
2.3.1.3. La fermeture des frontières et les conséquences	27
2.3.2. <i>Les programmes de retour des Maliens immigrés en France</i>	28
2.3.3. <i>Le processus de décentralisation au Mali</i>	32
2.3.3.1. Historique des communes au Mali	33
2.3.3.1.1. Les communes de plein exercice	33
2.3.3.1.2. Les communes de moyen exercice	33
2.3.4. <i>Sites, population et échantillon</i>	36
2.3.4.1. Sites.....	36
2.3.4.2. Population cible et échantillon.....	36
2.3.4.2.1. Echantillonnage par quota.....	36
2.3.4.2.2. Echantillonnage raisonné.....	37
2.3.4.3. La collecte des données	37
2.3.4.3.1. La revue documentaire	38
2.3.4.3.2. Le questionnaire « chefs de famille »	38
2.3.4.3.3. Le guide d'entretien.....	38
2.3.4.4. Techniques d'analyse des données	39
2.3.4.4.1. L'analyse quantitative	39
2.3.4.4.2. L'analyse qualitative	39
2.4. LES LIMITES DE L'ÉTUDE	39
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES ZONES D'ÉTUDE	40
CHAPITRE I : L'HISTOIRE DU PEUPEMENT ET LA STRUCTURE SOCIALE DES QUARTIERS, VILLAGES ET EX-CANTONS DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	41
1.1. PEUPEMENT ET STRUCTURE SOCIALE DES QUARTIERS ET VILLAGES DE LA COMMUNE DE FATAO	41
1.1.1. <i>Du quartier/village de Fatao</i>	42
1.1.2. <i>Du quartier/ village de Mountan Soninké</i>	45
1.1.3. <i>Du quartier / village de Diabira</i>	46
1.1.4. <i>Du village de Gourdy</i>	47
1.1.5. <i>Du village de Kaïmpo</i>	48
1.2. PEUPEMENT ET STRUCTURE SOCIALE DES EX-CANTONS ET VILLAGES D'ÉTUDE DE LA COMMUNE DE DIALAFARA.....	49
1.2.1. <i>Des ex-cantons de la Commune de Dialafara</i>	49
1.2.1.1. Du canton de Dialafara ou Tambaoura	49
1.2.1.2. Le canton de Kamana	50
1.2.1.3. Le canton du Djébélin.....	50
1.3. DES VILLAGES DE LA COMMUNE DE DIALAFARA.....	51
1.3.1. <i>Le village de Dialafara</i>	52
1.3.2. <i>Le village de Kéniékéniéba</i>	53
1.3.3. <i>Le village de Diourdaloma</i>	54
1.3.4. <i>Le village de Kéniégoulou</i>	54
1.3.5. <i>Le village de Bakagni</i>	55
1.4. LES INFRASTRUCTURES DE BASE DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	55
1.4.1. <i>Des quartiers et villages de la Commune de Fatao</i>	56
1.4.1.1. Le quartier de Fatao	56
1.4.1.2. Le quartier/ village de Mountan Soninké	58
1.4.1.3. Le quartier/ village de Diabira	59
1.4.1.4. Le village de Gourdy	60
1.4.1.5. Le village de Kaïmpo.....	60
1.5. DES VILLAGES D'ÉTUDE DE LA COMMUNE DE DIALAFARA.....	61
1.5.1. <i>Le village de Dialafara</i>	61
1.5.2. <i>Le village de Kéniékéniéba</i>	63
1.5.3. <i>Le village de Diourdaloma</i>	64
1.5.4. <i>Le village de Kéniégoulou</i>	64
1.5.5. <i>Le village de Bakagni</i>	65

CHAPITRE II : DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA.....	66
2.1. LA CARTE DES COMMUNES DU CERCLE DE DIEMA	66
2.2. CARTE 4 : LOCALISATION DES COMMUNES DU CERCLE DE KENIEBA	67
2.3. DEUX COMMUNES DONT LES CONDITIONS DE CREATION SONT DISTINCTES.....	70
2.3.1. <i>La Commune de Fatao</i>	70
2.3.2. <i>La Commune rurale de Dialafara</i>	73
2.4. DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	74
2.5. LES CARACTERISTIQUES DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	77
2.5.1. <i>Des caractéristiques physiques de la Commune de Fatao</i>	77
2.5.1.1. Limites et relief.....	77
2.5.1.2. Un climat sahélien et un climat de type soudano sahélien	77
2.5.1.3. Deux communes enclavées.....	78
2.6. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	79
2.6. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA.....	80
2.6.1. <i>L'agriculture</i>	80
2.6.2. <i>L'élevage</i>	81
2.6.3. <i>L'exploitation traditionnelle de l'or, une activité spécifique à la Commune de Dialafara</i>	82
2.6.4. <i>La pêche</i>	83
2.6.5. <i>L'activité commerciale</i>	83
2.6.6. <i>La Commune de Dialafara, une zone de transhumance</i>	83
2.7. LA MIGRATION DANS LES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	84
TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS.....	85
CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE FAMILLE DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	86
1.1. SEXE DES CHEFS DE FAMILLE.....	86
1.2. LA TAILLE DES FAMILLES ENQUETÉES	86
1.3. LE NIVEAU D'INSTRUCTION	88
1.4. PROFESSION DES CHEFS DE FAMILLE	90
CHAPITRE II : PERCEPTION DES ENQUETES DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA SUR LA MIGRATION .	93
2.1. LA MIGRATION, UNE ECOLE DE LA VIE.....	93
2.2. L'IMPACT ECONOMIQUE DE LA MIGRATION	94
2.2.1. <i>La migration, une stratégie pour développer les villages</i>	94
2.2.2. <i>La migration des épouses de migrants</i>	95
2.2.3. <i>La migration des intellectuels (fuite des cerveaux)</i>	95
2.3. L'IMPACT SOCIAL DE LA MIGRATION	96
2.3.1. <i>La migration, facteur d'ostentation ou de prestige</i>	96
2.3.2. <i>Le séjour prolongé des hommes au pays d'accueil, un handicap pour l'éducation des enfants</i>	97
2.3.3. <i>Le mal être des épouses de migrants restées au village</i>	97
2.3.4. <i>La vie des célibataires issus des familles non migrantes</i>	99
2.3.5. <i>L'impact des transferts sur la stratification sociale</i>	100
CHAPITRE III : DYNAMIQUES MIGRATOIRES DES SONINKE ET MALINKE DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA.....	102
3.1. LES RAISONS DE LA MIGRATION DES MALINKE ET DES SONINKE DANS LES COMMUNES DE DIALAFARA ET FATAO.	102
3.2. LES PAYS DE DESTINATION DES EMIGRES DES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA.....	106
3.3. L'AMPLEUR DE LA MIGRATION DANS LES COMMUNES DE DIALAFARA ET FATAO	108
3.4. LES MODES DE FINANCEMENT DE LA MIGRATION DANS LES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA.....	111
3.4.1. <i>Les transferts de fonds des migrants dans les Communes de Fatao et Dialafara selon le mode de financement de la migration</i>	113
3.4.2. <i>Moyenne des montants transférés par migrant selon le mode de financement de la migration</i>	119
3.4.3. <i>Les montants d'argent envoyés par les migrants des deux communes selon la durée de la migration</i>	120
3.5. LES MODES DE TRANSFERT DANS LES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	123
3.6. LES SECTEURS D'INTERVENTION DES MIGRANTS DES COMMUNES DE DIALAFARA ET FATAO	127

3.6.1. Secteurs prioritaires auxquels les fonds envoyés par les migrants des deux communes sont destinés selon les chefs de famille.....	127
3.6.2. L'impact de la rente migratoire des ressortissants des communes de Fatao et Dialafara sur la réalisation des services sociaux de base.....	131
3.6.2.1. La Commune de Fatao.....	132
3.6.2.1.1. L'impact de la rente migratoire sur l'éducation.....	132
3.6.2.1.2. La répartition des élèves des écoles du chef-lieu de commune de Fatao.....	136
3.6.2.1.2.1. Le premier cycle fondamental du quartier de Fatao	136
3.6.2.1.2.2. La répartition des élèves du second cycle fondamental de Fatao	138
3.6.2.1.2.3. La répartition des élèves du quartier Mountan Soninké	139
3.6.2.1.2.3.1. Le premier cycle de Mountan Soninké.....	139
3.6.2.1.2.3.2. Le second cycle fondamental de Mountan- Soninké	140
3.6.2.1.4. Le premier cycle fondamental de Diabira	141
3.6.2.1.5. L'école primaire du village de Gourdy	142
3.6.2.1.6. Photo 5 : L'école primaire de Kaïmpo	143
3.6.2.1.2. L'impact de la rente migratoire sur la santé.....	146
3.6.2.1.3. L'impact de la rente migratoire sur les conditions de logement, les mosquées, les vestibules et les miradors.....	149
3.6.2.1.3.1. Les logements, mosquées, vestibules et miradors du quartier de Fatao	149
3.6.2.1.3.2. Les logements, mosquées, vestibules et miradors des autres quartiers et villages de la Commune de Fatao.....	151
3.6.2.1.4. L'impact de la rente migratoire sur l'approvisionnement en eau potable.....	154
3.6.2.1.5. L'apport des migrants dans les infrastructures routières et le marché	157
3.6.2.1.6. Le secteur de l'alimentation	157
3.6.2.2. L'impact de la rente migratoire des ressortissants de la Commune de Dialafara sur la réalisation des infrastructures de base	159
3.6.2.2.1. Les infrastructures scolaires	159
3.6.2.2.1.1. La répartition des élèves selon les écoles des villages d'étude de la Commune de Dialafara	162
3.6.2.2.1.1.1. Le premier cycle fondamental du chef-lieu de commune de Dialafara	163
3.6.2.2.1.1.2. La répartition des élèves du second cycle fondamental de Dialafara (Année scolaire 2011 2012).....	164
3.6.2.2.1.1.3. Le premier cycle fondamental de Kéniékéniéba	165
3.6.2.2.1.1.4. Le premier cycle fondamental de Kéniégoulou.....	166
3.6.2.2.1.1.5. Photo 6 : Le premier cycle fondamental de Diourdaloma.....	167
3.6.2.2.1.1.6. Le premier cycle de Bakagni.....	168
3.6.2.2.2. L'impact de la rente migratoire sur la santé	169
3.6.2.2.3. L'impact de la rente migratoire sur les conditions de logement, les mosquées, l'Hôtel de ville, les vestibules et les miradors	172
3.6.2.2.4. L'apport des migrants dans l'approvisionnement en eau potable.....	175
3.6.2.2.5. Le domaine de l'alimentation	176
3.6.2.2.6. L'impact sur la sécurité alimentaire	177
3.7. MOYENNE DES MONTANTS INVESTIS PAR MIGRANT SELON LES SECTEURS PRIORITAIRES DANS LES COMMUNES DE FATAO ET DIALAFARA	179
CONCLUSION	180
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	186
TABLE DES MATIERES	201
ANNEXES.....	205

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I Guide d'entretien

Thème/questions adressés au sous-préfet, aux autorités communales, aux autorités traditionnelles et aux différentes associations ou ONG

Introduction

Nous menons cette étude en vue d'obtenir le diplôme de l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) de Bamako. Elle n'est commanditée pas une structure politique ou administrative. Le respect de la déontologie en matière de recherche, par exemple la confidentialité, sera de rigueur pendant toute la durée de notre étude.

1. Histoire du village

Fondation,

Lignage des fondateurs,

Autres lignages,

La chefferie traditionnelle : le pouvoir des vieux, la gestion des terres,

Les femmes,

Les castes

2. Présentation des zones de l'étude

- Les cantons (de la zone d'enquête)

- Les communes

La population

Histoire de création de la commune

L'organisation administrative de la commune

Les activités socioéconomiques de la commune

Directions/destinations

Organisation

La migration est-elle organisée collectivement ou individuellement ?

Financement de la migration

Les sources de financement de la migration

Directions/destinations

3. Les causes de la migration

4. Migration et réalisations

Transferts / envois d'argent

Le migrant qui a organisé individuellement son voyage pour aller en France est-il moins tenu d'aider la famille ou d'investir pour la collectivité que celui qui est parti grâce au soutien des autres ?

Existe-t-il des périodes précises d'envois d'argent ? Si oui lesquelles ?

Le montant de ces envois

L'utilisation de ses sommes envoyées

Les secteurs prioritaires auxquels les fonds envoyés sont destinés

5.1. Les secteurs d'investissement des migrants de la commune :

Assistance aux populations

Financement de programmes/projets

Construction d'infrastructures socio-économiques

A quelle hauteur la famille restée au village et la commune contribuent –elles à ces réalisations ?

Les migrants ont-ils favorisé une scolarisation plus forte des enfants et une fréquentation plus grande des centres de santé ?

Y a-t-il des partenaires liés aux migrants.

Les secteurs d'intervention de ces partenaires

5. Histoire de la migration dans la commune

Organisation

La migration est-elle organisée collectivement ou individuellement ?

Financement de la migration

Les sources de financement de la migration

Directions/destinati

5.2. Difficultés rencontrées

Est-il souvent arrivé aux migrants de commencer d'investir dans un secteur et d'y renoncer ensuite ?

Si oui pourquoi

6. Migration et décentralisation

La contribution des migrants ou associations de migrants dans la mise en place de la décentralisation

6.1. Programmes de développement communaux

Les migrants ont-ils influencé les priorités des programmes de développement

Sont-ils sollicités ou consultés dans la réalisation de ces programmes ?

L'ANICT (l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriale) intervient dans la réalisation de certains projets de développement depuis la création de la commune. Comment votre commune mobilise –t-elle la contrepartie de 20 % exigée par l'ANICT au cas où elle interviendrait dans votre commune?

Quelle est la part de financement des migrants dans les projets/programmes de la commune?

7.1 Impacts sociologiques de la migration

Les migrations ont-elles des influences sur les sociétés

Les migrations ont-elles des influences sur les sociétés ?

Est-ce qu'elles contribuent à agrandir ou à réduire les inégalités sociales et politiques (la compétence passe-t-elle avant le statut social ?). Si oui l'intéressé est-il écouté dans ses décisions ?

8. Thèmes relatifs à l'enquête d'approfondissement dans les Communes de Fatao et Dialafara-1/6/ 2012

Thèmes abordés

8. 1. Infrastructures socioéconomiques

1.1. Les infrastructures routières/ les ponts :

Apport des migrants ;

8.2. Les barrages : agriculture, maraîchage au niveau communautaire ;

Apport des migrants

8.3. Adduction d'eau (château d'eau, forages, puits à grand diamètre, puits traditionnels

8.4. Les marchés : Les partenaires

Coûts des réalisations

Apport des migrants (à quelle hauteur les migrants ont financé dans la réalisation des marchés).

8.5. Infrastructures éducatives

Nombre d'écoles dans la commune y compris les centres alpha et CED date de création, effectif des élèves, le personnel enseignant, (retirer les statistiques au niveau du CAP de Kéniéba)-Les partenaires ;

Est – ce que ce sont des écoles publiques, privées ou communautaires ?

Quelle est la part de contribution dans la construction de ces écoles notamment les écoles de Dialafara, Kéniégoulou, Kéniékéniéba, Bakagni et Diourdaloma ?

Les équipements : Apport des migrants ;

Salaires des enseignants (nombre d'enseignants): Apport des migrants ;

8.6. Infrastructures sanitaires

Le personnel soignant ;

Nombre de centres de santé et d'infirmierie, date de création ;

Coûts de réalisation

8.7 Infrastructures religieuses :

- Les mosquées, les églises, date de réalisation ;

Coûts de réalisation des mosquées ;

Apport des migrants, autres partenaires ;

8.8. Infrastructures communautaires

Mairie, date de construction

Apport des migrants, partenaires

Logements des enseignants à Dialafara, Kéniégoulou, Kéniékéniéba et Diourdaloma, s'il en existe quelle la part des migrants dans la construction

Centre d'accueil (maison des jeunes) :

Coûts de réalisation ;

Apport des migrants ;

8.9. Les infrastructures sportives :

Apport des migrants

Les partenaires

8.10. Les miradors :

Apport des migrants (villages soninkés)

8.11. Les fêtes populaires :

-Evénements sociaux : mariage, baptême, décès : La participation financière des migrants ;

Les migrants envoient- ils de l'argent pour le mois de Ramadan et pendant les autres fêtes à la communauté ? Si oui combien ?

8.12. Appui à la cellule familiale

Secteurs d'intervention des migrants :

-agriculture ;

-élevage ;

Alimentation :

Les familles sans migrant parviennent à assurer l'autosuffisance alimentaire ?

L'alimentation dans les familles avec migrants ;

Santé ;

Habillement ;

Dans le paiement des impôts et taxes notamment le financement du PDSEC ;

-Moyen de transport ;

Téléphone et fax ;

Mariage (dot) ;

Gestion des conflits ;

Les élections (les migrants ont-ils un poids dans l'organisation des élections)

II Partie quantitative de recueil des données

1. Questionnaire adressé aux chefs de famille

Aux chefs de famille nous réitérons que notre étude vise à obtenir le diplôme de doctorat de l'ISFRA de Bamako. Elle ne vise nullement à réaliser des enquêtes dans un cadre politique ou administratif encore moins pour un projet ou une ONG.

2.1 Caractéristiques socio démographiques de l'enquête

Village/ Quartier.....Commune.....Cercle.....Région.....

Prénom et Nom.....

Age.....

Sexe.....

Ethnie....

Statut dans la famille.....

Situation matrimoniale :

Marié Monogame Polygame

Divorcé

Veuf

Taille de la famille.... Homme Femme Enfants

Niveau d'instruction : Fondamental : 1^{er} cycle 2^e cycle Secondaire technique ou professionnel Supérieur alphabétisé (langue nationale) arabe

Profession : Paysan Commerçant Autres à préciser

Religion : Islam Christianisme Religion traditionnelle

2.2 Migrations et réalisations

Les migrations :

Quels sont les membres de votre famille qui ont émigré et/ou sont encore en migration ?

Le voyage a-t-il été organisé : Individuellement ou Collectivement

Les sources de financement : l'argent en espèces ou du bétail

Celui qui est parti individuellement est-il moins tenu d'investir pour la famille ou pour la communauté que le migrant qui est parti collectivement ?

La date (période)

Les directions principales : L'Afrique, L'Europe, L'Amérique □ L'Asie, ailleurs à préciser.

Quel est le principal pays de destination □ ; La France L'Espagne □ ailleurs à préciser Quelles sont les familles qui émigrent le plus ?

3. Les causes de la migration au niveau de votre famille:

Economiques...prestige...culture □ ...Politique...Héritage/tradition dans la commune.....Catastrophes naturelles □...

4. Les Réalisations :

Transferts /envois d'argent :

Combien d'argent avez-vous reçu de vos migrants l'an dernier

Y a-t-il des périodes précises d'envois de la part des migrants ?

Si oui citer lesquelles et pourquoi ?

Quelles utilisations faites-vous des sommes envoyées (citer par ordre de priorité)

- a).....
- b).....
- c).....
- d).....
- e).....

Quelles sont les réalisations que vos migrants ont faites ou contribué à faire dans :

La famille.....
.....
.....

La communauté (village ou commune)

.....
.....
.....

La famille contribue-t-elle à ces réalisations ?

Si oui comment :

A quelle hauteur contribue-t-elle ?

Citer les travaux exécutés.

5. Difficultés rencontrées dans les investissements

Les migrants ont-ils commencé à investir dans votre village ou commune et y ont-ils renoncé ensuite ?

Si oui citer les domaines et les raisons de l'arrêt.

Assistance aux populations de la commune

Les migrants sont-ils sollicités dans la réalisation des programmes et d'infrastructures sociales ?

5. Impacts sociologiques de la migration :

La migration contribue-t-elle à réduire les inégalités sociales et politiques ?

Est-ce que la compétence passe avant le statut social ?

Oui ... Non....

Si oui l'intéressé est-il écouté dans ses décisions ?

Les migrations ont-ils favorisé un grand engagement dans la scolarisation des enfants et une plus grande fréquentation des structures sanitaires ?

Approche qualitative : Liste des enquêtés Commune de Dialafara

1. Village de Dialafara

Autorité communales

Gaoussou Sissoko (maire) ;

Waly Sissoko (1^{er} adjoint) ;

Saïba Sissoko (conseiller).

Autorités villageoises

Sadio Dabo, 1^{er} conseiller de village (agriculteur) ;

Mody Toutouba Sissoko (agriculteur) ;

Moussa Sissoko (agriculteur) ;

Salif Cissé, (commerçant) ;

Bréhima Sissoko, agriculteur) ;

Toumani Sissoko (agriculteur) ;

Ibrehima Niafou Sissoko (maçon).

Migrants à la retraite

Niougou Sissoko ;

Famaoussa Kéïta.

Autorités administratives :

Issa Togo (Sous-préfet) ;

Toroba Traoré (technicien d'agriculture).

Education

Famakan Sissoko (directeur coordonnateur).

Santé

Sékouba Dembélé (technicien de santé) ;

Fatoumata Sakiliba (matrone).

Conseil de cercle

Nianguiry Aya Kéïta (ancien député à la retraite).

2. Village de Kéniégoulou :

Autorités villageoises

Mamadou Macalou, (agriculteur) ;

Kénéro Sissoko (agriculteur) ;

Négué Kanouté, agriculteur) ;

Cheick Diarra, agriculteur) ;
Arafan Minthé agriculteur).

Migrants à la retraite ou en vacance :

Kéoulin Macalou ;
Moussa Sissoko.

3. Village de Kéniékéniéba

Autorités villageoises

Mamadou Sissoko (agriculteur) ;
Soungalo Sissoko (agriculteur) ;
Dialladin Sossoko (ancien migrant) ;
Salif Sissoko (ancien migrant).

4. Village de Diourdaloma

Autorités villageoises

Anzoumane Kéïta (agriculteur) ;
Sancoumba Kéïta, agriculteur) ;
Waly Kéïta, (agriculteur).

Anciens migrants installés dans le village :

Mahamady Kéïta;
Falaye Kéïta;
Kécoutanding Macalou.

5. Village de Bakagni

Autorités villageoises

Koly Diallo, agriculteur ;
Mady Diallo, agriculteur ;
Makan Kéïta, agriculteur ;
Bah Sissoko, agriculteur ;
Makan Kéïta, agriculteur ;
Gangaly Sissoko, Mahady Sissoko agriculteur ;
Faly Sissoko.

Migrants à la retraite

Moussa Diallo.

Association des femmes :

Goundo Diallo (ménagère) ;
Niakalin Diallo (ménagère) ;
Dialy Sira Sakiliba (ménagère) ;
Danla Diabaté (ménagère) ;
Sanou Taliba (ménagère).

Anciens migrants :

Moussa Diallo.

Education :

Le directeur d'école ;
Faly Sissoko, enseignant ;
Le président du CGS.

II Commune de Fatao**1. Quartier et anciens hameaux (Gourdy Kaïmpo) de Fatao.****Autorités Communales**

Mamadou Dabo (maire) ;
Mamourou Diarra (secrétaire général) ;
Mahamadou Gary (conseiller).

Représentant conseil cercle

Makan Coulibaly.

Education :

Sekouba Fofana, directeur coordinateur des écoles de Diéma ;
Yaya Diarra, directeur second cycle de Fatao.

Association des jeunes :

Mamadou Gary ;
Fatoumata Gary ;
Mamadou Niakaté.

Education

Sékouba Fofana, Directeur coordinateur des écoles du premier cycle ;
Mady Dembélé Enseignant ;
Abdoulaye Sali Sidibé Directeur d'école.

Santé

Isaack Dembélé Infirmier ;
Diamana Diabaté (matrone).

1. Quartier Mountan Soninké 13 01-2010

Balla Diané (agriculteur) ;
Soungoutoun Sissoko (ancien migrant) ;
Kissiman Sissoko, (agriculteur) ;
Mady Diané (agriculteur) ;
Dionké Sissoko (ancien migrant).

3. Quartier de Diabira 14-01-2010

Boubou Diagouraga migrant à la retraite ;
Mamadou Cissé, (ancien migrant) ;
Fassé Cissé, (agriculteur) ;
Bemba Diagouraga, (agriculteur) ;

Demba Diagouraga, (agriculteur) ;
Bandiougou Konté, (agriculteur) ;
Makan Niakaté, (migrant en vacances).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE